This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY

913.44
Sol b
1918

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Digitized by Google

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1918

PARIS
C. KLINCKSIECK
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
11, RUE DE LILLE, 11

Digitized by Google

Digitized by Google

913.44
Sol b
1918

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1918.

MM. H. MARTIN,	Président.
P. MONCEAUX,	Premier Vice-Président.
H. STEIN,	Deuxième Vice-Président.
M. PRINET,	Secrétaire.
Mgr P. BATIFFOL,	Secrétaire adjoint.
E. CHÉNON,	Trésorier.
G. ESPINAS,	Bibliothécaire-Archiviste.

Membres de la Commission des Impressions.

MM. A. HÉRON DE VILLEFOSSE.
H. OMONT.
M. PROU.
E. MICHON.
Ph. LAUER.

Membres de la Commission de publication des METTENSIA.

MM. E. BABELON.
H. OMONT.

615603

Digitized by Google

MM. R. Cagnat.
A. Blanchet.

Membres de la Commission des Fonds.

MM. A. Blanchet.
P. Girard.
E. Lefèvre-Pontalis.

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 1er Août 1919.

MM.

1. Heuzey (Léon), G. O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres et Académie des beaux-arts), directeur honoraire des Musées nationaux, professeur honoraire à l'École des Beaux-Arts, membre honoraire du Comité des travaux historiques et scientifiques, boulevard Exelmans, 90 (1er mai 1867-3 mai 1899 — *de La Saussaye-Chabouillet*).
2. Schlumberger (Gustave), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, avenue Montaigne, 29 (7 février 1877-8 mars 1912 — *Boutaric-Longnon*).
3. Gaidoz (Henri), ✱, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, rue Servandoni, 22 (7 novembre 1877-5 février 1913 — *Renier-Saglio*).
4. Lasteyrie (le comte Robert de), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur honoraire à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission des monuments historiques, au Saillant, par Allassac (Corrèze), et à Paris, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis* (5 novembre 1879-3 décembre 1913 — *Egger-Mowat*).
5. Duchesne (Mgr Louis), C. ✱, membre de l'Institut (Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur de l'École française de Rome, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, rue

Digitized by Google

MM.

Jules-Chaplain, 2, et à Rome, au Palais Farnèse (3 décembre 1879-1er mai 1918 — *Deloche-Perrot*).

6. Rougé (le vicomte Jacques de), au château de Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe) (5 juillet 1882-5 juin 1918 — *Quicherat-Thédenat*).

7. Bapst (Germain), ✻, rue d'Aguesseau, 9 (4 février 1885-2 avril 1919 — *Dumont-Guiffrey*).

8. . . . . .

9. . . . . .

10. . . . . .

Digitized by Google

LISTE

DES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

HONORAIRES

Au 1er Août 1919.

MM.

1. Ouvaroff (la comtesse), présidente de la Société archéologique de Moscou, à Moscou (8 avril 1893).
2. Lovatelli (la comtesse Ersilia Caetani), à Rome, palazzo Lovatelli, piazza Campitelli (7 juin 1893).
3. Pirenne (Henri), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Gand, à Gand, rue Neuve-Saint-Pierre, 132 (6 janvier 1909).
4. Bilson (John), vice-président du Royal archaeological Institute, membre du conseil de la Société des Antiquaires de Londres, à Hessle, Yorkshire (6 mars 1912).
5. Cantarelli (Luigi), professeur à l'Université de Rome, à Rome, via Principe Umberto, 132 (6 mars 1912).
6. Cumont (Franz), associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien conservateur aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels de Bruxelles, à Rome, Corso d'Italia, 19, et à Paris, boulevard de Courcelles, 3 (4 juin 1919).
7. Bulíc (Mgr), conservateur et directeur du Musée de Spalato, à Spalato (4 juin 1919).
8. Frothingham (Arthur L.), Jr., professeur d'archéologie et d'histoire à l'Université de Princeton, New-Jersey (4 juin 1919).
9. Figueiredo (José de), directeur du Musée national des beaux-arts à Lisbonne, et à Paris, 69, avenue d'Antin (4 juin 1919).
10. . . . . .

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 1er Août 1919.

MM.

1. Babelon (Ernest), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, professeur au Collège de France, vice-président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), membre de la Commission des monuments historiques, rue de Verneuil, 30 (7 avril 1886 — *Passy*).
2. Homolle (Théophile), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres et Académie des beaux-arts), administrateur général de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission des monuments historiques, rue des Petits-Champs, 8 (4 mai 1887 — *Rayet*).
3. Durrieu (le comte Paul), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur honoraire au Musée du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, avenue Malakoff, 74 (7 mars 1888 — *Ch. Robert*).
4. Omont (Henri), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), inspecteur général des bibliothèques, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, vice-président du Comité des travaux historiques et scienti-

Digitized by Google

MM.

fiques (section d'histoire et de philologie), rue Raynouard, 17 (9 janvier 1889 — *Bordier*).

5. Baye (le baron J. de), avenue de la Grande-Armée, 58 (3 avril 1889 — *Aubert*).

6. Delaborde (le comte H.-François), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'École des chartes, rue de Phalsbourg, 14 (4 février 1891 — *Guérin*).

7. Martha (Jules), O. ✻, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, rue de Bagneux, 16 (4 février 1891 — *Perrot*).

8. Prou (Maurice), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur de l'École des chartes, secrétaire du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), rue Madame, 75 (6 mai 1891 — *Nicard*).

9. Cagnat (René), O. ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission des monuments historiques, au Palais de l'Institut, rue Mazarine, 3 (6 janvier 1892 — *Flouest*).

10. Michon (Étienne), conservateur du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Barbet-de-Jouy, 26 (9 janvier 1895 — *de Laurière*).

11. Lafaye (Georges), ✻, professeur adjoint à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, boulevard Raspail, 126 (9 janvier 1895 — *Guillaume*).

12. Blanchet (Adrien), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux his-

Digitized by Google

MM.

toriques et scientifiques, boulevard Émile-Augier, 10 (11 décembre 1895 — *de Montaiglon*).

13. Girard (Paul), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, rue du Cherche-Midi, 55 (9 décembre 1896 — *Courajod*).

14. Lefèvre-Pontalis (Eugène), ✻, professeur à l'École des chartes, directeur de la Société française d'archéologie, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission des monuments historiques, rue de Phalsbourg, 13 (13 janvier 1897 — *Prost*).

15. Enlart (Camille), ✻, directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro, membre de la Commission des monuments historiques, place de Breteuil, 8 (3 mai 1899 — *Read*).

16. Martin (Henry), ✻, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, rue de Sully, 1 (5 juillet 1899 — *Duplessis*).

17. Tardif (Joseph), docteur en droit, cité Vaneau, 8 (5 juillet 1899 — *Heuzey*).

18. Monceaux (Paul), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, directeur adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, rue de Tournon, 12 (13 juin 1900 — *Saglio*).

19. Stein (Henri), conservateur aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Gay-Lussac, 38 (13 juin 1900 — *Longnon*).

20. Clément Pallu de Lessert (A.), docteur en droit, rue de Vaugirard, 23 (9 janvier 1901 — *Berger*).

21. Mély (Fernand de), rue de la Trémoille, 26 (4 février 1903 — *de la Noë*).

22. Maurice (Jules), rue Vaneau, 15 (4 février 1903 — *Müntz*).

Digitized by Google

MM.

23. Toutain (Jules), ✱, directeur adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, professeur à l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue du Four, 25 (3 février 1904 — *U. Robert*).

24. Mazerolle (Fernand), conservateur du Musée et des Archives de la Monnaie, à la Direction générale des monnaies et médailles, quai Conti, 11 (1er mars 1905 — *Mowat*).

25. Marquet de Vasselot (Jean-J.), conservateur adjoint du département des objets d'art du Moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, rue de Marignan, 19 (1er mars 1905 — *Guiffrey*).

26. Loisne (le comte Auguste Menche de), docteur en droit, rue de Varenne, 51 (4 avril 1906 — *Rey*).

27. Mâle (Émile), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, rue de Navarre, 11 (6 juin 1906 — *Thédenat*).

28. Espérandieu (le commandant Émile), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Clamart, avenue Victor-Hugo, 208 (4 juillet 1906 — *Molinier*).

29. Vitry (Paul), conservateur adjoint du département de la sculpture du Moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, professeur à l'École nationale des Arts décoratifs, avenue des Sycomores, 16 *bis* (9 janvier 1907 — *Bouchot*).

30. Lauer (Philippe), bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, boulevard Jules-Sandeau, 25 (5 décembre 1907 — *Beurlier*).

31. D'Allemagne (Henry), ✱, archiviste paléographe, rue des Mathurins, 30 (1er avril 1908 — *Hauvette*).

Digitized by Google

MM.

32. Roman (Joseph), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), au château de Picomtal, par Embrun (Hautes-Alpes) (3 juin 1908 — *de Boislisle*).

33. Chénon (Émile), ✻, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, rue des Écoles, 30 (1er juin 1910 — *d'Arbois de Jubainville*).

34. Espinas (Georges), attaché au ministère des Affaires étrangères, boulevard Saint-Germain, 198 (1er mars 1911 — *de Vogüé*).

35. Prinet (Max), directeur adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Versailles, rue d'Anjou, 10 (1er mai 1912 — *Schlumberger*).

36. Batiffol (Mgr Pierre), chanoine titulaire de Notre-Dame, rue Cujas, 2 (5 février 1913 — *Ruelle*).

37. Roy (Maurice), conseiller référendaire à la Cour des comptes, avenue Rapp, 20 (7 mai 1913 — *Gaidoz*).

38. Chapot (Victor), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, rue Madame, 69 (4 février 1914 — *de Lasteyrie*).

39. Serbat (Louis), archiviste paléographe, rue de Chateaubriand, 8 (4 février 1914 — *de La Tour*).

40. Mirot (Léon), archiviste aux Archives nationales, à Versailles, rue Royale, 75 (6 février 1918 — *Valois*).

41. Martroye (François), à Paris, boulevard Saint-Germain, 131 (6 février 1918 — *Collignon*).

42. Dimier (Louis), agrégé de l'Université, à Paris, rue du Puits-l'Ermite, 8 (5 juin 1918 — *Ravaisson-Mollien*).

43. Dieudonné (Adolphe), conservateur adjoint au département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, à Suresnes, rue Guillaume-Lenoir, 7 (11 décembre 1918 — Vte *de Rougé*).

Digitized by Google

MM.

44. Deshoulières (François), directeur adjoint de la Société française d'archéologie, au château de l'Isle-sur-Arnon, par Ids-Saint-Roch, Cher, et à Paris, rue de la Tour, 49 (11 décembre 1918 — Mgr *Duchesne*).

45. Fournier (Paul), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, à Paris, avenue de Breteuil, 71 (4 juin 1919 — *Bapst*).

Digitized by Google

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS

Au 1er Août 1919.

Associés correspondants nationaux[1].

Ain.

MM.

*Nodet (le Dr Victor), à Bourg, place Bernard, 23 (6 juillet 1904).

Chanel (Émile), professeur au lycée Lalande, président de la Société des naturalistes de l'Ain, à Bourg, rue Bel-Air (6 mars 1907).

Aisne.

Pilloy (Jules), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Saint-Quentin, rue Calixte-Souplet, 28 (13 février 1884).

Souchon (Joseph), archiviste honoraire du département de l'Aisne, à Paris, rue Bridaine, 11 (4 mars 1891).

Moreau-Nélaton (Étienne), ✻, à Fère-en-Tardenois, et à Paris, faubourg Saint-Honoré, 73 *bis* (1er avril 1914).

1. La Commission des impressions croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du règlement, la qualification d'*associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 membres résidants et aux 10 membres honoraires.

L'astérisque désigne les associés correspondants qui ont racheté leurs cotisations annuelles, conformément à l'article 32 du règlement.

Digitized by Google

Allier.

MM.

LEBRUN (Eugène), au château de la Baume, au Veurdre, et au Vésinet (Seine-et-Oise), rue Thiers, 12 *bis* (5 juillet 1905).

MALLAT (Antonin), à Beauregard, par Bellerive-sur-Allier, et à Paris, rue des Écoles, 24 (7 avril 1909).

Alpes (Basses-).

RIPERT-MONCLAR (le marquis DE), C. ✻, ministre plénipotentiaire, au château d'Allemagne, par Riez (4 février 1885).

Alpes (Hautes-).

* MANTEYER (Georges PINET DE), au château de Manteyer, et à Paris, quai de Béthune, 34 (7 juin 1899).

Alpes-Maritimes.

LA MAZELIÈRE (le marquis DE), à Nice, Carabacel, 33, et à Paris, rue Barbet-de-Jouy, 40 (7 juin 1900).

ROUQUETTE (le Dr), ✻, médecin-major de 1re classe en congé, correspondant du Ministère, à Nice, place de la Liberté, 4 (6 décembre 1905).

* GUEBHARD (le Dr Adrien), ✻, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, secrétaire perpétuel de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Saint-Vallier-de-Thiey, et à Paris, rue de l'Abbé-de-l'Épée, 4 (6 juin 1906).

MARGUERITE-DE LA CHARLONIE (P.), ingénieur des arts et manufactures, à Nice, rue Macarani, 13, et à Paris, rue Bonaparte, 21 (3 juin 1908).

BENSA (Thomas), directeur du Musée municipal des beaux-arts, à Nice, rue des Ponchettes, 15 (1er février 1911).

Digitized by Google

MM.

Levrot (Joseph), conservateur adjoint de la Bibliothèque et des Archives municipales, à Nice, rue Gioffredo, 60 (22 mai 1912).

Ardèche.

*Le Sourd (Auguste), à Saint-Maurice, par Baix, et à Paris, boulevard Saint-Germain, 189 (6 avril 1910).

Ardennes.

Vincent (le Dr Henri), à Vouziers, rue des Moulins (6 janvier 1892).

Liebbe (Elias), au château de Trugny, par Rethel, et à Paris, rue Pergolèse, 48 (14 septembre 1898).

Donau (colonel Raymond), O. ✻, à Givet (6 décembre 1905).

Ariège.

Bégouen (le comte), au château des Espas, à Montesquieu-Avantès, par Saint-Girons.

Aube.

Le Clert (Louis), conservateur du Musée archéologique de Troyes, à Troyes, rue Ambroise-Cottet, 4 (4 mars 1891).

La Boullaye (Ernest Arbeltier de), à Troyes, rue de la Monnaie, 38 (16 mai 1894).

*Tillet (Jules), architecte en chef des monuments historiques, à Nogent-sur-Seine, et à Paris, rue de Miromesnil, 76 (1er juillet 1914).

Bouches-du-Rhône.

Clerc (Michel), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de l'Université d'Aix-Marseille, directeur du Musée d'archéologie de Marseille, à Marseille, château Borély (7 décembre 1898).

Digitized by Google

MM.

Gérin-Ricard (Henry de), secrétaire perpétuel de la Société de statistique de Marseille, à Marseille, rue Wulfran-Puget, 33 (5 février 1902).

Arnaud d'Agnel (l'abbé G.), à Marseille, rue Monteaux, 10 (5 novembre 1902).

Calvados.

*Rainaud (Armand), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Caen, à Caen (27 février 1889).

Besnier (Maurice), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Caen, à Caen, rue Bicoquet, 62 (7 mars 1900).

Cantal.

Pagès-Allary (J.), à Murat (2 février 1910).

Charente-Inférieure.

Musset (Georges), bibliothécaire de la ville de La Rochelle, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à La Rochelle, rue Gargoulleau (6 février 1884).

Lefebvre des Noëttes (le commandant), ✻, au Petit-Coudret, à Saintes (7 mars 1906).

Cher.

Goy (Pierre de), au château d'Étrechy, par Dun-sur-Auron (2 avril 1884).

Saint-Venant (Julien Barré de), ✻, inspecteur des eaux et forêts en retraite, ancien président de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges, rue de la Petite-Armée, 1 (3 janvier 1900).

Gauchery (Paul), ingénieur-architecte, à Vierzon (6 mai 1903).

Bengy-Puyvallée (Maurice de), archiviste paléographe, à Villecomte, par Les Aix-d'Angillon, et à Paris, avenue de Clichy, 91 (4 avril 1906).

*Bourbon (Henry), au château de Lestang, par Sancerre (5 décembre 1906).

Digitized by Google

Corse.

MM.

* Bonaparte (le prince Roland), membre de l'Institut (Académie des sciences), à Calvi, et à Paris, avenue d'Iéna, 10 (3 juin 1891).

Côte-d'Or.

Louis-Lucas (Paul), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Dijon, à Dijon, boulevard Carnot, 2 (5 mars 1884).

Millon (Henry), conseiller à la Cour d'appel de Dijon, à Dijon, rue du Palais, 23 (2 juillet 1884).

Lejay (l'abbé Paul), agrégé de l'Université, professeur à l'Institut catholique de Paris, à Pontailler-sur-Saône, et à Paris, rue du Cherche-Midi, 119 (5 mars 1890).

Daguin (Fernand), ✱, docteur en droit, à Chamesson, et à Paris, rue de l'Université, 29 (6 février 1895).

Corot (Henry), à Savoisy (1er avril 1896).

Poinssot (Louis), inspecteur des antiquités et des arts de la Régence de Tunis, à Dijon, et à Paris, rue Pierre-Nicole, 7 (1er mars 1899).

* Truchis (le vicomte Pierre de), au château de Dracy, par Vitteaux (30 mars 1904).

Epery (le Dr René), à Dijon, place Grangier, 6 (1er décembre 1909).

Esdouhard d'Anisy (P.), au château de Puligny, par Puligny-Montrachet (31 mars 1915).

Dordogne.

Fayolle (le marquis Gérard de), président de la Société historique et archéologique du Périgord, conservateur du Musée du Périgord, au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre, et à Périgueux, rue du Plantier, 18 (3 juin 1885).

Cheylud (Émile), à La Roche-Chalais (23 février 1898).

Digitized by Google

MM.

* Babut (le commandant A.), ✻, à Monfaucon, par Le Fleix, et à Paris, rue des Gatines, 23 (3 avril 1907).

Doubs.

Ebersolt (Jean), à Montbéliard, et à Paris, rue Charles-Dickens, 1 (6 mai 1914).

Drôme.

Chevalier (le chanoine Ulysse), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Romans, rue des Clercs, 3 (3 février 1869).

Vallentin du Cheylard (Roger), à Montélimar, rue Corne-Roche (4 juin 1890).

Breghot du Lut (F.), au château de Confolin, à Bourg-lès-Valence (7 juin 1905).

Eure.

Régnier (Louis), à Évreux, rue du Meilet, 17 (6 mars 1890).

Porée (le chanoine Adolphe), curé de Bournainville, par Thiberville (23 avril 1890).

* Coutil (Léon), à Saint-Pierre-du-Vauvray (6 mars 1895).

Vasnier (Henri), ✻, ancien officier, ancien greffier des bâtiments à Paris, lauréat de l'Institut, membre du Musée social, à Saint-Georges-du-Vièvre (6 juillet 1904).

* Sayve (le marquis de), à Saint-Germain-la-Campagne, et à Paris, avenue Rapp, 20 (6 mai 1914).

Lantier (Raymond), membre de l'École des hautes études hispaniques, à Lisieux, boulevard Sainte-Anne, 16 (10 avril 1918).

Eure-et-Loir.

Janssens (le comte Gaston de), au château de Romainville, par Cloyes, et à Paris, rue Vineuse, 9 *bis* (4 mai 1892).

Merlet (René), archiviste honoraire d'Eure-et-Loir, à Chartres, rue de Beauvais, 14 (7 mai 1902).

Bonnard (L.), ✻, docteur en droit, membre de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres, rue des

Digitized by Google

MM.

Grenets, 15, et à Paris, rue de Courcelles, 119 (5 février 1908).

Beaufils (P.), sous-directeur des contributions indirectes, à Rambouillet, rue des Vignes.

Gard.

Marignan (Albert), à Fonsfougacière, par Aigues-Vives, et à Paris, rue des Beaux-Arts, 5 (4 février 1891).

Bary (Albert de), ancien officier d'état-major, au château de Rousson, par Salindres, et à Paris, avenue de la Bourdonnais, 15 (5 avril 1911).

Garonne (Haute-).

* Pasquier (Félix), archiviste du département de la Haute-Garonne, à Toulouse, rue Saint-Antoine-du-T, 6 (2 novembre 1887).

Gers.

Lacave La Plagne-Barris (le baron Joseph), au château de la Plagne, par Montesquiou (7 mai 1890).

Lauzun (Philippe), président de la Société archéologique du Gers, secrétaire perpétuel de la Société académique d'Agen, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Valence-sur-Baïse (26 juillet 1899).

Gironde.

Jullian (Camille), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission des monuments historiques, à Bordeaux, rue Vital-Carles, 14, et à Paris, rue du Luxembourg, 30 (10 janvier 1894).

* Markuse (Edgar), à Bègles, et à Paris, boulevard Haussmann, 81 (5 juin 1895).

Digitized by Google

MM.

Paris (Pierre), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, directeur de l'Institut hispanique de Madrid, directeur de l'École municipale des Beaux-Arts, à Bordeaux, à l'École municipale des Beaux-Arts (23 février 1898).

Brutails (Auguste), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste de la Gironde, chargé de cours à la Faculté des lettres de Bordeaux, juge au tribunal supérieur d'Andorre, à Bordeaux, rue d'Aviau, 13 (20 avril 1898).

Amtmann (Théodore), archiviste et bibliothécaire de la Société archéologique de la Gironde, à Bordeaux, cours de la Martinique, 68 (26 avril 1898).

* Lur-Saluces (le marquis Alexandre de), à Sauternes, et à Paris, rue Dumont-d'Urville, 10 (3 février 1904).

Fourché (P.), à Bordeaux, cours de Tourny, 29 (3 février 1904).

Hérault.

Cazalis de Fondouce (Paul), ingénieur civil, à Montpellier, rue des Étuves, 18 (12 juin 1878).

Berthelé (Joseph), archiviste du département de l'Hérault, à Montpellier, rue des Patriotes, 36 (7 novembre 1883).

Joubin (André), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier, à Montpellier, avenue du Stand, 10 (6 mars 1901).

Bonnet (Émile), avocat à la cour d'appel, à Montpellier, rue du Faubourg-Saint-Jaumes, 11 (7 mai 1902).

Sahuc (Joseph), à Saint-Pons-de-Thomières (5 décembre 1906).

Le Bars (Yvon), au château de Mercorent, près Béziers (1er décembre 1909).

Granier (le chanoine M.), vicaire général honoraire, à Montpellier, à l'Évêché (1er avril 1914).

Digitized by Google

Ille-et-Vilaine.

MM.

Bossard (l'abbé Pierre), à Bruz (10 janvier 1900).

Indre.

Creusot (J.), à Châteauroux, rue des Notaires, 1 (7 mars 1900).

La Véronne (Geoffroy de), au château du Bouchet, par Rosnay, et à Paris, rue de Grenelle, 121 *bis* (1er juin 1910).

*Gontaut-Biron (le comte Guillaume de), au château de Diors, et à Paris, rue Barbet-de-Jouy, 1 (2 juillet 1913).

Indre-et-Loire.

Beaumont (le comte Charles de), à Chatigny, par Fondettes, et à Paris, rue de Bourgogne, 21 (24 juillet 1894).

Joulin (Léon), O. ✻, membre de la Société archéologique du Midi de la France, à Tours, rue d'Entraygues, 81 (3 décembre 1902).

Isère.

Villenoisy (François de), bibliothécaire honoraire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, à la Buisserette, près Grenoble (1er juillet 1891).

Delachenal (Roland), à Crémieu, et à Paris, rue de Babylone, 4 (5 juin 1895).

Muller (Hippolyte), bibliothécaire de l'École de médecine, à Grenoble (7 novembre 1906).

Jura.

Guichard (l'abbé Alphonse), docteur en théologie, curé de Grozon (6 février 1889).

Brune (l'abbé Paul), curé de Mont-sous-Vaudrey (6 mars 1889).

Digitized by Google

Landes.

MM.

THOLIN (Georges), ✻, archiviste honoraire de Lot-et-Garonne, à la Mirande, Saint-Sever-sur-Adour (5 mars 1873).

BOUGLON (le baron DE), à La Bastide-d'Armagnac (1er juillet 1903).

Loir-et-Cher.

* PLAT (l'abbé Gabriel), à Vendôme (3 avril 1907).

* MARCHÉVILLE (Louis DE), au château de Lassay, par Romorantin, et à Paris, rue Meissonier, 4 (3 décembre 1914).

Loire.

BRASSART (Éleuthère), à Montbrison (4 novembre 1885).

SAINT-PULGENT (A. DE), à Montbrison (12 décembre 1900).

DESJOYEAUX (Claude-Noël), au château de la Garde, par Montbrison, et à Paris, rue du Bac, 108 (5 mars 1913).

* THIOLLIER (Noël), notaire, à Saint-Étienne, rue du Général-Foy, 10 (1er juillet 1914).

Loiret.

* BANCHEREAU (J.), à Orléans, quai Barentin, 6 (7 février 1912).

HARCOURT (le comte Louis D'), ✻, au château de Pont-Chevron, par Ouzouer-sur-Trézée, et à Paris, avenue Bosquet, 9 (7 mai 1913).

Maine-et-Loire.

FARCY (Louis DE), à Angers, rue du Canal, 23 (30 janvier 1884).

Digitized by Google

MM.

Urseau (le chanoine Charles), chanoine titulaire de la cathédrale d'Angers, à Angers (7 mars 1906).

Marne.

Demaison (Louis), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste honoraire de la ville de Reims, à Reims, rue Nicolas-Perseval, 21 (20 juillet 1881).

Jadart (Henri), ✻, secrétaire général de l'Académie de Reims, conservateur honoraire de la Bibliothèque et du Musée de Reims, à Reims, et à Fontenay-sous-Bois (Seine), avenue Marigny, 58.

Tausserat-Radel (Alexandre), ✻, archiviste au ministère des Affaires étrangères, à Vinay, par Épernay, et à Paris, rue Friant, 36 (11 janvier 1888).

Millard (l'abbé Aristide), curé de Saint-Gond, par Sézanne (12 juin 1889).

Krafft (Hugues), ✻, au château de Toussicourt, par Hermonville, et à Paris, rue de Lubeck, 42 (4 juillet 1906).

Jovy (Ernest), président de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François, à Vitry-le-François, rue de la Tour, 40 (5 mars 1919).

Marne (Haute-).

Royer (Charles), conservateur du Musée de Langres, à Langres (4 décembre 1889).

Marcel (le chanoine Louis), supérieur du petit séminaire de Langres, à Langres (6 juillet 1892).

Montremy (François de), attaché au Musée de Cluny, à Nomécourt, par Joinville, et à Paris, rue de la Trémoïlle, 2 (5 juin 1911).

Meurthe-et-Moselle.

Germain de Maidy (Léon), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy, rue Héré, 26 (7 mars 1883).

Digitized by Google

MM.

Perdrizet (Paul), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, à Nancy, avenue de la Garenne, 4 (6 mars 1901).

Beaupré (le comte Jules), à Nancy, rue de Serre, 18 (1er février 1905).

Goury (Georges), ancien conservateur au Musée lorrain, à Nancy, rue des Tiercelins, 5, et à Valence (Drôme), rue Thiers, 21 (3 mars 1909).

Morbihan.

L'Estourbeillon (le marquis de), député, à Vannes, place de l'Évêché, 5, et à Paris, boulevard Saint-Michel, 21 (14 décembre 1887).

Grand (Roger), ancien archiviste du Cantal, à Kerverho, Arradon, par Vannes (5 juin 1901).

Aveneau de la Grancière, président de la Société polymathique du Morbihan, conservateur au Musée archéologique de Vannes, au château de Beaulieu, par Bignan (5 février 1902).

Nièvre.

Lespinasse (René Leblanc de), archiviste paléographe, au château de Luanges, par Guérigny, et à Paris, rue du Bac, 44 (1er juillet 1868).

Faulquier (Bernard), archiviste paléographe, au château de Montjoux, par Saint-Honoré, et à Paris, boulevard Haussmann, 157 (7 novembre 1900).

Nord.

Rigaux (Henry), à Lille, rue du Chaufour, 14 (4 février 1874).

Hénault (Maurice), archiviste et sous-bibliothécaire de la ville de Valenciennes, à Valenciennes (11 décembre 1895).

Théry (Louis), avocat, à Lille, square Duthilleul, 17, et à Rouen, rue Beaulieu, 2 *bis* (30 mars 1904).

Théodore (Émile), conservateur adjoint des Musées (Palais

Digitized by Google

MM.

des Beaux-Arts), à Lille, rue Solférino, 197 (6 décembre 1905).

Chabrun (César), docteur en droit, professeur à l'Institut catholique de Lille, à Lille, rue d'Holbach, 14 (10 janvier 1906).

Leuridan (l'abbé Théodore), archiviste du diocèse de Cambrai, à Roubaix, rue des Arts, 14 (9 janvier 1907).

Bauchond (Maurice), docteur en droit, membre de la Commission historique du département du Nord, à Valenciennes, place du Neuf-Bourg, 28 (3 avril 1907).

Levé (A.), ancien magistrat, président de la Commission historique du département du Nord et du Musée Wicar, inspecteur de la Société française d'archéologie, à Lille, rue des Pyramides, 6, et à Paris, rue Thiers, 4 (7 mars 1916).

Oise.

Caix de Saint-Aymour (le comte Amédée de), membre de la Commission des monuments historiques, à Senlis, et à Paris, boulevard Pereire, 198 (13 décembre 1876).

* Bonnault d'Houët (le baron Xavier de), archiviste paléographe, à Compiègne, place du Château (14 avril 1897).

Leblond (le Dr Victor), président de la Société académique de l'Oise, à Beauvais, rue des Halles, 74 (6 mars 1907).

Orne.

Godet (l'abbé Henri), curé du Pas-Saint-Lhomer, par Moutiers-au-Perche (7 avril 1886).

Tournouër (Henri), au château de Saint-Hilaire-des-Noyers, par Nocé, et à Paris, boulevard Raspail, 5 (5 mars 1913).

Pas-de-Calais.

Lhomel (le comte Georges de), à Montreuil-sur-Mer, et à Paris, rue Marbeuf, 27 (7 décembre 1898).

Rodière (Roger), à Montreuil-sur-Mer (5 novembre 1902).

Digitized by Google

MM.

*Drouet (Édouard), ingénieur aux mines de Liévin, à Liévin (1er avril 1908).

Puy-de-Dôme.

Audollent (Auguste), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), doyen de la Faculté des lettres de l'Université, directeur du Musée municipal de Clermont-Ferrand, à Clermont-Ferrand, chemin de l'Oradou, 1 (5 mars 1890).

*Charvilhat (le Dr G.), à Clermont-Ferrand, rue Blatin, 4 (6 janvier 1909).

Barante (le baron Claude de), au château de Barante, par Dorat, et à Paris, rue du Général-Foy, 22 (7 mars 1916).

Pyrénées (Basses-).

Croizier (le marquis de), ✻, membre du Conseil supérieur des colonies, au château de Jouandin, à Bayonne, côte Saint-Étienne (9 novembre 1892).

*Lemaire (Arthur), à Saint-Jean-de-Luz, et à Paris, rue de Rome, 35 (3 février 1897).

Zeiller (Jacques), agrégé de l'Université, professeur à l'Université de Fribourg, à Jurançon, près Pau, et à Paris, rue du Vieux-Colombier, 8 (1er mai 1901).

Pyrénées-Orientales.

Carsalade du Pont (Mgr Jules de), évêque de Perpignan (10 juillet 1889).

Puig (Joseph), à Perpignan, et à Paris, 64, boulevard Sébastopol (7 janvier 1914).

Rhône.

Condamin (le chanoine James), doyen de la Faculté des lettres de l'Université catholique de Lyon, place Bellecour, 26 (2 avril 1890).

Digitized by Google

MM.

Buche (Joseph), professeur agrégé au lycée de Lyon (Saint-Rambert), à Villeurbanne, rue de Lorraine, 8 (25 janvier 1899).

Vial (E.), à Lyon, rue d'Auvergne, 6 (1er février 1905).

Birot (le Dr J.), à Lyon, rue du Plat, 31 (5 avril 1905).

* Beyssac (Jean), à Lyon, quai de l'Archevêché, 15 (7 juin 1905).

Chervin (le Dr), à Thizy, et à Paris, avenue Victor-Hugo, 82 (6 juillet 1910).

Billiard (Raymond), à Charentay, et à Lyon, quai Saint-Vincent, 23 (7 décembre 1910).

Germain de Montauzan (Camille), chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon, à Lyon, rue Franklin, 57 (1er février 1911).

Bégule (Lucien), à Lyon, rue Sala, 3 (3 janvier 1912).

Saône-et-Loire.

Charmasse (Anatole de), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Autun (14 mars 1866).

Deseilligny (Jules Pierrot-), à Autun, et à Paris, avenue Henri-Martin, 47 (14 décembre 1887).

Bidault de Grésigny, au château de Boulay, par Baudrières (2 mai 1906).

Boirot (Max), à Bourbon-Lancy, et à Paris, rue Lamartine, 26 (2 juin 1909).

Hannezo (Jules), à Mâcon, rue Bel-Air, 5 (8 janvier 1913).

Virey (Jean), archiviste paléographe, à La Chevanière, par Charnay (5 avril 1916).

Sarthe.

Menjot d'Elbenne (le vicomte Samuel), à Couléon, par La Chapelle-Saint-Rémy (17 juillet 1895).

Triger (Robert), inspecteur général de la Société fran-

Digitized by Google

MM.

çaise d'archéologie, au Mans, rue de l'Ancien-Évêché, 5 (7 mai 1902).

Fleury (Gabriel), imprimeur, à Mamers (2 décembre 1903).

Savoie.

Seyssel (comte de), membre de l'Académie de Chambéry, à Chambéry (5 mars 1919).

Seine.

* Sorlin-Dorigny (Albert), à Paris, avenue Félix-Faure, 32 (1er juin 1881).

Weiss (André), ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, à Paris, place de Breteuil, 8 (5 mars 1884).

Bordes (l'abbé Jean-Marie), à Paris, boulevard Raspail, 234 (4 mars 1885).

Fournier (Paul), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, à Paris, avenue de Breteuil, 71 (5 juillet 1893).

* Durighello (Ange), à Neuilly-sur-Seine, rue Charles-Laffitte, 25 *ter* (10 janvier 1894).

Castanier (Prosper), à Choisy-le-Roi (24 janvier 1894).

* Eude (Émile), ingénieur-architecte, à Paris, rue François-Millet, 12 (3 juillet 1895).

Capitan (le Dr Louis), ✻, membre de l'Académie de médecine, professeur à l'École d'anthropologie, chargé de cours au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, vice-président de la Commission des monuments mégalithiques, à Paris, rue des Ursulines, 5 (6 janvier 1897).

* Castellane (le comte Henri de), à Paris, rue Saint-Dominique, 11 (4 mai 1898).

* Expert (Henry), sous-bibliothécaire au Conservatoire

Digitized by Google

MM.

national de musique, à Antony (Seine), rue Velpeau, 18 (1er juin 1898).

Gaudin (Paul), ingénieur, à Paris, rue de la Grande-Chaumière, 6 (12 juillet 1899).

Kœchlin (Raymond), membre du Conseil des Musées nationaux, président de la Société des Amis du Louvre, à Paris, quai de Béthune, 32 (4 décembre 1901).

Lacombe (Paul), ✻, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, à Paris, rue de Moscou, 5 (5 mars 1902).

Rousseau (F.), à Paris, boulevard Raspail, 276 (3 décembre 1902).

Poupardin (René), secrétaire de l'École des chartes, directeur adjoint à l'École des Hautes-Études, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Paris, boulevard Saint-Michel, 72 (4 mars 1903).

Furcy-Raynaud (Marc), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, à Paris, avenue des Champs-Élysées, 120 (11 mars 1903).

Vidier (Alexandre), inspecteur général des bibliothèques et des archives, à Boulogne-sur-Seine, rue de Sèvres, 25 (3 février 1904).

Magne (Charles), secrétaire général du Comité d'études archéologiques et historiques de la Montagne-Sainte-Geneviève, à Paris, avenue des Gobelins, 47 (2 mars 1904).

Boinet (Amédée), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, boulevard Raspail, 286 (30 mars 1904).

Buttin (Charles), à Paris, villa Mozart, 3 (6 juillet 1904).

Lemoisne (Paul-André), bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale, à Thiais, et à Paris, rue de l'Université, 91 (6 juillet 1904).

*Nocq (Henry), ✻, à Paris, quai Bourbon, 29 (1er mars 1905).

Digitized by Google

MM.

Aubert (Félix), archiviste paléographe, avocat à la Cour d'appel de Paris, à Saint-Mandé, rue de l'Épinette, 17 (6 décembre 1905).

Roche (Denis), à Paris, boulevard Raspail, 99 (7 mars 1906).

* Langlois (l'abbé M.), bibliothécaire de l'Institut catholique de Paris, à Paris, boulevard Montparnasse, 150 (3 mai 1906).

Manneville (Charles), secrétaire général adjoint du Comité d'études archéologiques et historiques de la Montagne-Sainte-Geneviève, à Paris, avenue des Gobelins, 9 (6 juin 1906).

** Jameson (Robert), à Paris, avenue Vélasquez, 6 (4 juillet 1906).

Martin-Chabot (Fernand), archiviste aux Archives nationales, à Paris, rue de Lille, 37 (9 janvier 1907).

Corbierre (l'abbé Auguste), à Paris, rue Cassette, 7 (3 juin 1908).

* Picard (Auguste), C. ✻, directeur honoraire de l'exploitation à la Compagnie des chemins de fer de l'Est, à Paris, rue de Maubeuge, 73 (2 décembre 1908).

* Lefèvre (Louis-Eugène), à Paris, rue Jouffroy, 36 *bis* (3 mars 1909).

Aubert (Marcel), bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale, à Paris, rue des Saints-Pères, 13 (5 mai 1909).

* Morin-Jean, à Paris, boulevard de Clichy, 33 *bis* (5 mars 1913).

* Gobillot (René), bibliothécaire à la Bibliothèque d'art et d'archéologie, à Paris, avenue Kléber, 77 (4 mars 1914).

Colin (Jean), à Bourg-la-Reine, Chemin latéral, 24 (6 mars 1918).

Barbarin (Charles), bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, rue Vauquelin, 15 (7 mai 1919).

Pelletier (Eugène), à Paris, avenue d'Eylau, 1 (2 avril 1919).

Puymaigre (comte de), à Paris, 7, rue de Constantine (5 mars 1919).

Digitized by Google

Seine-et-Marne.

MM.

Héron de Villefosse (Étienne), ✻, à Chartronges, par la Ferté-Gaucher, et à Paris, rue de l'Université, 29 (2 juin 1886).

* Ridder (André de), conservateur adjoint du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, au Mée, et à Paris, rue de Marignan, 22 (8 mai 1901).

Gassies (Georges), professeur de première au collège de Meaux, vice-président de la Société littéraire et historique de la Brie, à Meaux, impasse Hattingais, 3, rue de la Cordonnerie (5 février 1902).

* Mayeux (Albert), architecte diplômé du gouvernement, à Lagny, et à Paris, rue Joubert, 39 (6 mai 1903)

Husson (Georges), vice-président de la Société littéraire et historique de la Brie, à Couilly, pavillon des Caves (6 mai 1908).

Meuret (Maurice), à Fontainebleau, rue Saint-Merry, 130, et à Paris, rue de Berry, 33 (2 décembre 1908).

Seine-et-Oise.

Martin-Sabon (Félix), ingénieur, à Ronquerolles, et à Paris, rue Mansart, 5 *bis* (2 avril 1890).

Bordeaux (Paul), à Yerres, prieuré des Camaldules, et à Neuilly-sur-Seine, avenue de Neuilly, 20 *bis* (3 février 1892).

Legrand (Maxime), à Étampes, rue Saint-Jacques, 98 (10 janvier 1900).

Guiffrey (Jean), conservateur adjoint du département des peintures, des dessins et de la chalcographie au Musée du Louvre, à Saint-Cyr, villa Saint-Jean, et à Paris, boulevard Bonne-Nouvelle, 34 (6 février 1901).

Gusman (Pierre), artiste peintre, à Grosrouvre, et à Paris, boulevard Edgar-Quinet, 22 (6 mars 1901).

Digitized by Google

MM.

*Rodocanachi (Emmanuel), ✻, à Andilly, et à Paris, rue de Lisbonne, 54 (11 mars 1903).

Depoin (Joseph), secrétaire général de la Société historique du Vexin, à Pontoise, et à Paris, boulevard Saint-Germain, 150 (4 mai 1904).

*Morgan (Jacques de), C. ✻, directeur général honoraire des antiquités de l'Égypte, ancien délégué général en Perse du ministre de l'Instruction publique, à Croissy-sur-Seine, rue Alfred-Dormeuil, 1, et à Paris, rue des Ursulines, 5 (1er mars 1905).

*Biver (Paul), au château de Villiers-le-Bâcle, par Gif, et à Paris, rue de Prony, 14 (6 janvier 1909).

Lesort (André), archiviste du département de Seine-et-Oise, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Versailles, rue Mademoiselle, 35 (5 avril 1909).

*Bouclier (Albert), trésorier de la Société française de numismatique, au château du Rouvray, par Condé-sur-Vesgre, et à Paris, avenue de Messine, 30 (5 janvier 1910).

*Besnard (Charles-Henri), architecte, aux Ormes, par Saint-Rémy-lès-Chevreuse, et à Paris, rue de Bagneux, 16 (6 avril 1910).

*Rhein (André), archiviste paléographe, à Versailles, rue Neuve, 11 (4 mai 1910).

Formigé (Jules), à Montfermeil, boulevard Hardy, 1, et à Paris, quai Debilly, 52 (15 mai 1912).

Saint-Périer (le comte de Poilloue de), à Morigny, par Étampes, et à Paris, rue du Bac, 24 (8 janvier 1913).

Courcel (Valentin Chodron de), à Montcourcel, par Athis-Mons, et à Paris, rue de Vaugirard, 20 (5 février 1913).

La Roche-Guyon (le duc de), au château de la Roche-Guyon, et à Paris, boulevard des Invalides, 18 (7 juin 1916).

Seine-Inférieure.

Le Breton (Gaston), O. ✻, correspondant de l'Institut

Digitized by Google

MM.

(Académie des beaux-arts), directeur honoraire du Musée archéologique départemental, à Rouen, rue Thiers, 25 *bis* (1er février 1882).

Kermaingant (Pierre-Paul Laffleur de), ✻, ingénieur, au Tréport, et à Paris, avenue des Champs-Elysées, 102 (3 janvier 1883).

Prévost (Gustave), ancien magistrat, à Rouen, rue Chasselièvre, 52 (6 juin 1888).

Foville (Jean de), bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, à Rouen, et à Paris, rue de Lille, 30 (9 janvier 1901).

Costa de Beauregard (le comte Olivier), au château de Sainte-Foy, par Longueville (3 avril 1901).

Vesly (Léon de), directeur du Musée départemental des antiquités, à Rouen, rue des Arsins, 1 (5 mars 1902).

Coutan (le Dr), à Rouen, rue d'Ernemont, 10 (14 décembre 1904).

Sèvres (Deux-).

Martin (Gabriel), ✻, à Airvault, et à Paris, rue de Villersexel, 7 (1er juin 1904).

Clouzot (Étienne), attaché à la Bibliothèque historique de la ville de Paris, à Niort, et à Fontenay-sous-Bois (Seine), rue Dalayrac, 37 (5 avril 1905).

Clouzot (Henri), conservateur de la Bibliothèque municipale Forney de Paris, à Niort, et à Fontenay-sous-Bois, rue Dalayrac, 37 (7 février 1906).

Somme.

Duhamel-Decéjean (Charles), ancien secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, au château de Nesle, à Nesle (23 juillet 1884).

Guyencourt (Robert de), à Amiens, rue Gloriette, 1 (9 janvier 1889).

*Guerlin (Robert), ancien président de la Société des

Digitized by Google

MM.

Antiquaires de Picardie, à Amiens, rue Saint-Louis, 30 (3 février 1892).

Boulanger (C.), ✱, ancien notaire, conservateur honoraire du Musée, à Péronne (9 janvier 1901).

* Des Forts (Philippe Feugère), ✱, archiviste paléographe, au château d'Yonville, par Hallencourt, et à Paris, rue de Sèvres, 29 (1er juin 1904).

Dubois (Pierre), à Amiens, rue Pierre-l'Ermite (6 juin 1906).

Valois (Jules de), à Aumâtre, par Oisemont (7 février 1912).

Tarn.

Andrieu (Jean), greffier du Tribunal civil, à Albi, rue du Séminaire, 42 (5 novembre 1913).

Tarn-et-Garonne.

Bruston (Charles), ✱, ancien doyen de la Faculté de théologie protestante de l'Université de Toulouse, à Montauban, rue de la Banque, 37, et à Paris, avenue Mozart, 79 (7 mars 1894).

Var.

Roustan (François), architecte du département et des monuments historiques du Var, à Toulon, rue Dumont-d'Urville, 2 (4 février 1903).

Vendée.

Vallette (René), directeur de la Revue du Bas-Poitou, à Fontenay-le-Comte (23 juillet 1884).

Arnauldet (Pierre), licencié en droit, au Fossé-Rouge, et à Alfortville, rue de l'Union, 10 (24 janvier 1894).

Digitized by Google

Vienne.

MM.

Chauvet (Gustave), ✻, ancien président de la Société archéologique et historique de la Charente, à Poitiers, rue du Jardin-des-Plantes, 30 (2 avril 1884).

Ginot (Émile), bibliothécaire-archiviste de la ville de Poitiers, à Poitiers, rue de la Tranchée, 16 (3 janvier 1900).

Aigrain (abbé), membre titulaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, maître de chapelle à Sainte-Radegonde, à Poitiers, rue de la Croix-Rouge (7 mai 1919).

Vienne (Haute-).

Fage (René), avocat, au Mas-du-Puy, par Verneuil-sur-Vienne, et à Neuilly-sur-Seine, rue de l'École-de-Mars, 10 (3 novembre 1886).

Demartial (André), à Limoges, boulevard Louis-Blanc, 23 (7 février 1912).

Vosges.

Bosse (E.), receveur de l'enregistrement, à Mirecourt (1er décembre 1909).

Yonne.

*Villetard (l'abbé Henri), curé de Champvallon, par Senan (6 janvier 1902).

Tryon-Montalembert (le marquis de), au château de la Vieille-Ferté, par La Ferté-Loupière, et à Paris, rue Monsieur, 5 (1er février 1911).

Deschamps (Paul), archiviste paléographe, à Truchien, et à Paris, rue Vaneau, 37 (7 janvier 1914).

Algérie, Tunisie et Maroc.

Carton (le Dr Louis), ✻, correspondant de l'Institut (Aca-

Digitized by Google

MM.

démie des inscriptions et belles-lettres), à Khéreddine, villa Stella, par La Goulette (3 février 1892).

Delattre (le R. P. Alfred-Louis), ✻, des Pères Blancs, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiprêtre de la primatiale de Carthage, à Carthage (11 décembre 1895).

* Rouvier (le Dr Jules), ✻, professeur à l'École de médecine d'Alger (28 juillet 1897).

Merlin (Alfred), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur des antiquités et des arts de la Régence de Tunis, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, à Tunis, et à Paris, boulevard du Montparnasse, 73 (2 décembre 1903).

Maguelonne (Jules), directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre du département de Constantine, président de la Société archéologique de Constantine, à Constantine, rue de France, 7 (2 décembre 1908).

Renault (Jules), architecte à la direction générale des travaux publics, correspondant du ministère, à Tunis, place Sidi-el-Bahri, 6 (5 mai 1909).

Chatelain (Louis), directeur des fouilles, à Volubilis, par Meknès, et à Paris, rue du Ranelagh, 82 (1er décembre 1909).

Vassel (Eusèbe), à Maxula-Radès (5 février 1919).

Associés correspondants nationaux résidant à l'étranger.

Lagrange (le R. P. Marie-Joseph), de l'ordre des Frères Prêcheurs, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Jérusalem, au couvent de Saint-Étienne, et à Paris, rue du Bac, 34 (6 mars 1895).

Digitized by Google

MM.

Labande (Léon-Honoré), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur des archives et de la bibliothèque du Palais de Monaco, à Monaco, rue du Tribunal, 10 (6 janvier 1904).

Besse (le R. P. dom J.-M.), de l'ordre des Bénédictins, à l'abbaye de Saint-Martin de Ligugé, à Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique), et à Paris, rue des Saints-Pères, 19 (8 janvier 1908).

Associés correspondants étrangers.

Belgique.

Dognée (Eugène-M.-O.), ✻, à Bruxelles, rue de la Besace, 18 (6 juin 1867).

Cloquet (Louis), professeur à l'Université de Gand, à Gand, boulevard Léopold, 9 (3 décembre 1884).

Cumont (Georges), avocat, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, rue de l'Aqueduc, 19 (6 avril 1887).

Soil de Moriamé (Eugène), ✻, membre de la Commission royale des monuments, président du tribunal de première instance, à Tournai, rue Royale, 45 (29 juillet 1896).

Destrée (Joseph), conservateur au Musée des antiquités, à Bruxelles, parc du Cinquantenaire, 109 (20 avril 1898).

Donnet (Fernand), administrateur de l'Académie royale des beaux-arts, à Anvers, rue du Transvaal, 45 (4 avril 1900).

Gaspar (Camille), à Bruxelles, rue des Coteaux, 20 (3 décembre 1902).

Cumont (Franz), voir p. 9.

Loë (le baron Alfred de), conservateur au Musée du parc

Digitized by Google

MM.

du Cinquantenaire, à Etterbeek, avenue d'Auderghem, 82 (7 février 1906).

Pirenne (Henri), voir p. 9.

Danemark.

Schmidt (le professeur Valdemar), ✻, professeur à l'Université, à Copenhague, Frederiksholm Canal, 12 (3 juin 1868).

Espagne.

Martinez y Reguera (le Dr Leopoldo), à Madrid, Divino Pastor, 5 (6 novembre 1867).

Gestoso y Perez (José), conservateur du Musée municipal, secrétaire général de l'Académie des beaux-arts de Séville, à Séville, Gravina, 27 (6 avril 1898).

États-Unis d'Amérique.

*Frothingham (Arthur-L.), Jr., voir p. 9.

Grande-Bretagne et Irlande.

Rivett-Carnac (le colonel J.-H.), aide de camp de S. M. le Roi, au château de Rougemont, canton de Vaud (Suisse) (10 décembre 1884).

Evans (Arthur-John), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de la Société des Antiquaires de Londres, conservateur de l'Ashmolean Museum à Oxford, à Youlbury Berks, près Oxford (8 avril 1891).

*Headlam (le Rev. Arthur-C.), à Oxford, King's College (5 février 1896).

Digitized by Google

MM.

* Thompson (Henry-Yates), O. ✻, à Londres W., Portman Square, 19 (3 janvier 1900).

Seltman (E.-J.), à Kinghoe, Great Berkhamsted, Herts (3 juillet 1901).

Bilson (John), voir p. 9.

Pierpont-Barnard (Francis), membre de la Société des Antiquaires de Londres, professeur d'archéologie médiévale à l'Université de Liverpool (7 novembre 1917).

Italie.

Lovatelli (la comtesse), voir p. 9.

* Lazzaroni (le baron), à Rome, et à Paris, rue Spontini, 16 (3 décembre 1902).

Cantarelli (le professeur Luigi), voir p. 9.

Besso (le commandeur Marco), à Rome, corso Vittorio-Emmanuele, 51 (5 janvier 1916).

Portugal.

Figueiredo (J. de), voir p. 9.

Roumanie.

Vaschide (Mme Victoria), à Bucharest, et à Paris, rue d'Assas, 6 (2 juillet 1902).

Russie.

Ouvaroff (la comtesse), voir p. 9.

* Bobrinskoy (S. Exc. le comte Alexis Alexandrovitch), ✻, ancien ministre de l'Agriculture, président de la Commission d'archéologie, à Pétrograd, Galernaïa, 58 (5 février 1896).

* Boulytchef (S. Exc. Nicolaï Ivanovitch), ancien maréchal de la noblesse de Kalouga, membre de la Com-

Digitized by Google

MM.

mission d'archéologie, à Kalouga, et à Pétrograd, quai Anglais, 24 (7 mai 1902).

* Chérémétеff (S. Exc. le comte Serge Dmitriévitch), à Pétrograd, Fontanka, 34 (2 décembre 1903).

* Titoff (André de), ancien conseiller d'État, conservateur du Musée archéologique, à Rostoff-la-Grande, gouvernement de Yaroslav (6 juin 1906).

Khanenko (S. Exc. Bogdan de), ancien membre du Conseil de l'Empire, membre de la Commission d'archéologie, à Kiev (3 avril 1907).

* Goloubew (Victor de), ✻, à Paris, avenue du Bois-de-Boulogne, 26 (3 juin 1908).

Roerich (Nicolas de), directeur de la Société d'encouragement des arts, à Pétrograd, Moïka, 83 (10 mars 1909).

Suède.

Roosval (Johnny), professeur agrégé à l'Université d'Upsal, à Stockholm, Norr Mälarstrand, 24 (4 février 1914).

Strombon (Sixten), docteur ès lettres, conservateur adjoint du Musée des arts décoratifs, à Gothembourg (10 février 1915).

Suisse.

Fazy (Henry), professeur d'histoire à l'Université, à Genève, boulevard Helvétique, 24 (4 février 1863).

Briquet (Charles-Moïse), à Genève, rue D. Colladon, 1 (23 décembre 1885).

* Naëf (Albert), architecte, inspecteur général des monuments historiques de la Suisse, Haute-Combe, avenue Ruchonnet, à Lausanne (Vaud) (16 novembre 1892).

Mandach (Conrad de), à Berne, et à Paris, rue de Las-Cases, 15 (1er juillet 1903).

Vogt (l'abbé Albert), conservateur de la bibliothèque

Digitized by Google

MM.

cantonale et universitaire de Fribourg, à Fribourg, route de Lausanne, 37 (20 décembre 1905).

Stückelberg (Ernest-Alfred), professeur extraordinaire à l'Université de Bâle, à Bâle (7 février 1906).

Besson (l'abbé Marius), professeur au grand séminaire, professeur agrégé à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg, à Fribourg (3 mars 1909).

Demole (Eugène), conservateur du Cabinet de numismatique, Musée d'art et d'histoire, à Genève, rue du Marché, 40 (7 février 1912).

Gruaz (Julien), conservateur du cabinet numismatique adjoint au Musée historique vaudois, à Lausanne, 8, avenue d'Ouchy (6 décembre 1916).

Yougo-Slavie.

Bulíc (Mgr), voir p. 9.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NATIONAUX

ET ÉTRANGERS

Au 1er Août 1919.

MM.

Aigrain (l'abbé), Vienne.
Amtmann (Théodore), Gironde.
Andrieu (Jean), Tarn.
Arnaud d'Agnel (l'abbé G.), Bouches-du-Rhône.
Arnauldet (Pierre), Vendée.
Aubert (Félix), Seine.
Aubert (Marcel), Seine.
Audollent (Auguste), Puy-de-Dôme.
Aveneau de la Grancière, Morbihan.

Babut (le commandant A.), Dordogne.
Banchereau (Louis), Loiret.
Barante (le baron Claude de), Puy-de-Dôme.
Barbarin (Charles), Seine.
Barbot (Jules), Lozère.
Bary (Albert de), Gard.
Bauchond (Maurice), Nord.
Beaufils (P.), Eure-et-Loir.
Beaumont (le comte Charles de), Indre-et-Loire
Beaupré (le comte Jules), Meurthe-et-Moselle
Bégouen (le comte), Ariège.
Bégule (Lucien), Rhône.
Bengy-Puyvallée (Maurice de), Cher.
Bensa (Thomas), Alpes-Maritimes.

Digitized by Google

MM.

Berthelé (Joseph), Hérault.
Besnard (Charles-Henri), Seine-et-Oise.
Besnier (Maurice), Calvados.
Besse (le R. P. dom J.-M.), Belgique.
Besso (le commandeur Marco), Italie.
Besson (l'abbé Maurice), Suisse.
Beyssac (Jean), Rhône.
Bidault de Grésigny, Saône-et-Loire.
Billiard (Raymond), Rhône.
Bilson (John), Grande-Bretagne.
Birot (le Dr J.), Rhône.
Biver (Paul), Seine-et-Oise.
Bloch (Gustave), Seine.
Bobrinskoy (S. Exc. le comte Alexis Alexandrovitch), Russie.
Boinet (Amédée), Seine.
Boirot (Max), Saône-et-Loire.
Bonaparte (le prince Roland), Corse.
Bonfils (P.), Eure-et-Loir.
Bonnard (L.), Eure-et-Loir.
Bonnault d'Houët (le baron de), Oise.
Bonnet (Émile), Hérault.
Bordeaux (Paul), Seine-et-Oise.
Bordes (l'abbé), Seine.
Bossard (l'abbé), Ille-et-Vilaine.
Bosse (E.), Vosges.
Bouclier (Albert), Seine-et-Oise.
Bouglon (le baron de), Landes.
Boulanger (C.), Somme.
Boulitchoff (S. Exc. N. de), Russie
Bourbon (Henry), Cher.
Brassart (Eleuthère), Loire.
Breghot du Lut (F.), Drôme.
Briquet (Charles-Moïse), Suisse.
Brune (l'abbé Paul), Jura.
Bruston (Charles), Tarn-et-Garonne.
Brutails (Auguste), Gironde.

Digitized by Google

MM.

Buche (Joseph), Rhône.
Bulíc (Mgr), Yougo-Slavie.
Buttin (Charles), Seine.

Caix de Saint-Aymour (le comte Amédée de), Oise
Cantarelli (Luigi), Italie.
Capitan (le Dr Louis), Seine.
Carsalade du Pont (Mgr Jules de), Pyrénées-Orientales.
Carton (le Dr Louis), Tunisie.
Castanier (Prosper), Seine.
Castellane (le comte Henri de), Seine.
Cazalis de Fondouce (Paul), Hérault.
Chabrun (César), Nord.
Chanel (Émile), Ain.
Charmasse (Anatole de), Saône-et-Loire.
Charvilhat (le Dr G.), Puy-de-Dôme.
Châtelain (Louis), Maroc.
Chauvet (Gustave), Vienne.
Chérémèteff (S. Exc. le comte Serge Dmitriévitch), Russie.
Chervin (le Dr), Rhône.
Chevalier (le chanoine Ulysse), Drôme.
Cheylud (Émile), Dordogne.
Clerc (Michel), Bouches-du-Rhône.
Cloquet (Louis), Belgique.
Clouzot (Étienne), Deux-Sèvres.
Clouzot (Henri), Deux-Sèvres.
Colin (Jean), Seine.
Condamin (le chanoine James), Rhône.
Corbierre (l'abbé Auguste), Seine.
Corot (Henry), Côte-d'Or.
Costa de Beauregard (le comte Olivier), Seine-Inférieure
Courcel (Valentin Chodron de), Seine-et-Oise.
Coutan (le Dr), Seine-Inférieure.
Coutil (Léon), Eure.
Creuzot (J.), Indre.
Croizier (le marquis de), Basses-Pyrénées

Digitized by Google

MM.

Cumont (Franz), Belgique.
Cumont (Georges), Belgique.

Daguin (Fernand), Côte-d'Or.
Delachenal (Roland), Isère.
Delattre (le R. P. Alfred-Louis), Tunisie.
Demaison (Louis), Marne.
Demartial (André), Haute-Vienne.
Demôle (Eugène), Suisse.
Depoin (Joseph), Seine-et-Oise.
Deschamps (Paul), Yonne.
Deseilligny (Jules Pierrot-), Saône-et-Loire.
Des Forts (Philippe Feugère), Somme.
Desjoyeaux (Claude-Noël), Loire.
Destrée (Joseph), Belgique.
Dieudonné (Adolphe), Seine.
Dognée (Eugène), Belgique.
Donau (le colonel R.), Ardennes.
Donnet (Fernand), Belgique.
Drouet (Édouard), Pas-de-Calais.
Dubois (Pierre), Somme.
Duhamel-Decéjean (Charles), Somme.
Durighello (Ange), Seine.

Ebersolt (Jean), Doubs.
Epery (le Dr René), Côte-d'Or.
Esdouhard d'Anisy (P.), Côte-d'Or.
Eude (Émile), Seine.
Evans (Arthur-John), Grande-Bretagne.
Expert (Henry), Seine.

Fage (René), Haute-Vienne.
Farcy (Louis de), Maine-et-Loire.
Faulquier (Bernard), Nièvre.
Fayolle (le marquis Gérard de), Dordogne.
Fazy (Henry), Suisse.
Figueiredo (José de), Portugal.

Digitized by Google

MM.

Fleury (Gabriel), Sarthe.
Formigé (Jules), Seine-et-Oise.
Fourché (P.), Gironde.
Fournier (Paul), Seine.
Foville (Jean de), Seine-Inférieure.
Frothingham (Arthur-L.), Jr., États-Unis d'Amérique.
Furcy-Raynaud (Marc), Seine.

Gaspar (Camille), Belgique.
Gassies (Georges), Seine-et-Marne.
Gaucher (Paul), Cher.
Gaudin (Paul), Seine.
Gérin-Ricard (Henry de), Bouches-du-Rhône.
Germain de Maidy (Léon), Meurthe-et-Moselle.
Germain de Montauzan (Camille), Rhône.
Gestoso y Perez (José), Espagne.
Ginot (Émile), Vienne.
Gobillot (René), Seine.
Godet (l'abbé Henri), Orne.
Goloubew (Victor de), Russie.
Gontaut-Biron (le comte Guillaume de), Indre.
Goury (Georges), Meurthe-et-Moselle.
Goy (Pierre de), Cher.
Grand (Roger), Morbihan.
Granier (le chanoine M.), Hérault.
Gruaz (Julien), Suisse.
Guebhard (le Dr Adrien), Alpes-Maritimes.
Guerlin (Robert), Somme.
Guichard (l'abbé Alphonse), Jura.
Guiffrey (Jean), Seine-et-Oise.
Gusman (Pierre), Seine-et-Oise.
Guyencourt (Robert de), Somme.

Hannezo (Jules), Saône-et-Loire.
Harcourt (le comte Louis d'), Loiret.
Headlam (le Rev. Arthur-C.), Grande-Bretagne.

Digitized by Google

MM.

Hénault (Maurice), Nord.
Héron de Villefosse (Étienne), Seine-et-Marne
Husson (Georges), Seine-et-Marne.

Jadart (Henry), Marne.
Jameson (Robert), Seine.
Janssens (le comte Gaston de), Eure-et-Loir
Joubin (André), Hérault.
Joulin (Léon), Indre-et-Loire.
Jovy (Ernest), Marne.
Jullian (Camille), Gironde.

Kermaingant (Pierre-Paul Laffleur de), Seine-Inférieure.
Khanenko (S. Exc. Bogdan de), Russie.
Kœchlin (Raymond), Seine.
Krafft (Hugues), Marne.

Labande (L.-H.), Principauté de Monaco.
La Boullaye (Ernest Arbeltier de), Aube.
Lacave La Plagne-Barris (le baron Joseph), Gers.
Lacombe (Paul), Seine.
Lagrange (le R. P. Marie-Joseph), Turquie d'Asie.
La Mazelière (le marquis de), Alpes-Maritimes.
Langlois (l'abbé M.), Seine.
Lantier (Raymond), Eure.
La Roche-Guyon (le duc de), Seine-et-Oise.
Lauzun (Philippe), Gers.
La Véronne (G. de), Indre.
Lazzaroni (le baron), Italie.
Le Bars (Yvon), Hérault.
Leblond (le Dr Victor), Oise.
Le Breton (Gaston), Seine-Inférieure.
Lebrun (Eugène), Allier.
Le Clert (Louis), Aube.
Lefebvre des Noëttes (le commandant), Charente-Inférieure.
Lefèvre (Louis-Eugène), Seine.

Digitized by Google

MM.

Legrand (Maxime), Seine-et-Oise.
Lejay (l'abbé Paul), Côte-d'Or.
Lemaire (Arthur), Basses-Pyrénées.
Lemoisne (Paul-André), Seine.
Lesort (André), Seine-et-Oise.
Le Sourd (Auguste), Ardèche.
Lespinasse (René Leblanc de), Nièvre.
L'Estourbeillon (le marquis de), Morbihan.
Leuridan (l'abbé Théodore), Nord.
Levé (A.), Nord.
Levrot (Joseph), Alpes-Maritimes.
Lhomel (le comte Georges de), Pas-de-Calais.
Liebbe (Elias), Ardennes.
Loë (le baron Alfred de), Belgique.
Lorin (Félix), Seine-et-Oise.
Louis-Lucas (Paul), Côte-d'Or.
Lovatelli (la comtesse Ersilia Caetani), Italie.
Lur-Saluces (le marquis Alexandre de), Gironde.

Magne (Charles), Seine.
Maguelonne (Jules), Algérie.
Mallat (Antonin), Allier.
Mandach (Conrad de), Suisse.
Manneville (Charles), Seine.
Manteyer (Georges Pinet de), Hautes-Alpes.
Marcel (le chanoine Louis), Haute-Marne.
Marchéville (Louis de), Loir-et-Cher.
Mareuse (Edgar), Gironde.
Marguerite-de la Charlonie (P.), Alpes-Maritimes.
Marignan (Albert), Gard.
Martin (Gabriel), Deux-Sèvres.
Martin-Chabot (Fernand), Seine.
Martin-Sabon (Félix), Seine-et-Oise.
Martinez y Reguera (le Dr Leopoldo), Espagne.
Mayeux (Albert), Seine-et-Marne.
Menjot d'Elbenne (le vicomte Samuel), Sarthe.
Merlet (René), Eure-et-Loir.

Digitized by Google

MM.

Merlin (Alfred), Tunisie.
Meuret (Maurice), Seine-et-Marne.
Millard (l'abbé Aristide), Marne.
Millon (Henry), Côte-d'Or.
Montremy (François de), Haute-Marne.
Moreau-Nélaton (Étienne), Aisne.
Morgan (Jacques de), Seine-et-Oise.
Morin-Jean, Seine.
Muller (Hippolyte), Isère.
Musset (Georges), Charente-Inférieure.

Naëf (Albert), Suisse.
Nocq (Henry), Seine.
Nodet (Victor), Ain.

Ouvaroff (la comtesse), Russie.

Pagès-Allary (J.), Cantal.
Paris (Pierre), Gironde.
Pasquier (Félix), Haute-Garonne.
Pelletier (Eugène), Seine.
Perdrizet (Paul), Meurthe-et-Moselle.
Picard (Auguste), Seine.
Pierpont-Barnard (Francis), Grande-Bretagne
Pilloy (Jules), Aisne.
Pirenne (Henri), Belgique.
Plat (l'abbé Gabriel), Loir-et-Cher.
Poinssot (Louis), Côte-d'Or.
Porée (le chanoine Adolphe), Eure.
Poupardin (René), Seine.
Prévost (Gustave), Seine-Inférieure.
Puig (Joseph), Pyrénées-Orientales.
Puymaigre (le comte de), Seine.

Rainaud (Armand), Calvados.
Régnier (Louis), Eure.
Renault (Jules), Tunisie.
Rhein (André), Seine-et-Oise.

Digitized by Google

MM.

Ridder (André de), Seine-et-Marne.
Rigaux (Henry), Nord.
Ripert-Monclar (le marquis de), Basses-Alpes.
Rivett-Carnac (le colonel J.-H.), Grande-Bretagne.
Roche (Denis), Seine.
Rodière (Roger), Pas-de-Calais.
Rodocanachi (Emmanuel), Seine-et-Oise.
Roerich (Nicolas de), Russie.
Roosval (Johnny), Suède.
Rouquette (le Dr), Alpes-Maritimes.
Rousseau (F.), Seine.
Roustan (François), Var.
Rouvier (le Dr Jules), Algérie.
Royer (Charles), Haute-Marne.

Sahuc (Joseph), Hérault.
Saint-Périer (le comte de Poilloue de), Seine-et-Oise.
Saint-Pulgent (A. de), Loire.
Saint-Venant (Julien Barré de), Cher.
Sayve (le marquis de), Eure.
Schmidt (le professeur Valdemar), Danemark.
Seltman (E. J.), Grande-Bretagne.
Seyssel (le comte de), Savoie.
Soil de Moriamé (Eugène), Belgique.
Sorlin-Dorigny (Albert), Seine.
Souchon (Joseph), Aisne.
Strombon (Sixten), Suède.
Stückelberg (Ernest-Alfred), Suisse.

Tausserat-Radel (Alexandre), Marne.
Théodore (Émile), Nord.
Théry (Louis), Nord.
Thiollier (Noël), Loire.
Tholin (Georges), Landes.
Thompson (H. Yates), Grande-Bretagne.
Tillet (Jules), Aube.

Digitized by Google

MM.

Titoff (A. de), Russie.
Tournouër (Henri), Orne.
Triger (Robert), Sarthe.
Truchis (le vicomte Pierre de), Côte-d'Or.
Tryon-Montalembert (le marquis de), Yonne.

Urseau (le chanoine Charles), Maine-et-Loire.

Vallentin du Cheylard (Roger), Drôme.
Vallette (René), Vendée.
Valois (Jules de), Somme.
Vaschide (Mme Victoria), Roumanie.
Vasnier (Henri), Eure.
Vassel (Eusèbe), Tunisie.
Vesly (Léon de), Seine-Inférieure.
Vial (E.), Rhône.
Vidier (Alexandre), Seine.
Villenoisy (François de), Isère.
Villetard (l'abbé Henri), Yonne.
Vincent (le Dr Henri), Ardennes.
Virey (Jean), Saône-et-Loire.
Vogt (l'abbé Albert), Suisse.

Weiss (André), Seine.

Zeiller (Jacques), Basses-Pyrénées.

Digitized by Google

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE. Académie des inscriptions et belles-lettres.

—

AIN, *Bourg*. Société d'émulation.
AISNE, *Saint-Quentin*. Société académique.
— *Soissons*. Société archéologique, historique et scientifique.
ALLIER, *Moulins*. Société d'émulation du Bourbonnais.
ALPES (HAUTES-), *Gap*. Société d'études historiques des Hautes-Alpes.
ALPES-MARITIMES, *Nice*. Nice historique.
— — Société des lettres, sciences et arts.
AUBE, *Troyes*. Société académique de l'Aube.
AVEYRON, *Rodez*. Société des lettres, sciences et arts.
BOUCHES-DU-RHÔNE, *Aix*. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.
— — Facultés de droit et des lettres.
— *Marseille*. Société archéologique de Provence.
CALVADOS, *Caen*. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
— — Société des Antiquaires de Normandie.
— — Société française d'archéologie.
— *Bayeux*. Société des sciences, arts et belles-lettres.

Digitized by Google

CANTAL, *Aurillac*. Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne.

CHARENTE, *Angoulême*. Société archéologique et historique de la Charente.

CHARENTE-INFÉRIEURE, *Saintes*. Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure.

— — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

CHER, *Bourges*. Société des Antiquaires du Centre.

— — Société historique du Cher.

CORRÈZE, *Brive*. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

CÔTE-D'OR, *Dijon*. Académie de Dijon.

— — Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

— *Beaune*. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature.

— *Châtillon-sur-Seine*. Société archéologique et historique du Châtillonnais.

— *Semur*. Société des sciences historiques et naturelles.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

DORDOGNE, *Périgueux*. Société historique et archéologique du Périgord.

DOUBS, *Besançon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

— — Société d'émulation du Doubs.

— *Montbéliard*. Société d'émulation.

DRÔME, *Valence*. Société départementale d'archéologie et de statistique.

EURE, *Évreux*. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

Digitized by Google

EURE-ET-LOIR, *Chartres*. Société archéologique d'Eure-et-Loir.
— *Châteaudun*. Société dunoise.
FINISTÈRE, *Brest*. Société académique.
GARD, *Nîmes*. Académie de Nîmes.
— *Alais*. Société scientifique et littéraire.
GARONNE (HAUTE-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— — Faculté des lettres.
— — Société archéologique du midi de la France.
GIRONDE, *Bordeaux*. Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts.
— — Société archéologique de la Gironde.
HÉRAULT, *Montpellier*. Académie des sciences et lettres.
— — Société archéologique.
— *Béziers*. Société archéologique.
ILLE-ET-VILAINE, *Rennes*. Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société archéologique de Touraine.
ISÈRE, *Grenoble*. Académie delphinale.
— — Société de statistique, des sciences naturelles et arts du département.
JURA, *Lons-le-Saulnier*. Société d'émulation.
LANDES, *Dax*. Société de Borda.
LOIR-ET-CHER, *Blois*. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.
— *Vendôme*. Société archéologique du Vendômois.
LOIRE, *Montbrison*. La Diana, société historique et archéologique du Forez.
LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.
LOIRE-INFÉRIEURE, *Nantes*. Société archéologique.
LOIRET, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.
— — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.
LOZÈRE, *Mende*. Société d'agriculture, sciences et arts.

Digitized by Google

Maine-et-Loire, *Angers*. Société nationale d'agriculture, sciences et arts.
Marne, *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.
— *Chaumont*. Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts.
— *Reims*. Académie de Reims.
— *Vitry-le-François*. Société des sciences et arts.
Marne (Haute-), *Langres*. Société historique et archéologique.
Meurthe-et-Moselle, *Nancy*. Académie de Stanislas.
— — Société d'archéologie lorraine.
Meuse, *Bar-le-Duc*. Société des lettres, sciences et arts.
— *Verdun*. Société philomathique.
Morbihan, *Vannes*. Société polymathique du Morbihan.
Moselle, *Metz*. Académie de Metz.
Nord, *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
— *Avesnes*. Société archéologique.
— *Cambrai*. Société d'émulation.
— *Douai*. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.
— *Dunkerque*. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
— *Roubaix*. Société d'émulation.
Oise, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise.
— *Compiègne*. Société historique.
— *Noyon*. Comité archéologique, historique et scientifique.
— *Senlis*. Comité archéologique.
Pas-de-Calais, *Arras*. Académie d'Arras.
— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.
Puy-de-Dôme, *Clermont-Ferrand*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Digitized by Google

Rhin (Bas-), *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.
Rhin (Haut-), *Colmar*. Société d'histoire naturelle.
— *Belfort*. Société belfortaine d'émulation.
— *Mulhouse*. Société industrielle.
Rhône, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— — Bulletin historique du diocèse de Lyon.
— *Tarare*. Société scientifique et littéraire.
— *Villefranche*. Société des sciences et arts du Beaujolais.
Saône-et-Loire, *Mâcon*. Académie.
— *Autun*. Société éduenne.
— *Chalon-sur-Saône*. Société d'histoire et d'archéologie.
— — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
Sarthe, *Le Mans*. Société archéologique du Maine.
Savoie, *Chambéry*. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Savoie (Haute-), *Annecy*. Société florimontane.
Seine, *Paris*. Association pour l'encouragement des études grecques.
— — Bibliothèque d'art et d'archéologie.
— — Bibliothèque de la ville de Paris.
— — Comité des travaux historiques.
— — Commission du vieux Paris.
— — Société d'anthropologie.
— — Société d'histoire ecclésiastique de France.
— — Société de l'histoire de France.
— — Société de Saint-Jean.
— — Société française de numismatique et d'archéologie.
Seine-et-Marne, *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts.
— *Meaux*. Société littéraire et historique de la Brie.

Digitized by Google

Seine-et-Marne, *Fontainebleau*. Société historique et archéologique du Gâtinais.
Seine-et-Oise, *Versailles*. Commission des antiquités de Seine-et-Oise.
— — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
— *Pontoise*. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.
— *Rambouillet*. Société archéologique.
Seine-Inférieure, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.
— *Le Havre*. Société havraise d'études diverses.
Sèvres (Deux-), *Niort*. Société historique et scientifique.
Somme, *Amiens*. Académie d'Amiens.
— — Société des Antiquaires de Picardie.
— *Abbeville*. Société d'émulation.
Tarn-et-Garonne, *Montauban*. Société archéologique.
Var, *Toulon*. Académie du Var.
Vaucluse, *Avignon*. Académie de Vaucluse.
Vendée, *La Roche-sur-Yon*. Société d'émulation de la Vendée.
Vienne, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.
Vienne (Haute-), *Limoges*. Société archéologique et historique du Limousin.
Vosges, *Épinal*. Société d'émulation des Vosges.
— *Saint-Dié*. Société philomathique vosgienne.
Yonne, *Auxerre*. Société des sciences de l'Yonne.
— *Sens*. Société archéologique.

Algérie, *Alger*. Société historique algérienne.
— *Bône*. Académie d'Hippône.

Digitized by Google

ALGÉRIE, *Constantine*. Société archéologique du département.
— *Oran*. Société de géographie et d'archéologie.
TUNISIE, *Carthage*. Institut de Carthage.
— *Sousse*. Société archéologique.

Sociétés étrangères.

BELGIQUE, *Anvers*. Académie d'archéologie de Belgique.
— *Bruges*. Société d'émulation pour l'étude des antiquités de l'histoire de Flandre.
— *Bruxelles*. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— — Commission royale d'art et d'archéologie.
— — Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.
— — Société d'archéologie.
— — Société des Bollandistes.
— — Société royale de numismatique.
— *Courtrai*. Cercle archéologique et historique.
— *Gand*. Cercle historique et archéologique.
— *Liège*. Société liégeoise de littérature wallonne.
— *Malines*. Cercle archéologique, littéraire et artistique.
— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres de Hainaut.
— *Namur*. Société archéologique.
CANADA, *Halifax*. The Nova-Scotian Institute of science.
DANEMARK, *Copenhague*. Aarboger for Nordisk oldkyndighed og historie.
— — KongeligeNordiskeoldskrift-Selskab (Société royale des Antiquaires du Nord).

Digitized by Google

Égypte, *Le Caire*. Comité de conservation des monuments de l'art arabe.
Espagne, *Barcelone*. Institut d'estudis catalans.
— *Madrid*. Académie royale de l'Histoire.
— — Sociedad española de excursiones.
— — Revista de archivos, bibliotecas y museos.
— *Valladolid*. Sociedad castellana de excursiones.
États-Unis, *Baltimore*. Johns Hopkins University.
— *Chicago*. Académie des sciences.
— *Norwood*. Archæological Institute of America.
— *Philadelphie*. American philosophical Society.
— *Topeka*. Kansas State historical Society.
— *Washington*. Smithsonian Institution.
— *Worcester*. American Antiquarian Society.
Finlande, *Helsingfors*. Suomen Muinaismuisto-Yhdistys (Société archéologique finlandaise).
Grande-Bretagne, *Londres*. Society of Antiquaries of London.
— *Cambridge*. Cambridge Antiquarian Society.
— *Dublin*. Royal Irish Academy.
— *Édimbourg*. Royal Society of Edinburgh.
— — Society of Antiquaries of Scotland.
— *Jersey*. Société jersiaise.
Italie, *Rome*. Reale Accademia dei Lincei.
— — Istituto italiano di numismatica.
— — British School at Rome.
— *Bologne*. Regia deputazione di storia patria per le provincie di Romagna.
— *Catane*. Società di storia patria per la Sicilia orientale.
— *Faenza*. Museo internazionale delle ceramiche.
— *Florence*. Biblioteca nazionale centrale.
— *Gênes*. Società ligure di storia patria.
— *Milan*. Società storica lombarda.
— *Modène*. Regia Accademia di scienze, lettere ed arti.

Digitized by Google

ITALIE, *Padoue*. Rivista di storia antica.
— *Turin*. Reale Accademia delle scienze.
LUXEMBOURG, *Luxembourg*. Institut grand-ducal de Luxembourg, section historique.
PAYS-BAS, *Leeuwarden*. Friesch genootschap van geschied-, oudheid- en taalkande (Société frisonne d'histoire, d'archéologie et de philologie).
PORTUGAL, *Lisbonne*. Museu ethnographico portuguès.
— *Porto*. Portugalia.
RUSSIE, *Dorpat*. Universitas Jurievensis.
— *Ékaterinebourg*. Société ouralienne des amis des sciences naturelles.
— *Moscou*. Société archéologique.
— *Pétrograd*. Académie des sciences.
— — Commission archéologique.
SUÈDE, *Stockholm*. Kungl. vitterhets historie och antikuitets Akademien (Académie royale des belles-lettres, de l'histoire et des antiquités).
SUISSE, *Bâle*. Historische und antiquarische Gesellschaft.
— *Genève*. Société d'histoire et d'archéologie.
— *Lausanne*. Société d'histoire de la Suisse romande.
— *Stans*. Historischer Verein der fünf Orte, Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug.
— *Zürich*. Antiquarische Gesellschaft.
— — Musée national suisse.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUES

RECEVANT LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

École des Beaux-Arts, à Paris.
École des Chartes, à la Sorbonne, Paris.
École française d'Athènes.
Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye.
Universités d'Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Alger.
Académie de Chambéry.
Service des Antiquités de la Régence de Tunis.

Digitized by Google

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 1er TRIMESTRE DE 1918.

Séance du 9 Janvier.

Présidence de M. C. Enlart, président sortant, et de M. P. Monceaux, vice-président.

Ouvrages offerts :

Fage (R.). *La propriété rurale en Bas-Limousin pendant le moyen âge.* Paris, 1917, in-8°.

Martin (H.). *L'art et les saints. Saint Martin.* Paris, s. d., in-8°.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Henri Martin, président élu, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, étant retenu par les suites d'un accident.

Le président sortant prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« Avant de rentrer dans le rang et d'appartenir lui-même au passé, votre président sortant tient à vous remercier en toute sincérité, en toute cordialité de l'amitié que vous n'avez cessé de lui témoigner et qui a fait de cette année de présidence un véritable plaisir. Laissez-moi vous dire, chers confrères et amis, qu'une réunion comme la nôtre est particulièrement réconfortante dans les jours graves que nous traversons et où l'amitié s'af-

Digitized by Google

firme plus que jamais comme le meilleur des biens. C'est que, dans le choix de nos confrères, nous avons apporté la même attention qu'à nos travaux. C'est que l'estime et la sympathie que nous professons ici pour les œuvres, nous la sentons au même degré pour les hommes.

« Nous vivons donc dans une atmosphère de confiance amicale; et de même que nous appliquons à des études très diverses une égale rigueur de méthode, nous concilions avec des variétés d'opinions qui rendent une société intéressante, une concordance parfaite dans les sentiments et dans les principes directeurs de la vie. Voilà pourquoi, Messieurs, lorsque nous semblons parler des langues dissemblables, nous nous comprenons cependant tous et toujours.

« Et voilà pourquoi aussi vous avez jugé que dans notre Compagnie d'honnêtes gens il n'y avait plus place pour les représentants de nations déshonorées.

« J'ai dit, en effet, « honnêtes gens » au sens actuel du mot. L'expérience nous a amenés à restreindre la signification de quelques termes : « libertins » n'a plus eu le même sens le jour où l'on s'est avisé que la liberté de la pensée n'allait pas forcément de pair avec celle des mœurs, et les « honnestes dames » de Brantôme ont perdu droit à ce titre, car nous nous sommes aperçus que seules les femmes qui se respectent méritent d'être honorées.

« De même avons-nous acquis aujourd'hui la triste conviction que la culture de l'esprit ne suffit pas à faire un honnête homme. Il appartenait à nos ennemis de nous démontrer à quel point le savoir et l'intelligence peuvent fausser compagnie au sens moral, à la conscience. Toute une littérature le prouve maintenant et quatre-vingt-treize signatures en font foi. Beaucoup plus convaincantes que ces textes, les ruines de Reims, de Soissons, de Coucy et les milliers d'œuvres d'art détruites sans excuse depuis Dunkerque jusqu'à Venise l'attesteront devant la postérité.

« En présence de cette dévastation systématique du

Digitized by Google

patrimoine artistique et historique de l'humanité, permettez-moi de vous avouer que je considère comme un honneur d'avoir proposé et présidé le vote du 28 mars, par lequel notre Société a rompu tout lien avec les représentants de la barbarie. Notre mission, en effet, est exactement le contraire de celle que les barbares ont prise à tâche. Nous disputons à la mort les vestiges glorieux du passé; nous faisons revivre les fastes et les enseignements des civilisations anciennes. Mais n'est-ce pas un labeur un peu vain par le temps qui court? et ne devons-nous pas éprouver quelque confusion de nous livrer à de tels passe-temps, alors que de plus jeunes, assumant une tâche autrement ardue et méritoire, donnent à la Patrie leur vie et à leurs aînés des leçons?

« Non, Messieurs, nos études ne font que justifier et encourager l'héroïsme de nos défenseurs. Les souvenirs, objets de notre culte, sont pour eux des exemples, des titres de noblesse qui obligent, des attestations de la valeur du patrimoine qu'ils défendent; et quand l'ennemi pille ou détruit nos monuments, il nous affirme leur valeur; il nous démontre que ce passé, que certains ont parfois cru devoir nier, est solidaire du présent et de l'avenir.

« Notre labeur revêt, en ces jours de deuil, une particulière noblesse parce qu'il est une protestation contre la barbarie; une lutte contre l'œuvre haïssable de la mort et de ses alliés.

« La mort, hélas! prend de sinistres revanches; elle fauche jusqu'à nos espoirs; par un raffinement de cruauté elle appelle les fils avant les pères; elle a frappé à coups redoublés plusieurs de nos meilleurs amis dans leurs affections les plus chères : nous aimerons deux fois les pères et nous garderons un culte à la mémoire des enfants.

« Honorons et pleurons également les confrères, les amis qui, modestement, sont morts de mort naturelle, car eux aussi ont poursuivi vaillamment leur tâche jusqu'au bout, et si leur fin n'a pas été auréolée de gloire tragique, leur

Digitized by Google

vie honore la Patrie. Elle mérite d'être citée à l'ordre de notre armée des travailleurs de la pensée.

« Au lendemain même de notre séance de rentrée, nous avons eu la douleur de rendre les derniers devoirs à Maxime Collignon, l'un des amis qui ont le mieux mérité notre estime affectueuse, l'un des savants qui ont le plus honoré notre Compagnie et la France.

« Né le 9 novembre 1849 à Verdun, d'une vieille famille lorraine d'universitaires et d'artistes, Maxime Collignon fut élevé dans le culte de la Patrie et des Lettres; il fit honneur à l'enseignement et aux traditions des siens. Admis en 1868 à l'École normale, il interrompait deux ans plus tard ses études pour défendre la Patrie en danger; puis, ayant fait vaillamment son devoir de Français, il revenait à la rue d'Ulm et était reçu à l'agrégation des lettres. Il avait alors vingt et un ans.

« En 1873, nommé membre de l'École d'Athènes, il entrait dans une voie d'études dont la mort seule a pu l'arracher. En 1876, il entreprend l'exploration des colonies asiatiques de la Grèce. Chargé d'une mission en Cilicie et aux ruines de Tarse avec Mgr Duchesne, il visite une grande partie de l'Asie Mineure et y fait une ample moisson d'observations scientifiques, artistiques et pittoresques aussi, car rien de ce qui est beau ne lui fut étranger. En 1877, il est de retour et soutient la thèse sur le *Mythe de Psyché*, première révélation de son érudition solide et pénétrante et de ses dons littéraires.

« Dès l'année suivante, il entrait dans notre Compagnie, se contentant modestement du titre d'associé correspondant. C'est en 1886 qu'il fut élu membre résidant et en 1900 président annuel. En 1896, il fut élu pour représenter la Société des Antiquaires au cinquantenaire de l'École d'Athènes. Il était alors dans la période la plus active de sa belle carrière : on sait que de 1892 à 1897 il publia cette admirable *Histoire de la sculpture grecque*, œuvre digne de son objet, car elle restera un des plus beaux monuments du savoir archéologique, œuvre désormais classique et aussi attrayante de forme que solide de fond.

Digitized by Google

« Parmi les œuvres fondamentales qui nous resteront de Collignon, je ne puis passer sous silence ni le *Manuel d'archéologie grecque*, l'*Histoire de la céramique grecque* qu'avait commencée son regretté ami Rayet et qu'il acheva, ni la magistrale étude sur *L'Acropole de Pergame* publiée en 1900 en collaboration avec M. l'architecte Pontremoli, ni le *Catalogue des vases peints d'Athènes*, dont la seconde édition, en collaboration avec L. Couve, parut en 1902. En 1911, il publie *Les statues funéraires de l'art grec;* en 1913 et 1914, *Le Parthénon;* il a réussi à renouveler complètement ces sujets capitaux déjà si souvent traités, et si l'on osait dire qu'il existe des livres définitifs, on citerait ceux-là.

« D'autres, plus qualifiés, pourront vous dire combien salutaire et féconde fut l'action de ce maître incontesté et aimé dans la chaire de Sorbonne où il avait suppléé longtemps, puis remplacé son ami Georges Perrot; au Conseil des Musées nationaux, où il jouissait d'une juste autorité; à la Commission des Monuments Piot à l'Institut. Chez nous, aux Antiquaires, il fut, aussitôt qu'élu, appelé à la Commission des impressions, où il nous apporta jusqu'à la fin de sa vie des conseils éclairés. Il était aussi de la Commission des *Mettensia*. Il serait trop long de dire ici tous les services qu'il nous rendit pendant trente ans ; je ne veux aujourd'hui que rappeler dans son ensemble et dans ses phases principales la part de labeur qu'il apporta à notre Compagnie.

« Il y vint fréquemment et son activité ne fut jamais intermittente. Ses communications et les observations dont il nous a fait part sont nombreuses, toujours brèves et substantielles. Toutes les fois qu'une trouvaille, une acquisition de musée, une publication mettaient en lumière quelque document pouvant préciser l'histoire de l'art grec, il nous en faisait part et nous en donnait un commentaire lumineux d'où se dégageait toujours une conclusion intéressante et précise.

« Aussitôt arrivé parmi nous, il nous donna en 1886 un remarquable mémoire : *Le combat d'Érechthée et d'Immarados sur une tessère grecque en bronze*. Il avait reconnu,

Digitized by Google

en comparant ce petit monument à une description de Pausanias, la reproduction minuscule d'un groupe de bronze colossal, œuvre probable de Myron, que l'on admirait à l'Acropole d'Athènes. Un autre mémoire particulièrement intéressant et solide est celui qu'il nous donna en 1894 sur des *Fibules béotiennes à décor gravé.*

« Ce sera un honneur pour notre Compagnie d'avoir compté parmi nous cet historien, peut-être le plus éminent et à coup sûr le plus attrayant de l'art grec.

« Cette perte prématurée, après la mort héroïque de notre cher Déchelette, est de ces deuils qui ne se réparent pas. Ces deux esprits de tout premier ordre qui nous sont successivement enlevés n'étaient pas seulement des trésors de science, ils avaient ce clair génie de notre race (si opposé à l'esprit tudesque) qui, de la masse tumultueuse et confuse des faits, sait tirer la conclusion juste et précise, lumineuse, intelligible à tous.

« Homme de goût et de mesure, mieux que personne il comprenait qu'un historien de l'art doit être non seulement érudit, mais artiste et même galant homme. Disciple des Grecs, il ne séparait pas le beau du vrai, et si nous devions le caractériser d'un mot il faudrait emprunter ce mot à la langue de Platon, καλοκἀγαθος. Mais ces qualités ne sont-elles pas aussi bien celles du Français de race? Il était un exemple frappant, en effet, de cette affinité mystérieuse qui, à travers les siècles, rattache le génie de notre peuple à ses origines méditerranéennes, relie les meilleurs esprits et les plus belles âmes de France à l'art et à la pensée grecs. Collignon avait vivement senti cet appel ancestral, et son âme, merveilleux récepteur de beauté, s'était donnée avec amour à une étude qui satisfaisait pleinement ses nobles instincts. Elle les avait entretenus et affinés. De sa personne se dégageait une séduction qui faisait penser aux siècles de beauté, âge d'or de l'esprit. Élégant de manières comme de pensée, affable autant que savant, il avait mieux encore : les qualités du cœur. Elles lui avaient permis de faire quelquefois le bonheur des autres et pour lui-même, de souffrir

Digitized by Google

beaucoup, car il avait été cruellement frappé coup sur coup dans ses affections. Longtemps la vie de Collignon avait été une suite de succès et de satisfactions; mais un jour le malheur le visita, et dès lors il n'y eut plus pour lui de joie durable. Deux fois veuf, il perdit prématurément sa fille unique. Son âme très sensible restait à jamais meurtrie, et sa santé altérée l'inclinait de jour en jour à la tristesse quand la guerre vint faire déborder la coupe d'amertume.

« Jeune, il avait fait vaillamment la campagne de 1870, mais le courage est parfois plus facile au combattant qui peut rendre les coups et aider lui-même à la victoire qu'à celui qui contemple impuissant un drame angoissant. Voir tomber ses amis, ses chers élèves, voir la destruction sauvage des œuvres d'art opérée par ceux-là mêmes qu'il avait pris longtemps pour des hommes cultivés, voir la dévastation, l'agonie de sa chère ville natale, c'en était trop, beaucoup trop pour sa nature impressionnable et déjà ébranlée.

« Les malheurs dont il était témoin l'émurent au point de le faire rêver qu'il les partageait; sa belle raison luttait en vain contre les cauchemars; en vain demandait-il au travail une diversion à ses angoisses. On le vit, jusqu'à l'avant-veille de sa mort, à l'Académie des inscriptions, prendre part aux débats; il y apportait toujours la même érudition, le même jugement, et pour le monde il conservait, à peine voilé de tristesse, son extérieur aimable, mais le monde ne devinait pas la contrainte qu'il s'imposait. Ses intimes, au contraire, constataient avec effroi les progrès de sa maladie morale.

« Lui-même s'en effrayait, au point de se demander si sa présence dans le monde des vivants ne devenait pas importune. Il avait toujours eu le culte du savoir-vivre, et le savoir-vivre pensait-il ne lui ordonnait plus que de savoir mourir.

« La mort eut alors un beau geste, comme si elle eût pris en pitié cette belle âme en détresse qui redoutait de se survivre. Brusquement, elle l'appela dans la nuit du

Digitized by Google

14 au 15 octobre, lui laissant pourtant le temps et la consolation de dire adieu aux siens, et il accueillit en libératrices ces Parques à qui Phidias a prêté les charmes de la jeunesse. Comme les artistes qu'il aimait, il était fervent idéaliste; comme eux, plus qu'eux puisqu'il était chrétien, il croyait à cette vie meilleure dont la statuaire funéraire des Grecs évoque parfois de si saisissante façon la sérénité éternelle. Puisse son âme, éprise d'eurythmie, avoir recouvré à jamais la paix au séjour bienheureux.

« Pour nous, ses compagnons de travail, nous lui garderons la mémoire du cœur. Son souvenir nous aidera à aimer notre tâche, mais aussi à nous garer de tomber à notre tour dans l'abîme du découragement en attendant le réconfort de la Victoire finale. Mais ce jour-là un serrement de cœur accompagnera notre joie, car nous penserons au Lorrain à qui il n'aura pas été donné de voir la Patrie vengée et délivrée.

« Messieurs, nous avons perdu depuis un an sept au moins de nos associés correspondants nationaux. Il se peut qu'il en soit mort d'autres, spécialement au front et dans les régions envahies. Je vous parlerai de ceux dont le décès m'est connu et je remercie d'avance les confrères qui pourraient trouver à compléter cette liste de deuil.

« Après le regretté Jules d'Arbaumont, la Bourgogne perdait il y a un an un autre vétéran de l'histoire locale, M. Léonce de Montille, notre associé correspondant national à Beaune (Côte-d'Or), mort à la fin de janvier 1917. Il était entré parmi nous en 1880. Ancien capitaine de chasseurs à pied, combattant des guerres de Crimée et de 1870, décoré de l'ordre de Grégoire XVI, il consacrait les loisirs de sa retraite à l'étude de l'histoire et de l'archéologie de son pays natal. Il fut pour la Société d'archéologie de Beaune le plus dévoué des secrétaires. On lui doit, entre autres publications, les mémoires suivants :

« *Les armes de Beaune et du chancelier Rollin à l'Hôtel-Dieu de Beaune.* Beaune, Batault, 1880, in-8°. — *Le roman en prose de Gérard de Roussillon.* Beaune, 1880, in-8°. — *Les murailles beaunoises pendant la guerre de*

Digitized by Google

1870-1871. — La prise de la ville et château de Beaune par M. le maréchal de Biron (réédition d'une ancienne plaquette). — *Les frères Losne, anciens commerçants de Beaune. — Notice sur le vicomte A. de Vergnettes de Lamotte.* Beaune, 1887.

« L'érudition normande a été particulièrement frappée en 1917. Quatre distingués correspondants de cette région nous ont été enlevés : dans le département de Seine-Inférieure, Paul Allard; dans celui de l'Eure, Arthur Join-Lambert; dans celui de l'Orne, Louis Duval et Léon Boutry.

« Dans les premiers jours de février dernier, nous avons perdu en la personne de M. Louis Duval, notre associé correspondant national à Alençon, un des plus érudits et laborieux historiens de nos provinces, membre non résidant du Comité des travaux historiques, correspondant du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements. Louis Duval était né à la Ferté-Macé (Orne). Il sortit de l'École des chartes en 1865 avec une thèse *De l'état des personnes et des terres dans le diocèse de Séez au XII^e siècle d'après le cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Séez.* Il fut nommé aussitôt archiviste-bibliothécaire de la ville de Niort, et tout de suite il donna carrière à une activité érudite dont le champ était vaste et la méthode sûre. Cette activité ne se ralentit jamais. Dès 1868, le jeune archiviste nous avait été présenté par ses maîtres, Anatole de Montaiglon, Bourquelot et Quicherat. Celui-ci avait particulièrement remarqué son premier ouvrage : *Études critiques sur le patois poitevin*, paru l'année précédente, et ses judicieuses *Notes sur l'application de la philologie à la géographie historique du Bas-Poitou.* Il avait dès lors à son actif d'autres mémoires estimables :

« *Notice sur des découvertes archéologiques opérées aux environs de Niort. — Un mot sur les fontaines à propos de Saint-Martin*, et déjà il recueillait les matériaux d'une œuvre de longue haleine : *Le cartulaire de l'abbaye royale Notre-Dame des Châteliers*, qui parut à Niort en 1872.

« Sa carrière l'appela tour à tour à Guéret, puis à

Digitized by Google

Alençon; partout il déploya la même activité; sa curiosité et son érudition très sûre ont évolué dans un domaine étendu, et l'hommage le plus éloquent que l'on puisse rendre à son œuvre est l'énumération de ses principaux travaux :

« *Mémoire sur les Acadiens présentés à l'Assemblée du clergé de France en 1775.* Niort, 1867, in-8°. — *Le camp de Lignaux et le passage de l'armée du duc de Deux-Ponts dans la Marche en 1569.* Guéret, 1869. — *Un jurisconsulte républicain au XVI^e siècle, Joachim du Chalard, de la Souterraine, et les États généraux en 1560.* Limoges, 1871. — *Chartes communales et franchises locales du département de la Creuse.* Guéret, 1877. — *Des croyances populaires et des traditions dans la protection des animaux.* Alençon, 1889. — *L'enquête philologique de 1812 dans les arrondissements d'Alençon et de Mortagne.* Alençon, 1890. — *Domfront aux XII^e et XIII^e siècles.* Alençon, 1890. — *La libération du territoire normand sous Charles VII.* Alençon, 1894. — *Un frère de Nicolas Froment, François, archevêque de Narbonne, exilé à Alençon.* Caen, 1894. — *Argentan et ses environs durant la Ligue.* Argentan, 1897. — *Les recteurs et les étudiants ornais de l'Université de Caen.* Alençon, 1900. — *Papeteries et imprimeries du département de la Creuse.* S. l. n. d. — *L'imprimerie et la librairie à Alençon et dans le diocèse de Sécz.* Alençon, 1900. — *Les deux dames de Joyeuse.* S. l. n. d. — *Les Fiérabras, médecins rouennais et alençonnais au XVI^e et au XVII^e siècle.* Alençon, 1901. — *La commanderie de Villeneuve-les-Bailleul (Orne). Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.* Argentan, 1903. — *Les beurres de Mortagne.* Bellême, 1907. — *L'origine du nom de la commune du Pas-Saint-L'Homer.* Bellême, 1908. — *Les derniers jours du prieuré de la Ferté-Macé (Bull. Soc. archéol. de l'Orne).* Alençon, 1908. — *Léopold Delisle par un de ses anciens élèves.* — *Léopold Delisle et ses travaux sur Orderic Vital.* Paris, 1911. — *La poste à Alençon.* Alençon, 1911. — *Morceaux de points de France.* Argentan, 1913. — *Le Val d'Orne.* Argentan,

Digitized by Google

1914. — *Pour nos provinces.* S. l. n. d. — *La réforme orthographique.* S. l. n. d. — *Un historien de la Vendée, Léon de la Sicotière.* S. l. n. d. — *Notes pour servir à l'histoire de l'église de Montsor.* S. l. n. d.

« Ce n'est pas aux détails, mais aux vues d'ensemble que s'attachait cet autre historien, non moins averti et plus connu du grand public, Paul Allard, directeur de la *Revue des Questions historiques*, et notre associé correspondant national à Senneville, près Fécamp, qui nous fut enlevé l'été dernier. Catholique convaincu, il s'intéressa toujours aux origines du christianisme et ses travaux nous les ont vivement éclairées; magistrat, il étudia avec un intérêt non moins passionné ce tragique conflit de trois siècles qui se nomme l'histoire des persécutions et il apporta dans cette étude le plus louable esprit d'équité. Soucieux avant tout de la vérité historique, il n'a jamais atténué ni exagéré les atrocités commises, et en bon magistrat instructeur il a pénétré, dégagé, exposé les causes intimes du drame, le conflit de deux consciences religieuses que Julien ne sut concilier, qu'il appartenait à Constantin de résoudre et au temps d'apaiser.

« Modestement, Paul Allard avait débuté par le résumé de l'œuvre d'autrui, mais c'était un résumé critique et mêlé de vues personnelles. C'est en 1874 qu'il fit paraître la traduction revue et commentée du résumé anglais de la *Roma Sotterranea* du commandeur de Rossi, par MM. Spencer Northcote et Brownlow. On lui doit quelques monographies excellentes, telles que :

« *Les origines du servage en France.* — *Paul Lamache, l'un des fondateurs de la Société de Saint-Vincent de Paul.* — *Saint Basile.* — *Saint Sidoine Apollinaire.* — *Études d'archéologie romaine. Domaines funéraires païens et chrétiens* (mémoire donné en 1879 à l'Académie de Rouen). — *Dix leçons sur le martyre.* — *Études d'histoire et d'archéologie.*

« Mais son œuvre capitale, plusieurs fois rééditée et qui restera classique, comprend ces ouvrages que tout le monde connaît :

Digitized by Google

« *Le christianisme et l'Empire romain de Néron à Théodose.* — *Les esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident*, 2e éd., 1876. — *L'art païen sous les empereurs chrétiens*, 1876. — *Histoire des persécutions*, 5 vol. — *Julien l'Apostat*, 3 vol.

« M. Léon Boutry, notre associé correspondant national à Alençon, est décédé à Noirmoutier. C'était ce qu'on appelle un amateur éclairé, esprit distingué et curieux. Ses recherches sur *Les étains* et sur *Les origines de la médaille religieuse* avaient vivement intéressé nos regrettés confrères Bouchot et Henri de la Tour, qui nous le présentèrent en 1911. Il avait formé une intéressante collection d'archéologie locale, et en 1901 il avait fouillé la forteresse de Saint-Céneré (Orne), souvent assiégée durant la guerre de Cent ans. Citons parmi ses ouvrages :

« *Au temps jadis, choses normandes*, 1re série, 1903 (illustrations de Léon Lebègue et Léon Le Clerc). — *Bagnoles-de-l'Orne. La chapelle du Bésier.* Alençon, s. d. — *L'enseignement primaire sous la monarchie.* Alençon, s. d.

« Quiconque a connu M. Arthur Join-Lambert restera sous le charme de ses manières élégantes et affables. La distinction de sa personne allait de pair avec celle de son esprit; il représentait à merveille la race et la tradition françaises. Il était notre correspondant depuis 1897. La mort nous l'a enlevé à l'âge de soixante-dix-huit ans, le 17 septembre, dans son château de Livet (Eure). Son activité curieuse a porté d'heureux fruits dans des domaines fort divers. Membre justement écouté du Conseil général de l'Eure, où il siégea de longues années, il avait constamment mis son influence au service des arts et de l'histoire. Il a, notamment, provoqué et dirigé de nouvelles fouilles sur l'emplacement du temple de Mercure *Anetonnensis* où avait été trouvé en 1830 le précieux trésor dit de Bernay. Ces fouilles ont fait découvrir d'importants vestiges de constructions. Notre confrère était président de la Société archéologique de l'Eure depuis

Digitized by Google

1889, et depuis vingt ans il avait présidé aussi sa section de Bernay. A la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts de cette ville, il avait publié d'excellents mémoires. En 1879, *Un concordat du XII^e^ siècle*. C'est une étude sur les rapports de saint Anselme avec les rois d'Angleterre. En 1883, *La levée calcinée de Treneuse*, étude sur un monument préhistorique voisin de Bernay. La même année, *Une vieille maison de Bernay*. En 1886, *Le château de Guermelin, ses habitants, son mobilier*. En 1883, il collaborait à la *Normandie monumentale*. En 1889, il publiait, dans la *Gazette archéologique : L'inscription de saint Grégoire de Vièvre, étude sur les inscriptions énigmatiques du moyen âge*. La même année, une *Étude sur Du Buisson-Aubenay, son origine normande et son itinéraire en Normandie*. En 1891, *Londres et les Anglais en 1771 d'après un manuscrit normand*. La même année, *Un vicomte de Briosne, conférencier et théologien en 1660*. En 1893, *Écoles et érudition bénédictines, étude d'après de récents travaux sur l'œuvre des Bénédictins au XVIII^e^ s.* En 1895, *Note sur le retable de Rotes*. En 1896, *Le mariage de Madame Roland*.

« Nul de ceux qui l'ont connu, estimé, aimé ne pensera sans une angoisse de cœur au destin d'Octave Vauvillé, ce vieillard érudit modeste et affable qui, au cours du dur hiver dernier, a succombé isolé au milieu d'ennemis dans la campagne ravagée du Soissonnais. Il avait été un de nos collaborateurs les plus assidus et les plus laborieux.

« Octave Vauvillé, que rien ne semblait appeler aux études archéologiques, était fils de cultivateurs et cultivateur lui-même, mais, à l'inverse des enfants du laboureur dont nous parle La Fontaine, il trouva dans le champ paternel le trésor caché.

« La terre de Pommiers que dès l'enfance il laboura contenait, en effet, sur une étendue de quarante hectares, une extraordinaire quantité de médailles antiques; ces trouvailles excitèrent de bonne heure sa curiosité; il rassembla patiemment plusieurs milliers de pièces, s'instrui-

Digitized by Google

sit de leur origine et les classa; c'étaient des pièces gauloises; il fouilla le sol, trouva des vestiges d'une ville et de ses remparts. C'était Noviodunum, l'antique *oppidum* des *Suessiones*, assiégé et décrit par César.

« Vivement intéressé par ses découvertes, Octave Vauvillé avait consulté deux de nos éminents et regrettés confrères, le comte Anatole de Barthelemy, qui guida ses recherches numismatiques, et le général de la Noë, qui lui apprit à fouiller et à discerner les fortifications anciennes. Ils furent d'accord avec M. Aubert et avec M. de Villefosse pour l'amener parmi nous, et leur élève leur fit honneur.

« L'emplacement de Noviodunum avait été cherché en maint endroit, et plusieurs archéologues estimés avaient donné à cette question des solutions que les découvertes de M. Vauvillé venaient réfuter. A Soissons, en particulier, tous ne prirent pas facilement leur parti de devoir rabattre quelques siècles de l'antiquité de la cité. M. Vauvillé eut à soutenir des discussions passionnées, mais il avait pour lui la vérité et il avait acquis une méthode de travail probe et sûre qui rend ses publications dignes de toute confiance. Progressivement, il étendit ses recherches à tout le Soissonnais, à la Picardie, à la Normandie. C'est en 1860 qu'il avait commencé à fouiller Pommiers. En 1886, il fit connaître les résultats acquis; en 1887 et 1888, il apporta à notre Société un mémoire concluant à l'identification de la capitale des *Suessiones*, démantelée en l'an 51 avant Jésus-Christ. En 1904, il nous donna une étude sur son enceinte gauloise et sur le camp de César établi devant ces murs. En 1906, il résumait pour nous les résultats des fouilles de la cité gauloise. En 1914 encore, il publiait plusieurs brochures sur la question de l'emplacement de Noviodunum. Mis en goût par une aussi belle découverte, il fouilla et décrivit successivement un grand nombre d'enceintes antiques. Il réserva toujours à notre Société le compte-rendu de ces recherches. Dans le département de l'Aisne, de 1887 à 1889, c'est l'allée couverte et l'oppidum gaulois de Montigny-l'Engrain, l'en-

Digitized by Google

ceinte gauloise de Saint-Thomas, l'enceinte d'Épagny qui date seulement du XVI^e siècle. En 1898, l'enceinte antique d'Ambleny. En 1907, l'oppidum gaulois de Villeneuve-Saint-Germain, l'enceinte gauloise de Muret, l'enceinte romaine de Chavigny. Dans le département de l'Oise, l'oppidum de Saint-Pierre-en-Chastres. Dans la vallée de la Somme, il fouille et étudie avec le colonel de la Noë en 1890 et 1891 à Tirancourt, l'Étoile, Liercourt, Érondelle, Abbeville et Cambron des enceintes gauloises; en 1898, celles de Frocourt, néolithiques, gauloises et du XV^e siècle. Dans la Seine-Inférieure, en 1891 et 1892, les enceintes néolithiques et gauloises de Neuville et Bracquemont, Fécamp et la cité de Limes. En même temps, il démontrait que les enceintes de Taverny (Seine-et-Oise) ne sont que des parcs à gibier ou à bétail datant du moyen âge. Il nous tenait au courant des fouilles de sa région, signalant en 1911 les groupes et alignements de pierre de Cuisy et Almont (Aisne); en 1891 des découvertes de monnaie à Lesges et Autreclos; en 1908 celle de coins monétaires à Soissons; de 1910 à 1912 les résultats des fouilles du cimetière gallo-romain des Longues-Raies à Soissons; en 1892 deux sceaux inédits du moyen âge trouvés à Vic-sur-Aisne.

« A Paris même, il étudiait les parties du sous-sol que les travaux urbains permettaient de reconnaître : en 1891 le cimetière mérovingien de Montmartre; en 1898 celui de Saint-Germain-l'Auxerrois; les fouilles de Saint-André-des-Arts et de la porte Saint-Victor.

« Quelle dut être la cruelle émotion de notre ami lorsqu'il vit en 1914 se renouveler des faits qu'il croyait relégués dans le domaine de la lointaine histoire? Le flot des barbares revenant, plus barbares encore, au bout de quinze siècles; une nouvelle destruction de la cité de Soissons; la *villa agraria* de Pommiers envahie, ravagée, pillée sans doute. Il ne survécut pas à cette réédition des pages les plus sinistres de notre histoire.

« Le 12 décembre, M. l'abbé Pierre-Henri Requin, chanoine honoraire d'Avignon, conservateur du Palais des

Digitized by Google

papes, correspondant de l'Académie des beaux-arts depuis 1905 et de notre Compagnie depuis 1904, est mort à Avignon à l'âge de soixante-six ans.

« C'était un de nos meilleurs érudits de province, chercheur très averti et fort avisé, très actif aussi, quoique d'une activité intermittente. C'était un homme intelligent, spirituel et franc, très indépendant et qui ne craignait jamais de dire sa pensée, même quand elle était mordante. Avec un tel caractère, si sa personne et ses œuvres méritèrent l'estime de tous, tous ne l'aimèrent pas également. Les tristesses de la fin de sa vie furent, pour une part, la rançon de son indépendance.

« Il était né en 1851 à Joncherettes (Vaucluse). C'est dans le Comtat-Venaissin qu'il vécut toujours et que, durant de longues années, il explora avec passion, avec flair les archives publiques et privées. Il y a récolté une très abondante moisson de documents concernant l'histoire de l'art, dates de monuments, noms d'artistes, inventaires, véritable trésor d'érudition provinciale. Il faut citer parmi ses œuvres :

« *Jacques Bernus; sa vie; son œuvre, 1650 † 1728.* Avignon, Séguin, 1886, in-8°. — *La façade et les portes de l'église Saint-Pierre d'Avignon.* Avignon, Séguin, 1888, in-8°. — *Le tableau du roi René au Musée de Villeneuve-lès-Avignon.* Paris, Picard, 1890, in-8°.

« En 1889, il avait présenté au Congrès des Sociétés des beaux-arts des départements un ouvrage plus important, fruit de patientes recherches : *Documents inédits sur les peintres, peintres-verriers et enlumineurs d'Avignon au XV^e siècle.* Plon, 1889, in-8°. Ce n'était dans sa pensée que l'ébauche d'un travail plus étendu qu'il préparait. En 1903, il fit paraître le premier volume d'une *Histoire de la faïence artistique de Moustiers.* Paris, Rapilly, 1903, in-4°, avec 15 planches dont 7 en couleurs. Cette œuvre importante reste inachevée. C'est en 1890 que se place la plus curieuse et importante découverte de notre regretté correspondant. Il l'a exposée dans les mémoires suivants :

« *L'imprimerie à Avignon en 1444.* Paris, Picard, 1890,

Digitized by Google

in-8°. — *Origines de l'imprimerie en France (Avignon, 1444)*. Paris, Cercle de la librairie, 1891, in-8°.

« La découverte consistait en un contrat passé en 1444 entre plusieurs Avignonnais et un juif de Prague, Procope Waldvögel, qui devait installer à Avignon un atelier d'imprimerie en caractères mobiles que le contrat dénomme « ars scribendi artificialis ». En 1890, M. l'abbé Requin avait communiqué sa découverte à l'Académie des inscriptions.

« Cette découverte lui valut un honneur plus grand, celui d'être incriminé de faux dans un pays où la mauvaise foi fait partie des traditions nationales. M. Léopold Delisle imposa aussitôt silence à la calomnie en publiant le *facsimile* en héliogravure du document original, avec un savant commentaire, dans le volume intitulé : *A la mémoire de Jean Gutemberg, hommage de l'Imprimerie nationale et de la Bibliothèque nationale*. Paris, Impr. nationale, 1900, in-fol., p. 45 à 72 et pl. IX et XVII. M. l'abbé Requin fut avec plusieurs de nos confrères parmi les organisateurs de l'Exposition des primitifs français.

« S'il fut heureux dans ses recherches, M. l'abbé Requin le fut beaucoup moins dans sa vie; il eut des déboires de carrière, des revers de fortune, et des accidents lamentables vinrent, par surcroît, entraver les études qui eussent pu lui faire oublier ces mécomptes. Un jour, il eut le pied écrasé par un omnibus électrique, il souffrit longtemps et ne se remit jamais; aux difficultés matérielles qui attristèrent la fin de sa vie se joignirent des misères de santé.

« Chaque année, il se rendait à Aulus faire une cure qui d'ordinaire lui réussissait; en 1917, au contraire, il revint avec un essoufflement cardiaque, et le 15 août il était frappé d'une nouvelle congestion; en novembre, l'état cardiaque s'aggrava; il s'accompagna de troubles circulatoires que suivit une phlébite à la jambe gauche; dès lors, il ne fit plus que décliner, et quand, le 12 dé-

Digitized by Google

cembre, une embolie amena la mort, la moitié de sa triste besogne était déjà faite.

« Par contre, la tâche si vaillamment entreprise par notre confrère reste inachevée. Le second volume de l'*Histoire des faïences de Moustiers* n'a pas paru; le *Dictionnaire des artistes du Comtat-Venaissin*, auquel il travaillait depuis tant d'années et qu'il appréhendait de ne pouvoir finir, reste inédit. Très nombreuses sont les notes, prises dans les archives et spécialement dans les minutes notariales, que notre confrère a rassemblées et qui n'ont pas vu le jour. Espérons que son exécuteur testamentaire, M. le chanoine Burle, qui fut son ami, fera en sorte que tant de labeur précieux ne soit pas perdu pour les fervents de l'histoire de l'art.

« La diminution de nos effectifs n'est pas compensée par de nouvelles recrues : aucune élection de membre résidant ni d'associé correspondant national n'a eu lieu depuis un an. En revanche, nous nous sommes adjoints, à l'unanimité, un distingué correspondant étranger, M. le professeur Francis Pierpont Barnard, déjà membre de la Société des Antiquaires de Londres. Il professa à l'Université de Liverpool l'archéologie du moyen âge. Ces études semblent devoir le conduire logiquement à participer à nos travaux, car les rapports de l'art du moyen âge anglais avec le nôtre sont multiples; on sait que l'art normand a conquis l'Angleterre dès avant les armes normandes; on sait que Guillaume de Sens a donné les plans de la cathédrale de Canterbury, et plus tard au XIV^e^ siècle et au XV^e^ les miniaturistes, les brodeurs, les sculpteurs d'albâtre d'Angleterre ont abondamment exporté chez nous; enfin, notre style flamboyant est d'origine anglaise et je ne pense pas que personne aujourd'hui me reproche de l'avoir démontré en invoquant des raisons de sentiment patriotique. L'entente cordiale vivra et l'archéologie pourra se donner l'illusion d'avoir contribué à la préparer.

« Notre Compagnie a maintenu en 1917 aussi brillamment que toujours ses bonnes traditions et son bon renom.

Digitized by Google

Plusieurs des nôtres ont été l'objet de distinctions flatteuses et méritées.

« Notre confrère le comte Delaborde a été élu membre de l'Académie des inscriptions, mais ses amis ont bien compris que si cet hommage récompense dignement le savant il ne suffit, hélas! ni à honorer le sacrifice consenti, ni à atténuer un deuil triplement glorieux, triplement cruel.

« Nos associés correspondants nationaux MM. Audollent et Guimet ont été élus correspondants de la même Académie. Elle a couronné un de nos membres résidants et six de nos correspondants.

« C'est à notre confrère M. Henri Gaidoz qu'elle a attribué une de ses plus importantes récompenses, le prix Estrade Delcros, pour l'ensemble de ses travaux. Puisse cet hommage réconforter le travailleur que l'âge et les infirmités confinent aujourd'hui dans son cabinet de travail et de qui l'absence nous attriste et prive nos séances d'un si intéressant concours.

« La première médaille du Concours des Antiquités de la France a été décernée à notre associé correspondant national M. H. Labande pour les tomes III et IV du *Trésor des chartes du comté de Rethel*, complété par un volume consacré aux sceaux. Notre confrère M. Roland Delachenal a mérité le premier prix Gobert pour le tome III de son *Histoire de Charles V*. Notre correspondant M. de Caix de Saint-Aymour a obtenu le prix de la Fons-Mélicocq pour son livre intitulé : *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des pays qui forment aujourd'hui le département de l'Oise*. 500 francs sur le prix Saintour ont été accordés à M. Roger Grand pour son volume *Le contrat de complant*. 1,000 francs sur la Fondation Piot ont été donnés à M. le Dr Carton pour ses fouilles de *Bulla Regia*.

« Messieurs, l'année qui vient de s'achever a été bonne pour le travail. Nos séances, reprises plus tôt que de coutume, ont été assez fréquentées, ce qui est devenu très méritoire depuis que la guerre nous a privés de chauffage

Digitized by Google

et que sévit ici une température sibé..., disons plutôt canadienne. Nous n'avons pas ici la crise des communications. Elles ont été nombreuses, en ces derniers temps surtout; elles ont été intéressantes, ce qui est coutume; elles ont été parfois écoutées, ce qui est plus nouveau.

« L'état de nos finances est satisfaisant, grâces soient rendues à notre très dévoué trésorier, M. Chénon, qui a patriotiquement déversé notre chausse de laine dans le tronc des emprunts de la Défense nationale.

« Je manquerais à un devoir si je n'exprimais la reconnaissance de la Société à ceux de ses membres qui, depuis un an, nous ont fait le sacrifice d'un temps précieux et d'un labeur supplémentaire : notre trésorier déjà nommé; notre archiviste-bibliothécaire M. Georges Espinas; notre ponctuel et consciencieux secrétaire M. Henry d'Allemagne; et MM. les membres du Comité d'impression, M. de Villefosse, Michon, Omont et Prou. Vu le malheur des temps, il est vrai, nos publications ne battent plus que d'une aile; le *Bulletin* seul a paru, d'une année en retard seulement. Ce résultat, vu les circonstances, est certainement louable, et ce m'est un agréable devoir d'exprimer notre gratitude à notre imprimeur M. Daupeley et à notre confrère M. Héron de Villefosse qui l'a persuadé de faire pour nous un effort à titre d'ami.

« Messieurs, avant de céder ce fauteuil à votre nouvel élu, laissez-moi lui souhaiter une prompte guérison. Je lui souhaite aussi d'avoir moins de deuils à enregistrer et je lui souhaite surtout de ne pas quitter cette place sans avoir pu saluer la Victoire du droit, la revanche de la civilisation. Cette Victoire attendue, il me semble que ses traits nous sont familiers à tous : nous l'avons souvent contemplée près d'ici, sur un palier du Louvre; quand elle nous reviendra de la retraite où elle sommeille, elle aura pris vie, mais nous la reconnaîtrons. Elle n'a que blessures de toutes parts : tête brisée; bras et ailes mutilés; la galère même sur laquelle elle se dresse semble avoir rencontré les sous-marins de l'Archipel, mais combien belle elle reste, combien triomphante, combien

Digitized by Google

immortelle, en dépit de tous les outrages que lui infligèrent des brutes. Elle sera l'image de notre Patrie. J'invite M. Monceaux à prendre la présidence et M. Prinet à prendre la plume des mains de M. d'Allemagne. »

M. L. Serbat, membre résidant, fait passer sous les yeux de la Société des photographies qui lui ont été adressées de Palestine par le major M. Portal, de l'armée britannique, et qui représentent différents vestiges archéologiques découverts par cette armée dans son avance sur Gaza.

Indépendamment de substructions et de sépultures remontant à plusieurs époques, des mosaïques ont été relevées. L'une, trouvée à Shellal, près de Gaza, offre un dessin composé de cercles juxtaposés et réunis par des rinceaux; dans chacun de ces cercles se voit un sujet différent : oiseau ou quadrupède, corbeille de fruits, cage, etc. Une autre mosaïque de même provenance forme l'inscription suivante :

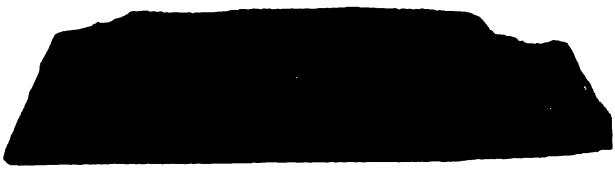

Inscription sur mosaïque trouvée à Shellal (Palestine).

+ ΤΟΝΔΕ ΤΟΝ ΝΕΟΝ ΔΑΨΙΛΕΙ (α..... ωχοδο)
ΜΗCΑΝ Ο'ΤΕ ΟCΙΩΤ(ατος) ΗΜΩΝ[.....]
ΚΑΙ Ο ΘΕΟΦΙΛ(ος) ΓΕΩΡΓΙΟC Ο [....]
ΝΑΡΙΟC ΕΝ ΤΩ ΒΚΚ ΕΤΕΙ ΚΑΤ[.....]

La partie droite de ce texte a été mutilée par suite de l'établissement, au niveau de la mosaïque, d'une sépulture de date postérieure.

Cette communication donne lieu à un échange d'observations entre M. Monceaux et Mgr Batiffol qui rappelle

Digitized by Google

également que, l'ère de Gaza commençant soixante et un ans avant l'ère chrétienne, la date donnée par cette mosaïque correspond à l'année 561 de notre ère.

Séance du 16 Janvier.

Présidence de M. H. Stein, vice-président.

M. Ch. Ravaisson-Mollien est élu membre honoraire.

M. E. Chénon, trésorier, rend compte en ces termes des recettes et dépenses de la Société pendant l'année 1917 :

« Messieurs et chers confrères,

« I. — J'ai le regret de vous annoncer que les finances de notre Société ont notablement prospéré cette année. Je dis le « regret », parce que cette prospérité n'est pas due à une augmentation sensible des recettes, qui ne sont supérieures que d'environ 200 fr. à celles de l'année 1916, mais tient presque uniquement à la diminution anormale de nos dépenses. Par suite de l'état de guerre, qui paralyse notre production, ces dépenses se sont trouvées, malgré la « cherté de vie », réduites à leur plus simple expression. En 1917, je n'ai rien eu à payer à notre imprimeur, M. Daupeley, qui est ordinairement et de beaucoup notre principal créancier. Vous savez en effet que le *Bulletin* de 1916 (le *Bulletin* est le seul volume que nous imprimions maintenant) n'a pas pu être terminé avant la fin de 1917. Je fais des vœux sincères pour que, dans la présente année 1918, j'aie double facture à payer, le rôle d'une société savante, comme la nôtre, étant de produire et non de thésauriser.

« II. — Voici quel a été cette année le montant de nos *recettes* du 1er janvier au 31 décembre 1917 :

« 1° Produit des valeurs mobilières

Digitized by Google

(rente française, obligations P.-L.-M., bons du Trésor, Caisse d'épargne).	5726 fr.	23
« 2° Cotisations des membres résidants.	1526	»»
« 3° Cotisations des associés correspondants et diplômes (*deux* seulement) . .	1557	70
« 4° Rachat d'une cotisation	150	»»
« 5° Vente des publications de la Société.	258	65
« 6° Subvention du ministère de l'Instruction publique	400	»»
Total. . .	9618 fr.	58

« III. — Voici maintenant les *dépenses :*

« 1° Frais de correspondance (affranchissement, ports, timbres de quittance, bibliothécaire)	118 fr.	55
« 2° Factures diverses (papetier, graveurs).	301	75
« 3° Agents de la Société (traitement, gratifications)	1417	»»
« 4° Dépôt en banque pendant quatre mois des valeurs de la Société	20	»»
Total. . .	1857 fr.	30
au lieu de 4412 fr. 55 en 1916. — Il reste donc un excédent de recettes de . . .	7761 fr.	28
soit, en ajoutant le reliquat en espèces du dernier compte, qui était de 12 fr. 17, une somme totale de.	7773 fr.	45

« IV. — Avant d'indiquer l'emploi de cette somme, il est de mon devoir de vous faire connaître deux opérations de trésorerie, qui ont un peu modifié la composition du patrimoine de la Société. La première opération, qui a été autorisée par le bureau de la Société, a consisté à retirer de la Caisse d'épargne 5145 fr., qui ont servi à souscrire 300 fr. de rente à l'emprunt national de 1917. La seconde opération a consisté à souscrire au même emprunt 600 fr. de rente, avec 10000 fr. de bons de la

Digitized by Google

Défense nationale, qui venaient à échéance le 16 décembre dernier, c'est-à-dire précisément le jour de la clôture de l'emprunt, et une soulte de 290 fr., dans laquelle j'ai compris, conformément aux statuts, les 150 fr. provenant du rachat de cotisation dont il a été question plus haut. Pour cette dernière opération, qui a augmenté de 100 fr. les revenus de la Société, je sollicite un bill d'indemnité, n'ayant pas eu le temps, à cause de la clôture de l'emprunt, de demander au bureau une autorisation spéciale.

« V. — Il résulte de ces indications que, sur l'excédent de recettes de 7773 fr. 45, une somme de 290 fr. a été placée en rente sur l'État; ci . . . 290 fr. »»
j'ai laissé à la Caisse d'épargne 1164 23
j'ai pris pour 3400 fr. de bons nouveaux. 3400 »»
j'ai enfin par devers moi. 2919 22
Total égal. . . . 7773 fr. 45

« La somme que j'ai conservée en espèces est un peu forte; mais je la tiens en réserve dans l'espérance de voir arriver prochainement la facture de l'imprimeur.

« J'ajoute, pour être complet, qu'en dehors du capital représenté par ses titres de rente et ses obligations du P.-L.-M., qui vont rapporter maintenant en chiffres ronds 4930 fr., la Société possède encore 5405 fr. à la Caisse d'épargne, 5800 fr. en bons de la Défense, plus 2920 fr. chez le trésorier, soit une somme immédiatement ou presque immédiatement disponible de 14125 fr.; ce qui lui permettra, après la guerre, de donner un vigoureux effort, afin de réparer le temps précieux que lui a fait perdre, pour le plus grand dam de la science, l'agression germanique. »

M. L. Mirot, associé correspondant national, fait une communication sur l'hôtel du connétable de Montmorency, rue Sainte-Avoye ou du Temple, et sur les collections d'objets d'art qui y étaient réunies, à propos de deux inventaires dressés en 1556 et en 1568, lors de l'en-

Digitized by Google

trée en charge et de la mort du concierge de l'hôtel, Foucault. Ces deux inventaires sont conservés aux archives du Musée Condé, à Chantilly, dans le fonds des propriétés des Orgemont et des Montmorency à Paris :

« Jusqu'au XVI^e siècle, les Montmorency avaient habité à Paris soit l'hôtel de la rue de la Couture-Sainte-Catherine, soit l'hôtel qui avait appartenu au chancelier d'Orgemont, rue Saint-Antoine; Anne de Montmorency avait hérité de sa mère l'hôtel de la Roche-Pot, dans cette dernière rue, devenu depuis le noviciat des Jésuites et actuellement le lycée Charlemagne. En 1536, François I^er lui donna l'hôtel du trésorier des guerres, Lambert Meigret, à la suite de la mort et de la confiscation des biens de ce dernier. Ce don ne devint toutefois définitif qu'en 1547, par suite d'un accord avec les enfants de Meigret. Le connétable compléta le don royal par l'acquisition d'immeubles voisins, rue Sainte-Avoye et rue de Braque, de telle sorte que l'hôtel représenta à peu près l'ancien hôtel que Nicolas Braque avait possédé sur le même emplacement. L'hôtel Montmorency comprenait la majeure partie du pâté de maisons sis dans le quadrilatère limité actuellement par les rues du Temple (anciennement rue Sainte-Avoye), de Braque, des Archives (anciennement rue du Chaume ou du Grand-Chantier) et Rambuteau. Du côté de cette dernière rue, percée seulement en 1838, l'hôtel s'appuyait sur l'ancien mur de l'enceinte de Philippe-Auguste, qui lui servait de mur mitoyen, et dont le tracé est encore facilement reconnaissable.

« Il paraît vraisemblable que l'hôtel fut construit de 1548 à 1556; les parties principales étaient achevées dès 1555; le petit logis, devenu plus tard le petit hôtel de Mesmes et situé rue de Braque, fut édifié de 1554 à 1557. On ignore quel en fut l'architecte.

« Propriété des Montmorency pendant toute la seconde partie du XVI^e siècle et le début du XVII^e, l'hôtel fut confisqué lors du procès et de l'exécution d'Henri de Montmorency en 1632. Rendu peu après à sa sœur Charlotte et à son mari le prince de Condé, il fut vendu par

Digitized by Google

eux à Henri de Mesmes et appartint à la famille de Mesmes d'Avaux jusqu'en 1719, date à laquelle il passa par retrait lignager à la branche de Mesmes-Ravignan. En 1780, le marquis de Mesmes le vendit à Louis XVI, qui l'acquit, à titre privé, pour y établir l'hôtel de ses finances.

« A la Révolution, il fut confisqué et on y installa le bureau de liquidation de la dette des Émigrés, puis le bureau des receveurs des rentes. Après avoir failli devenir l'hôtel du Conseil de guerre de la 1re division, puis la maison de retraite contre l'infortune et le malheur, qui devint l'établissement de Sainte-Perine, il fut loué, puis vendu en 1826. Loti et démembré, en partie exproprié lors du percement de la rue de Rambuteau, il n'a gardé aucune trace de la construction du XVIe siècle, que les Mesmes avaient abattue au début du XVIIIe pour y construire un nouvel immeuble.

« On ne possède aucun renseignement précis sur la topographie et la distribution intérieure de l'hôtel; seuls les deux inventaires de 1556 et de 1568 fournissent quelques données sur sa distribution. L'entrée principale se trouvait rue Sainte-Avoye; les écuries et les communs avaient une entrée rue de Braque; une sortie existait par derrière, rue du Chaume. C'était là l'ancienne entrée de l'hôtel Braque qui, comme la plupart des immeubles urbains du moyen âge, n'avait que peu de vues sur les rues. Un premier corps d'hôtel qui semble n'avoir été élevé que d'un étage s'élevait en bordure de la rue Sainte-Avoye; il comprenait une grande salle, peut-être ce que l'un des inventaires appelle la salle de bal, ouvrant par deux fenêtres sur la rue; en dehors de cette pièce, il paraît n'avoir été occupé que par des chambres diverses et des dépendances telles que cuisine, garde-manger, échansonnerie; une galerie sise au rez-de-chaussée ouvrait sur la cour intérieure. De l'autre côté de la cour, parallèlement au premier corps de logis, s'élevait un second corps d'hôtel donnant par un perron sur un vaste jardin, du côté de la rue du Chaume. Cette partie de l'hôtel était

Digitized by Google

de beaucoup la plus importante; là se trouvaient les appartements du connétable et de sa femme, Madeleine de Savoie, ainsi que ceux qu'occupait Henri II lors de ses fréquents séjours à l'hôtel du connétable. Là aussi étaient les nombreuses galeries, entre lesquelles il convient de mentionner la galerie peinte, dont la décoration a été attribuée, sans preuves à l'appui, au Primatice et à Niccolò de Modène, et qui ouvrait sur le jardin, ainsi que la galerie établie sur l'épaisseur de l'ancien mur d'enceinte; au-dessus se trouvait la galerie des piques, à l'extrémité de laquelle s'ouvrait le précieux cabinet des armes, de même qu'à côté de la chambre haute se trouvait le cabinet rond où, sur des planches fixées au mur, étaient disposées quelques-unes des pièces les plus précieuses des collections; c'est également dans ce corps d'hôtel que se trouvaient la librairie et la chapelle, située au-dessus d'un passage faisant communiquer la cour avec le jardin.

« Grâce aux inventaires de 1556 et surtout de 1568, on peut se rendre compte de l'ameublement de quelques-unes des pièces de l'hôtel; la chambre du roi, par exemple, était ornée de tentures de velours noir, relevé de parements d'or et de franges d'or et de soie noire; les chaises, les tabourets étaient recouverts de semblable étoffe; les chenets en cuivre de la cheminée représentaient des Cerbères; une table de noyer dans laquelle était enchâssée une pièce de porphyre carrée et de petits morceaux de marbre ovales, et supportée par des soubassements en forme de *Harpies*, en occupait le milieu; au mur, des tableaux représentant le *Triumvirat*, la carte d'Angleterre et celle de la ville de Londres.

« Dans la grande salle du logis neuf, entre les fenêtres prenant jour sur la rue, se trouvait un tableau de *Saint Jean au désert;* sur la cheminée, une *Création d'Adam et d'Ève;* un tableau en cristal représentant *la Nuit*, un portrait de *Catherine de Médicis et de ses enfants* ornaient les murs; des chenets d'airain à têtes de lions et de lévriers garnissaient le foyer de la cheminée.

« Tables de terre émaillée et de marbre, vases de

Digitized by Google

porphyre, statues antiques, colonnes de marbre blanc, caisses remplies d'archives et de papiers occupaient la galerie située sur l'épaisseur des murs.

« On ignore ce que pouvait contenir la galerie peinte; mais la galerie des piques, située à l'étage supérieur, renfermait à côté de cuirasses, d'épées et de dagues, de nombreux tableaux, en majorité portraits de personnages contemporains tels que ceux du connétable, de milord Courtenay, de François de Vendôme, vidame de Chartres, du duc Maurice de Saxe, de François, duc d'Alençon, dernier fils de Henri II, tenant en mains deux serpents, et aussi un portrait de Jean le Bon; au-dessus de la porte conduisant au cabinet des armes était un portrait de Philippe II d'Espagne; entre les fenêtres ouvrant sur le jardin, des vues sur parchemin de Middelbourg, de Boulogne et du Boulonais, une défaite navale, un tableau représentant *Vénus couchée;* sur la cheminée, un tableau d'*Adonis*.

« Le cabinet des armes qui faisait suite renfermait la majeure partie des collections, dont le reste était épars dans diverses autres pièces de l'hôtel; là étaient rassemblés les harnais gravés et ciselés, des armures, des rondelles peintes or et vert, figurant une histoire de bataille ou à tête de lions ou à personnages dorés, ou à tête de Méduse, des épieux dorés et damasquinés, des pics, des dars, des arquebuses, des couteaux et cimeterres à manche d'ivoire ou d'agathe, des épées et des masses d'armes, des harnachements de chevaux de bataille.

« Ces témoignages de l'activité guerrière du connétable se retrouvaient dans la salle haute où, à côté d'épées à garde pleine ou à coquilles, ou à croissants, ciselées à personnages, et de bâtons à la poignée de fleur de lis en marqueterie, se voyaient également des vases et bassins ovales, de terre de Saintes émaillée, œuvre de Bernard Palissy, des vases de terre émaillée de violet, façon de Flandres, des tables de marbre polychrome, des verres, vases et coupes de Venise et de Saint-Germain de Languedoc.

« La bibliothèque du connétable était peu considérable;

Digitized by Google

l'inventaire ne donne qu'un total de 174 volumes; ils étaient conservés dans la librairie, contre les murs de laquelle s'appuyaient des armoires de bois à battants fermant à clef et dont la partie supérieure, en forme de pupitre, était couverte des volumes reliés en cuir ou en parchemin et d'ouvrages de musique. Des rideaux de serge rouge, frangés de rouge, de blanc et de jaune, étaient tendus sur les ouvertures des armoires, à l'intérieur desquelles parmi d'autres objets se voyaient des petites figures de terre peinte; sur une table, montée sur quatre pieds tournés, il y avait « un Jupiter tenant sur sa « cuysse un petit enfant, et auprès de luy une femme nue « assise sur un banc, ayant le bras senestre sur une « demye coullonne ».

« Pour terminer, l'inventaire de 1568 donne une description assez détaillée du cabinet rond, situé au coin de la chambre haute du logis neuf.

« Des tableaux représentant le Roi, Catherine de Médicis, ce dernier en émail de Limoges, des dames romaines, ornaient le haut des murs; sur une table de noyer, faite spécialement pour cette pièce, se trouvaient divers objets : anatomie en bois articulée, verres à couvercles, garnis de motifs émaillés, gaines renfermant des couteaux et des fourchettes dorés, aux armes du connétable; tout autour de la pièce, trois rangs de planches superposées étaient couverts de vases, de salières, de chandeliers d'albâtre, de coupes et de fontaines de marbre, de vases et bassins en terre de Limoges et de Saintes, « en forme de fontaine « ayant le bassin de verre esmaillé de blanc, et au haut « du couvercle trois petits croissants », un grand vase à bec d'âne, une aiguière, un gobelet couvert, quatre coupes, une grande salière couverte, taillée à petits personnages, et quatre autres, deux à pans taillés, deux pleines damasquinées, tous ces objets de terre cuite émaillée de noir, façon de Saint-Porchaire, des vases, coupes, flacons, en verre de Venise, des écuelles de jaspe, des bassins à laver les mains en verre émaillé ou en émail doré à petits personnages. »

Digitized by Google

MM. Mareuse, Michon et de Villenoisy ajoutent quelques observations.

M. H. Stein, membre résidant, présente de nouvelles remarques au sujet des commandes de statues funéraires faites par de grands seigneurs au sculpteur André Pilon, dont il a été parlé dans une précédente séance.

Séance du 23 Janvier.

Présidence de M. P. Monceaux, vice-président.

Le président fait part à la Société de la mort de MM. Joüon des Longrais et le baron J. du Teil, associés correspondants nationaux.

M. A. Dieudonné, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Le florin d'or, monnaie créée à Florence en 1252, à la valeur d'or intrinsèque de 12 fr. 04, fut l'objet dans l'Europe entière d'imitations innombrables, souvent défectueuses, dont beaucoup restèrent en deçà de cette valeur initiale. Le dernier terme des imitations est marqué par les florins du Rhin, des environs de l'an 1500, qui n'ont guère que 6 fr. d'or.

« La numismatique royale française n'a que deux points de contact avec le florin : 1° le petit royal de Philippe IV était un florin par le poids et par le titre, mais ne fit que passer; 2° le florin de Jean le Bon, affaibli de titre, fut spécial au Languedoc. Les autres monnaies royales, dénommées quelquefois florins, ne reçoivent ce nom que parce que le mot florin était devenu synonyme de monnaie d'or.

« La valeur de compte du florin ne fut pas moins variable que ses poids et titre. Soi-disant de 20 sous ou 1 livre, il n'équivaut à cette valeur que dans certains pays et à certaines époques, comme à Florence en 1252. A la fin du xv^e^ siècle, il se retrouve voisin de 20 sous au pays rhénan : de là, le florin de compte hollandais de 20 sous, valeur de compte en banque qui se trouva cor-

Digitized by Google

respondre quelque temps à un florin d'argent, mais qui en réalité était indépendante de celui-ci. Il y eut d'autres florins de compte : de 16 sous à Genève, par exemple. Le florin hollandais valait 2 livres tournois au XVIII^e siècle, ce qui explique que, aujourd'hui, les florins d'argent de Hollande, d'Autriche et d'Angleterre soient voisins de 2 fr.

« En résumé, on voit combien il est difficile de fixer, soit en valeur intrinsèque, soit en valeur de compte, le sens du mot florin quand il se rencontre dans les textes. Les quelques renseignements que nous venons de donner marquent les limites entre lesquelles une recherche est chaque fois nécessaire pour obtenir une approximation satisfaisante. »

M. Babelon ajoute quelques remarques.

M. F. Deshoulières, associé correspondant national, attire l'attention sur le procédé de construction de certains arcs romans qui, au lieu d'être entièrement composés de pierres d'appareil, présentent une partie de blocage; seules les arêtes sont appareillées avec des claveaux laissant voir, dans l'intrados, une fourrure en mortier.

« Les églises où ces arcades fourrées ont été relevées sont les suivantes : crypte de Léré, vers l'an mille; le Mont-Saint-Michel, 1017-1058; Saint-Cyr de Nevers, 1031; Lesterps, 1032; Notre-Dame de Château-Landon, vers 1040; Neuvy-Saint-Sépulcre, vers 1045 et 1110; Juziers, vers 1050; Ébreuil, vers 1050; cathédrale du Mans 1060; la Trinité de Caen, 1062-1066; Saint-Savinien de Sens, vers 1068; Saint-Nicolas de Caen, 1088-1093; Secqueville-en-Bessin, vers 1100; Gassicourt, vers 1100; Néris, commencement du XII^e siècle; Saint-Désiré (Allier), vers 1100; Courcôme, vers 1100; Saint-Oustrille de Graçay, vers 1110; Saint-Benoît-sur-Loir, vers 1110; Châteaumeillant, vers 1110; Locmaria de Quimper, vers 1115; Châtel-Censoir, vers 1115; chapelle des Minimes de Decize, commencement du XII^e siècle; Beaume-les-Messieurs, vers 1115; Châtel-Montagne, vers 1120.

« L'emplacement des arcs dont il est question, et qui

Digitized by Google

sont distribués indistinctement dans les parties les plus diverses de l'édifice, prouve que le poids à supporter n'est pas entré en considération dans l'esprit du constructeur; il n'a pas été non plus guidé par une question d'économie ou de pénurie des matériaux, ainsi que le prouve le nom des localités qui viennent d'être citées.

« Le seul enseignement certain que nous fournissent les arcades fourrées se rapporte à leur date. Le procédé est très fréquent au XI^e^ siècle à partir de 1015; quoique beaucoup plus rare, il persiste au commencement du XII^e^ siècle et disparaît totalement vers 1120. »

M. Lefèvre-Pontalis commente la communication précédente.

M. L. Demaison, associé correspondant national, lit une note relative à une inscription sculptée sur une clef de voûte de l'église de Chaudardes (Aisne) :

« Une conséquence bien douloureuse de la guerre actuelle a été la dévastation des beaux monuments du Soissonnais et de la vallée de l'Aisne. Heureusement, le Congrès de la Société française d'archéologie, tenu en 1911 à Reims et dans la région de Laon et de Soissons, avait attiré l'attention sur eux, et plusieurs des plus importants ont été alors l'objet d'études très consciencieuses, accompagnées de bonnes reproductions photographiques qui pourront, s'ils sont détruits, en perpétuer au moins le souvenir.

« M. Rhein a donné dans le second volume du Congrès[1] un excellent mémoire sur l'abbaye de Vauclère, qui a tant souffert de sa situation au milieu des lignes allemandes, dans le voisinage du Chemin-des-Dames. M. Lefèvre-Pontalis a fait paraître dans le *Bulletin monumental* de 1910[2] un travail complet et définitif sur la curieuse église romane de Cerny-en-Laonnois. Cerny, qui aurait été le lieu natal de saint Remi, d'après une tradition peu certaine, mais que l'on trouve déjà à la fin du

1. P. 226-246.
2. T. LXXIV, p. 446-455.

Digitized by Google

XV^e^ siècle, a été souvent mentionné dans les communiqués de l'année dernière, et les durs combats qui s'y sont livrés en ont fait sans doute un monceau de ruines.

« Nous devons aussi à notre savant confrère une notice sur l'église de Chaudardes[1], bel édifice reconstruit en grande partie au XIV^e^ siècle sur un plan assez vaste et dont un pèlerinage, jadis très fréquenté, explique l'importance. Le chœur, qui appartient à cette époque, est un élégant morceau d'architecture. Un projectile y a pratiqué une large brèche, mais ce dommage, s'il n'est pas aggravé, me paraît être fort réparable. Une clef de voûte de ce chœur porte une inscription en lettres capitales gothiques, qui nous fait connaître le nom de celui qui en a opéré la pose. Il est fâcheux seulement qu'elle ne nous offre aucune date. M. Lefèvre-Pontalis l'a reproduite et figurée[2]. Nous l'avions déjà publiée, M. Jadart et moi, quelques années auparavant, dans le *Bulletin monumental* de 1898[3]. La leçon que nous en avons donnée est un peu différente; je crois devoir lui accorder la préférence, notre copie ayant été prise à une date plus ancienne, lorsque la lecture pouvait être plus facile et mieux assurée.

« Voici cette inscription, telle que nous l'avons relevée :

VVIBELES · LI · BAVVEVS : ASSIT : LA CLE ·

« Il faut lire sûrement non BAVVES, mais BAVVEVS. Cette forme est, en effet, comme nous allons le voir, confirmée par un ancien document.

« Ce Wibelés n'était-il qu'un appareilleur? Peut-on y voir, ainsi que nous l'avons conjecturé[4], le maître de

1. Congrès de Reims, t. II, p. 324-336.
2. P. 330.
3. *Les inscriptions commémoratives de la construction d'églises dans la région rémoise et ardennaise, du X^e^ au XVII^e^ siècle*, p. 12 du tirage à part.
4. *Loc. cit.*

Digitized by Google

l'œuvre lui-même, l'habile artiste qui a conçu le plan du chevet? On ne saurait le dire, mais cette dernière hypothèse n'a rien d'invraisemblable; on sait que les architectes du moyen âge étaient en même temps des praticiens qui pouvaient prendre une part active aux travaux. L'inscription prouve, en tout cas, qu'il avait de l'instruction et qu'il était mieux qu'un simple manœuvre. Quoi qu'il en soit, il paraît avoir été un homme du pays; une charte du XIV^e^ siècle, conservée aux archives de Reims, dans le fonds du chapitre métropolitain[1], m'a permis de faire cette intéressante constatation. Il s'agit de lettres d'amortissement du roi Philippe VI, du mois de septembre 1335, faisant mention d'une pièce de terre, sur le terroir de Chaudardes, « seant au lieu dit au Saucil, ... tenant au « bois Robert Buiron de Reims, d'une part, et à la terre « les hoirs feu *Regnaut le Baveux*, d'autre ». Il y avait donc du temps de Wibelés, parmi ceux qui possédaient des biens à Chaudardes, des personnages ayant le même surnom que lui et appartenant sans doute à la même famille. Qui sait s'il n'a pas été lui-même un des « hoirs » dont il est ici question?

« Le nom propre *Baveus* se rencontre assez fréquemment. Le Dictionnaire de Godefroy en cite deux exemples du XIV^e^ siècle, dont le second est tiré des archives de la Côte-d'Or : Roibert le Baveus (1308) et Guy le Baveux (14 janvier 1374) (Supplément, v° *bavos*). Un « Jehans li « Baveux, deschergeur de Reins », figure en 1344 dans un registre des plaids en baillie et en prévôté de Reims (Varin, *Archives administratives de Reims*, t. II, p. 911). *Baveus* vient du verbe *baver*. C'était un de ces sobriquets familiers et d'un caractère un peu trivial, si répandus autrefois. Je crois, toutefois, qu'il devait être pris ici dans un sens figuré. *Baver*, dans l'ancienne langue, était employé souvent avec la signification de *bavarder*. *Li Baveus* devait être non le Baveur, mais le Bavard. Ce dernier mot, du reste, a la même étymologie. »

1. G. 447, n° 5.

Digitized by Google

Séance du 30 Janvier.

Présidence de M. H. Stein, vice-président.

Ouvrages offerts :

Carton (Dr L.). *Découvertes faites en 1914 dans les fouilles de Bulla Regia.* Paris, 1915, in-8°.
— *Douzième chronique d'archéologie barbaresque (années 1913-1914).* Tunis, 1915, in-8°.
— *Treizième chronique d'archéologie barbaresque (années 1914-1915-1916).* Tunis, 1917, in-8°.
— *Les lignes d'auges des églises et des autres monuments de l'Afrique ancienne.* Constantine, 1916, in-8°, pl.
— *Suite à l'épigraphie funéraire de la Colonia Thuburnica.* Paris, 1915, in-8°.

Le président donne lecture d'une lettre de remerciements de M. Ch. Ravaisson-Mollien, élu membre honoraire.

M. É. Michon, membre résidant, fait hommage au nom de l'auteur, M. le Dr L. Carton, de plusieurs brochures relatives à l'archéologie de l'Afrique du Nord :

« 1° et 2° *Douzième* et *Treizième chronique d'archéologie barbaresque. Années 1913-1914* et *années 1914-1915-1916.*

« 3° *Suite à l'épigraphie funéraire de la Colonia Thuburnica.*

« 4° *Découvertes faites en 1914 dans les fouilles de Bulla Regia.*

« 5° *Les lignes d'auges des églises et des autres monuments de l'Afrique ancienne.*

« La guerre et le service médical qu'il a repris n'ont pas, on le voit, ralenti l'activité scientifique de M. le Dr Carton.

« Il avait, en 1913, donné, dans les publications de

Digitized by Google

notre Société, un mémoire sur *L'art indigène sur les lampes de la Colonia Thuburnica*. Ici, ce sont les épitaphes des tombes qui bordaient la voie romaine de Thuburnic à la station thermale d'*Ad Aquas* qu'il a voulu recueillir avant qu'elles ne fussent irrémédiablement détruites.

« L'épigraphie tient aussi une notable place dans ses *Découvertes de Bulla Regia;* mais notre zélé confrère ne s'y borne pas et apporte, par exemple, quelques renseignements complémentaires sur cette église du prêtre Alexander dont il a fait l'objet d'une communication spéciale à l'Académie des inscriptions en 1915.

« Le curieux dispositif des lignes d'auges qui y sont placées sur deux lignes de chaque côté de la nef principale est aussi le point de départ de la dernière étude dont j'ai donné le titre. Des auges plus ou moins identiques ont été signalées dans un certain nombre de monuments africains. Quelle était leur destination? Une comparaison ne pouvait manquer d'être instructive, quoiqu'il soit possible et même probable que la réponse ne doive pas être uniforme. La conclusion de M. le Dr Carton est que, dans l'église de Bulla Regia, ces récipients devaient servir soit à recevoir les offrandes que les fidèles apportaient et qu'on déposait ensuite dans les pièces adjacentes, soit à y placer les victuailles que l'on distribuait pour les agapes, soit alternativement à ces deux usages.

« Il me suffira enfin, en terminant, en ce qui concerne les *Douzième* et *Treizième chronique d'archéologie barbaresque*, de rappeler d'un mot ce que j'ai eu l'occasion de dire à propos des chroniques précédentes : la multiplicité et la variété des renseignements, la méthode et le classement apportés à leur réunion, la sage critique avec laquelle ils sont appréciés concourent également à rendre précieuses ces revues, à l'élaboration desquelles l'auteur avoue qu'il a plus d'une fois songé à renoncer devant le labeur qu'elles ajoutaient à la publication de ses propres trouvailles. Il faut remercier M. le Dr Carton d'avoir tenu bon au moment même où, après avoir critiqué certains

Digitized by Google

auteurs allemands, — chez qui, dit-il, on relève à chaque pas un mélange de dédain pour les travaux des étrangers, de brutalité dans les affirmations qu'on ne prend pas la peine de justifier, de mauvaise foi vis-à-vis des opinions opposées, — il exprime le vœu, auquel on ne peut que s'associer, que, dans le domaine scientifique, comme ailleurs, nous ne laissions plus à d'autres ce qui nous appartient. »

M. V. Chapot, membre résidant, lit une notice sur l'emploi de l'éventail circulaire plissé dans l'antiquité :

« Pour la connaissance des éventails, objets périssables, qui étaient en usage dans l'antiquité, nous n'avons que la ressource des textes littéraires, trop peu explicites, et des reproductions par les monuments figurés. Les premiers ne nous renseignent que sur les matières employées dans la confection de ces instruments et leurs données se trouvent confirmées par les ouvrages d'art. Je rappelle qu'on tirait notamment parti de la feuille, très grande et résistante, en forme de cœur, du végétal appelé colocase; des éventails de cette sorte se voient aux mains des femmes dans un certain nombre de reliefs d'Asie Mineure; mais peut-être ne tiennent-elles que des imitations de la feuille naturelle en quelque travail de sparterie. On se servait aussi de la feuille du lotus et de celle du platane, véritables ou copiées en paille tressée. On tirait parti du palmier, nous ne savons pas très exactement de quelle manière. D'autres éventails étaient faits de plumes de volatiles, en première ligne de plumes de paon, cet oiseau indiquant lui-même, par sa « roue », la façon de les disposer. Ajoutons que les auteurs parlent peu clairement de *tabellae*, sans doute de petites lames minces de bois précieux ou d'ivoire qui étaient groupées dans un ordre analogue et, comme les autres variétés énumérées plus haut, pouvaient rendre le double service de chasser les mouches ou les moustiques et de procurer par la ventilation une fraîcheur momentanée. Toutes ces notions ont fourni la matière de commentaires assez complets et je ne

Digitized by Google

me propose pas d'y revenir; je voudrais seulement insister sur un genre d'éventail qui me paraît mériter des éclaircissements supplémentaires.

« Les anciens, écrivait M. Gustave Fougères[1], n'ont « pas connu l'éventail à plis qui se ferme sur lui-même « pour se déployer en demi-cercle; cette invention est « originaire de la Chine et du Japon. » C'est là une affirmation qui demande un examen approfondi.

« Un haut-relief trouvé en Angleterre, près de Carlisle (Cumberland), doit d'abord retenir notre attention. Assise dans une niche à coquille, sur un siège à dossier rond et couvert d'un coussin, une femme, élevant le bras droit, manie un éventail de forme circulaire dont la tige part du centre. *Made to open and shut*, a dit R. S. Ferguson[2], qui publia ce médiocre ouvrage en y joignant une reproduction au trait, laquelle laisse voir une série de nervures rayonnantes, mais prête à l'objet une monture assez imprécise. Ce caractère un peu flou du dessin doit tenir à la mauvaise qualité de la sculpture et aussi à son état de conservation. Pourtant, le mode d'attache du manche nous rend très vraisemblable l'interprétation proposée, à laquelle se ralliait également Mau[3]. Mais celui-ci avait tort de donner cet échantillon pour unique (*ganz vereinzelt*).

« Déjà alors, on avait connaissance d'un autre relief qu'il convient de rapprocher de celui-là; il en existe depuis longtemps un moulage au Musée de Saint-Germain[4]; un croquis sommaire en a été fourni par une vieille publication[5] et il est mentionné, quoique sans références, dans l'ouvrage érudit, mais peu méthodique, de Spire

1. Art. *Flabellum* du *Dictionnaire des Antiquités*, de Daremberg et Saglio, p. 1150.

2. *Archaeological Journal*, t. XXXVI (1879), p. 177.

3. Art. *Fächer*, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, col. 1963 : *Allem Anschein nach von dem Zusammenklappen...*

4. S. Reinach, *Catalogue*, 3e édit., Paris, 1898, p. 44, n° 8276.

5. [J.-S.-A. Devoucoux et Joseph de Fontenay], *Autun archéologique*, Autun, 1848, p. 205, n° 3.

Digitized by Google

Blondel[1]. Fort heureusement, nous en avons aujourd'hui, dans le précieux *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine* de notre confrère M. le commandant Espérandieu[2], une reproduction parfaite en simili, accompagnée de la notice suivante : « Jeune femme dans une « niche, vêtue d'une tunique ou robe longue, tenant à la « main droite un gobelet à rebord saillant, de l'autre « main un éventail. Sculpture assez soignée... » En effet, et si le sexe de la figure n'est pas très certain — on a voulu y voir un enfant, disons : personnage, tout court, car l'éventail, chez les anciens, n'était pas, comme chez les Européens d'aujourd'hui, un article presque exclusivement pour femmes, — les autres détails matériels sont marqués par le sculpteur avec grand soin. Ce relief n'a attiré la curiosité qu'en raison du gobelet, qui se retrouve dans tout un groupe de même provenance et qu'on a considéré comme le vase censé contenir le viatique du mort[3]. La juxtaposition de deux symboles funéraires, l'un allégorique, l'autre emprunté à la vie courante, n'a rien d'inconcevable. Au reste, c'est du dernier seulement que je voudrais m'occuper.

« Il n'y a pas de doute, cet objet est le modèle exact, bien qu'entièrement ignoré des fabricants modernes, de l'éventail populaire formé d'une feuille de papier dont les plis réguliers se développeraient parallèlement si les deux lames de bois auxquelles deux de ses côtés sont respectivement collés n'étaient raccordées à un bout, de façon à former un pivot autour duquel tourne l'ensemble quand on le déploie ; on voit très nettement ici cette charnière, ainsi que les deux plaquettes qui protègent l'éventail fermé et, ouvert, lui procurent un manche. Il y a toute vraisemblance que la femme du relief de Carlisle

1. *Histoire des éventails*, Paris, 1875, p. 61-62.

2. T. III (1910), p. 28, n° 1880. Reproduction bien hâtive dans S. Reinach, *Répertoire de reliefs grecs et romains*, Paris, t. II (1912), p. 214, 5 ; le manche reste dans le vague.

3. H. Graillot, *Mémoires de la Société éduenne*, t. XXX (1902). Le relief est décrit p. 266, n° 142.

Digitized by Google

en possédait un absolument pareil. Rien ne permet d'en deviner la matière : tissu léger, de soie par exemple, ou feuillet de papyrus, peau mince et souple, tout est possible. Aujourd'hui encore, cette matière varie selon le prix que l'acheteur consent à y mettre.

« Je suis plus intrigué par la question de savoir où est né le prototype de ce genre d'éventail, car j'ai *a priori* grand'peine à supposer une invention celtique. L'éventail est utile surtout en pays chauds; c'est là que ses types divers ont dû se constituer; les contrées plus froides les auront adoptés tels quels, probablement. Pas d'exemple connu dans l'art grec; M. Fougères, qui a traité brièvement des éventails de l'époque romaine, mais bien exploré le sujet en ce qui concerne les temps antérieurs, n'en a point découvert. Faut-il vraiment regarder du côté de l'Extrême-Orient?

« Bientôt, écrivait Spire Blondel[1], les Chinois adop-« tèrent les éventails *plissés*, c'est-à-dire qui se fermaient « et qui étaient composés, les uns de lames minces et « mobiles, les autres d'une feuille effectivement plissée. « On ignore, dit M. Natalis Rondot, à quelle époque ce « dernier genre d'éventail a été imaginé. Tout porte à « présumer que l'invention en est due aux Japonais, celui « de leurs dieux qui préside au bonheur étant représenté « avec un éventail plissé à la main. La plupart des auteurs « chinois, du reste, attribuent à l'éventail plissé une ori-« gine étrangère et ils font remonter son apparition en « Chine à l'an 960. »

« N'étant point sinologue, je ne suis pas à même de confirmer ni de contredire cette dernière assertion. A la tenir pour exacte, nous sommes conduits à écarter l'origine nippone, car l'invention dont il s'agit aurait gagné la Chine limitrophe beaucoup plus tôt que la Grande-Bretagne. Or, les deux reliefs considérés nous font remonter très au delà du x^e^ siècle : celui de Carlisle peut être du III^e^; je croirais celui d'Autun bien antérieur; « les

1. *Op. cit.*, p. 19.

Digitized by Google

« yeux de la femme sont lisses », remarque avec raison M. le commandant Espérandieu et, sans avoir rien de très décisif, ce détail mérite d'être retenu : la pupille n'est pas indiquée.

« Nous avons aujourd'hui quelques éclaircissements sur les relations de la Chine et des pays voisins avec l'Occident; nous savons que les courants commerciaux de bonne heure s'entrecroisèrent; l'éventail plissé a pu cheminer d'ouest en est aussi bien que dans le sens opposé. Pour ma part, j'inclinerais à revendiquer l'antériorité soit pour l'Égypte, soit pour la Babylonie ou l'Iran, mais d'ailleurs à une époque relativement basse, puisque aux temps classiques ce type d'éventail n'apparaît pas dans les régions européennes, si constamment influencées par ces deux empires.

« Entre eux, l'hésitation est naturelle : aussi bien en Perse que dans la vallée du Nil, l'éventail avait un grand rôle, privé et officiel; il était un insigne de la dignité princière et symbolisait diverses idées abstraites; de part et d'autre, on fabriquait et exportait de fins textiles, et les modèles, assurément incomplets, offerts par la nature pour la combinaison réalisée, s'y rencontraient pareillement. Ces modèles, ce sont, notamment, les feuilles de certaines espèces de palmiers, découpées suivant le mode, non point penné, mais palmé; les segments qui proviennent de la déchirure du limbe couvrent bien plus d'un demi-cercle et les plus rapprochés de la tige s'y raccordent presque; les fruits eux-mêmes du dattier se groupent sur le pourtour d'un assemblage de longues folioles, qu'en botanique on nomme précisément : éventail. C'est encore la paire d'ailes déployées des grands oiseaux de proie, vautour ou épervier, que les monuments accordent non seulement à ces animaux, mais à l'image du globe terrestre ou au scarabée; le scarabée ailé est assyrien autant qu'égyptien. Ces ailes, dans certains cas, par exemple sur des bijoux du Louvre[1], sont recoquillées aux extrémités, tendant à

1. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. I (1882), p. 832-833, fig. 566-568.

Digitized by Google

se rejoindre et à former le cercle entier. En Égypte encore, elles sont adaptées aux bras de certaines figures comme Isis et Nephthys[1], qui eurent d'abord un sens et un rôle déterminés : la garde du tombeau, pour prendre finalement une valeur purement décorative; supposons qu'elles relèvent les deux bras : le cercle complet est obtenu.

« Mais les ailes du vautour rappellent surtout l'éventail dont les lamelles glissent les unes sur les autres pour se superposer quand on le referme. A l'égard de l'éventail plissé, il nous faudrait d'autres éléments de comparaison.

« Je crois les entrevoir chez les Perses au IIIe siècle de notre ère. Les monuments iraniens de cette époque sont rares; les monnaies, auxquelles on a surtout recours, ne donnent à peu près rien pour notre sujet; mais il nous reste quelques reliefs. Ils accusent un goût prononcé pour les formes rondes et les dispositions en étoile. En outre, celui de Takht-i-Bostan[2], qui représente, dans l'interprétation commune, Artaxerxès Ier remettant à Sapor le bandeau royal, nous porte à supposer une prédilection pour les rubans plissés, comme ceux qui retombent de la coiffure du prince, casque ou diadème, et ceux qui sont attachés à des couronnes. La date est basse évidemment; mais qui nous dit que cette mode ne remonte pas plus haut, au temps des Parthes, dont la domination est celle d'une dynastie étrangère et d'une force armée sur le vieux fonds indigène?

« Il y a plus. Le monument de Carlisle a pour couronnement deux lions accroupis, encadrant une figure mutilée. Or, Ferguson, à ce propos, a rappelé fort justement que des lions semblables ont été retrouvés sur divers points, dans le nord de la Grande-Bretagne, et qu'on a eu des raisons de penser qu'ils se rapportaient au culte de Mithra.

1. Perrot et Chipiez, *op. cit.*, p. 800-801, fig. 531-532.

2. Reproduit notamment, d'après Flandin, dans G. Rawlinson, *The Seventh Great Oriental Monarchy*, London, 1876, p. 64. Les autres reliefs dans le même volume.

Digitized by Google

« En définitive, c'est pour l'hypothèse d'une origine persane que j'affirmerais mes préférences, sur la foi de ces divers indices. Je les reconnais insuffisants; d'autres s'y ajouteront peut-être. Je serais bien étonné si des découvertes nouvelles orientaient nos recherches dans une direction différente. »

M. E. Chénon, membre résidant, communique de la part de M. l'abbé Lescure, second vicaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, un fragment d'un cartulaire (aujourd'hui perdu) de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, à Paris. Ce fragment, dont l'écriture est du XIII^e^ siècle, se compose de quatre pages et comprend six chartes, entières ou presque entières, dont quatre sont datées : 1246, 1244, 1234, 1245. Ces chartes, dont la teneur, analysée par M. Chénon, intéresse l'histoire de la ville et de la coutume de Paris, portaient dans le cartulaire les n^os^ 13, 14, 15; 22, 23, 24.

Séance du 6 Février.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrages offerts :

Blinkenberg (Chr.). *L'image d'Athana Lindia.* Copenhague, 1917, in-8°.

Lamencin (de). *El Padre Fita.* Madrid, 1918, in-8°.

MM. L. Mirot et F. Martroye sont élus membres résidants en remplacement de MM. Noël Valois et M. Collignon.

Séance du 13 Février.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrages offerts :

Fage (R.). *Un procès romanesque devant la Chambre de l'Arsenal (XVII^e^ siècle).* Brive, 1917, in-8°.

Digitized by Google

Laigue (L. de). *Nantes à l'époque gallo-romaine*. S. l. n. d., in-8°.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, fait hommage, au nom de l'auteur, d'une brochure de M. de Laigue sur *Nantes à l'époque gallo-romaine*.

Le président rend compte des démarches qu'il a faites au ministère de l'Instruction publique à l'occasion de la subvention accordée à la Société.

M. F. Martroye, membre résidant, fait la communication suivante :

« Un passage d'une épître de saint Augustin[1], adressée, en 414 selon toute probabilité[2], au vicaire d'Afrique Macedonius[3], a trait à un moyen de procédure usité dans les actions en revendication d'objets volés qui, intéressant pour l'histoire de la pratique du droit romain au v^e^ siècle, ne paraît pas avoir attiré l'attention.

« Après avoir démontré combien l'intervention des évêques en faveur des criminels est conforme à la doctrine et à la charité chrétiennes, saint Augustin poursuit en ces termes :

« Vous dites que les choses sont présentement à un

1. Saint Augustin, *Ep.*, 153, chap. VI, 20 (édit. Migne, *Patrol. lat.*, t. XXXIII, col. 662; édit. Goldbacher, *Corp. script. ecclesiast. latin.*, t. XLIV, p. 419).

2. Les deux lettres adressées à saint Augustin par Macedonius (*Ep.*, 152 et 154) et les réponses de saint Augustin (*Ep.*, 153 et 155) fournissent des indications permettant de leur assigner la date de 414. Dans sa seconde lettre (*Ep.*, 154), Macedonius remercie, en effet, saint Augustin de lui avoir envoyé des livres qu'il avait publiés et saint Augustin, répondant à cette lettre, précise que ces livres étaient les trois premiers de la Cité de Dieu. Or, on sait que les trois premiers livres de la Cité de Dieu furent publiés en 413 et que les deux derniers furent commencés durant le carême de l'année 415 (*Ep.*, 169, chap. 1). Cf. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, t. II, p. 227.

3. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, t. II, p. 226-228.

Digitized by Google

« point « que les hommes veulent et qu'on leur remette la « peine due à leurs crimes et qu'on leur laisse ce qui les « leur a fait commettre »; mais ceux dont vous parlez là « sont les plus scélérats de tous les scélérats, et la péni- « tence leur est un remède inutile. C'est se moquer et non « pas faire pénitence que de ne pas rendre, quand on le « peut, le bien qui n'est acquis que par le crime dont on « fait semblant de se repentir. Que ceux qui veulent faire « une sincère pénitence sachent que Dieu ne remet point « le péché qu'on ne rende ce que l'on a pris, lorsqu'on « est en état de le rendre, comme j'ai dit. Car, souvent le « méchant trouve d'autres méchants qui lui ôtent ce qu'il « a pris, ou lui-même le consume en débauches avec tout « ce qu'il pouvait avoir d'ailleurs pour restituer. Et nous « ne saurions dire à ceux-là rendez ce que vous avez pris, « si ce n'est lorsque nous avons sujet de croire qu'ils l'ont « encore et qu'ils le cachent; et lorsqu'en un tel cas, celui « qui veut ravoir son bien, persuadé que le voleur a de « quoi rendre, le fait mettre à la question, il ne lui fait « point d'injustice. Car, quand il n'aurait pas de quoi « rendre, il est juste qu'il soit puni de l'avoir pris par les « peines mêmes qu'on lui fait souffrir pour l'obliger de « rendre. Néanmoins, il n'est point contre la charité que « l'on doit à celui qui a souffert le tort, d'intercéder pour « celui qui le lui a fait, comme pour les autres criminels. « Car si nous intervenons alors, ce n'est pas pour nous oppo- « ser à la restitution que celui qui a perdu son bien a « droit de demander, mais pour empêcher qu'un homme « n'exerce contre un autre homme des cruautés inu- « tiles, surtout lorsqu'on a pardonné le crime et que, « sans songer à se venger, on ne cherche plus qu'à ravoir « son bien et à s'empêcher d'être trompé. Aussi obtenons- « nous grâce de la torture dès que nous pouvons persua- « der la partie que le voleur n'a pas de quoi rendre. Il y « en a même qui ont assez d'humanité pour ne vouloir « point, dans le doute, qu'on fasse souffrir des maux cer- « tains à un homme dont ils ne sont point certains de rien « tirer; et il sied bien au juge même, dans ces occasions,

Digitized by Google

« de nous porter à intercéder auprès des parties. Car il « vaut mieux courir le risque de laisser son bien à un « voleur qui l'a peut-être, mais qui le nie, que de s'expo- « ser à le tourmenter et à le faire peut-être mourir inuti- « lement, s'il ne l'a pas. Mais enfin c'est plutôt auprès des « parties que nous devons intercéder en pareil cas qu'au- « près des juges. Car, à l'égard du juge, ce serait en quelque « façon ôter le bien aux gens que de ne pas user de son « autorité pour le leur faire rendre, quoiqu'en faisant d'un « côté ce que la justice demande il ne faille pas, de l'autre, « oublier l'humanité[1]. »

« Répondant à un magistrat qui, soucieux de son devoir de juge et de la nécessité d'une répression efficace, lui avait témoigné la crainte que l'intervention des évêques en faveur des coupables n'accrût l'audace des criminels par l'espoir de l'impunité[2], saint Augustin avait à le convaincre que cette intercession, œuvre de charité, n'apportait aucune entrave au cours régulier de la justice. Il lui prouve donc, puisque c'était l'exemple choisi par Macedonius, qu'elle ne va point à laisser au ravisseur du bien d'autrui le fruit de son méfait, qu'elle n'empêche ni la victime d'exercer tous ses droits, ni le juge d'accomplir sa mission, et qu'elle se borne à les solliciter d'agir avec humanité, sans cruautés inutiles. Amené ainsi à préciser l'objet de l'intercession de l'évêque en pareille cause, il nous révèle l'état de la législation, à son époque, en matière de vol, et la façon dont elle était appliquée dans la pratique.

« Avec l'admirable sûreté de son sens juridique, il remarque tout d'abord qu'il ne peut y avoir à considérer que le cas où « on a pardonné le crime, où, sans songer « à se venger, on ne cherche plus qu'à ravoir son bien et « à s'empêcher d'être trompé ». En effet, si avant toute

1. Saint Augustin, *Ep.*, 153, chap. VI, 20 (édit. Migne, *Patrol. lat.*, t. XXXIII, p. 662; édit. Goldbacher, *Corp. script. ecclesiast. latin.*, t. XLIV, p. 419); traduction Du Bois, t. IV, p. 255-257.
2. *Ep.*, 152.

Digitized by Google

poursuite la partie lésée a été déterminée par les représentations de l'évêque à ne point engager une action tendant à l'application d'une peine, il n'y a eu de la part de ce dernier qu'un conseil de modération et de pitié, il n'y a point eu d'intervention au cours d'un procès, aucune instance n'étant encore engagée. Mais la simple énonciation de cette vérité juridique, faite pour tous les cas de vol sans en spécifier la nature, implique que tout voleur, s'il ne bénéficie pas de l'indulgente abstention de sa victime, est passible de peines publiques. Elle permet ainsi de discerner une jurisprudence dégagée des distinctions doctrinales auxquelles se complaît la science des jurisconsultes dont les textes ont été conservés dans le Digeste. Il ne s'agit plus de vol manifeste et non manifeste[1] donnant lieu à une simple condamnation pécuniaire au double, au triple, au quadruple de la valeur de la chose volée[2], ou à une indemnité[3]. Ce ne sont plus certains vols qualifiés, ceux commis dans les bains publics[4], ou avec effraction, soit de jour, soit de nuit[5], ou par des malfaiteurs de divers genres, les *expilatores*, les *sacculurii*, les *directarii*[6], ce sont tous les vols qui sont désormais passibles d'une peine, et cette peine n'est plus uniquement pécuniaire. Nous voyons ainsi le développement d'une jurisprudence dont l'origine apparaît dans un fragment inséré au Digeste qui fait dire à Ulpien : *Meminisse opor-*

1. *Dig.*, XLVII, 2, de furtis, fr. 2, 3, 5, 7, 8.
2. *Dig.*, XLVII, 2, de furtis, fr. 46, § 2, fr. 50.
3. *Dig.*, XLVII, 2, de furtis, fr. 56, § 1.
4. *Dig.*, XLVII, 17, de furtis balneariis; I, 15, de officio praefecti vigilum, fr. 3, § 5.
5. *Dig.*, XLVII, 18, de effractoribus et expilatoribus, fr. 1, § 1, fr. 2.
6. *Dig.*, XLVII, 11, de extraordinariis criminibus, fr. 7 : *Ulpianus libro IX de officio proconsulis. — Sacculurii, qui vetitas in sacculo artes exercentes partem subducunt, partem subtrahunt, item qui directarii appellantur, hoc est, qui in aliena coenacula se dirigunt furandi animo, plus quam fures puniendi sunt, idcircoque aut ad tempus in opus dantur publicum, aut fustibus castigantur et dimittuntur, aut ad tempus relegantur.*

Digitized by Google

tebit nunc furti plerumque criminaliter agi et eum qui agit in crimen subscribere. Non quasi publicum sit judicium, sed quia visum est temeritatem agentium etiam extraordinaria animadversione coercendam. Non ideo tamen minus, qui velit, poterit civiliter agere (ULPIANUS LIBRO XXXVIII AD EDICTUM)[1]. Cette procédure criminelle établie ainsi en usage, en matière de vol, devait nécessairement amener dans la jurisprudence l'extension aux vols simples des pénalités dont étaient frappés les vols qualifiés; extension facilitée par l'état de la législation impériale qui, pour les vols qualifiés, n'avait décerné aucune peine spéciale et avait laissé le soin de déterminer la peine à l'appréciation des juges[2]. Les pénalités appliquées étaient, suivant les cas, la fustigation, l'exil, le travail public, la rélégation[3].

1. *Dig.*, XLVII, 2, de furtis, fr. 92. Cf. *Dig.*, XLVIII, 19, de poenis, fr. 11, § 1 : MARCIANUS LIBRO II DE PUBLICIS JUDICIIS... *Furta domestica, si viliora sunt, publice vindicanda non sunt, nec admitenda est hujusmodi accusatio;* — *Dig.*, I, 18, fr. 13, pr. : *Ulpianus libro VII de officio proconsulis. Congruit bono et gravi praesidi curare, ut pacata atque quieta provincia sit, quam regit. Quod non difficile obtinebit, si sollicite agat, ut malis hominibus provincia careat, eosque conquirat. Nam et sacrilegos, latrones, plagiarios, fures conquirere debet, et prout quisque deliquerit, in eum animadvertere, receptoresque eorum coercere, sine quibus latro diutius latere non potest.*

2. *Dig.*, XLVII, 18, de effractoribus et expilatoribus, fr. 1, § 1 : ULPIANUS LIBRO VIII DE OFFICIO PROCONSULIS... *Expilatores, qui sunt atrociores fures, hoc enim est expilatores, in opus publicum, vel perpetuum, vel temporarium dari solent, honestiores autem ordine ad tempus moveri, vel fines patriae juberi excedere; quibus nulla specialis poena Rescriptis Principalibus imposita est; idcirco causa cognita liberum erit arbitrium statuendi ei, qui cognoscit.*

3. *Dig.*, XLVII, 18, fr. 1, § 1 (texte cité dans la note précédente); — *Dig.*, XLVII, 11, de extraordinariis criminibus, fr. 7; — *Dig.*, XLVII, 17, de furibus balneariis, fr. 1 : ULPIANUS LIBRO VIII DE OFFICIO PROCONSULIS. — *Fures nocturni extra ordinem audiendi sunt, et causa cognita puniendi, dummodo sciamus, in poena eorum operis publici temporarii modum non egrediendum. Idem et in balneariis furibus. Sed si telo se fures defendunt, vel effractores, vel ceteri his similes, nec quemquam percusserunt, metalli poena, vel honestiores relegationis afficiendi erunt.*

Digitized by Google

Ces mêmes peines afflictives, avec les tempéraments que comportaient les circonstances plus ou moins aggravantes, étaient apparemment celles dont étaient punis, à l'époque de saint Augustin, tous les vols. Ce sont encore, en effet, des pénalités de ce genre qu'une novelle de Justinien rappelle comme seules applicables aux voleurs ordinaires[1].

« La victime du vol peut avoir pardonné le crime, suivant l'expression de saint Augustin, c'est-à-dire s'être abstenue d'intenter l'action criminelle. Elle n'en est pas moins propriétaire de la chose volée; par conséquent, en droit d'en réclamer la restitution, de la revendiquer. Or, la revendication d'une chose n'est possible que contre celui qui l'a en sa possession, et la preuve de ce fait incombe au demandeur; preuve difficile qui souvent ne se pourra établir que si l'on dispose d'un moyen de procédure permettant de rechercher et de découvrir la chose où le voleur l'a cachée, soit chez lui-même, soit, pour se débarrasser du corps du délit, chez un recéleur. Il n'y avait plus à penser avoir recours à l'antique procédé de perquisitions *lance et linteo*[2] ou *licio*[3] dont le souvenir

1. *Nov. Just.*, 134, cap. 13 : *Pro furto autem nolumus omnino quodlibet membrum abscindi aut mori, sed aliter eum castigari. Fures autem vocamus, qui occulte et sine armis hujusmodi delinquunt; eos vero, qui violenter aggrediuntur, aut cum armis, aut sine armis, in domibus, aut in itineribus, aut in mari, poenis eos legalibus subdi jubemus.*

2. Le demandeur ne pouvait procéder aux perquisitions dans la demeure où le voleur était soupçonné d'avoir caché la chose volée qu'en se présentant nu, muni seulement *lance et linteo*, c'est-à-dire d'un plat tenu à la main et d'une ceinture autour des reins. *Lex... hoc solum praecipit, ut qui quaerere velit nudus quaerat linteo cinctus, lancem habens: qui si quid invenerit, jubet id lex furtum manifestum esse* (Gaius, III, 192).

3. Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, liv. XI, 18; — Pompeius Festus, *De significatione verborum*, lib. X, v° *lance et licio : dicebatur apud antiquos, quia qui furtum ibat quaerere in domo aliena licio cinctus intrabat, lancemque ante oculos tenebat propter matrum familiae aut virginum praesentiam.*

Digitized by Google

n'était plus, au temps de Gaius, qu'une curiosité d'érudition, et dont les formes étranges paraissaient ridicules[1]. Le moyen dont saint Augustin nous révèle l'usage à son époque est moins naïf, mais moins humain, et on comprend sans peine que les évêques, poursuivant leur belle mission d'adoucir les mœurs, aient jugé à propos d'intervenir pour en prévenir l'emploi, au moins lorsque, selon toute apparence, il ne pouvait être qu'une cruauté sans profit. Ce moyen consistait à tirer du défendeur par la torture l'aveu que l'objet volé était demeuré en sa possession et les indications nécessaires pour le forcer à le rendre. De ce que dit saint Augustin que « c'est plutôt « auprès des parties que les évêques doivent intercéder « en pareil cas » et de ce qu'il ajoute à l'égard du juge, il résulte que la mise à la question était ordonnée à la requête du demandeur et que le juge, dans la pratique, sinon en droit, ne croyait pas pouvoir s'abstenir de la faire appliquer.

« L'emploi dans une action civile d'un mode de preuve emprunté à la procédure criminelle s'explique par le caractère particulier qu'imprime à cette action le fait délictueux dont elle est la conséquence, caractère qui se manifeste également dans la dénomination de la *condictio furtiva* ou *ex causa furtiva*[2] et dans certains effets qui lui sont propres : l'obligation des héritiers tenus *in solidum*, et non pour partie[3], l'estimation de la chose volée d'après

1. *Quid sit autem linteum quaesitum est; sed verius est consuti genus esse quo necessariae partes tegerentur. Quare lex tota ridicula est* (Gaius, III, 193).

2. *Dig.*, XIII, 1, de condictione furtiva, fr. 5, fr. 8, § 1, fr. 9.

3. *Cod. Just.*, IV, VIII, de condictione furtiva, 1 : IMPP. DIOCLETIANUS ET MAXIMIANUS AA. et CC. HERMOGENI. — *Praeses provinciae, sciens, furti quidem actione singulos quosque in solidum teneri, condictionis vero numorum furtim subtractorum electionem esse, ac tum demum, si ab uno satisfactum fuerit, ceteros liberari, jure proferre sententiam curabit.* DAT. KAL. MAI (294-305); — *Dig.*, XIII, 1, de condictione furtiva, fr. 9 : IDEM (ULPIANUS) LIBRO XXX AD EDICTUM. *In condictione ex causa furtiva non pro parte, quae pervenit, sed in solidum tenemur, dum soli here-*

Digitized by Google

le moment où elle a eu le plus de valeur[1], la responsabilité étendue même au cas fortuit[2]. Quant à l'interrogatoire avec torture, ce moyen de preuve, auquel, pendant la période républicaine, les esclaves pouvaient seuls être soumis dans des cas déterminés, était depuis longtemps dans les mœurs judiciaires. Il y avait été introduit progressivement. On le voit d'abord appliqué sous Tibère[3], sous Claude[4], sous Néron[5], sous Domitien[6] à des hommes

des, sumus; pro parte autem heres pro ea parte, pro qua heres est, tenetur. Cf. *Inst.*, IV, 1, de obligationibus quae ex delicto nascuntur, § 19 [§ 21]; — *Dig.*, XIII, 1, de condictione furtiva, fr. 5, fr. 7, § 2.

1. *Dig.*, XIII, 1, de condictione furtiva, fr. 8, § 1 : IDEM (ULPIANUS) LIBRO XXVII AD EDICTUM, *si ex causa furtiva res condicatur, cujus temporis aestimatio fiat, quaeritur. Placet tamen, id tempus spectandum, quo res unquam plurimi fuit, maxime quum deteriorem rem factam fur dando non liberatur; semper enim moram fur facere videtur.*

2. *Dig.*, XIII, 1, de condictione furtiva, fr. 8, pr. : *In re furtiva condictio ipsorum corporum competit; sed utrum tamdiu, quamdiu extent, an vero et si desierint esse in rebus humanis? Et, si quidem obtulit fur, sine dubio nulla erit condictio; si non obtulit, durat condictio aestimationis ejus, corpus enim ipsum praestari non potest;* — fr. 20 : TRYPHONIUS LIBRO XV DISPUTATIONUM. *Licet fur paratus fuerit excipere condictionem, et per me steterit, dum in rebus humanis res fuerat, condicere eam, postea autem peremta est, tamen durare condictionem veteres voluerunt, quia videtur, qui primo invito domino rem contrectaverit, semper in restituenda ea, quam nec debuit auferre, moram facere.*

3. Suétone, *Tibère*, LVIII : *Statuae quidam Augusti caput demserat, ut alterius imponeret. Acta res in senatu, et quia ambigebatur, per tormenta quaesita est.*

4. Tacite, *Annales*, XI, 22 : *Interea Romae... Cn. Novius, eques romanus, ferro accinctus reperitur* in coetu salutantium principem; *nam, postquam tormentis dilaniabatur, de se Novius, conscios non edidit, incertum an occultans.*

5. Tacite, *Annales*, XV, 56 : *Ergo accitur Natalis, et diversi interrogantur,... quum exorta suspicio, quia non congruentia responderant, inditaque vincla. Et tormentorum adspectum ac minas non tulere.*

6. Suétone, *Domitien*, VIII : *Corneliam, maximam virginem,...*

Digitized by Google

libres accusés du crime de lèse-majesté. Demeurée en usage depuis lors dans les procès pour cause de majesté[1], de magie[2], de faux[3], la torture fut appliquée même à des personnages d'un rang élevé; mais, semble-t-il, avec autorisation spéciale de l'empereur[4]. Sous Septime-

convictam, defodi imperavit; stupratoresque virgis in comitio ad necem caedi, excepto praetorio viro, cui dubia etiam tum causa et incertis quaestionibus atque tormentis, de semet professo exilium indulsit.

1. Paul, *Receptae sententiae*, lib. V, tit. XXIX, ad legem Juliam majestatis, § 2 : *Tanti enim criminis reus non obtentu adulationis alicujus, sed ipsius admissi causa puniendus est. Et ideo cum de eo quaeritur, nulla dignitas a tormentis excipitur.*

2. *Cod. Theod.*, IX, XVI, 6 = *Cod. Just.*, IX, XVIII, 7 : IDEM (IMP. CONSTANTIUS) A. AD TAURUM P(RAEFECTUM) P(RAETORI)O. *Etsi excepta tormentis sunt corpora honoribus praeditorum, praeter illa videlicet crimina, quae legibus demonstrantur, etsi omnes magi, in quacumque sint parte terrarum, humani generis inimici credendi sunt, tamen quoniam qui in comitatu nostro sunt ipsam pulsant propemodum majestatem, si quis magus vel magicis contaminibus adsuetus, qui maleficus vulgi consuetudine nuncupatus, aut haruspex aut hariolus aut certe augur vel etiam mathematicus aut narrandis somniis occultans artem aliquam divinandi aut certe aliquid horum simile exercens in comitatu meo vel Caesaris fuerit deprehensus, praesidio dignitatis cruciatus et tormenta non fugiat. Si convictus ad proprium facinus detegentibus repugnaverit pernegando, sit eculeo deditus ungulisque sulcantibus latera perferat poenas proprio dignas facinore.* DAT. III NON. JUL. ARIMINI DATIANO ET CEREALE CONSS. (5 jul. 358). Ce fut par application de cette loi qu'en Asie, sous Valens, l'an 374, des personnes de tous rangs, accusées ou soupçonnées de magie, furent soumises à la question (Ammien Marcellin, liv. XXIX, chap. I, 40; édit. Wagner, t. III, p. 507; Zosime, IV, 14).

3. *Cod. Theod.*, IX, XIX, ad legem Corneliam de falso, 1 = *Cod. Just.*, IX, XXII, 21 : IMP. CONSTANTINUS A. MECILIO HILARIANO CORRECTORI LUCANIAE ET BRUTTIORUM. *Si quis decurio testamentum vel codicillos aut aliquam deficientis scripserit voluntatem vel conscribendis publicis privatisque instrumentis praebuerit officium, si falsi quaestio moveatur, decurionatus honore sepolito quaestioni, si ita poposcerit causa, subdatur...* DAT. III KAL. FEBR. ACC. KAL. AUG. SABINO ET RUFINO CONSS. (30 janv. 316).

4. *Cod. Theod.*, IX, XXXV, de quaestionibus, 1 = *Cod. Just.*,

Digitized by Google

Sévère, on la voit étendue aux témoins, au moins en cas de témoignage hésitant[1]. Sous Constantin, elle est devenue de règle à l'égard des témoins de rang inférieur[2], et en cas de crime de majesté portant atteinte à la personne des princes, c'est-à-dire en cas de perduellion[3], témoins et accusés, tous y sont soumis[4]. Au Bas-Empire, l'emploi

IX, VIII, 4 : IMPPP. VAL(ENTINI)ANUS VALENS ET GRA(TIA)NUS AAA. AD OLYBRIUM P(RAEFECTUM) U(RBI). *Nullus omnino + ob fidiculas perferendas inconsultis ac nescientibus nobis vel militiae auctoramento vel generis aut dignitatis defensione nudetur, excepta tamen majestatis causa, in qua sola omnibus condicio est || Si quoque citra consultationis modum subjiciantur quaestioni, qui evidentibus argumenti subcriptiones nostras finxisse prodentur, qua in re ne palatini quidem nominis adsumptionem hujus esse volumus quaestionis exortem.* DAT. VIII ID. JUL. VAL(ENTINI)ANO NOB. P. ET VICTORE CONSS. (8 jul. 369). On a un exemple de l'application de cette loi dans les nombreuses poursuites pour cause de magie exercées à Rome sous Valentinien en 368 ou 370. Maximin, préfet de l'annone, chargé d'instruire ces affaires, obtint de l'empereur l'autorisation de mettre à la torture même les personnes de l'ordre sénatorial (Ammien Marcellin, XXVIII, I, 10-11, 24-25; édit. Wagner, t. III, p. 465-466, 468-469).

. + *Cod. Just.* : *Cui inconsultis ac nescientibus nobis fidicularum tormenta inferuntur, militiae vel generis aut dignitatis defensione uti prohibeatur.* || fin dans le *Cod. Just.*

1. *Dig.*, XLVIII, XVIII, fr. 15, pr. : CALLISTRATUS, LIBRO V DE COGNITIONIBUS. *Ex libero homine pro testimonio non vacillante quaestionem haberi non oportet.*

2. *Dig.*, XXII, V, fr. 21, § 2 : ARCADIUS, QUI ET CHARISIUS, LIBRO SINGULARI DE TESTIBUS... *Si ea rei condicio sit, ubi arenarium testem, vel similem personam admittere cogimur, sine tormentis testimonio ejus credendum non est.*

3. *Dig.*, XLVIII, IV, fr. 11; *Cod. Just.*, IX, XLI, 1, pr.

4. *Cod. Theod.*, IX, V, 1 = *Cod. Just.*, IX, VIII, 3 : IMP. CONSTANTINUS A. AD MAXIMUM P(RAEFECTUM) U(RBI). *Si quis alicui majestatis crimen intenderit, cum in hujuscemodi re convictus minime quisquam privilegio dignitatis alicujus a strictiore inquisitione defendatur, sciat se quoque tormentis esse subdendum, si aliis manifestis indiciis accusationem suam non potuerit comprobare. Cum eo qui hujus esse temeritatis deprehenditur, illum quoque tormentis subdi oportet, cujus consilio atque instinctu*

Digitized by Google

de la torture est constant[1]. Le texte de saint Augustin dont il s'agit en montre l'emploi non plus seulement dans les procès pour crimes contre la chose publique, mais dans les procès pour délits contre les particuliers, notamment pour vol, et, alors même que l'action pénale étant abandonnée, il n'est plus question que d'une poursuite en revendication, action civile au cours de laquelle le voleur est, au point de vue de l'interrogatoire, assimilable à un témoin. »

M. P. Monceaux, membre résidant, au nom du R. P. Delattre, associé correspondant national, directeur du Musée Lavigerie, communique une série de sceaux chrétiens récemment découverts à Carthage :

« 1. — Plomb de 0m022 de diamètre. Sur la face, buste de la Vierge tenant l'Enfant Jésus. Au revers, restes d'une inscription grecque en cinq lignes :

[+ Θεοτόκε], βοήθη τοῦ [δ]ούλου σοῦ.

BO
ΗΘΗΤΟΥ
ΟΥΛΟΥ
COY

ad accusationem accessisse videbitur, ut ab omnibus commissi consciis statuta vindicta possit reportari [fin dans le *Cod. Just.*]. *In servis quoque vel libertis, qui dominos aut patronos accusare aut deferre temptaverint, professio tam atrocis audaciae statim in admissi ipsius exordio per sententiam judicis conprimatur ac denegata audientia patibulo adfigatur.* P(RO)P(OSITA) KAL. JANUAR. VOLUSIANO ET ANNIANO CONSS. (1er janv. 314 [320-323]). *Dig.*, XLVIII, XVIII, de quaestionibus, fr. 10, § 1 : ARCADIUS CHARISIUS LIBRO SINGULARI DE TESTIBUS... *Sed omnes omnino in majestatis crimine, quod ad personam principum attenit, si ad testimonium provocentur, quum res exigit, torquentur.*

1. Ammien Marcellin, lib. XVIII, cap. III, 5; lib. XXI, cap. XVI, 9; lib. XXVI, cap. X, 5; lib. XXIX, cap. II, 25-28; édit. Wagner, t. III, p. 154-155, 264, 428, 513-514.

Digitized by Google

« 2. — Plomb de 0m021 de diamètre. Sur la face, le monogramme cruciforme :

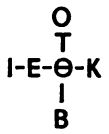

Θεοτόκε, βοήθει.

Au revers, restes d'une inscription en quatre lignes, presque effacée.

« 3. — Plomb de 0m024 de diamètre. Sur la face, buste d'une Orante. Au revers, un monogramme cruciforme :

« 4. — Plomb de 0m017 de diamètre. Sur la face, une scène figurée, d'exécution barbare, où l'on distingue deux personnages debout, levant un bras. Au revers, un monogramme cruciforme, incomplet et mal conservé, dont on ne peut rien tirer.

« 5. — Plomb de 0m022 de diamètre. Sur la face, presque fruste, était probablement figurée une Orante. Au revers, un monogramme cruciforme :

Βακτρίου. »

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, présente la copie d'un texte votif qui lui a été envoyée par M. l'abbé Chaillan, curé de Septèmes (Bouches-du-Rhône) :

C · POMPEIVS
HOSPES
V · S · L · M

Digitized by Google

Nous n'avons pas malheureusement le nom de la divinité à laquelle le texte était consacré. La pierre, conservée à Brignoles, viendrait probablement d'Aix. On relève dans l'épigraphie d'Aix les noms de plusieurs membres de la famille Pompeia [1].

Séance du 20 Février.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrage offert :

Cagnat (R.). *Notice sur la vie et les travaux de M. Gaston Maspéro.* Paris, 1917, in-4°, 1 pl.

Le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique concernant la subvention accordée à la Société.

Le président fait part d'une question, posée par M. de Saint-Venant, associé correspondant national, au sujet d'un polissoir néolithique dont l'existence aurait été constatée à Tripleville, dans le Loir-et-Cher, et que notre correspondant n'a pu identifier. M. de Saint-Venant, composant un travail d'ensemble sur tous les polissoirs relevés dans le département du Loir-et-Cher, qui est, à ce point de vue, le plus riche de France, serait heureux des renseignements qui pourraient lui être donnés en vue de l'aider dans cette identification.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, communique la note suivante de M. Jules Formigé, associé correspondant national :

« La navigation fluviale était fort active au temps des Romains car elle offrait un mode de transport plus rapide

1. *Corp. inscr. lat.*, XII, 506, 566, 567.

Digitized by Google

et plus économique que les voies de terre. Elle se pratiquait soit au moyen de bateaux manœuvrés à la voile, à la rame ou par le halage, soit au moyen de radeaux.

« Les conducteurs de radeaux portent tantôt le nom de *ratiarii*[1] et tantôt celui d'*utricularii* dans les inscriptions qui les mentionnent[2]. Il est donc évident qu'il y avait deux types de radeaux, l'un composé uniquement de pièces de bois assemblées, l'autre comprenant en plus des outres gonflées d'air. On pense généralement que l'addition de ces outres avait pour but d'augmenter la flottabilité du radeau, ce qui est incontestable. Mais nous croyons que ce n'était pas la seule raison qui avait motivé ce dispositif. En effet, les outres constituaient une dépense importante et leur durée devait être assez courte ; de plus, on pouvait obtenir une augmentation de flottabilité supérieure par l'emploi de tonneaux de bois, connu des Romains, tonneaux qui auraient été plus solides et plus durables. Aucun document cependant ne nous fait connaître cet emploi.

« Il y a donc lieu de chercher une autre raison. On a fait remarquer que les points où ont été retrouvées les inscriptions mentionnant les utriculaires sont « le plus « souvent dans une situation spéciale, sur le bord de la « mer, à proximité d'îles, sur des étangs, sur des marais « dont le peu de profondeur se prête à un genre de navi- « gation particulier ou bien sur des rivières dont le cours « rapide rend impossible aujourd'hui l'emploi des bateaux « ordinaires[3] ». En un mot, il s'agit d'endroits où le navigateur avait à redouter l'écueil ou le bas-fond qui pouvaient provoquer la rupture ou l'échouage.

« Le rôle du pneumatique, inventé de nos jours, a été exactement défini par cet axiome « le pneumatique boit « l'obstacle » ; ce qui revient à dire que lorsque ce pneu-

1. *Corp. inscr. lat.*, t. XII, nos 2331 et 2597.

2. Cf. A. Héron de Villefosse, *Le halage à l'époque romaine et les utriculaires de la Gaule* (*Bulletin archéol. du Comité*, 1912, p. 108 à 110).

3. A. Héron de Villefosse, *loc. cit.*, p. 110.

Digitized by Google

matique entre en contact avec un obstacle, il se déforme de telle manière qu'il évite ou amortit le choc. C'était là le vrai rôle des outres employées dans les radeaux des utriculaires. Considérons par exemple la navigation d'un radeau qui descendait le cours de la Durance ou de l'Ouvèze. S'il était uniquement en bois, il ne tarderait pas à se heurter contre un rocher et à s'y briser; il risquerait d'autre part de s'accrocher aux bancs de cailloux et de s'y échouer. Si au contraire ce radeau était établi sur des outres, son châssis, maintenu ainsi hors de l'eau, ne pourrait ni recevoir des chocs directs ni s'accrocher. Les outres, glissantes, arrondies, déformables, recevraient les chocs comme des pneumatiques et ne les transmettraient que très amortis à la superstructure du radeau. Ces mêmes outres ne pourraient pas s'accrocher aux obstacles rencontrés et glisseraient sur les bas-fonds. Si un échouage se produisait quand même, ce qui serait exceptionnel, vu leur tirant d'eau minime, il serait facile de les dégager par glissement.

« Les Romains naviguaient sur des torrents et des marais où il semble impossible de le faire de nos jours. On a voulu expliquer ce fait en supposant que le niveau des eaux y était de leur temps plus élevé que maintenant, mais ce n'est qu'une hypothèse discutable, notamment pour l'Ouvèze qui n'a jamais dû être qu'un torrent. Au contraire, si l'on admet que cette navigation était pratiquée au moyen de radeaux munis d'outres gonflées, on se rend compte qu'elle serait encore réalisable dans les conditions actuelles. C'est là qu'il faut chercher l'explication de cette navigation, c'est là qu'on doit trouver la vraie raison de l'emploi des outres. »

M. Héron de Villefosse insiste sur l'intérêt que présentent les remarques de M. Formigé pour l'histoire de la navigation dans certaines régions de la Gaule.

Mgr Batiffol ajoute quelques observations.

M. R. Cagnat, membre résidant, appelle l'attention de

Digitized by Google

la Société sur un papyrus latin qui a paru dans le septième volume des *Papyrus d'Oxyrhincus* (n° 1022). C'est une lettre adressée en 103 par le préfet d'Égypte C. Minicius Italus au commandant de la cohorte troisième des Ityréens, cantonnée à cette date en Égypte, ainsi que nous le savions déjà par des inscriptions. Dans cette lettre, C. Minicius Italus annonce à son subordonné qu'il lui envoie quelques recrues dont il lui indique le signalement ou plutôt les signes particuliers (*iconismus*).

« Le texte porte :

[*C.*] *Minicius Italu*[*s C*]*elsiano suo*
sal.
Tirones sexs probatos a me in
coh. cui praees in nume
ros referri jube ex xi
Kalendas Martias : nomi
na eorum et icon[*i*]*smos*
huic epistulae subieci.
Vale frater karissim[*e*].
C. Veturium Gemellum
annor. xxi sine i(*conismo*),
C. Longium Priscum
annor. xxii i(*conismus*) *supercil. sinistr.*
C. Julium Maximum ann. xxii
sine i(*conismo*),
. Lucium Secundum
annor. xx sine i(*conismo*)
C. Julium Saturninum
annor. xxiii i(*conismus*) *manus sinistr.*
M. Antonium Valentem
ann. xxii i(*conismus*) *frontis*
parte dextr.
Accepta ui K. Martias ann ui
Imp. Traiani n. per
Priscum singul.
Avidius Arrianus cornicular.
coh. iii Ituraeorum

Digitized by Google

scripsi authenticam
epistulam in tabulario
cohortis esse.

« On voit que parmi les conscrits *probati* par C. Minicius Italus, trois n'ont aucun signe particulier, trois ont un signe, l'un au sourcil gauche, le second à la main gauche, le troisième au front, à droite.

« La lettre a été apportée au camp de la cohorte des Ityréens par un *singularis* du préfet d'Égypte, chargé, sans doute, d'accompagner les recrues et de les remettre entre les mains du commandant de la troupe. Cette fonction convient bien à un de ces soldats privilégiés attachés sans fonctions bien déterminées à la personne des commandants d'armées provinciales, comme sont les *singulares* et les *beneficiarii*.

« Les dernières lignes nous prouvent que le *corniculaire* était le chef du *tabularium*, ce que nous savions, d'ailleurs, par des textes épigraphiques trouvés en Afrique. »

MM. Pallu de Lessert, Martha, Michon et Héron de Villefosse présentent plusieurs observations.

Séance du 27 Février.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrages offerts :

Dauzat (A.). *Les argots de métier franco-provençaux.* Paris, 1917, in-8°.

Gilliéron (J.). *Généalogie des mots qui ont désigné l'abeille.* Paris, 1917, in-8°.

Nicod (L.). *Les jeux partis d'Adam de la Halle.* Paris, 1917, in-8°.

Le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique annonçant l'ordonnancement de la subvention accordée à la Société.

Digitized by Google

M. M. Prinet, membre résidant, rectifie l'erreur qui a fait attribuer à un seigneur de Neuchâtel, en Suisse, le sceau de Thibaud VI, seigneur de Neuchâtel en Franche-Comté (1371).

M. M. Roy, membre résidant, lit une note sur la famille de Jean Bullant, le célèbre architecte du connétable de Montmorency et de la reine Catherine de Médicis. Un acte notarié du 23 novembre 1546 prouve que cet artiste appartenait à une famille de maîtres maçons d'Amiens et que lui-même était probablement originaire de cette ville.

Séance du 6 Mars.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrages offerts :

Héron de Villefosse (A.). *Deux amulettes trouvées à Carthage.* Paris, 1917, in-8°.

— *Fragment d'inscription trouvé à Narbonne.* Paris, 1916, in-8°, pl.

— *Un groupe de deux divinités assises trouvé à Nevers.* Paris, 1916, in-8°, pl.

— *Une inscription peinte sur un vase romain découvert à Beauvais.* Paris, 1916, in-8°.

— *Statue cuirassée trouvée à Cherchel (Algérie).* Paris, 1917, in-8°, pl.

Vassel (E.). *L'inscription des ethniques.* Tunis, 1918, in-8°.

Zeiller (J.). *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'Empire romain.* Paris, 1918, in-8°, pl.

M. Jean Colin est élu associé correspondant national.

M. le comte P. Durrieu, membre résidant, présente la photographie d'un panneau de bois sculpté, provenant de Terre-Sainte, où sont figurées des scènes de la vie du

Digitized by Google

Christ. On y voit l'église du Saint-Sépulcre avec la tour encore intacte dont il ne reste plus aujourd'hui que les assises inférieures.

M. L. Demaison, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Quand on parcourt les nombreux articles qui ont été consacrés à la cathédrale de Reims dans les journaux, depuis le commencement de la guerre, on est parfois un peu surpris de constater les notions inexactes qui ont encore trop souvent cours sur son histoire. Je me faisais dernièrement cette réflexion en lisant les pages si intéressantes qu'un écrivain anglais distingué, M. Edmond Gosse, a fait paraître dans le *Fortnightly Review* et qui ont été récemment traduites et publiées dans la *Revue hebdomadaire* sous le titre de : *Une visite à Reims*[1]. L'auteur, avec un accent de sincérité qui nous touche, nous fait part des impressions qu'il a ressenties en visitant notre malheureuse ville au mois de septembre 1916; il nous présente un tableau pathétique de ses ruines et témoigne aux Rémois une profonde sympathie dont ils lui seront fort reconnaissants au milieu de leurs infortunes. Mais les excursions qu'il accomplit dans le domaine du passé appellent quelques réserves et ses informateurs ne l'ont pas toujours très bien renseigné. A propos des divers incendies que la cathédrale a subis jadis, il émet des assertions que je crois devoir rectifier. Ainsi, ce n'est pas à la suite d'un incendie que la basilique primitive a été rebâtie au IXe siècle. Ce détail a, du reste, peu d'importance et n'intéresse guère que les érudits soucieux de rétablir sur tous les points la vérité historique. Mais voici qui est beaucoup plus grave : une affirmation sans preuves, portant atteinte à la réputation d'Aubri de Humbert, l'éminent prélat qui commença en 1211 la reconstruction de la cathédrale actuelle, et le représentant comme un criminel et un incendiaire. Si l'on en croyait M. Gosse,

1. N° du 19 janvier 1918, p. 310-330.

Digitized by Google

l'édifice carolingien aurait été la proie des flammes en 1210 (l'auteur écrit à tort 1211) dans des conditions fort suspectes. « Ce dernier événement, dit-il, est entouré « d'un certain mystère; on a été jusqu'à prétendre que « l'archevêque Albéric Humbert y aurait prêté la main, « dans le but d'illustrer son épiscopat par la construc- « tion d'un monument colossal sur le même emplace- « ment[1]. »

« Rien ne justifie une pareille accusation. Elle a, je crois, simplement son origine dans une phrase malencontreuse écrite par un érudit d'ordinaire mieux inspiré. Dans un livre de vulgarisation très répandu, il a insinué que l'incendie de 1210 avait été allumé « peut-être volon- « tairement ». Il n'en a pas fallu davantage pour que la chose fût accréditée par ses nombreux lecteurs; la rumeur s'est amplifiée en passant de bouche en bouche, et nous voyons que l'on en est venu jusqu'à mettre directement en cause l'archevêque Aubri.

« D'où vient cette conjecture? Elle repose sur l'idée, à mon sens très fausse, que le clergé, désireux d'élever un édifice somptueux dans le goût de son temps, n'aspirait qu'à se débarrasser de sa vieille église et ne voyait d'autre issue que dans une destruction violente. Mais le chapitre de Reims avait déjà entrepris de reconstruire sa cathédrale dans la seconde moitié du XII^e^ siècle. Il suffisait qu'un monument parût délabré, de proportions trop modestes et d'aspect trop ancien, pour qu'on se fût appliqué à le démolir et à le remplacer par une construction plus vaste, plus élégante et mieux appropriée aux besoins nouveaux. On n'avait, pour atteindre ce but, nul motif de souhaiter une catastrophe, et l'on songeait encore moins à la provoquer par des procédés coupables.

« L'événement de 1210 n'est, quoi qu'on nous dise, entouré d'aucun mystère. Les documents contemporains excluent nettement tout soupçon d'une manœuvre crimi-

1. P. 315.

Digitized by Google

nelle. La chronique d'Elnon nous dit expressément que l'église a été brûlée d'une façon inopinée : « ... inopinato « incendio concrematur[1] ». Aubri de Trois-Fontaines déclare que l'incendie fut le résultat d'une négligence et que les flammes dévorèrent en même temps une grande partie de la ville : « Ecclesia Beatæ Mariæ Remensis, cum « majori parte civitatis, combusta est per negligentiam[2]. » Comment admettre qu'un archevêque ait pu avoir la responsabilité de cette ruine de son église et de sa cité épiscopale? On doit écarter de lui cette accusation de sacrilège.

« Décidément, on en veut au chapitre de Reims. On vient l'inculper à propos de l'incendie qui le 24 juillet 1481 consuma les toitures de la cathédrale. La cause de cet accident est pourtant bien connue; on sait que le feu fut mis par un fourneau allumé que des plombiers, au cours d'une réparation, avaient laissé sans surveillance sur les combles. Cette constatation n'empêche pas de présenter les choses sous un jour défavorable aux chanoines. « On dit, écrit M. Gosse, que Louis XI se « montra fort irrité de ce désastre qu'il attribua à l'insou- « ciance, voire même à la malveillance des chanoines. De « ce fait, le chapitre encourut une disgrâce qui se prolongea « traditionnellement jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle[3]. »

« Il paraît, en effet, que Louis XI manifesta d'abord un certain mécontentement contre les chanoines, l'incendie étant dû à l'imprudence d'ouvriers employés à leur service. Mais ce premier mouvement de mauvaise humeur fut vite apaisé; il reconnut bientôt qu'ils n'étaient nullement responsables; jamais, du reste, il ne leur avait attribué, en cette affaire, la moindre malveillance et n'avait formulé contre eux ce qui eût été une absurde calomnie. Le chapitre était l'un des premiers intéressés au salut de sa cathédrale, et l'on ne voit pas dans quel but il aurait pu contribuer à sa ruine. Il n'est pas vrai qu'il ait encouru

1. *Mon. Germ. Script.*, t. V, p. 16.
2. *Ibid.*, t. XXIII, p. 892.
3. P. 316.

Digitized by Google

à ce sujet aucune disgrâce. Son histoire m'est familière, et je n'ai nulle part trouvé trace d'une semblable défaveur qui se serait perpétuée jusqu'à la veille de la Révolution. Au contraire, les rois de France, en particulier à l'occasion de leurs sacres, n'ont jamais cessé de combler de leurs bienfaits l'église de Reims. »

M. P. Monceaux, membre résidant, communique une série de sceaux byzantins récemment trouvés à Carthage par le R. P. Delattre, associé correspondant national, directeur du Musée Lavigerie :

« 1. — Plomb de 0m022 de diamètre. Sur la face principale, au-dessous d'une croix, une inscription grecque de trois lignes en caractères latins; sur l'autre face, une inscription latine de quatre lignes, mal conservée :

+	CVBICV
THЄOTO	SACEL
CEuOЄTI	MAGIST
IOANNI	ITV

+ *Theotoce voeti* (= Θεοτόκε, βοήθει) *Ioanni, cubicu(lario),... sacel(lario), magist[ro mil]itu(m).*

« 2. — Plomb de 0m022 de diamètre. Sur chacune des faces, un monogramme cruciforme :

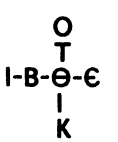

Θεοτόκε, βοήθει

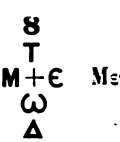

Μετώδου (?)

« 3. — Plomb de 0m019 de diamètre. Sur la face, deux bustes de personnages nimbés. Au revers, un monogramme cruciforme :

Digitized by Google

« 4. — Plomb de 0^{m}025 de diamètre. Sur chacune des faces, un monogramme cruciforme :

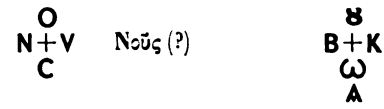

« 5. — Plomb de 0^{m}021 de diamètre. D'un côté, une grande croix latine qui occupe tout le champ. De l'autre côté, sous une petite croix, un monogramme en forme de N, qui se résout peut-être en *Renatu(s)*. »

Séance du 13 Mars.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrages offerts :

Bapst (G.). *Du rôle économique des joyaux dans la politique et la vie privée pendant la seconde partie du XVI^{e} siècle.* Paris, 1887, in-8°.
— *Étude sur les coupes phéniciennes.* Paris, 1885, in-4°.
— *Le musée rétrospectif du métal à l'Union centrale des beaux-arts, 1880.* Paris, 1881, in-4°.
— *Sur la provenance de l'étain dans le monde ancien.* Paris, 1886, in-8°.
— *Le tombeau de Saint-Piat.* Paris, 1890, in-8°.
— *Le tombeau de Saint-Quentin.* Paris, 1889, in-8°.

M. le comte P. Durrieu, membre résidant, présente la photographie d'une miniature exécutée à Paris en 1395, pour décorer un livre de Philippe de Mézières, et destinée à symboliser l'alliance, projetée en vue d'une croisade, de la France et de l'Angleterre. Il donne un résumé de la vie de Philippe de Mézières, mort en 1405, et parle de la belle plaque de cuivre qui avait été placée au-dessus de son tombeau, dans l'église des Célestins de Paris. Cette

Digitized by Google

plaque se trouvait, au XIXe siècle, transportée dans la basilique de Saint-Denis; une reproduction en couleurs en a été donnée par Lenoir au tome II, publié en 1867, de la *Statistique monumentale de Paris*.

MM. Enlart et Héron de Villefosse ajoutent quelques observations.

M. Émile Chénon, membre résidant, attire l'attention sur un texte concernant la mort de Jean des Marès :

« On sait qu'au mois de janvier 1383, Charles VI, vainqueur des Flamands à Roosebeke (27 nov. 1382), était rentré à Paris à la tête de 12,000 hommes, avec l'intention de tirer vengeance de la révolte des *Maillotins*, qui avait eu lieu au mois de mars précédent et qui l'avait obligé à une transaction. L'un des premiers personnages notables arrêtés avait été Jean des Marès, le célèbre avocat du roi au Parlement, anobli par Charles V en mars 1366. Jean des Marès avait joué le rôle de médiateur[1], et cela l'avait rendu suspect au roi et à ses conseillers. Le 28 février, il fut, avec quinze autres bourgeois, amené aux Halles sur une charrette et décapité[2]. Cette exécution sommaire a été et est encore aujourd'hui diversement jugée. Les historiens modernes en général se montrent sympathiques à cette victime des guerres civiles[3]. A la

1. *Chronique du religieux de Saint-Denys*, édit. Bellaguet, Paris, 1839, p. 244 : « Per annum fere integrum, inter regem civesque Parisienses is mediator existens furorem popularem sepe moderatus fuerat. »

2. Voir le récit détaillé dans Froissart, *Chroniques*, II, ch. 205; cf. la *Prima vita Clementis VII* (anonyme), publiée par Baluze, *Vitae paparum Avenioniensium*, nouv. édit. par G. Mollat, Paris, in-8°, t. I (1916), p. 489 : « Et quia inter ceteros hujus rei culpabiles notatus fuisse dicitur unus advocatus parlamenti regii, alias notabilis et solempnis reputatus, qui magister *Johannes de Maresiis* dictus est, sententiam subiit capitalem. »

3. Cf. Félix Bourquelot, *Jean des Marès, avocat général au Parlement de Paris au XIVe siècle*, dans la *Revue historique de droit français et étranger*, année 1858, t. IV, p. 258; — R. Delachenal, *Hist. des avocats au Parlement de Paris (1300-1600)*,

Digitized by Google

fin du XIVe siècle, les opinions étaient plus tranchées et très diverses, selon qu'elles émanaient d'un Armagnac ou d'un Bourguignon. Froissart raconte la mort de Jean des Marès d'une façon émouvante. Jouvenel des Ursins l'attribue à la haine des ducs de Bourgogne et de Berry, et non à ce « qu'il eust été consentant des séditions et com-« motions qui avoient couru, car elles luy estoient moult « desplaisantes[1] ». Ils sont de ceux qui considèrent sa condamnation comme injuste. D'autres la trouvaient équitable et l'approuvaient[2].

« Le chroniqueur Nicole Gilles, notaire et secrétaire du roi, qui écrivait un siècle plus tard, s'est fait l'écho d'une troisième opinion, d'après laquelle Jean des Marès était sans doute innocent des crimes pour lesquels le roi l'avait condamné; mais sa disgrâce aurait été une punition divine méritée par d'autres méfaits. Voici comment s'exprime Nicole Gilles : « Et bien que l'entendement humain ne « puisse opposer raison sur les jugemens de Dieu, toutes-« fois plusieurs dirent que cela estoit advenu audit advo-« cat, parce que, luy estant advocat, il prenoit et acceptoit « volontiers charge des causes qui estoient contre les « droictz, privileges et immunitez des Eglises; et au con-« traire faisoit, comme on disoit, un nommé maître Pierre « de Fontbrac (?), aussi advocat en Parlement...[3]. » J'ai retrouvé cette opinion un peu singulière dans une *Vie*

Paris, Plon, 1885, in-8°, p. 363; — Coville, *Les premiers Valois et la guerre de Cent ans (1328-1422)*, dans l'*Histoire de France* de Lavisse, t. IV, 1re partie (1902), p. 282-283. — M. Léon Mirot, *Les insurrections urbaines au debut du règne de Charles VI (1380-1383)*, Paris, 1906, in-8°, p. 192-193, se montre plus réservé.

1. Froissart, *loc. cit.*; — Juvénal des Ursins, cité par F. Bourquelot, *op. cit.*, p. 258.

2. *Vita Clementis VII*, précitée : « De ejus tamen dampnatione varii vario modo sunt locuti. Nam plures ipsam voluntariam potius quam justam dixerunt, ipsum super sibi impositis innocentem asserentes. Alii vero, eum reum et culpabilem opinantes, ipsam equam et laudabilem existimarunt » (*ibid.*).

3. Nicole Gilles, *Chronique et annales de France*, édit. de 1573, in-fol., fol. 287 v°, cité par F. Bourquelot, *ibid.*, p. 258, note 1.

Digitized by Google

de Clément VII, publiée par Baluze, dans ses *Vitae paparum Avenioniensium*, sous le titre de *Prima vita*. Voici en effet ce que dit l'auteur anonyme de cette *Vie :*

« Où se trouve la vérité ? On doit le laisser au jugement « de Dieu, qui parfois permet la condamnation corporelle « de certains hommes accusés de certains crimes, bien qu'ils « en soient innocents, parce qu'ils sont coupables d'autres, « de façon qu'ils ne restent pas impunis des crimes qu'ils « ont commis, et que, punis de leurs délits dans leur « corps, ils échappent dans leur âme à la vengeance éter- « nelle. J'insère cela ici, parce que, si Jean des Marès « peut être dit assez recommandable dans les autres « choses, il en est une dans laquelle, au jugement de plu- « sieurs, il offensait gravement Dieu. En effet, comme il « était un avocat renommé, chaque fois qu'il se présentait « des causes qui concernaient les droits ou les libertés « des Églises, très souvent et très volontiers il plaidait « contre elles. Si, à cause de lui, plusieurs ont été gre- « vées, il est à présumer qu'il a été puni en cela par Dieu, « qui, réputant fait à Lui-même ce qui est fait aux siens, « a coutume d'abaisser les coupables ou de les extirper « radicalement par une vengeance semblable, de même « qu'au contraire Il récompense éternellement ceux qui « favorisent les siens, et souvent ici-bas les élève et les « exalte. C'est ce qui est arrivé à maître Pierre de Fétigny, « avocat célèbre au Parlement et contemporain dudit Jean « des Marès, qui fut toujours un zélateur fervent des « Églises et un défenseur remarquable et assidu de leurs « droits. Le Très-Haut l'exalta et lui donna une gloire « éminente en ce monde, lorsque, de l'état si infime d'avo- « cat et d'archidiacre en l'église de Chartres, Il inspira au « pape Clément VII de le promouvoir à l'état de cardi- « nal[1]. » — Après avoir raconté la promotion de neuf

1. *Vita Clementis VII*, précitée : « Quid autem verum sit, hoc Dei judicio relinquatur, qui quandoque delatos super certis, licet de ipsis innoxios, aliorum tamen reos hic corporaliter dampnari permittit, ne super commissis impuniti hic remaneant, et hic

Digitized by Google

cardinaux, sept prêtres et deux diacres, qui fut faite le 23 septembre 1383, et dont le dernier était précisément « Pierre de Fétigny, malgré son grand âge », l'auteur anonyme conclut ainsi : « De même que cette promotion « fut agréable à ceux qui veulent servir Dieu et favoriser « l'Église, et de nature à les incliner à le faire; de même, « la punition de Jean des Marès a dû et doit être terrible « pour ceux qui agissent en sens contraire et de nature à « les en empêcher[1]. »

« Ce texte est-il la source de l'allégation de Nicole Gilles rapportée plus haut et que celui-ci n'a pu trouver dans les *Chroniques de Saint-Denys*, qu'il utilise d'ordinaire? Nous ne saurions l'affirmer. En tout cas, il permet de la rectifier en rétablissant le nom de Pierre *de Fétigny* à la place du nom de Pierre *de Fontbrac*, qui est évidemment une faute de lecture. Pierre de Fétigny fut en effet avocat

puniti in corpore de delictisque compuncti eternam effugiant ultionem. Quod ideo hic inserui quia licet, ut pretactum est, hic perprius satis commendabilis in aliis diceretur, tamen judicio plurimorum in uno Deum forte non modicum offendebat. Cum enim famosus advocatus existeret, quotiens occurrebant cause que Ecclesiarum jura aut libertates concernerent, utplurimum et libentius contra ipsas patrocinium assumebat. Qui, si sui occasione quandoque gravate fuerunt, Deum in hoc ultorem presumitur habuisse, qui, facta suis sibi facta reputans, tales consuevit deprimere aut ultione simili radicitus extirpare, sicut e contrario suorum fautores eternaliter premiat, et hic sepius erigit et exaltat. Quemadmodum de magistro Petro de Fitinhiaco, notabili advocato dictique Johannis contemporaneo in Parlamento, qui Ecclesiarum zelator fervidus, suorum jurium deffensator precipuus ac assiduus semper fuit, tunc dicitur contigisse. Ipsum enim exaltavit Altissimus, deditque ei gloriam non modicam in hoc mundo, cum ipsum de statu tam infimo, advocati scilicet et archidyaconi in ecclesia Carnotensi, ad statum cardinalatus promoveri ordinavit per Clementem papam predictum » (*loc. cit.*, p. 489-490).

1. *Ibid.* : « Cujus promotio sicut Deo servire et Ecclesie favere volentibus fuit placibilis et ad idem faciendum allectiva, sic prefati Joannis de Maresiis punitio contrariis innitentibus ejusque memoriam habentibus esse debuit et debet terribilis et ab eisdem repressiva » (*ibid.*, p. 490).

Digitized by Google

en parlement de 1354 à 1384; il est surtout connu pour avoir été l'avocat pensionnaire des États de Bourgogne, du duc de Bourgogne, et du roi de Navarre[1]. Maintenant est-il certain que Jean des Marès fût aussi « anticlérical » que le prétend l'auteur anonyme de la *Vie de Clément VII?* Nous savons qu'en 1359 il est intervenu en faveur des chanoines de Notre-Dame du Val de Provins, sa ville natale, et que les chanoines reconnaissants ordonnèrent des prières pour lui à cause des services qu'il leur avait rendus[2]. Nous savons aussi qu'il fit une donation au prieuré de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers à Paris, où il avait élu sa sépulture et où ses restes furent en effet transportés en 1406[3]. Quoi qu'il en soit, il nous a paru intéressant d'appeler l'attention sur un texte, qui jusque-là paraît avoir échappé aux historiens de Jean des Marès. »

MM. le comte H.-F. Delaborde et Prinet présentent quelques remarques.

Séance du 20 Mars.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrage offert :

Caix de Saint-Aymour (comte de). *Autour de Noyon. Sur les traces des Barbares.* Paris, 1917, in-4°, pl.

M. E. Lefèvre-Pontalis, membre résidant, fait hommage, au nom de M. le comte de Caix de Saint-Aymour, d'un livre intitulé : *Autour de Noyon. Sur les traces des Barbares.*

Le président déclare la vacance de deux sièges de membres honoraires, ceux de MM. Perrot et l'abbé Thé-

1. R. Delachenal, *op. cit.*, p. 350-351.
2. F. Bourquelot, *loc. cit.*, p. 247-248.
3. *Ibid.*, p. 251; — et R. Delachenal, *op. cit.*, p. 361.

Digitized by Google

denat et d'un siège de membre résidant, celui de M. Ravaisson-Mollien. Les élections à ces différents sièges sont fixées au 1er mai.

Mgr P. Batiffol, membre résidant, étudie les origines du vêtement liturgique appelé *amict*, qui faisait partie, au ve siècle, du costume des moines, comme le prouve un passage de Cassien.

M. F. Martroye, membre résidant, fait la communication suivante :

« Les décisions des conciles relatives à la juridiction épiscopale ne font, au ive et au ve siècle, aucune mention de plaidoirie[1]. Il n'est fait non plus aucune mention de plaidoirie dans les divers procès en matière de juridiction spirituelle et en matière civile dont les épîtres de saint Augustin donnent des relations très précises : procès d'Antoine de Fussala, du prêtre Abundantius, de Victorinus[2]. Il en est de même dans le procès de la vierge Indicia de Vérone. Accusée faussement d'avoir manqué à la chasteté et d'avoir fait mourir son enfant, elle avait été condamnée par l'évêque sur la déposition de témoins subornés et sans avoir été entendue en ses défenses. Ce jugement fut déféré en appel à saint Ambroise, siégeant avec d'autres évêques, conformément aux canons des conciles, et infirmé après une instruction très complète qui comporte enquête, audition des témoins et interrogatoire, mais où il n'est point question de plaidoirie[3]. Il semble donc que devant l'évêque, qui siège comme arbitre et

1. Concilium Carthaginiense sub Grato, c. xi ; Concil. Carthagin. II, c. x ; Concil. Carthagin. III, c. viii ; Codex canonum ecclesiae africanae, c. xx (Hardouin, *Conc. coll.*, t. I, p. 687, 953, 962, 875).

2. Saint Augustin, *Ep.*, 209, 65, 236. Cf. F. Martroye, *Saint Augustin et la compétence de la juridiction ecclésiastique au Ve siècle*, dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LXX, 7e série, t. X (1911), p. 8, 61, 67.

3. Tillemont, *Saint Ambroise*, art. 85 et 86 ; *Mém.*, t. X, p. 280-285.

Digitized by Google

juge en équité, les parties présentent elles-mêmes leurs explications et leur défense, sans assistance d'avocats ou de défenseurs officieux. Cela résulte d'ailleurs clairement de ce que dit Possidius de la façon dont saint Augustin tenait ses audiences[1] : « Lorsqu'il était prié par des chré-« tiens, et même par toutes sortes de personnes, de « prendre connaissance d'une affaire, il le faisait avec « beaucoup de soin et s'en acquittait comme d'une obli-« gation de sa piété... Il s'employait quelquefois à cette « occupation jusqu'au temps de son repas et, lors même « qu'il jeûnait et ne mangeait que le soir, il donnait toute « la journée à écouter ces sortes d'affaires et à les vider... « En même temps qu'il écoutait ceux qui venaient plaider « devant lui, il examinait l'état de leurs âmes et les divers « mouvements de leur cœur. Il tâchait de remarquer, par « la manière dont ils poursuivaient leur affaire, combien « chacun d'eux était peu ou beaucoup avancé dans la foi « et dans les bonnes œuvres. Et, lorsqu'il en trouvait « quelque occasion favorable, il instruisait les parties sur « les vérités de la religion et les leur inculquait de tout « son pouvoir, les portant et les excitant par ses paroles « à travailler pour acquérir la vie éternelle. Car tout le « gain qu'il désirait de faire dans ce soin qu'il prenait « pour les affaires temporelles des autres était de leur faire « accomplir les devoirs auxquels la piété chrétienne nous « oblige envers Dieu et envers les hommes[2]. »

M. A. Blanchet, membre résidant, offre à la Société une médaille de La Tour d'Auvergne « frappée sous Louis XVIII et faisant partie d'une série intitulée : *Galerie numismatique des généraux qui ont commandé en chef les armées françaises depuis 1792 jusqu'en 1815*. Des notices ont été publiées et celle de La Tour d'Auvergne figure en tête de la planche de la notice portant la date de mars 1822.

1. Possidius, *Vita Sancti Augustini*, XIX; édit. Migne, *P. L.*, t. XXXII, col. 50.
2. Traduction donnée par Tillemont (*Mém.*, t. XIII, p. 244-245).

Digitized by Google

« Cette médaille figure le buste de La Tour d'Auvergne, coiffé de son bonnet de grenadier; il est entouré de son nom, suivi du titre de *premier grenadier de France*.

« Au revers, dans une couronne de laurier et de chêne, on lit : *A La Tour d'Auvergne; aux soldats français morts au champ d'honneur*. Puis, au-dessous : *Né à Carhaix en 1743; mort en 1800*. »

Le président adresse à M. Blanchet les plus vifs remerciements de la Société.

M. L. Demaison, associé correspondant national, présente deux fragments de vases antiques, trouvés à Reims, offrant de l'intérêt pour l'étude des procédés techniques des potiers gallo-romains. « Le premier est un morceau d'une anse, recouverte d'un vernis luisant, à reflet métallique. Le second est un débris d'une petite urne en terre brune, parsemée de paillettes brillantes qui sont peut-être du mica. L'examen des cassures nous montre que ces paillettes n'ont pas été incorporées à l'argile; elles se trouvent seulement à la surface, et ont fait partie de l'enduit dont le vase a été recouvert avant la cuisson. »

M. René Fage, associé correspondant national, entretient la Société d'un type de clocher plat, constitué le plus souvent par un exhaussement du mur de façade de l'église, n'ayant que l'épaisseur de ce mur et percé de baies pour la suspension des cloches.

« Ces clochers sont désignés généralement sous le nom de *clochers-arcades*. La dénomination de *clocher-mur* semble préférable, elle dépeint mieux ce genre d'édifice, évite toute confusion et permet de grouper tous les clochers de ce type dans deux catégories distinctes : les clochers-murs rectangulaires et les clochers murs à pignon. Ils sont très nombreux dans le centre et le midi de la France. Leur silhouette varie suivant les régions et aussi suivant la nature des matériaux employés. Leur place normale est sur la façade, plus rarement sur l'arc triomphal. Quelques exemplaires occupent d'autres empla-

Digitized by Google

cements, et ce sont ces clochers-murs situés d'une façon tout à fait exceptionnelle qui font l'objet de cette communication.

« A Méolans (Hautes-Alpes), le clocher très rustique s'élève sur le mur latéral de la petite église. Il est percé de trois baies (deux et une) et amorti par un pignon obtus. On pourrait citer deux ou trois exemples de clochers-murs latéraux, notamment le clocher plus monumental de l'église Saint-Valier, à Saint-Girons (Ariège), qui a cinq baies (deux et trois).

« Celui de Saint-Quentin (Creuse), du type rectangulaire, avec quatre baies au même niveau, est placé, comme un portique, en avant de l'église. Deux murailles basses le relient aux murs latéraux, laissant entre lui et le mur du fond de la nef un espace, vide et non couvert, de cinq mètres. L'église ayant été restaurée et surélevée, la liaison n'est plus possible aujourd'hui; peut-être le plan primitif comportait-il une travée de plus qui aurait permis de faire de ce clocher la façade occidentale de l'église.

« Le clocher-mur isolé, ne tenant pas à l'église, paraît être un non-sens. Celui de Palisse (Corrèze), du type rectangulaire, est pourtant dans ces conditions. Il s'élève en avant de l'église dans le prolongement du mur latéral nord, mais sans liaison avec lui, et forme avec la façade occidentale un angle droit. Tous les détails de sa construction, l'appareil, les cordons, les retraites successives sur les deux faces du mur, l'orientation enfin, prouvent qu'il a été bâti pour rester isolé. Il paraît du même âge que l'église.

« Les églises à deux clochers-murs sont extrêmement rares. Celle de Rimons (Gironde) n'avait à l'origine qu'un seul clocher-mur à pignon sur l'arc triomphal. L'église ayant été agrandie à une époque assez proche de sa construction, un second clocher-pignon a été bâti sur le nouvel arc triomphal. L'ancien n'a que deux baies; le nouveau, plus élevé, en a trois (deux et une).

« L'église rurale de Monclaris (Gironde) a sur la façade

Digitized by Google

un clocher-mur rectangulaire à deux baies, et sur le chœur un clocher-pignon à trois baies (deux et une).

« A Saint-Hérem (Puy-de-Dôme), deux clochers-murs à pignon très obtus, absolument semblables, percés chacun de deux baies, reposent sur des arcs de la nef. Ils sont de la même date.

« Le cas le plus extraordinaire se rencontre à Magnat-l'Étrange (Creuse), où les deux clochers-murs à pignon sont accolés l'un à l'autre par leur tranche comme les deux volets d'un paravent ouvert à angle droit. L'un forme la façade occidentale; l'autre prolonge vers l'ouest le mur du nord de l'église. Un peu moins haut que celui de la façade, le clocher latéral a sur ces deux faces des retraites en épaisseur. Les deux clochers sont liés; leur appareil est semblable; on peut les croire construits en même temps. »

M. Deshoulières présente quelques observations.

M. L. Mirot, membre résidant, fait la communication suivante :

« Le tracé de l'enceinte fortifiée de Paris, élevée au XIII^e^ siècle, est bien connu dans son ensemble, grâce aux traces que l'on en peut relever dans les anciens plans, grâce aux travaux de Verniquet et de Bonnardot[1], grâce aux vestiges que des travaux de construction permettent de rendre au jour, grâce aussi à la connaissance de nombreux et précieux documents d'archives. Cependant, quelques points restent encore à élucider, certaines dates de construction à préciser et à fixer. Tel est, par exemple, le cas en ce qui concerne la porte ou poterne du Chaume, qui se trouvait dans l'axe de la rue actuelle des Archives, entre les numéros 54 et 41 de cette rue.

« Le mur d'enceinte depuis la rue de la Couture-Sainte-Catherine, aujourd'hui rue de Sévigné, coudait et se diri-

1. A. Bonnardot, *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris, suivies de recherches sur les portes fortifiées qui dépendaient de ces enceintes* (Paris, Dumoulin, 1852, in-4°), p. 245.

Digitized by Google

geait du sud-est au nord-ouest décrivant un segment de cercle, peu accentué, jusqu'à la rue Montmartre vers l'intersection de cette rue avec la rue Étienne-Marcel. Son tracé est bien connu, grâce aux vestiges de murs et de tours encore apparents. De la rue de Sévigné à la rue du Temple ou rue Sainte-Avoye, il était percé primitivement de deux portes : la porte Barbette, dont l'emplacement doit être cherché dans la rue Vieille-du-Temple, un peu au nord du marché des Blancs-Manteaux, et la porte du Temple ou Sainte-Avoye, située rue du Temple, entre la rue actuelle de Rambuteau et la rue de Braque, à l'endroit où d'un côté débouche sur la rue du Temple le passage Sainte-Avoye et où, de l'autre, s'ouvre la porte de l'hôtel Saint-Aignan.

« Plus tard, entre ces deux portes, et pour faciliter l'accès dans la ville du côté des terrains désignés sous le nom de Couture-du-Temple, et où un quartier neuf avait été de bonne heure construit, on perça une nouvelle porte de dimensions moins importantes, et qui est la porte ou poterne du Chaume, appelée dans la taille de Paris de 1313 la fausse poterne du Temple.

« A quelle époque fut-elle percée? Le dernier historien des enceintes et des portes de Paris, Bonnardot, s'en réfère à Sauval[1]; or, ce dernier n'est guère explicite. Il admet successivement deux opinions. D'après l'une, cette porte aurait été percée à la suite d'une requête adressée au roi Philippe IV par les Templiers; d'après l'autre, la construction en serait due aux Montmorency, propriétaires, comme on le sait, d'un hôtel s'étendant entre les rues du Temple, de Braque, du Chaume ou aujourd'hui des Archives et Rambuteau. Cette seconde opinion est insoutenable pour de nombreuses et excellentes raisons, dont la première et la meilleure est que les Montmorency ne possédèrent leur hôtel qu'en 1635 et que la porte du Chaume existait déjà en 1313.

« La première opinion au contraire est exacte, sauf

1. Sauval, *Recherches sur les antiquités de Paris*, t. I, p. 34.

Digitized by Google

toutefois en ce qui concerne la date de concession. C'est bien en effet Philippe IV qui concéda aux Templiers l'autorisation d'ouvrir une porte publique dans l'enceinte, entre la porte du Temple et la porte Barbette; mais l'acte, daté de Melun, comme l'indique Sauval, est non de 1297, mais du mois de janvier 1288, le dimanche avant la Saint-Vincent, c'est-à-dire du dimanche 17 janvier[1]. »

Séance du 27 Mars.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrages offerts :

Les armes officielles de la République et canton de Genève. Procès-verbaux de la Commission spéciale nommée par le Conseil d'État, le 12 juin 1917, pour élaborer une définition exacte des armes de Genève. Genève, 1918, in-8°.

Wavre (W.) et Demole (E.). *Un problème difficile. Fragment de l'histoire monétaire de Neuchâtel.* Genève, 1918, in-8°.

1. 1288, n. st., 17 janvier. Melun : Philippe IV autorise le Temple à construire une porte dans le mur d'enceinte de Paris, entre la porte du Temple et la porte Barbette (Arch. nat., S 5072ᴬ, n° 67; orig. parch. jadis scellé sur simple queue). *Philippus, Dei gratia, Francorum rex. Universis presentes litteras inspecturis, salutem. Notum facimus quod nos dilecto et fideli nostro thesaurario et fratribus domus Milicie Templi Parisius concessimus ex gracia speciali quamdam portam communem construendam in muris nostris Parisius, inter portam per quam itur ad domum Templi Parisiensis et portam que vocatur vulgariter posterna Barbete, sita in veteri vico Templi Parisius, habendam et tenendam ab eisdem quamdiu nostre placuerit voluntati. Non est tamen intencionis nostre ut ex hujusmodi concessione nobis et communitati nostre Parisiensi prejudicium sive dampnum aliquod generetur. Actum apud Meledunum, die dominica ante festum beati Vincentii, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo septimo.*

Digitized by Google

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 2e TRIMESTRE DE 1918.

Séance du 3 Avril.

Présidence de M. H. Martin, président.

Le président donne lecture d'une lettre de Mgr Duchesne, membre de l'Institut, directeur de l'École française de Rome, membre résidant, qui pose sa candidature à l'un des sièges de membre honoraire déclarés vacants.

M. Martroye, membre résidant, entretient la Société des origines du droit d'asile dans les églises.

M. P. Monceaux, membre résidant, au nom du R. P. Delattre, associé correspondant national, directeur du Musée Lavigerie, communique des plombs chrétiens récemment découverts à Carthage :

« 1. — Plomb de 0m023 de diamètre. Sur la face, deux bustes d'empereurs byzantins. Au revers, une inscription latine en quatre lignes :

+ MA
VRICI
VSAC
AR

+ *Mauriciu(s) sac[ell]ar(ius)*.

« 2. — Plomb de 0m015 de diamètre. Sur l'une des

Digitized by Google

faces, un grand monogramme constantinien ☧. Sur l'autre, un monogramme en forme de N, qui se résout probablement en *Renatu(s)*.

« 3. — Plomb de 0m022 de diamètre. Sur la face, une Orante. Au revers, un monogramme cruciforme :

R
B+E
A
S

« 4. — Plomb de 0m023 de diamètre. Sur chacune des faces, un monogramme cruciforme :

O
T
Є-Θ-I-K
I
B

Θεοτόκε, βοήθει

M
T
A+K
Ω

« 5. — Plomb de 0m025 de diamètre. Sur la face, au-dessous d'une croix grecque, bustes des apôtres Pierre et Paul. Au revers, un monogramme cruciforme :

Ȣ
P+N
A

'Αρνοῦ. »

Séance du 10 Avril.

Présidence de M. H. Martin, président.

M. Lantier est élu associé correspondant national.

M. Zeiller, associé correspondant national, présente la communication suivante sur une basilique chrétienne de l'ancienne province romaine de Norique, située à Teurnia, aujourd'hui Sanct-Peter-im-Holz, près de Spittal en

Digitized by Google

Carinthie, et dont il avait visité les fouilles en cours d'exécution quelques semaines avant la guerre :

« Une ancienne basilique chrétienne de la ville de *Teurnia*, métropole de la province de *Noricum mediterraneum*, a été partiellement rendue au jour ces dernières années. Elle a été décrite par le directeur des fouilles, M. R. Egger, dans un ouvrage qui n'a pu encore pénétrer en France, *Frühchristlichen Kirchenbauten im südlichen Norikum* (Vienne, 1916); j'ai donné moi-même, après visite des lieux en juin 1914, un résumé de cette description dans mon récent volume sur *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'Empire romain*; mais j'ai désiré mettre sous les yeux de la Société quelques représentations figurées qui n'ont pas trouvé place dans mon livre et lui apporter en même temps un ou deux détails nouveaux.

« L'église dont il s'agit était située en dehors des murs de la ville; celle-ci occupait un mamelon isolé, dominant la Drave; l'église était édifiée au pied de cette éminence, dans la plaine. Ce n'était donc pas une basilique urbaine; c'était une basilique cimitérale, ainsi que le confirment les sépultures assez nombreuses qui l'entourent.

« Elle était orientée à l'est, selon la disposition qui devait prévaloir au moyen âge. Elle offrait, dans son état primitif, la forme d'un simple rectangle, avec une nef unique de $22^{m}17$ de longueur et $9^{m}25$ de largeur. Ce plan fut une première fois modifié par l'adjonction d'un transept faisant une saillie de $4^{m}90$ au sud et de $4^{m}80$ au nord sur $3^{m}50$ et $3^{m}32$ de large; mais, ce qui est tout à fait original, c'est qu'on ajouta aussi à l'édifice deux chapelles latérales, se terminant en abside, qui venaient s'appuyer perpendiculairement sur les deux bras du transept, dont elles avaient juste la longueur comme largeur et qui, s'étendant sur une longueur de $9^{m}25$, dépassaient de l'avancée de leurs absides le mur du fond de l'église.

« A l'intérieur, une abside centrale, de 6^{m} de large à la naissance de l'arc, prolongeait le milieu de la nef, mais en laissant entre elle-même et les murs, tant latéraux que

Digitized by Google

terminal, de l'église un espace libre pour la circulation, dont la largeur minima au sommet de la courbe se réduisait à 1m15.

« On pénétrait dans la nef par une porte percée au centre de la façade. Une autre porte s'ouvrait dans le mur du chevet, non d'ailleurs en son milieu, mais un peu de côté. Les deux chapelles communiquaient chacune par des portes avec le transept d'une part et avec le fond de la basilique de l'autre. L'abside principale interne était précédée d'un *podium*, qu'elle dominait encore légèrement; ce *podium* avait à peu près la largeur du transept; une balustrade de pierre le fermait sur les côtés et un mur plein sur le devant; aux deux angles s'élevaient des colonnes. L'abside principale constituait le *presbyterium*, et les absides des chapelles latérales formaient de même le *presbyterium* de celles-ci.

« Il ne subsiste plus grand'chose de la chapelle septentrionale, mais il nous en reste assez pour faire constater une particularité assez remarquable; c'est qu'elle paraît avoir eu des contreforts. La chapelle méridionale est mieux conservée, on y a retrouvé un pavement très complet de mosaïques en trois couleurs, rouge, blanc, noir, d'ailleurs assez grossières, dessinant douze cercles groupés en quatre rangées de trois, et dans lesquels sont représentées diverses figures de plantes et d'animaux, cerfs, serpents et oiseaux de plusieurs sortes, colombes, ibis, hiboux et poules. Le motif central est le plus intéressant; on y voit un calice surmonté d'une colombe, dont le corps est à demi engagé dans la coupe et entouré de serpents. Je ne crois pas que l'on connaisse jusqu'à présent d'autre exemplaire de cette représentation. Enfin, une inscription toujours en mosaïque commémorait le don de cette œuvre artistique par deux fidèles de la cité, un personnage ayant rang de *spectabilis* et sa femme : *Ursus v(ir) s(pectabilis) cum coniu(ge) sua Ursina pro voto sus(cepto) fecerunt haec.* Le don avait donc été fait en accomplissement d'un vœu. Ce texte, d'après son aspect, pourrait remonter au ve siècle.

« A priori, on aurait pu croire l'église un peu plus

Digitized by Google

récente à cause de son orientation; mais il y a une autre raison que l'inscription pour en reculer l'identification jusqu'au v^e^ siècle, c'est qu'on eut le temps de songer à l'agrandir et de réaliser ce projet avant sa disparition lors des invasions avares et slaves vers la fin du vi^e^ siècle. On bâtit devant la nef un spacieux vestibule ou *narthex*, long de 15^m^20 et large de 5^m^15, ce qui porta la longueur totale de la basilique à une trentaine de mètres, et on flanqua celle-ci de deux corridors, larges celui du midi de 2^m^45 et celui du nord de 2^m^36 et qui, partant du vestibule, aboutissaient au transept auquel les reliait une porte. Ces couloirs furent utilisés comme lieux de sépulture. Quant au vestibule, on peut se demander si son rôle n'aurait pas été surtout de protéger la façade contre l'envahissement des eaux et le glissement des terres provenant de la colline de Teurnia juste au pied de laquelle l'église était située, tout en lui faisant face, au lieu de s'y adosser. La preuve paraît en être qu'on ne pénétrait dans le vestibule que par les côtés, au nord et au sud. Aucune porte n'avait été pratiquée dans le mur du milieu; bien plus, le long de la face interne de ce mur, au moins sur la majeure partie de sa longueur, régnait une banquette de pierre; c'est le banc où s'asseyaient les catéchumènes.

« Tel est cet intéressant édifice, sous lequel il convient encore de dire qu'on a relevé des vestiges plus anciens. Il m'a semblé, comme au conducteur des fouilles, que c'étaient ceux d'une maison particulière; on a le droit de supposer que cette maison avait appartenu à une famille chrétienne qui en aurait donné l'emplacement pour la construction de l'église. Élevée probablement vers la fin du v^e^ siècle, agrandie au cours du suivant, celle-ci fut jetée bas par les envahisseurs avares et slaves aux environs de l'an 600, ainsi qu'en témoignent des traces encore visibles d'incendie et d'autres indices de destruction violente.

« On aimerait savoir en l'honneur de qui elle avait été élevée. Puisque c'est une basilique cimitérale, elle devait être consacrée à un martyr; et l'on a retrouvé une cuve à

Digitized by Google

reliques sous le *presbyterium* de la chapelle du sud. D'autre part, nul martyr attribué à Teurnia ne figure dans aucun martyrologe ni aucune passion. On se trouve donc sans doute en présence, à la basilique de Teurnia, d'un monument dédié à la mémoire d'un ou de plusieurs martyrs locaux dont le nom ou les noms se sont perdus. »

M. F. Deshoulières, associé correspondant national, étudie un tympan de porte sculpté qui est actuellement conservé au Musée du Berry à Bourges et provient de l'ancienne collégiale de Saint-Pierre-le-Puellier dans la même ville. M. Deshoulières se demande si l'église romane qui y est représentée, au milieu des scènes de la mort de la Vierge, n'est pas précisément la collégiale de Saint-Pierre-le-Puellier telle qu'elle existait avant l'incendie de 1467.

Séance du 17 Avril.

Présidence de M. H. Martin, président.

Le président annonce la mort de M. le chanoine Muller, associé correspondant national.

La Société décide de reporter au mercredi 5 juin la date des élections d'un membre honoraire et d'un membre résidant.

Le président dépose sur le bureau, de la part de M. Michon, le dernier fascicule imprimé du *Bulletin* (4e trimestre de l'année 1916).

M. G. Lafaye, membre résidant, donne lecture d'une notice où il décrit, d'après un croquis conservé dans les papiers dits de Peiresc, à la Bibliothèque nationale, un sarcophage gallo-romain trouvé près d'Hyères, probablement à l'Almanarre. Le bas-relief qui ornait ce monument, aujourd'hui perdu, représentait la *Chasse d'Hippolyte*.

Digitized by Google

Il avait été envoyé après la mort de Peiresc au cardinal Alphonse de Richelieu, archevêque de Lyon, pour décorer la maison de campagne de ce prélat.

M. René Fage, associé correspondant national, communique une série de dessins et de photographies qui montrent la transformation des clochers-murs bretons au xv^e^ siècle.

« Ces clochers plats, rares en Bretagne à l'époque romane, n'ont été, à en juger par ceux qui subsistent, que de simples clochetons sans importance architecturale. Celui de l'église ensablée de l'île de Batz (Finistère), le plus ancien peut-être, est du xi^e^ siècle. Dans aucune contrée, il n'en existe de plus simple. Pendant deux ou trois siècles, les clochers-murs bretons, à une baie comme à Saint-Jean-de-Locquéran (Finistère), ou à deux baies comme à Clisson et à Monnières (Loire-Inférieure), sont encore du type roman, très rustiques et dépourvus de tout ornement. Alors même qu'ils s'élèvent sur une église gothique du xv^e^ siècle, à Notre-Dame du Murier, près de Batz (Loire-Inférieure), à Lancerf (Finistère), à Pléhéral (Côtes-du-Nord), dans plusieurs villages de l'Ille-et-Vilaine ils restent parfois aussi pauvres.

« Mais, à la même époque, nous voyons à Broualan (Ille-et-Vilaine), à Lanloup (Côtes-du-Nord), le pignon triangulaire se couvrir de crochets, les baies s'orner, des pinacles élégants se dresser à la base du pignon. Le clocher a perdu son aspect roman. Celui du Folgoët est flanqué d'une tourelle importante et gracieuse que surmonte une flèche aiguë; une galerie avec balustrade en pierre règne à sa base.

« Les architectes de la Bretagne vont user de ces galeries, de ces tours, de ces flèches, de ces pinacles et employer le système de l'encorbellement pour transformer leurs clochers-murs. La base ne changera pas; ce sera toujours le mur de façade ou l'arc triomphal. Les cloches, quoique suspendues dans une baie plus profonde,

Digitized by Google

seront visibles sur la face et le revers du clocher. Mais, au-dessus du comble de l'église, l'assiette du clocher s'élargira au moyen de contreforts, de corbeaux et de consoles; le clocher plat deviendra un clocher sur plan barlong, peu profond, encadré par deux tourelles; le pignon triangulaire sera remplacé par une flèche très aiguë qui aura la gracilité d'un pinacle. Le clocher-mur s'est transformé ainsi en un clocher breton à Locquénolé, à Plouézoc'h, à Penmarc'h (Finistère), à la chapelle Saint-Fiacre (Morbihan).

« La combinaison des deux types n'a pas été partout aussi complète. Nous voyons en effet, à Lézardrieux et à Pleubian (Côtes-du-Nord), des clochers dont l'épaisseur est réduite à son extrême limite; ils sont couronnés d'une flèche fine comme une aiguille; les flancs sont liés à des culées très minces par des étrésillons obliques qui remplissent les fonctions d'arcs-boutants. Même dans la région toulousaine, où l'art gothique et la Renaissance ont le plus influencé les clochers-murs, nous ne trouvons pas de constructions aussi légères, aussi ajourées.

« Dans les autres provinces de la France, le clocher-mur a conservé à travers les siècles son type roman, se parant simplement, pendant la période gothique, de quelques motifs de décoration qui en ont faiblement changé la physionomie. »

MM. Martin, Pallu de Lessert, Lefèvre-Pontalis, Mgr Batiffol, MM. Deshoulières et Martha ajoutent diverses observations.

M. E. Chénon, membre résidant, présente des remarques sur une statuette gallo-romaine découverte en 1899 près de Châteaumeillant.

M. P. Monceaux fait part de quelques réflexions à ce sujet.

Digitized by Google

Séance du 24 Avril.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrages offerts :

Germain de Maidy (L.). *A propos d'un travail relatif à la pénétration des Allemands en France sous l'Ancien régime* [Nancy, 1917, in-8°].

— *Isaac Briot, graveur en taille-douce et directeur de fabrication des monnaies.* Paris, 1916, in-8°.

— *La croix de saint Thomas d'Aquin contre la foudre* [Nancy, s. d., in-8°].

— *Une douzaine de chronogrammes en Lorraine* [Nancy, 1917, in-8°].

— *Un écusson héraldique à Neufchâteau. — L'hôtel de Jean de Houdreville (1583), hôtel de ville actuel* [Nancy, 1917, in-8°].

— *La frise des apôtres à l'église de Maixe. Peinture sur bois, apparemment du début du XVIII^e siècle* [Nancy, 1917, in-8°].

— *L'image de sainte Marie-Majeure à la cathédrale de Nancy* [Nancy, 1917, in-8°].

— *La médaille d'Alphonse de Ramberviller, 1604.* Paris, 1917, in-8°.

— *Sur la mode des devises matrimoniales aux XV^e-XVI^e siècles* [Nancy, 1917, in-8°].

— *Sur une inscription liminaire attribuée à Nostradamus* [Nancy, 1917, in-8°].

Michon (E.). *Sarcophage antique de Casteloryzo représentant Artémis et Endymion* [Paris, s. d., in-8°].

M. M. Prou, membre résidant, fait hommage, de la part de M. Germain de Maidy, de neuf brochures publiées depuis 1914.

Mgr P. Batiffol, membre résidant, fait hommage, au

Digitized by Google

nom de M. le comte Durrieu, membre résidant, d'une notice sur un tableau de la fin du xv[e] siècle représentant la messe de Saint-Gilles.

M. F. Deshoulières, associé correspondant national, donne lecture d'un mémoire de M. A. Levé, associé correspondant national, sur les galeries de défense existant à la base des tours du château de Domfront :

« Le château de Domfront se dressait à l'extrémité d'un très étroit promontoire rocheux, dans un site presque inaccessible, sauf du côté de la ville. Actuellement, nous y voyons les ruines d'un beau donjon rectangulaire, entouré d'une enceinte de murailles ruinées. La partie la plus intéressante et la mieux conservée est le front faisant face à la ville, dont il est séparé par un fossé profond, creusé dans le roc. Il y a quelques années, lorsque Blanchetière publia son intéressante étude, la plus belle partie de ces ruines était ensevelie sous une épaisse couche de terre. Mais, depuis, des fouilles très intelligentes ont permis de se rendre compte de l'importance de ce front, long de près de 120 mètres, et qui, décrivant une ligne très légèrement brisée, contient à son angle la porte d'entrée, flanquée de deux demi-tours polygonales et vraisemblablement munie d'un pont-levis. A droite et à gauche, une courtine terminée par une tour ronde, à base de maçonnerie massive et talutée, complétait la défense de ce front.

« Le fossé, qui n'avait pas moins de quatorze mètres de large, avec une profondeur variant de sept à huit mètres, était creusé dans le roc et coupait complètement toute la crête de la colline; il était toujours à sec et on avait de bonne heure été préoccupé des dangers d'une attaque par escalade, redoutable surtout du côté nord où cette colline était moins escarpée. En conséquence, on avait pratiqué, dans le pied même du mur de la courtine et bien au-dessous du sol de la baille, un chemin de ronde muni d'archères permettant de dominer complètement le fossé. C'est ce qu'à Domfront on nomme les *casemates*.

Digitized by Google

D'autre part, au pied des tours de la porte, on avait également établi une galerie munie de meurtrières.

« Blanchetière a décrit le chemin de ronde ou les « case-« mates ». C'est un passage d'environ un mètre de large, défendu, à des intervalles variables, par des archères pratiquées dans le mur. Pour les desservir, de nombreux escaliers assuraient des communications faciles avec la baille et le château.

« Mais les tours flanquant la porte d'entrée, dont les fouilles ont révélé les ingénieuses dispositions, n'ont pas été décrites. Extérieurement, elles projettent, hors de la ligne de la courtine, deux demi-dodécagones, talutés à leur base. Ordinairement, le talus d'une tour est un renforcement de la maçonnerie, en cet endroit plus épaisse, plus massive; mais à Domfront, au contraire, on a ménagé dans le talus une galerie défendue par des meurtrières, et c'est cette particularité que je voudrais signaler.

« A leur base, ces demi-tours présentent intérieurement un mur vertical, d'une épaisseur déjà considérable, $1^{m}72$, contre lequel, du côté externe, on a appuyé le mur en talus percé d'archères qui abrite la galerie de défense. Ces archères, hautes de $1^{m}50$, ne sont pas échancrées en leur milieu.

« En visitant ces galeries, on ne peut s'empêcher de penser soit aux hourds, soit aux galeries de mâchicoulis si fréquentes dans les tours du XV^e^ siècle, mais, au lieu d'être au sommet, celles de Domfront sont à la base des tours. C'est leur caractère propre et leur originalité.

« Ces galeries peuvent encore être rapprochées des fausses braies; néanmoins elles s'en distinguent, car les fausses braies ne faisaient pas corps avec la fortification elle-même : elles étaient en avant, protégeant les lices, quoique leur toit s'appuyât parfois sur la muraille principale.

« Ces galeries, comme les chemins de ronde de la courtine, avaient pour but de défendre l'approche du château, d'empêcher l'établissement dans le fossé des engins de siège. Cependant si, par malheur, l'assaillant

Digitized by Google

parvenait à les installer, si même il arrivait à détruire la galerie dont le mur était moins épais et moins solide par sa position inclinée, le noyau de la tour, fort comme nous l'avons vu de 1m72 à sa base, continuait de subsister et pouvait opposer encore une résistance assez sérieuse; il suffisait de boucher le passage d'accès à la galerie.

« Cette faiblesse du mur en talus a été comprise et redoutée peu de temps après la construction de celui-ci; on a tenté d'y remédier, probablement à la veille d'un siège, en établissant à la hâte, comme le montre la maçonnerie, ces éperons de soutien, sorte de contreforts, que nous trouvons, à l'intérieur, entre les archères. Nous rencontrons un renforcement analogue dans le chemin de ronde entre les tours. C'est sa construction qui a transformé en berceau brisé l'ancienne voûte semi-circulaire.

« Ces galeries de défense, entourant le pied de la tour, présentent un intérêt très particulier et assurent au château de Domfront une mention spéciale dans l'histoire de la fortification au moyen âge.

« Il y a une autre particularité à signaler. Dans chacune de ces galeries basses des tours, éclairées seulement par la mince fente des archères, on a ménagé une vue permettant à l'officier dirigeant la défense de surveiller le combat et de se rendre compte de la situation. Cette vue consiste dans un trou à peu près circulaire de huit à dix centimètres de diamètre, aussi régulier que le comporte le grossier moellon de la construction. Il est ménagé dans le mur à 1m55 de hauteur et placé vers l'extrémité qui permet de mieux voir les mouvements de l'assaillant. Il n'est pas à ma connaissance qu'on ait constaté d'autre exemple de cette disposition qui devait singulièrement aider la défense.

« Cette défense du pied des murailles de Domfront est intéressante, alors surtout que, de toute évidence, au-dessus de ce rang d'archères basses du chemin de ronde des « casemates », existait un autre rang d'archères au milieu de la baille et que ce second rang était surmonté lui-même d'un autre chemin de ronde muni de créneaux. Un

Digitized by Google

tel front long de plus de cent mètres atteste l'importance du château. Ajoutons qu'il contrastait entièrement avec les murs pleins des fortifications antérieures. Il fut certainement l'œuvre d'un ingénieur ayant profité des leçons des croisades, qui fut en cela, très probablement, un initiateur.

« La nécessité de se défendre contre une attaque par le fossé dut influer sur le choix du plan adopté.

« Là, en effet, était un danger qui n'a cessé de préoccuper les défenseurs du château de Domfront. Ils le redoutaient tellement qu'ils construisirent plus tard un mur qui subsiste en partie et qui fermait le fossé du côté nord et allait rejoindre les fortifications de la ville.

« A quelle date remonte la construction de ces galeries? Il est difficile de le préciser. L'architecture militaire présente peu d'éléments permettant de fixer une date. Blanchetière a proposé 1228. Le caractère de l'appareil et le profil d'une poterne bien conservée ne contredisent pas cette date.

« Toutefois, quand on se rappelle que le château de Domfront, si important au point de vue stratégique, a été pendant tout le XII^e^ siècle une des résidences préférées des rois d'Angleterre qui n'ont cessé de l'embellir et de le fortifier, que notamment Jean Sans-Terre, de 1200 à 1203, date de la confiscation du duché de Normandie par Philippe-Auguste, employa chaque année la somme considérable de cent livres angevines à des travaux de fortifications dirigés par l'abbé de Lonlay, on peut se demander si ces travaux n'avaient pas pour objet le commencement de ces constructions dont nous venons d'étudier les ruines.

« S'il en est ainsi, il faudrait reculer de quelques années la date proposée par Blanchetière. Les travaux en cours d'exécution en 1203 auraient été terminés par Philippe-Auguste. »

M. Chénon ajoute quelques observations.

M. M. Prou, membre résidant, lit une note de M. Ger-

Digitized by Google

main de Maidy, associé correspondant national, concernant le *Maure qui trompe*, enseigne dont le nom est devenu celui d'une rue de Nancy.

Séance du 1er Mai.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrages offerts :

Delorme (l'abbé Léon). *L'église brûlée, 15 août 1917. La basilique de Saint-Quentin.* Meaux, 1918, in-8°, pl.

Héron de Villefosse (A.). *La messe de Saint-Leu. Retable de l'église du Boisdon.* Meaux, 1918, in-8°.

Loisne (comte de). *Diplomatique des actes de Robert II, comte d'Artois (1266-1302).* Paris, 1918, in-8°.

Marcel (chanoine). *L'ancien sépulcre de la cathédrale de Langres.* Langres, 1918, in-8°.

Mgr Duchesne est élu membre honoraire.

M. R. Cagnat, membre résidant, donne lecture d'une note de M. L. Châtelain, associé correspondant national, sur des fouilles qui ont mis au jour des sépultures antiques dans le quartier des Touarga à Rabat :

« En procédant aux fondations des bâtiments de la future résidence générale, au quartier des Touarga, à Rabat, on a découvert plusieurs sépultures antiques. Toutes ne sont pas romaines, mais quelques-unes, — les seules dont nous nous occuperons ici, — sont soit romaines, soit punico-romaines. Elles sont voisines de la Porte des Zaër et présentent deux types caractéristiques.

« Les unes sont des tombes à incinération. A un niveau peu inférieur au sol actuel, 0m50 ou 0m60, on rencontre une dalle placée horizontalement; au-dessous de la dalle, une amphore grossière, souvent deux amphores dont on a échancré le col et qu'on a rapprochées l'une contre l'autre; cette enveloppe remplace la couverture en tuiles

Digitized by Google

si répandue ailleurs; enfin, l'urne aux ossements, recouverte d'une coupelle. Les objets mobiliers mêlés aux ossements étaient très rares : quelques lampes à queue forée, anépigraphes, une petite amphore de 0m10 à 0m12 de hauteur, çà et là une lamelle de bronze ou un fragment de lacrymatoire ou de vase en verre.

« Les tombes à inhumation, dont cinq ont pu être répérées, sont construites presque uniformément du modèle que voici : trois assises de pierres superposées, de 0m35 à 0m40 de longueur, d'une largeur à peu près égale et de 0m15 à 0m20 de hauteur. Par-dessus, du moins sur les pierres qui formaient couvercle, des traces bien nettes d'un enduit gris disposé en revêtement.

« Trois de ces tombes sont exactement orientées; deux, un peu plus petites, s'allongent du nord au sud. L'une de ces dernières renfermait une amphore dans sa paroi.

« Toutes les cinq sont situées à 1m20 ou 1m30 du sol actuel, par conséquent à un niveau beaucoup plus bas que les tombes à incinération.

« Aucun objet mobilier bien caractérisé n'a pu être exhumé.

« Quatre de ces tombes étaient groupées : auprès de l'une d'elles, on a découvert une stèle à fronton triangulaire et à cartouche à queue d'aronde, stèle du type phénicien ou néo-punique. Cette stèle n'a pas d'inscription. Elle mesure 1m40 de hauteur, 0m40 de largeur (0m52 à la base et au sommet de la partie rectangulaire).

« On sait combien il est intéressant de noter, dans une même nécropole, la présence de tombes à incinération et à inhumation. Pour rappeler l'exemple classique des nécropoles de l'Italie ancienne, l'incinération a été pratiquée dès le début de la République jusqu'au 1er siècle de l'ère chrétienne; — les deux modes de sépulture ont été employés ensemble sous l'Empire pendant quelque temps; — puis l'inhumation a seule été en usage.

« L'emploi simultané des deux modes de sépulture dans la nécropole de la Porte des Zaër révèle donc une époque de transition. Il précise nos connaissances sur cette

Digitized by Google

période de l'histoire du Maroc où le littoral, naguère colonisé par les Carthaginois, ressentait déjà les premiers bienfaits de l'occupation romaine. Les habitants d'alors continuaient en partie à enterrer leurs morts, quittes à orner les sépultures de stèles de tradition phénicienne, et commençaient en partie à les incinérer.

« Pour ce dernier mode de sépulture, le caractère romain est indubitable : les amphores, les urnes, les coupelles et les lampes, en un mot les différents objets mobiliers, sont nettement romains.

« Non loin de la Porte des Zaër, au lieu dit « les Trois-« Figuiers », on a découvert un fragment d'inscription funéraire dont M. le médecin-major de 1re classe Huguet a bien voulu me donner communication.

« Hauteur du fragment, 0m25; largeur, de 0m135 à 0m125. Lettres de 0m03 à la première et à la cinquième ligne, de 0m035 aux autres. L'écriture, qui est soignée, se rapproche de celle de l'époque d'Hadrien :

D
GN · HOSI[:
RVFI LLAE
ET HEREDE[:
SVO FECERVN

D(is) [M(anibus)] Gn(aci) Hosid(ii) ... Rufillae... et heredes... [de] suo fecerun[t].

« L'abréviation *Gn.*, au lieu de *Cn.*, est assez rare et vaut d'être remarquée. Mais, ce qu'il y a de plus curieux, c'est la présence du prénom et du gentilice qu'a portés le successeur de Suetonius Paullinus à la tête des troupes romaines en Maurétanie, Gnaeus Hosidius Geta, le vainqueur de Salabus[1].

« Il est permis de tirer une conclusion des fouilles du quartier des Touarga : leurs résultats semblent confirmer

1. Voir Mommsen, *Histoire romaine*, trad. Cagnat-Toutain, t. XI, p. 276.

Digitized by Google

l'hypothèse de Tissot qui voyait la *Sala* romaine à l'emplacement de Chella[1] et le témoignage de Ptolémée qui situait cette ville sur la rive gauche du Bou Regreg. »

M. Toutain ajoute quelques observations.

M. P. Monceaux, membre résidant, communique des plombs chrétiens récemment trouvés à Carthage par le R. P. Delattre, associé correspondant national, directeur du Musée Lavigerie :

« 1. — Plomb de 0m022 de diamètre. Sur les deux faces, des monogrammes cruciformes, qui donnent probablement le même nom en grec et en latin :

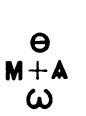

Θωμᾶ

Thoma(s).

« 2. — Plomb de 0m02 environ de diamètre. Sur la face, entre deux croix, buste d'un personnage nimbé. Au revers, le monogramme cruciforme :

Βεατοῦ

« 3. — Plomb de 0m023 de diamètre. Sur la face, entre deux croix grecques, buste d'un personnage nimbé. Au revers, un monogramme cruciforme :

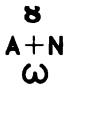

Ἰωάννου

1. Du moins la ville primitive (*Recherches sur la géographie comparée de la Maurétanie tingitane*, p. 233), car Tissot ajoute plus loin : « Chella et Rabat nous paraissent... l'équivalent exact de la *Sala Colonia* de l'Itinéraire. »

Digitized by Google

« 4. — Plomb de 0m023 de diamètre. Sur chacune des faces, un monogramme cruciforme :

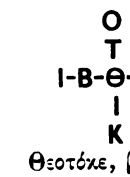

Θεοτόκε, βοήθει

Μετέδου

« 5. — Plomb de 0m016 de diamètre. L'une des faces est complètement fruste. L'autre, entre deux étoiles, présente un grand monogramme en forme de N, qui se résout probablement en *Renatu(s)*. »

Séance du 8 Mai.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrages offerts :

Bouglon (R. de). *Les reclus de Toulouse sous la Terreur. Registres officiels concernant les citoyens emprisonnés comme suspects, publiés et annotés.* 3e fascicule : *Les citoyennes recluses dans la ci-devant maison de Saint-Sernin.* Toulouse, 1912, in-8°.

Héron de Villefosse, Sénart. *Funérailles de M. Ed. Chavannes, le 31 janvier 1918. Discours* [Paris, 1918], in-4°.

M. J.-J. Marquet de Vasselot, membre résidant, rappelle une communication faite à la Société par M. H. Martin, concernant un émailleur limousin connu sous le nom de *Monvaerni*. Il montre que certaines publications de textes relatifs à cet artiste renferment de nombreuses erreurs.

M. H. Martin ajoute quelques observations.

Digitized by Google

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, communique au nom de M. Louis Châtelain, directeur des fouilles de Volubilis (Maroc), associé correspondant national, une note sur deux mosaïques romaines découvertes dans cette localité :

« En procédant à Volubilis au dégagement d'une maison particulière située entre le forum et l'arc de Caracalla, on a mis au jour deux mosaïques, toutes deux disposées face au sud. L'habitation qu'elles ornaient n'appartient pas à la première époque de la ville, ainsi qu'en témoignent les matériaux de construction. Elles n'offrent rien de bien artistique, mais elles présentent quand même un intérêt de premier ordre. Depuis trois ans bientôt que le gouvernement marocain fait des fouilles à Volubilis[1], ce sont les seules mosaïques dont les dessins ne soient pas uniquement géométriques[2].

« La première figure une scène de pêche. Elle est très endommagée, surtout en haut et à droite. Ses plus grandes dimensions sont $2^{m}16$ de hauteur et $2^{m}60$ de largeur. La bordure, haute de $0^{m}42$, est constituée par une série de rectangles noirs, perpendiculaires les uns aux autres et reliés entre eux par des entrelacs. Les rectangles disposés du nord-ouest au sud-est sont remplis chacun par trois rangées de cubes blancs, jaunes, rouges; ceux qui s'allongent en sens contraire, par deux rangées de cubes jaunes et une rangée de cubes blancs.

« A la partie supérieure du tableau, plusieurs pêcheurs debout marchent de gauche à droite. Le dernier, dont on ne voit plus ni la tête ni le bras gauche, est encore le mieux conservé; il se prépare à lancer l'épervier. En avant de lui, un second pêcheur se tenait dans la même position : nous ne connaissons de ce second individu

1. Voy. *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1915, p. 260-269; — *Bulletin archéologique*, 1916, p. 70-92 et 161-164; — *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1915, p. 394-399, et 1916, p. 359-366; — *Gazette des Beaux-Arts*, 1917, p. 281-287.

2. Cf. *Comptes-rendus de l'Acad. des inscriptions*, 1916, p. 364 et n. 2.

Digitized by Google

qu'une jambe et un pied. Tout à fait à droite, la tête et un bras d'un troisième personnage : on ne peut préciser s'il jetait un filet ou s'il ne tendait pas un panier à son compagnon.

« Au centre, un pêcheur à la ligne est assis ou plutôt appuyé contre la berge. A sa droite, au bout de la ligne tendue en arc, un poisson mord à l'hameçon; un second poisson, beaucoup plus gros, est encadré sous l'arc formé par la ligne. A la gauche du pêcheur, deux gros poissons et, en dessous, deux autres plus petits.

« En bas, au-dessous des pieds du pêcheur à la ligne, un poisson dont le corps se termine comme celui d'un serpent.

« D'une inscription il reste quelques lettres; plusieurs autres, mêlées à des lignes ou à des agrès, sont beaucoup moins visibles. A gauche du tableau, les lettres

PISCAT ·
MO ou MQ

la dernière lettre est tracée au milieu du fil qui aboutit à l'hameçon. A droite, une ou deux lettres dont il subsiste quelques cubes noirs, puis un A dont le côté gauche n'existe plus et un M. En dessous, peut-être un M, qui serait tracé, comme l'O ou le Q de la partie gauche du tableau, à l'aide d'un fil. Il y a donc en tout, dans ce court fragment épigraphique, un mot certain, PISCAT· *piscat(io)*, suivi sans doute du nom du propriétaire de la maison.

« La seconde mosaïque, située à peine à un mètre au sud de la précédente et, selon toute vraisemblance, dans une autre salle, offre une scène fort différente. Un personnage qui paraît tenir autant du clown que de l'écuyer, un *desultor*, est monté sur un cheval en faisant face à la croupe.

« Le cheval, un bai brun, est au pas et marche à droite; on a l'impression qu'il vient de fournir une course rapide, car il baisse la tête presque jusqu'au sol. Il n'a d'autres

Digitized by Google

harnais qu'un collier analogue à notre collier de chasse[1] et la partie supérieure d'une bride ou d'un licol : le haut de la têtière et le fronteau. Les harnais sont rouges. Le collier comme la bride sont terminés chacun par deux glands de même couleur; certains chevaux de cirque, nous le savons par des mosaïques, en portaient de semblables[2].

« Le cavalier est nu. Sa tête, aux cheveux ras et aux yeux allongés, présente cette physionomie si répandue dans l'Afrique du Nord sur les stèles indigènes ou néo-puniques. De la main gauche, il tient le haut du collier du cheval, afin de conserver son équilibre ou mieux il prend une pose moins fatigante après la prouesse qu'il vient d'accomplir. Sa main droite, au bout du bras tendu à hauteur de l'œil, serre avec ostentation l'une des deux anses d'un canthare assez semblable à celui qui fut trouvé en 1871 en Géorgie[3]; toutefois, les anses ne remontent pas au-dessus du vase et rappellent par ce détail la « coupe « des Ptolémées » du Département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale[4]. Enfin, au-dessus de la tête du cheval et en arrière du *desultor*, on voit flotter dans l'espace une longue banderolle.

« Il semble bien qu'il s'agit d'un vainqueur recevant pour prix de sa victoire un canthare et un lemnisque[5] terminé par des *taeniae*, ou encore la *mitra*[6] que portent parfois les athlètes[7].

1. Cf. Gauckler, *Inventaire des mosaïques de l'Afrique proconsulaire*, n° 64. — Toutefois, sur cette mosaïque d'El-Djem, le collier des chevaux est une longe de poitrail qui empêche la selle de glisser sur la croupe, et non un collier de chasse.

2. *Ibid.*, n° 124 (Sousse, salle d'honneur du 4e tirailleurs).

3. Saglio, *Dict. des antiquités*, I, II, art. *Caelatura*, p. 808, fig. 981 et n. 298.

4. Saglio, *Ibid.*, I, II, art. *Carchesium*, p. 919-920, fig. 1185 et n. 4.

5. Saglio, *Ibid.*, III, II, art. *Lemniscus*, p. 1099-1100.

6. A. de Ridder, *ap.* Saglio, *ibid.*, III, II, p. 1955 et n. 22.

7. Cf. S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, t. I, p. 524, fig. 2, et t. II, p. 547, fig. 6.

Digitized by Google

« Le tableau a pour cadre une triple bordure : une suite de losanges noirs à l'intérieur desquels se détachent des cubes de même couleur entourés de cubes rouges, le tout sur fond blanc ; — une double tresse de deux rangées de cubes noirs séparées l'une de l'autre par trois rangées de cubes blancs, dans un sens, et par trois rangées de cubes rouges, dans l'autre sens ; — une série de lignes courbes en cubes blancs sur fond jaune et rouge.

« La mosaïque mesure sur ses plus grandes dimensions 1^m77 de hauteur et 2^m11 de largeur. La bordure est haute de 0^m49[1].

« L'ingénieux artisan qui s'est évertué à tracer sur ces deux tableaux des scènes aussi différentes l'une de l'autre n'est certes pas un artiste. Il a commis d'étonnantes fautes de proportions. Pour nous en tenir au seul cheval, ses oreilles pourraient être celles d'un âne ou d'un mulet ; l'arrière-main a trop de hauteur par rapport à l'avant-main et les paturons sont d'une saillie exagérée.

« Néanmoins, malgré les matériaux qu'il avait sous la main, — on remarque des morceaux de terre cuite mêlés aux cubes de marbre, et ces derniers sont fort communs, — malgré le peu de couleurs dont il disposait, — presque exclusivement du noir, du blanc, du jaune et du rouge, — le mosaïste est arrivé à évoquer deux tableaux assez vivants et très amusants l'un et l'autre par l'imprévu du sujet. »

M. Max Prinet, membre résidant, étudie le tombeau d'un évêque de Toul qui se trouvait, avant la Révolution, dans l'église du prieuré parisien de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie et dont deux reproductions figurent dans la collection Gaignières[2]. « Les descriptions imprimées de ce monument, notamment celle qu'Émile Raunié a donnée

1. 0 m. 21 + 0 m. 13 + 0 m. 15.

2. Bibl. nat., ms. latin 17029, fol. 33 ; Cabinet des Estampes, Pe 11, fol. 77.

Digitized by Google

dans *L'épitaphier du vieux Paris*[1], renferment plusieurs erreurs.

« L'évêque se nommait Antoine de Neufchâtel et non Antoine de Neufchâteau. Il est mort en 1495 et non en 1491[2]. Ses armoiries n'étaient pas *d'argent à la bande de gueules*, mais *de gueules à la bande d'argent;* elles sont ainsi représentées dans le Pontifical de ce prélat[3]. »

Séance du 15 Mai.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrage offert :

Vallette (R.) et Charbonneau-Lassay (L.). *Un monastère oublié. Le prieuré de Grandmont au diocèse de Luçon.* Fontenay-le-Comte, 1918, in-8°, pl.

Le président donne lecture d'une lettre de remerciements de Mgr Duchesne, élu membre honoraire.

M. F. Martroye, membre résidant, fait la communication suivante :

« Quatre épîtres de saint Augustin concernant l'affaire de Faventius, réfugié dans l'église d'Hippone et enlevé un soir qu'il avait eu l'imprudence d'en sortir[4], ont fait l'objet d'une communication relative à leur date et à leur importance pour l'histoire de l'intercession des évêques[5]. Elles permettent, de plus, de préciser en un point les confins de la province de Numidie et de la Numidie proconsulaire.

1. T. III, p. 438.
2. *Gallia christiana,* t. XIII, col. 1040, 1042; t. XV, col. 59, 159, 160. Abbé E. Martin, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié,* t. I, p. 542-546.
3. Bibl. de Besançon, ms. 157, fol. 1, 13 v°, 18, 34, 42.
4. Saint Augustin, *Ep.*, 113, 114, 115, 116.
5. *Bull. de la Soc. des Antiq. de France,* année 1915, p. 223-229.

Digitized by Google

« La troisième de ces lettres est adressée à l'évêque de Cirta, Fortunatus, que saint Augustin prie d'intercéder en faveur de Faventius auprès du consulaire de Numidie[1]; la quatrième est adressée à ce consulaire lui-même, nommé Generosus[2]. Saint Augustin écrit à celui-ci : « Je ne doute « point que vous ne fassiez en cette rencontre ce que nous « devons attendre, non seulement d'un bon juge, mais « d'un juge chrétien[3]. » Ce magistrat était donc appelé à connaître de la cause de Faventius. Or, elle ne pouvait être de sa compétence que si l'homme qui s'était réfugié à Hippone, mais qui n'est pas dit avoir été habitant d'Hippone, était, à raison de son domicile, justiciable du juge de Numidie. Saint Augustin le désigne à l'évêque de Cirta en ces termes : « Votre Sainteté connaît bien Faventius « qui a pris à ferme le *saltus Paratianensis*[4]. » C'était évidemment en ce lieu qu'il avait son domicile, et on a ainsi la preuve que le *saltus Paratianensis* était dans la province de Numidie. *Paratianis* figure dans la Table de Peutinger et dans l'Itinéraire d'Antonin à XXX milles à l'est de Rusicade, sur la route d'Hippone à Igilgili (Djidjelli)[5]. Le texte de saint Augustin confirme par conséquent l'indication résultant d'une borne trouvée à douze kilomètres d'Ain-Barbar et à trente-deux kilomètres à l'ouest de Bône. Elle porte, sur une de ses faces, les mots *P(ublicum) Hipp(onensium)*, sur l'autre, le mot *Cirtensium*[6]. »

1. *Ep.*, 115.

2. *Ep.*, 116. Cf. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, t. II, p. 336.

3. *Ep.*, 116. Édit. Migne, *Patrol. lat.*, t. XXXIII, p. 431; édit. Goldbacher, *Corp. scriptor. ecclesiastic. latinor.*, vol. XXXIV, p. 663.

4. *Faventium bene novit sanctitas tua, qui Paratianensis saltus conductor fuit* (*Ep.*, 115; *Patrol. lat.*, t. XXXIII, p. 429; *Corp. script. ecclesiast. latin.*, t. XXXIV, p. 661).

5. Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. II, p. 100, 103.

6. Tissot, *ouvr. cité*, t. II, p. 103.

Digitized by Google

M. Max Prinet, membre résidant, donne lecture de la note suivante :

« L'hôtel de Bourbon, situé entre le Louvre et l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, avait été somptueusement reconstruit, à la fin du XIV^e^ siècle, par le duc de Bourbonnais Louis II[1]. Confisqué, en 1527, sur le connétable Charles de Bourbon, il fut alors saccagé. Au cours du XVII^e^ siècle, on lui fit subir, à plusieurs reprises, des mutilations, dans le but de dégager le Louvre; enfin, en 1664, on en abattit la plus grande partie, pour élever l'aile orientale du palais; ce qui subsistait fut rasé en 1758[2].

« Les auteurs ont cité cette demeure princière parmi les plus beaux édifices de Paris. On admirait la chapelle, la galerie dorée, la grand'salle de l'hôtel. On remarquait, en saillie au-dessus du quai, à l'extrémité méridionale du principal corps de logis, un balcon couvert, une bretèche (pour employer le terme usité au moyen âge) que le duc Louis II avait fait décorer de ses emblèmes[3].

« A ce balcon s'attacha une légende. On prétendit que c'était là que Charles IX s'était placé, le jour de la Saint-Barthélemy, pour arquebuser les protestants[4].

« Plusieurs historiens ont parlé de la bretèche de l'hôtel de Bourbon; on la reconnaît, sommairement figurée, dans

1. L'hôtel de Bourbon s'est formé peu à peu. Le noyau primitif en a été une maison achetée, en 1303, par Louis, fils aîné du comte de Clermont. Ce prince et ses successeurs y réunirent ensuite plusieurs immeubles voisins. L'hôtel, constitué définitivement, était borné au nord par l'hôtel d'Alençon (ancienne demeure d'Enguerrand de Marigny), au sud par le quai, à l'est par la rue des Poulies, à l'ouest par la rue d'Autriche. Les Bourbon ont eu, à Paris, plusieurs hôtels. Celui dont nous parlons était appelé, aux derniers siècles de son existence, le Petit-Bourbon.

2. Berty, *Topographie historique du vieux Paris : région du Louvre et des Tuileries*, t. I, p. 33-36.

3. Favyn, *Le théâtre d'honneur et de chevalerie*, p. 781; Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 209, 210.

4. Berty, *loc. cit.*

Digitized by Google

les paysages qui forment les fonds du retable du Palais de justice, peint au XV^e^ siècle, et d'une *Descente de croix*, provenant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui date du commencement du XVI^e^ siècle[1]. Elle est indiquée dans plusieurs plans à vol d'oiseau et dans quelques vues de Paris[2].

« Aucune des descriptions et figures connues de ce petit monument ne nous fournit autant de détails que la note et les croquis que j'ai trouvés dans un manuscrit de Peiresc[3].

« Voici le texte de la note : « En l'hostel de Bourbon, « prez le Louvre, au corps d'hostel qui abouttit sur la « rivière, en la plus haulte estage, il y a un perron à « l'antique, porté en dehors, avec un garde-fol de pierre « de taille, façonné à clair-voir, qui faict l'enceinte du « perron, à trois pans, au long de laquelle y a un rang de « fleurs de lis enfermées dans des bastons qui forment « une espèce de losange autour de chasque fleur de lis, et « dans les encoigneures desdictes lozanges, le sculpteur « a espargné les lettres de l'inscription en devise de « l'ESPÉRANCE, lesquelles se voyent à jour et se lisent « par le dehors à droict sens, de la mesme forme des « anciens caractères du siècle, qu'on nomme abusivement « gothiques.

« Il y a sept fleurs de lis en tout, dont il y en a trois au « pan d'enceinte qui faict le front du perron, et deux seu- « lement en chascun des bouts, et l'inscription s'achève « d'un pan à l'autre et se réitère ensuitte jusques à la « troisiesme fois, mettant deux E au commencement du « mot[4].

1. Ces deux tableaux appartiennent au Musée du Louvre.

2. On la voit encore sur le plan de La Caille (1714).

3. Bibliothèque de Carpentras, ms. 1771, fol. 238 et suiv. La description et les figures sont de la main de Peiresc.

4. Favyn (*loc. cit.*) donne du garde-fou une description qui diffère sensiblement de celle de Peiresc et dont Clairambault a constaté l'inexactitude (Bibl. nat., Clairambault 1204, fol. 230 v°). Le décor de ce garde-fou aurait été, d'après le même Favyn, « la vraye

Digitized by Google

« Sur ce perron, il y a un auvant, en forme de couron-
« nement, tout revestu de plomb, tant dedans que dehors,
« à petites voultes d'augive, aboutissants en cul-de-lampe,
« dont les nerveures sont enrichies de feuillages de char-
« dons dorez, et le bord qui est à l'entour est remply de
« ceintures bouclées avec l'inscription d'*Espérance* en
« lettre d'or, mises en roulleaux, accompagnées de grosses
« fleurs comme de liz naturels ou fleurs de mellon ou de
« courge, dorées, veües de plat par leur centre. Et à
« chasque bout y a d'un costé un ange qui tenoit la mesme
« ceinture d'*Espérance* et de l'autre un viellard qui tenoit
« un roulleau dont l'escritture est effacée.

« Par-dessus ce couronnement, qui est couvert de
« plomb en demy pavillon, les armes de Louys II, duc de
« Bourbon, qui fit bastir la maison, y sont portées en
« l'air, revestües de plomb doré, lesquelles consistent en
« un grand escu (semé de fleurs de lis, au baston de
« Bourbon), suspendu en penchant à un tronc de fer qui
« supporte le heaume doré, faict à l'antique, en forme
« aigüüe par le feste, aboutissant à un boucquet ou trous-
« seau d'une queue de paon. Et pour couronne, il y a un
« petit bourrellet garny de quelques feuilles, qui semblent
« aulcunement feuilles de laurier, gasté par succession de
« temps et par l'injurie des pluyes, vents et tempestes,
« auxquelles elle est bien exposée. »

« A cette description sont joints deux croquis. L'un représente le garde-fou de la bretèche, les trois faces

façon du grand collier de l'ordre du Chardon », ordre dont il attribue la fondation au duc Louis II de Bourbon. Il ne dit pas où il a vu ce grand collier. Il ne démontre même pas qu'un ordre du Chardon ait été institué par Louis de Bourbon. Ses affirmations ont été critiquées par Steyert, dans une note insérée dans l'édition de l'*Histoire des ducs de Bourbon* de La Mure (t. II, p. 48). M. l'abbé Clément a réédité, il y a quelques années, les opinions émises par Favyn touchant l'ordre du Chardon (*L'escu d'or et l'ordre de Nostre-Dame*, dans les *Curiosités bourbonnaises*, fasc. XVII). Il n'a produit, pour les soutenir, aucun argument solide.

Digitized by Google

développées sur un même plan. Le front est décoré de trois losanges, enfermant chacun une fleur de lis; chaque face latérale offre deux losanges et deux fleurs de lis. Dans les intervalles des losanges, on lit, en caractères majuscules gothiques : sur la face de gauche, EESP, en haut, et ERAN, en bas; sur la face antérieure, CEEESP, en haut, et ERANCE, en bas; sur la face latérale droite, EESP, en haut, et ERAN, en bas. C'est, comme l'a dit Peiresc, le mot EESPERANCE, reproduit deux fois entièrement et une fois incomplètement.

« On sait que le mot *Espérance*, inscrit sur une ceinture à boucle, constituait la devise que le duc Louis II de Bourbon avait adoptée, à son retour d'Angleterre, après une captivité de plusieurs années[1]. Ses descendants l'ont conservée[2].

« L'autre croquis de Peiresc représente les armoiries de Bourbon, telles qu'elles se voyaient au faîte de la bretèche. L'écu, semé de fleurs de lis, au bâton brochant, est incliné, timbré d'un heaume de profil[3], lequel est garni d'un bourrelet à feuilles saillantes et cimé d'un plumail que je n'aurais pas reconnu pour une queue de paon, si

1. Cabaret d'Orville, *La chronique du bon duc Loys de Bourbon*, édit. Chazaud, p. 8.

2. Cette devise figure sur un grand nombre de monuments : sculptures, sceaux, vitraux, tapisseries, etc. Voir les notes et les figures publiées dans l'édition de l'*Histoire des ducs de Bourbon* de La Mure (t. II, p. 48, 49, 101, 102, 253, 261, 417). Cf. une lettre de Noël Cousin à Peiresc, publiée par Tamizey de Larroque, dans les *Annales bourbonnaises*, 1892, p. 161-175.

3. Favyn (*loc. cit.*) dit que les armes du duc de Bourbon, représentées sur le faite de la bretèche, étaient « tymbrées au mézail tarré de front, ainsi qu'il appartient à haut et puissant prince ». Quelle qu'ait été la position du casque, il ne faut pas chercher là une marque de la dignité du porteur des armoiries. Au moyen âge, on n'attachait aucun sens symbolique à la façon dont le heaume était « taré ». Sur les sceaux du duc Louis II de Bourbon lui-même, l'écu est timbré d'un heaume posé tantôt de face, tantôt de profil, et plus souvent de profil que de face. Voir l'édition de l'*Histoire* de La Mure, t. II, p. 92, 94, 95.

Digitized by Google

je n'avais été prévenu. Nous savons que la queue du paon a formé le cimier héraldique des ducs de Bourbon, depuis le milieu du XIV^e^ siècle[1]; elle a été abandonnée, cent ans plus tard, pour la fleur de lis. »

MM. Michon, Mareuse, Enlart et Deshoulières ajoutent quelques observations.

M. Babelon fait remarquer que Peiresc employait le terme *gothique* pour désigner des monuments français du moyen âge. Ce terme, dit-il, est d'autant plus fâcheux qu'il nous prive d'appeler par son véritable nom l'art des Goths, qui nous ont laissé des monuments d'un caractère particulier.

M. Enlart s'associe complètement à l'avis de M. Babelon et déclare que, pour sa part, il a décidé de rendre au style dénommé abusivement *gothique* son nom historique et légitime d'art *français* : « Le mot « gothique », pris dans ce sens, est, en effet, non seulement inexact et gênant, mais calomnieux. Dans la pensée de Raphaël et de ses contemporains, qui disaient indifféremment « arte « gottica » ou « arte tedesca », ces mots évoquaient la double idée de barbarie et d'origine tudesque; c'était l'exact équivalent du mot « boche » actuel.

« Or, le vrai nom de l'art français n'apparaît pas seulement dans le texte célèbre de la chronique de Wimpfen en 1269 « opere francigeno ». A la même époque et jusqu'au XV^e^ siècle, en France, le mot « cape ou chape fran- « çoise » désigne le chaperon en larmier particulier au style français; en Italie, les comptes de la cathédrale de Milan désignent plusieurs fois en 1410 l'appellation *oculus franciscus* ce que nos archéologues dénomment aujourd'hui un oculus gothique. Le nom du style n'apparaît pas souvent, il est vrai, par la raison qu'aucun autre style n'était en usage, mais dès qu'intervient l'art de la Renaissance, on éprouve le besoin de spécifier, et Philibert de l'Orme, dans ses deux ouvrages, publiés en 1561 et 1568, appelle constamment « mode ou manière françoise » ce

1. Sceaux reproduits dans l'ouvrage de La Mure, p. 36, 93, 123.

Digitized by Google

que nous nommons style gothique. Donc, en France, en Allemagne et en Italie, du XIII^e^ au XVI^e^ siècle, on a dit « mode française ».

« Le retour à l'appellation primitive exacte et légitime ne sera pas une gêne. Les anglais n'éprouvent pas d'inconvénient à appeler *norman* et *early english* certaines phases de leur art.

« On a objecté que d'autres styles sont français, mais ils le sont à un moindre degré et, du reste, les appellations dont on les désigne marquent assez leur caractère national : style roman et styles désignés par les noms des rois de France depuis François I^er^ jusqu'à Louis XVI. Inversement, le style dit *gothique flamboyant* n'est pas purement français, puisqu'il s'inspire d'architecture anglaise et de sculpture flamande : on l'appellera « flam« boyant » tout court. A l'étranger, on distinguera les types français importés des interprétations qu'ils ont suggérées. Au lieu de dire « gothique italien », on dira « style fran« çais en Italie » ou « style italien de la période fran« çaise ». Cela introduira des distinctions nécessaires. »

M. Prinet déclare qu'il préférerait la création d'un mot nouveau « francigène ». M. Enlart ne le trouve pas nécessaire. « Ce ne serait pas revenir à l'ancienne appellation, et ce serait ajouter à notre langue encore un de ces mots dits « savants » qui jurent si désagréablement avec les vieux mots de formation populaire, auxquels il faudrait pouvoir se borner pour que notre langue méritât aussi d'être dite française. »

Séance du 22 Mai.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrages offerts :

Héron de Villefosse (A.). *Bassin chrétien de bronze trouvé à Kherbet-Zembia (Algérie).* Paris, 1917, in-8°.

Digitized by Google

JADART (H.). *L'ex-libris de l'abbaye d'Arrouaise au diocèse d'Arras.* Paris, 1918, in-8°.

— *Inscriptions de dédicace de trois églises de l'ancien diocèse de Paris.* [Nogent-le-Rotrou, s. d.], in-8°.

Le président annonce la mort de M. Paul Le Prieur, associé correspondant national, et se fait l'interprète des regrets de la Société.

M. H. Jadart, associé correspondant national, fait hommage de plusieurs brochures dont il est l'auteur et offre à la Société, de la part de l'Académie de Reims, les derniers comptes-rendus de cette Compagnie.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, communique à la Société, au nom du P. Delattre, associé correspondant national, conservateur du Musée Lavigerie, la description d'une pierre gnostique trouvée à Carthage :

« Pierre gravée, sorte de granit fin à paillettes brillantes, de forme ovale. Épaisseur, 0m006. Taillée en biseau.

« La plus grande face mesure 0m025 sur 0m017. On y voit gravée en creux la figure d'un personnage à cotte de mailles, à tête de coq et aux jambes en forme de serpents, qui tient d'une main un bouclier et de l'autre un fouet[1]. L'autre face offre des caractères mal gravés :

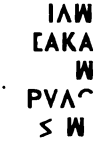

« La légende débute vraisemblablement par les noms *Iaô* et *Sabaoth*.

1. Probablement la représentation de Iaô, qui se retrouve sur plusieurs pierres gnostiques, notamment sur une du Cabinet de France, Chabouillet, *Catalogue général des camées et pierres gravées*, n. 2174.

Digitized by Google

« Cet abraxas a été signalé par M. Catania, propriétaire à Carthage, où l'objet paraît bien avoir été trouvé. »

M. H. Jadart, associé correspondant national, lit une notice sur *Les monuments et les maisons historiques de Reims incendiés et ruinés en 1917 et 1918 :*

« Un tableau des ruines de Reims, presque entièrement détruit après les incendies causés par le bombardement de l'armée allemande aux mois de mars et d'avril 1918, tableau plus émouvant et plus véridique que je ne pourrais le peindre, vient d'être présenté par le maire de la ville, M. le docteur Langlet, au Conseil municipal, dans sa première réunion à Paris, le 19 avril dernier : « Il y a « quelques jours, disait-il, l'administration municipale, « pour la première fois depuis son départ forcé (25 mars), « a pu se rendre à Reims; circulant avec peine au milieu « des tas de matériaux et de décombres, elle a eu la dou- « leur de constater que, ni en 1914, ni en 1917, les effets « du bombardement n'avaient été si terribles que récem- « ment. Durant cette visite navrante, nous avons eu l'im- « pression que tout ce qui représentait notre vieille ville « avait été supprimé : il reste encore debout des mor- « ceaux de faubourg, mais les éléments de l'histoire de « notre cité ont complètement disparu; entre autres les « maisons historiques des rues de Tambour, des Élus, du « Marc et de la Clef sont effondrées[1]. » Décrire tout ce qui a péri de la sorte serait impossible en ce moment, signalons du moins les pertes les plus sensibles parmi les monuments et les maisons historiques.

« Déjà la Société des Antiquaires, par sa protestation hautement motivée, a réprouvé les premières et lamentables pertes amenées par les incendies du 19 septembre

1. Extrait du journal publié à Paris, *Reims à Paris et la Marne*, du 24 avril 1918; voir aussi, sur les ruines de Reims, les numéros des 17, 20, 27 et 30 avril, 8 et 25 mai courant.

Digitized by Google

1914 à la cathédrale, à l'ancien palais archiépiscopal et à l'église Saint-Remi par le bombardement du 4 septembre précédent[1]; à l'ancienne abbaye de ce nom, devenue l'Hôtel-Dieu et l'hôpital civil, dans l'incendie allumé par des avions le 13 août 1916[2]; à l'ancienne abbaye de Saint-Pierre-les-Dames, devenue le pensionnat de la Congrégation, puis le grand séminaire. Il faut y joindre maintenant les dégâts, dont l'étendue ne nous est pas encore connue, à l'ancienne abbaye de Saint-Denis, ancien séminaire, puis Musée des beaux-arts inauguré en 1913. « Le cloître du fond subsiste ainsi que le fronton, mais le « balcon est en partie détruit. » L'hospice Noël-Caqué, ancien hôpital Saint-Marcoul, a été en même temps atteint dans sa cour par les incendies de mars et d'avril 1918[3].

« En ce qui concerne les grands monuments religieux, nous pouvons dire que la cathédrale et Saint-Remi n'ont pas été notablement atteints davantage qu'ils ne le sont dans ces derniers mois, d'après la relation de M. Sainsaulieu, l'architecte si dévoué à leur garde et à leur préservation. L'église Saint-Jacques a souffert, mais elle est encore préservée dans sa structure essentielle. Les autres églises sont toutes modernes; plusieurs ont subi des chocs et destruction terribles, comme Saint-André; d'autres sont presque intactes, comme Saint-Maurice.

« Les principaux monuments civils ont été détruits dans tout l'intérieur et leurs murailles seules restent debout : c'est le sort de l'Hôtel-de-Ville, incendié le 3 mai 1917, et du lycée, rue de l'Université, pareillement anéanti

1. *Bulletin*, année 1914, séances des 11 et 18 novembre, p. 273 à 276.

2. *Bulletin*, année 1916, séance du 8 novembre, p. 305 à 307, tirage à part.

3. Récit détaillé de ces désastres du mois d'avril sous le titre : *Reims otage*, par M. Sainsaulieu, avec cinq vues des ruines, dans l'*Illustration* du 4 mai 1918, p. 436-437. — Cette *Revue* contient la description écrite et figurée des grandes ruines de Reims depuis 1914.

Digitized by Google

presque en entier par les flammes en avril 1918. Dans ce dernier édifice, ancien collège des Bons-Enfants et séminaire du XVII^e siècle, les bâtiments avaient été presque tous reconstruits au XIX^e siècle, mais il y restait, dans une petite cour, une colonne cannelée et d'autres fragments de l'antique porte Basée et, dans la muraille sur la rue, un débris de stèle de l'époque gallo-romaine. On y avait aussi placé les portes de la Renaissance si remarquables de la cour du Chapitre.

« A l'Hôtel-de-Ville, les richesses littéraires et artistiques, sur lesquelles nous ne pouvons tenter ici aucune énumération, et les monuments de l'antiquité étaient conservés en collections considérables. On en avait sauvé, mais il en était qui avaient été incrustés dans l'édifice sans que l'on ait pu les en tirer. De ce nombre, étaient les trois mosaïques romaines : la plus grande, célèbre dans le monde entier, dite des *Jeux de l'amphithéâtre* ou *Mosaïque des promenades*, décrite par M. Charles Loriquet dans un ouvrage estimé[1], se trouvait dans les combles où elle a péri. La seconde, dite des *Lutteurs*, avait été appliquée à un mur de la salle des mariages, au rez-de-chaussée, et s'est trouvée ainsi sauvée en grande partie par cette application dans une armature de fer[2]. La troisième, également aux *Lutteurs*, fixée sur le parquet au premier étage de l'ancien Musée, devait s'écrouler avec le parquet.

« La crypte des antiquités, l'autel des trois divinités, d'autres bas-reliefs romains subsistent, grâce à leur masse et à la solidité de l'édifice. Une revue a été donnée à l'Académie de Reims, par M. le D^r Langlet, de ce qui a péri et de ce qui a été sauvé à l'Hôtel-de-Ville. C'est un

1. *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXXII (1859-1860), avec figures, sur dix-sept planches, des trente-cinq sujets de la mosaïque, par E. Deperthes.

2. *La Guerre illustrée*, mai 1918, p. 10, a donné deux photographies de cette mosaïque, avant et après sa protection par des sacs à terre.

Digitized by Google

témoignage de premier ordre[1]. Au Palais de justice, il restait les celliers gothiques de l'Hôtel-Dieu. Nous pensons que leurs voûtes les ont préservés dans l'incendie des bâtiments modernes construits par-dessus.

« Après les monuments, rappelons les principales maisons parmi les vieux logis si pittoresques dans le cadre des vieilles rues et qui ont succombé avec elles dans l'anéantissement de la cité. Nous ne pourrons ici qu'en relever la liste, en renvoyant pour leur description au plus récent ouvrage mis au jour sur leur ensemble. Par une bonne fortune due au zèle de la Société française d'archéologie et de son directeur, le Congrès tenu par elle à Reims en 1911 a donné le dernier mot sur ces logis historiques et recueilli leur bibliographie comme une oraison funèbre anticipée[2]. Les *Travaux de l'Académie (1841-1917)*, les *Annuaires de la Société des Amis du Vieux-Reims (1909-1914)*, les ouvrages de Prosper Tarbé, de Bazin de Bezons, de l'abbé Cerf, de Charles Givelet, d'Eugène Leblan, etc., compléteront le tableau vivant de ce qui est maintenant en ruines.

« Il en sera de même pour les places : la magnifique place Royale, création du XVIII^e siècle ; la place des Marchés, legs du moyen âge et de la Renaissance comme les rues l'avoisinant ; la place du Parvis, où s'encadraient l'archevêché et le portail de Notre-Dame. La cour ou place du Chapitre était précédée sur la rue Carnot d'une porte flanquée de tourelles du XVI^e siècle ; l'intérieur est consumé, l'architecture est debout.

« La première maison à citer est celle dite des *Musiciens* ou des *Ménestriers*, rue de Tambour, habitation privée, contemporaine de saint Louis d'après M. Demaison, très caractéristique par ses cinq grandes statues, sa corniche et ses jolies têtes décoratives, mais sans histoire précise autre que le nom de quelques possesseurs. Fa-

1. Compte rendu de la séance du 28 octobre 1917, p. 69 à 84.

2. *Guide du Congrès de Reims en 1911*, Caen, Delesques, 1911, in-8°, p. 111 à 144.

Digitized by Google

meuse au loin, très appréciée à Reims, elle venait d'être rachetée par la ville, grâce aux libéralités des Rémois aidés par l'État, peu d'années avant qu'ait sonné l'heure fatale. La façade est anéantie entièrement; du moins les statues sont à l'abri. La maison contiguë sur la gauche a conservé sa muraille avec ses fenestrages.

« La seconde demeure à citer parmi les attractions de Reims est complètement détruite; c'est celle d'un marchand qui s'était bâti au xv^e^ siècle, au seuil même du marché, une boutique avec façade rehaussée de décorations et de figures du style gothique flamboyant : saint Georges et Samson des deux côtés de la porte. A l'intérieur il était resté d'autres motifs flamboyants en fine menuiserie, dont on aurait sauvé un vestige.

« Le troisième type de haute valeur historique et artistique était l'hôtel Le Vergeur, au n° 1 de la rue du Marc. La façade était refaite, mais la cour offrait, au sommet des murailles, des tableaux décorés de scènes de tournoi, de l'emblème et de l'anagramme du constructeur, Nicolas Le Vergeur, grènetier de Cormicy vers 1523. Une grande salle gothique, plus ancienne, avait été recouverte d'un superbe plancher sculpté avec poutres apparentes chargées d'ornements variés. Si les bas-reliefs de la cour ont gardé leurs figures, le plancher a été complètement dévoré par les flammes[1]. Un autre plafond et une cheminée du temps de Louis XII, ainsi que des boiseries fort élégantes du xviii^e^ siècle, ont eu le même sort dans les nombreuses salles de l'hôtel tout autour de la cour.

« L'hôtel de Bezannes, rue de la Clef, n° 4, datait du milieu du xv^e^ siècle, bâti par Pierre de Bezannes, lieutenant des habitants, dont les armes se voyaient sur une façade au fond de la cour[2]. Cette façade avait gardé toute sa décoration de l'époque, et à l'intérieur une salle aux

1. Le *Dictionnaire de l'architecture* de Viollet-le-Duc en conservera le plan et la vue relevés par M. Thiérot, architecte rémois.

2. Bezannes, *Azur semé de besants d'or au lion d'argent.* Armes de France en regard.

Digitized by Google

murs lambrissés, au plafond composé de poutres et de solives moulurées. Les fenêtres des façades sur la cour étaient moulurées de même. Sur la rue, la façade n'offrait qu'une haute muraille avec une corniche à modillons en consoles. « Tout l'immeuble est fort abîmé, mais les « façades de la cour existent[1]. »

« Une maison de la rue de Vesle, n° 57, présentait les plus précieux morceaux de sculpture du moyen âge : bandeau de feuillages terminé par des têtes saillantes à la naissance de l'étage; figures décoratives au sommet de la façade; cheminée à hotte à l'intérieur.

« La maison natale de Colbert, rue Cérès, n° 13, est détruite; elle avait gardé sur la rue Nanteuil des fragments encastrés du moyen âge, et dans la cour tout un bâtiment de la même époque avec un plafond en bois du XVI[e] siècle[2]. Sur la rue, une aile avait été modernisée et refaite.

« L'hôtel d'un oncle de Colbert, rue de Pouilly, n° 5, dont la façade avait été démolie en 1908, montrait encore au dedans une salle gothique avec une grande cheminée en pierre, à la fois gothique et Renaissance.

« La maison natale de J.-B. de La Salle, rue de l'Arbalète, type fort bien conservé de la demeure d'un riche marchand; façade décorative de la Renaissance; cour avec tourelle fort élégante : l'ensemble est en grande partie démoli.

« Au nombre des autres hôtels et maisons incendiés depuis 1914, signalons encore : l'hôtel Thiret de Prin, du temps de Henri IV; la maison Prudhommeaux, rue des Élus; la maison de l'*Écu de Reims* et la maison de Jean Maillet, rue de l'Université; celles du D[r] Guelliot et de M. Charles Givelet, du XVII[e] siècle, et les superbes hôtels

1. Lettre du D[r] Pol Gosset au sujet des ruines qu'il a visitées le 25 mai courant.

2. Restent, dit le D[r] Gosset, les arcades gothiques, trois petites têtes et le rez-de-chaussée, type fort bien conservé de la demeure d'un riche marchand; façade décorative de la Renaissance; cour avec tourelle fort élégante. L'ensemble est en grande partie démoli.

Digitized by Google

Rogier et Lagoille de Courtagnon, créations des plus élégantes du XVIIIe siècle, rue Courmeaux et rue Chanzy.

« Signalons enfin, sans pouvoir préciser leur sort actuel dans la dévastation de la ville, le pavillon de Muire, rue Linguet; l'hôtel Féret de Montlaurent, rue du Barbâtre; la porte de la cour Mopinot, même rue, comme des œuvres de la Renaissance très remarquables à bien des titres et liées à toutes les phases de l'histoire de Reims[1]. »

Séance du 29 Mai.

Présidence de M. H. MARTIN, président.

M. M. Prinet, membre résidant, entretient la Société d'une pièce de tapisserie qui avait été exécutée, entre

1. Bibliographie des principaux articles des journaux de Paris sur la destruction de Reims : ÉCHO DE PARIS (L'), 24 mars, *Seconde visite à Reims*, par René Bazin; — *La cathédrale de Reims*, par Maurice Barrès. — EXCELSIOR, 14 avril 1918, *L'ennemi bombarde et incendie Reims*, avec vue aérienne de la cathédrale et du quartier environnant; — 19 avril, *Les derniers Rémois*. — GAULOIS (LE), 11 septembre 1917, *Autour de Reims martyre*, par Fernand Rigny. — JOURNAL DES DÉBATS, 20 avril 1918, *Reims en flammes;* — 27 avril, *Les reliques de Reims*. — LIBERTÉ (LA), 10 novembre 1917, *La ville qui ne veut pas mourir*, par Michel Nadaud. — MATIN (LE), 5 avril 1918, *Le martyre de Reims*; — 7 avril, *La destruction méthodique de Reims, quarante-quatre mois sous les obus;* — 19 avril, *Les Allemands ont brûlé Reims, ils ont lancé plus de cent mille obus pendant 7 jours*. — MIROIR (LE), 18 mai 1918, *Autour de la cathédrale et de la place Royale*, 4 vues d'aspects des ruines. — PETIT JOURNAL (LE), 14 avril, *Les vandales mettent le feu à Reims;* — 19 avril 1918, *Reims en flammes*, par Albert Londres; — 26, 27 avril, 3 et 7 mai, articles de Paul Dramas, témoin oculaire. — PETIT PARISIEN (LE), 19 avril 1918, *La destruction de Reims, une visite à la ville martyre*, par Paul Ginisty; — 13 avril, *Reims violemment bombardé, incendié*. — TEMPS (LE), fin d'avril 1918, *Mise au point, Lettre de M. Valentino sur le sauvetage des œuvres d'art de Reims par les services des Beaux-Arts* (*Reims à Paris et la Marne* du 30 avril suivant, passages reproduits de cette lettre et articles de ce dernier journal énumérés plus haut).

Digitized by Google

1488 et 1503, pour le duc Pierre II de Bourbon, mari d'Anne de France, et qui se trouvait encore au XVII^e siècle à l'hôtel de Bourbon, près du Louvre. Il en étudie le décor héraldique que nous font connaître un dessin et une description de Peiresc.

Mgr Batiffol, membre résidant, recherche l'origine de l'emploi du mot *praefatio* dans le langage liturgique. Il pense que l'on a pu tirer ce mot du verbe *praefari*, usité, dans la religion romaine, pour indiquer la prononciation d'une formule sacrée ou *carmen*.

MM. Martha, Monceaux, Babelon, Martin et Chapot ajoutent quelques observations.

Séance du 5 Juin.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrages offerts :

Héron de Villefosse (A.). *Rapport complémentaire sur les fouilles de Castel-Roussillon (Pyrénées-Orientales).* Paris, 1917, in-8°.

Vassel (E.). *Études puniques. VIII. Épigraphes et anépigraphes.* Tunis, 1918, in-8°.

Le président adresse les félicitations de la Société à M. É. Mâle, membre résidant, à qui un prix vient d'être décerné par l'Académie française.

M. le vicomte de Rougé est élu membre honoraire en remplacement de M. l'abbé Thédenat.

M. L. Dimier est élu membre résidant en remplacement de M. Ch. Ravaisson-Mollien, élu membre honoraire.

Digitized by Google

Séance du 12 Juin.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrages offerts :

Héron de Villefosse (A.). *Un graffite gaulois trouvé à Chaysieu (Loire).* Paris, 1917, in-8°.

— *Le transport du vin dans des outres à propos d'un vase d'Arezzo.* Paris, 1917, in-8°.

Le président donne lecture d'une lettre de remerciements adressée par M. le vicomte de Rougé, élu membre honoraire.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, présente les félicitations de la Société à M. Henri Martin dont le fils vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille.

M. J. Martha, membre résidant, à propos du mot *praefatio* employé dans la liturgie catholique et qui a fait l'objet d'une communication antérieure, signale plusieurs textes antiques qui permettent de préciser le sens religieux de ce terme.

Mgr P. Batiffol, membre résidant, montre comment l'acception religieuse du mot *praefatio* a pu être adoptée dans la liturgie latine.

MM. Babelon, Pallu de Lessert, Chénon et Dimier ajoutent plusieurs observations.

Séance du 19 Juin.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrages offerts :

Westropp (E. J.). *Ancient remains on the west coast of County Clare.* S. l., s. d., in-8°, pl.

Digitized by Google

Westropp (E. J.). *Cahermurphy castle and its earthworks, ... County Clare.* S. l., s. d., in-8°.
— *County Clare Folk-Tales and Myths. III.* London, s. d., in-8°, pl.
— *The Earthworks and Castle of Bunratty, County Clare.* S. l., s. d., in-8°, pl.
— *Folklore and Legends from the Coasts of Counties Mayo and Galway.* London, s. d., in-8°.
— *Kilkee (Co. Clare) and its neighbourhood.* Part II : *Kilkee to Cross.* Limerick, 1913, in-8°.
— *The later pagan sanctuaries in County Limerick.* S. l., s. d., in-8°.
— *National museum of science and art, Dublin. Guide to the collection of Irish antiquities.* Part IV and V. Dublin, 1911, 2 br. in-8°, pl.
— *Prehistoric remains (forts and dolmen) ... County Clare.* Part XI-XVI. S. l., s. d., 6 br. in-8°, pl.
— *The progress of Irish archaeology.* Dublin, 1916, in-8°.
— *The promontory forts and early remains of the Islands of Connacht.* Part I-IV. S. l., s. d., 4 br. in-8°, pl.
— *A study in the legends of the Connacht coast, Ireland.* London, s. d., 2 br. in-8°.
— *A study of the fort of Dun Aenguna, ..., Ireland, ...* Dublin, 1910, in-8°, pl.

Le président donne connaissance à la Société d'une lettre de M. Mirman, préfet de la Meurthe-et-Moselle, écrite en remerciement de la somme de mille francs donnée sur la fondation Prost aux œuvres lorraines de guerre.

Le président fait part à la Société de la mort de M. Bizeau, associé correspondant national, conservateur du Musée de Vienne.

M. É. Chénon, membre résidant, lit la note suivante sur Pierre du Bourg-Dieu, maître des œuvres du roi en 1321 :

« Les « Journaux du Trésor de Charles IV », récem-

Digitized by Google

ment publiés par M. Viard[1], donnent quelques détails nouveaux sur un maître des œuvres de Philippe le Long, d'origine berruyère, déjà connu par l'*Inventaire* de Robert Mignon sous le nom de *magister Petrus de Burgo Dolensi*[2]. Ce nom revêt diverses formes dans les Journaux du Trésor de Charles le Bel, savoir : *Petrus de Burgo Dolii*[3], *de Burgo Dei*[4], en français *de Bourdedieu*[5], *de Burgo Doloris* six fois[6] et enfin *de Burgo Dolensi*, qui est la seule forme correcte[7]. Il s'agit en effet du Bourg de Déols, *alias* le Bourg-Dieu, près Châteauroux[8] : le maître des œuvres de Philippe le Long devait s'appeler en français Pierre du Bourg-Dieu. — Il était tailleur de pierres[9], et fut maître des œuvres du roi au moins depuis le 9 septembre 1320 jusqu'au 14 septembre 1321[10]; il ne l'était plus en mars 1322[11]. Pendant l'année où il exerça ses fonctions, il eut à s'occuper « des travaux du roi à Paris, « à Poissy, à Saint-Germain-en-Laye, à Vincennes, et ail-

1. Jules Viard, *Les Journaux du Trésor de Charles IV le Bel*, Paris, in-4°, 1917 (collection des Documents inédits sur l'histoire de France).

2. Robert Mignon, *Inventaire d'anciens comptes royaux (XIV° s.)*, publié par Ch.-V. Langlois, Paris, in-4°, 1899 (*Recueil des historiens de la France*, documents financiers, t. I), n° 2195, *infra cit.*

3. J. Viard, *op. cit.*, n° 262.

4. *Ibid.*, n°s 6851, 9465.

5. *Ibid.*, n° 2174.

6. *Ibid.*, n°s 2501, 2970, 4460, 4656, 4766, 5569.

7. *Ibid.*, n° 2819.

8. Châteauroux a été bâti sur le territoire de la paroisse de Déols, et jusqu'au XII° siècle s'est appelé *Castrum de Dolis* ou *Dolense*.

9. J. Viard, *ibid.*, n° 2174 : « ... per P. de Bourdedieu, lathomum... »

10. R. Mignon, *op. cit.*, n° 2195 : « Compotus mag. Petri de Burgo Dolensi... a nona septembris M° CCC° XX° usque ad decimam quartam septembris M° CCC° XXI°... »

11. J. Viard, *ibid.*, n° 262, vendredi 12 mars 1322 : « Petro de Burgodolii, magistro *tunc* operum regis... » Cf. n°s 6851, mardi 29 janvier 1325, et 9465, jeudi 2 janvier 1326 : « ... per mag. Petrum de Burgo Dei, *quondam* magistrum operum regis... »

Digitized by Google

« leurs autour de Paris », dit l'*Inventaire* de R. Mignon[1]. Les Journaux du Trésor de Charles IV permettent d'ajouter à cette liste Longchamp, et de préciser que Pierre du Bourg-Dieu était surtout chargé des travaux de charpente et de taille de la pierre[2].

« A Paris, il surveilla les travaux du Palais-Royal, du Louvre, de Nesle et du Châtelet. — Pour le Palais-Royal, Pierre Le Jeune, du Pont ou des Ponts, marchand de bois, lui livra une certaine quantité de merrain pour la somme de 97 l. 11 s. 4 d. parisis[3]; et Nicolas Gascoigne, autre marchand de bois, pour la somme de 4 l. 10 s. 4 d. parisis[4]. Pour les palais du roi, du Louvre et de Nesle, Jean *de Quarroello*, marchand de bois, lui en livra pour 56 l. 3 s. 2 d. parisis[5]; et Michel Le Jeune, frère de Pierre, à

1. R. Mignon, *ibid.* : « Compotus mag. Petri de Burgo Dolensi de operibus regalibus factis Parisius, Pissiaci, apud S. Germanum in Laya, apud Vicennas, et alibi circa Parisius... »

2. J. Viard, *ibid.*, n° 2819, samedi 19 mars 1323 : « Mag. Petrus de Burgo dolensi, magister operum regis, pro denariis sibi debitis pro fine compoti sui de dictis operibus, videlicet tam de lathomia quam de carpentaria, factis apud Vicenas, Longum Campum, Parisius, S. Germanum, Pissiacum, et alibi, circa locos predictos... »

3. *Ibid.*, n° 262, vendredi 12 mars 1322 : « Petrus Juvenis de Ponte, pro denariis sibi debitis pro merreno capto ab ipso, liberato Petro de Burgodolii magistro tunc operum regis, pro operibus palacii dicti regis faciendis, per cedulam dicti Petri datam XXIX^a^ maii CCC XXI°, de mandato regis, per litteras suas datas XXIII^a^ octobris anno predicto, 97 lib. 11 sol. 4 den. paris. » Cf. n^os^ 274, 275, 277.

4. *Ibid.*, n° 5569, mardi 10 juillet 1324 : « Nicolaus Gascoign, pro denariis sibi debitis inter debita tradita curie per mag. P. de Burgo Doloris, pro operibus palatii completis, 4 lib. 10 sol. 4 den. par. per cedulam curie. » Cf. n^os^ 5568 et 6122.

5. *Ibid.*, n° 2501, lundi 7 février 1323 : « Johannes de Quarroello, mercator boscorum, pro denariis sibi debitis pro merreno liberato per ipsum pro operibus palatii, Lupere, et Nigelle, per cedulam mag. P. de Burgo Doloris, datam die jovis ante omnes Sanctos CCC XXI°, 56 lib. 3 sol. 2 den. par., per cedulam curie. »

Digitized by Google

deux reprises, pour une somme totale de 37 l. 15 s. 8 d. parisis[1]. Pour les travaux du Châtelet, Alain aux Bœufs, bûcheron, fournit pour 108 s. 2 d. parisis de marchandises à maître Pierre du Bourg-Dieu[2].

« A Saint-Germain-en-Laye, maître Pierre fit peindre la loge. Il avait chargé de ce soin maître Jean d'Auxerre, peintre du roi; mais celui-ci mourut avant l'achèvement du travail, qui fut confié au peintre Pierre des Broisseaux : c'est à ce dernier que la veuve de Jean d'Auxerre dut payer les 18 l. 18 s. 2 d. parisis, inscrits parmi les *debita* de Pierre du Bourg-Dieu[3]. — A l'Hôtel-le-Roi, au Bois-de-Vincennes, Étienne Painfaitis, de Montreuil, tailleur de pierres, fit d'importants travaux, souvent mentionnés dans les Journaux du Trésor de Charles IV; mais il semble n'avoir eu que peu de rapports avec Pierre du Bourg-Dieu, car il ne figure dans les comptes de ce dernier que pour la somme de 47 s., qui furent touchés après sa mort, survenue avant le mois de mai 1322[4], par sa veuve, Jeanne[5]. — Pour les travaux de Long-

1. *Ibid.* : « Michaël Juvenis, pro merreno liberato per ipsum pro operibus Lupere, per cedulam dicti mag. P. datam die jovis predicta, in una parte, 31 lib. 10 sol. 8 den. par., et in alia parte, pro lata, per cedulam dicti mag. P. datam XXII[a] januarii CCC XXI[o], 6 lib. 5 sol. par. »

2. *Ibid.*, n° 4460, samedi 31 décembre 1323 : « Alanus ad Boves, buscherius, pro denariis sibi debitis inter debita tradita curie per Petrum de Burgo Doloris, inter opera Castelleti perfecta, 108 sol. 2 den. par. »

3. *Ibid.*, n° 2970, samedi 30 avril 1323 : « Relicta mag. Johannis de Autissiodoro, quondam pictoris, pro denariis sibi debitis inter partes debitorum mag. Petri de Burgo Doloris, de operibus regalibus; videlicet, inter partes, pro logia S. Germani in Laya, 18 lib. 18 sol. 2 den. par. cont. per dominum Adam de Pressiaco, capellanum Billoardi, per cedulam curie que dicit quod solvatur illa summa Petro de Broisellis, pictori, qui debet perficere opera dicte logie, non obstante absentia dicte relicte, super regem. » Cf. n° 4275.

4. Cf. *ibid.*, n° 590, lundi 24 mai 1322 : « Johanna uxor quondam Stephani Pain Fetiz de Monsterolio, lathomi, pro operibus factis per ipsum dum viveret in hospicio Vincennarum... »

5. *Ibid.*, n° 4766, mercredi 7 mars 1324 : « Dictus Painfaitis,

Digitized by Google

champ, Pierre du Bourg-Dieu reçut de Jacques L'Huilier, marchand de bois à Melun, des marchandises pour 9 l. 16 s. parisis[1]. — On trouve encore, mais sans indications, parmi les fournisseurs inscrits dans les comptes de maître Pierre, les noms des frères Adenet et Perrot de Villers et de Guillaume Busquet, pour 31 s. parisis[2]; de Dreu Le Tourneur, pour 12 s. parisis[3], et de Jean de Séez, vitrier à Paris, pour 10 l. 16 s. parisis[4].

« C'est le 6 mai 1322 que Pierre du Bourg-Dieu remit ses comptes à la Chambre des comptes[5]. L'*Inventaire* de R. Mignon constate qu'il lui était redû 59 livres[6]. Ce détail est confirmé par un article du Journal du Trésor, portant qu'une cédule de la Cour, en date du 17 mars 1322 (n. st.), a fixé la fin du compte de maître Pierre à 59 l. 7 s. 1 d. parisis[7]. Le total montait au moins à

pro denariis sibi debitis inter debita tradita curie per Petrum de Burgo Doloris, inter opera Bosci Vincenarum perfecta, 47 sol. par. cont. per uxorem suam, super regem. »

1. *Ibid.*, n° 4656, jeudi 16 février 1324 : « Jacobus Olearii, pro denariis sibi debitis inter debita tradita curie per P. de Burgo Doloris, inter opera Longi Campi perfecta, 9 lib. 16 sol. par. » Cf. n°s 4655 et 993.

2. *Ibid.*, n° 2174, mercredi 29 décembre 1322 : « Adenetus de Villers, Perrotus ejus frater, et Guillelmus Busquet, pro denariis sibi debitis inter debita tradita curie per P. de Bourdedieu, lathomum, 31 sol. par., per cedulam curie, super executionem regis Philippi magni. »

3. *Ibid.*, n° 6851, mardi 29 janvier 1325 : « Droco Tornatoris, pro denariis sibi debitis inter debita tradita curie per magistrum Petrum de Burgo Dei, quondam magistrum operum regis, 12 sol. par., per cedulam curie testimonialem... »

4. *Ibid.*, n° 9465, jeudi 2 janvier 1326 : « Johannes de Sagio, vitrarius, pro denariis sibi solutis, eidem debitis inter debita curie tradita per magistrum P. de Burgo Dei, quondam magistrum operum regis, 10 lib. 16 sol. par., per cedulam curie. » Sur Jean de Séez, cf. *ibid.*, n° 6366.

5. R. Mignon, *op. cit.*, n° 2195 : « Compotus mag. Petri de Burgo Dolensi... redditus sexta maii M° CCC° XXII°. »

6. *Ibid.* : « Debentur ei LIX lib., etc. »

7. J. Viard, *ibid.*, n° 2819, samedi 19 mars 1323 : « Magister

Digitized by Google

1 273 l. 12 s. 5 d. parisis; mais sur ce chiffre les officiers de la Cour avaient signalé plusieurs sommes à recouvrer, notamment sur maître Nicolas Le Loquetier, payeur des œuvres du roi à Paris, pour certains deniers donnés pour la sépulture de Philippe le Long[1]; sur maître Pierre de Valenciennes, 10 l. parisis, et sur Guerran le Chaufournier, 10 l. 5 s. de chaux, etc.[2]. On voit par ces détails que les officiers de la Chambre des comptes de Charles le Bel avaient soigneusement revisé les comptes du maître d'œuvres berruyer. »

M. le comte H.-F. Delaborde présente quelques remarques au sujet de cette communication.

Séance du 26 Juin.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrage offert :

Babelon (E.). *Quelques monnaies de l'empereur Domitien.* Paris, 1918, in-8°, pl.

Petrus de Burgodolensi, magister operum regis, pro denariis sibi debitis pro fine compoti sui,... 59 lib. 7 sol. 1 den. par. compt. per se et cedulam curie datam XVII[a] die marcii CCC[o] XXII[o], super regem. »

1. Cf., sur ce point, J. Viard, *ibid.*, n° 1882, où se trouvent indiquées les « mises » faites par Nicolas Le Loquetier pour la sépulture de Philippe le Long. Nicolas Le Loquetier fut pendant longtemps « solutor et provisor operum regalium Parisius », au moins depuis 1314 jusqu'à près de 1325; il recevait 8 sous par jour pour ses gages (cf. *ibid.*, n°s 3104, 4233, 7649, 7650, etc.).

2. R. Mignon, *ibid.* : « Tamen habuit cedulam testimonialem a pluribus personis pro ipso, XII[c] LXXIII lib. XII sol. V den. par. Signantur ibi plura recuperanda super magistrum Nicolaum Le Loquetier, plures denarii traditi pro sepultura regis Philippi Magni, et super mag. Petrum de Valenciennes, X lib. par.; et super Guerran le chaufournier, X lib. V sol. de calce ad valorem dicte summe. Et plura aliqua alia signantur ibi corrigenda et recuperanda. — Abbreviatus compotus ejusdem de eodem non tentus nec tenendus. »

Digitized by Google

M. E. Babelon, membre résidant, fait passer sous les yeux de la Société une gemme byzantine représentant le Baiser de Judas et sur laquelle il donne le commentaire suivant :

« Quelque temps avant le début de la guerre, j'eus la bonne fortune de faire entrer au Cabinet des Médailles une petite pierre gravée qui me paraît présenter, par son sujet, un intérêt particulier. C'est une cornaline, de forme ovale, grande comme l'ongle du petit doigt; elle mesure

Le Baiser de Judas.
Intaille agrandie.

15 × 12 millimètres. On y voit représentée la scène évangélique du Baiser de Judas.

« L'interprétation de cette scène, qui n'offre par elle-même aucune difficulté, est confirmée ou facilitée par l'inscription gravée dans le champ, au-dessus des personnages que nous allons décrire; on y lit : Η ΠΑΡΑ, mot abrégé que l'on doit compléter sans aucune hésitation par Η ΠΑΡΑ (δοσις), *la livraison*. L'expression ὁ παραδιδούς est, en effet, celle dont se servent les quatre Évangélistes pour désigner le traître dans l'accomplissement de son crime.

« Nous reconnaissons ici, très aisément, d'abord le Sauveur représenté debout, tourné à gauche, vêtu de sa

Digitized by Google

longue tunique. Sa tête n'est pas nimbée, mais il semble, d'après trois ou quatre petits traits extrêmement ténus qui la surmontent, que l'artiste ait voulu l'environner de rayons. Le Christ est, en outre, en quelque sorte, désigné par le jeune homme, — sans doute un disciple, — qui, agenouillé à ses pieds, derrière lui, baise le bord inférieur de son vêtement.

« Judas est devant le Sauveur; il s'est approché pour lui donner le baiser de la trahison. Il est imberbe, enveloppé d'un ample manteau, et il pose la main sur l'épaule du Christ. Les deux personnages sont au premier plan, au centre du tableau et beaucoup plus grands que les autres figures qui les entourent et complètent la scène.

« Si l'on en excepte le jeune disciple qui touche de ses lèvres le bas de la tunique du Sauveur, ces autres figures sont des soldats armés de lances, vêtus de courtes tuniques serrées à la taille et casqués. On peut arriver à les compter exactement, en dépit de leur nombre et de leur exiguïté. Sur un premier rang, il y en a cinq : deux derrière Jésus et trois derrière Judas. Celui qui est le plus rapproché du Christ s'avance pour le saisir par derrière; son compagnon, levant le bras dans le geste du commandement, paraît être le centurion, chef de la troupe.

« A côté de ce premier rang, à l'arrière-plan, on voit les têtes et les lances d'autres soldats; deux sont de profil à gauche, derrière le Christ; devant le Christ ou, si l'on veut, derrière Judas, six têtes casquées, de profil à droite, sur deux rangs et séparées par les pointes des lances.

« Il y a donc, en tout, sur cette gemme minuscule, seize personnages, cinq derrière le Christ et neuf derrière Judas.

« Il a fallu à l'artiste graveur une réelle habileté de composition pour faire tenir et grouper sans confusion un aussi grand nombre d'acteurs sur un champ aussi exigu. Mais, comme exécution technique, l'œuvre est d'un art médiocre. C'est un travail byzantin, comme suffirait,

Digitized by Google

d'ailleurs, à le prouver l'inscription grecque. Il n'y a pour ainsi dire point de modelé dans l'exécution des personnages qui ressemblent à de vrais mannequins en bois. Leur costume est formé de lignes gravées à la pointe, parallèles et rigides comme si le graveur avait été impuissant à maîtriser la direction brutale de son outil. Les figures n'ont ni souplesse, ni grâce; les visages, même ceux du Christ et de Judas, sont sans expression. La barbe du Christ est figurée par trois traits parallèles qui couvrent la joue et le menton.

« Je ne crois pas qu'on puisse faire remonter cette œuvre jusqu'à l'époque de Justinien, pour laquelle nous avons de belles intailles et de remarquables camées, dignes prolongements de l'époque classique. Je la placerais volontiers vers le IXe siècle, c'est-à-dire au temps où la glyptique byzantine a produit un nombre assez considérable de gemmes gravées chrétiennes, intéressantes à divers points de vue, comme celle-ci, mais qu'on a peut-être un peu trop négligées à cause de leur exécution barbare. J'en ai publié moi-même un certain nombre qui augmentent le recueil que le P. Garrucci en a donné[1]. Toutes se distinguent par les particularités de gravure que je viens de signaler et qui caractérisent aussi les œuvres occidentales de la période carolingienne : je n'en citerai, comme exemple comparatif, que la fameuse intaille sur cristal de roche gravée sur l'ordre du roi Lothaire (864-869) et qui représente divers épisodes de l'histoire de la chaste Susanne[2].

« Notre intaille du Baiser de Judas rentre naturellement dans le groupe des images de toute nature du haut moyen âge, bas-reliefs de sarcophages, sculptures, mosaïques, ivoires, miniatures, peintures, vitraux et

1. Garrucci, *Storia della arte cristiana*, t. VI, pl. 477 à 480; E. Babelon, *La gravure en pierres fines*, p. 190; *Histoire de la gravure sur gemmes en France*, ch. I et II; *Guide illustré au Cabinet des médailles et antiques*, p. 63-64.

2. E. Babelon, *Histoire de la gravure sur gemmes en France*, p. 25, fig. 15.

Digitized by Google

autres qui représentent des scènes chrétiennes tirées des Évangiles et, en particulier, des épisodes de la Passion. La trahison de Judas a inspiré un certain nombre de ces représentations. Tantôt, on y voit Judas avançant la main dans le plat, le jour de la Cène; tantôt, il reçoit la bourse de trente deniers; tantôt, il donne le baiser; d'autres fois, on voit le traître pendu à un arbre, notamment sur un diptyque célèbre de Milan[1].

« Pour nous en tenir strictement à la scène du Baiser, la plus ancienne représentation que l'on en cite est une mosaïque de la basilique de *S. Apollinare nuovo*, à Ravenne, qui est du temps de Justinien[2]. Le Christ, représenté la tête entourée du nimbe crucigère, reçoit le baiser de Judas; derrière lui se tiennent ses disciples et, derrière Judas, le centurion, son glaive à la main.

« Une plaque d'ivoire que Molinier attribue au VI^e^ siècle et qui a été, au XII^e^ siècle, utilisée comme reliure pour le manuscrit latin n° 9388 de la Bibliothèque nationale, qui provient de la cathédrale de Metz, représente en deux registres le Baiser de Judas et l'Arrestation du Christ[3]. Dans la première de ces scènes, il n'y a que cinq personnages; l'un, sans doute le grand prêtre, porte un *volumen;* un autre est armé d'une espèce de matraque qu'il tient dressée contre son épaule; il n'y a point de soldats.

« Je citerai encore un manuscrit grec des Évangiles du XI^e^ siècle, n° 74 de la Bibliothèque nationale, dont M. Omont a eu l'heureuse pensée de faire reproduire par la phototypie les nombreuses et si intéressantes miniatures. Dans l'illustration de l'évangile de S. Matthieu (fol. 55) et de celui de S. Luc (fol. 158 v°) figurent deux

1. Gori, *Thesaurus diptychorum*, t. III, pl. 33, p. 267.

2. Garrucci, *op. cit.*, t. IV, pl. 250, fig. 4; Wilhelm Porte, *Judas Ischarioth in der bildenden Kunst* (Inaug. Dissert. Iena, 1883), p. 4.

3. Sur cette plaque d'ivoire ajouré, voir Émile Molinier, *Histoire des Arts industriels;* t. I : *Les ivoires*, p. 60-61; H. Bouchot, *Les reliures d'art de la Bibliothèque nationale*, pl. VI (1888); Louis Weber, *Eradbanddecken Elfenbeintafeln Miniaturen;* t. I : *Jetzige Pariser Handschriften*, p. 29 et pl. XXXIX.

Digitized by Google

scènes presque semblables du Baiser de Judas; on y compte de nombreux personnages, les disciples, S. Pierre qui, un peu à l'écart, coupe l'oreille de Malchus, des prêtres juifs, des guerriers armés de l'épée, des hommes avec des bâtons.

« On voit combien toutes ces scènes qui interprètent le même épisode de la Passion du Christ sont variées; les artistes se sont attachés suivant leur fantaisie à traduire en image tel ou tel moment du drame[1].

« Au milieu de cette diversité, notre petite intaille se fait remarquer par deux particularités. En premier lieu, l'absence des prêtres et des scribes; il n'y a autour du groupe principal que des soldats, et ceux-ci, au lieu d'être armés du glaive comme le disent les Évangiles, sont tous appuyés sur leurs lances, arme qui n'est pas mentionnée dans les textes canoniques : ils parlent seulement de glaives et de bâtons (μαχαιρῶν καὶ ξύλων).

« En second lieu, le petit personnage qui figure agenouillé aux pieds du Sauveur et baise le bord de sa robe ne paraît pas dans les autres représentations que j'ai pu consulter. Quel est ce personnage? S. Marc, seul des quatre Évangélistes, paraît nous l'indiquer. Après avoir raconté que tous les disciples de Jésus, effrayés, l'abandonnèrent et s'enfuirent, il ajoute que, seul, un jeune homme (νεανίσκος) s'obstinait à le suivre, enveloppé seulement d'un grand châle de lin (σινδόνη). Les soldats voulurent le saisir, mais le jeune homme se dégagea et leur échappa tout nu, en laissant son châle entre leurs mains. Un délicieux commentateur des Évangiles, l'abbé Fouard, interprète ce passage de S. Marc de la manière suivante : « Jésus, « abandonné des siens, fut entraîné vers Jérusalem. Seul, « un jeune homme s'attachait à ses pas; habitant sans « doute la vallée du Cédron et éveillé par le bruit, il

1. On verra d'autres monuments d'époque postérieure au XII[e] siècle, énumérés dans la Dissertation doctorale de Wilhelm Porte. Le même auteur enregistre et analyse également les autres épisodes de la trahison de Judas, figurés sur divers monuments de tous pays et de toutes les écoles d'art jusqu'au XVII[e] siècle.

Digitized by Google

« n'avait eu que le temps de jeter sur lui un léger man-
« teau. Son empressement à suivre le Sauveur inspira du
« soupçon, et les gardes voulurent le retenir; mais il
« laissa son vêtement entre leurs mains et, nu, s'enfuit
« loin d'eux. »

« C'est évidemment ce jeune homme qui est représenté sur notre gemme, au pied du Sauveur. Les traditions, si je m'en rapporte à une note de l'abbé Fouard, ne s'accordent pas sur l'identification de ce νεανίσκος, en qui, les unes, reconnaissent S. Jacques, d'autres S. Marc ou S. Jean. »

Mgr Batiffol et M. Monceaux présentent quelques observations.

Digitized by Google

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 3e TRIMESTRE DE 1918.

Séance du 3 Juillet.

Présidence de M. H. Martin, président.

M. É. Chénon, membre résidant, fait la communication suivante sur deux baillis de Berry, omis par Léopold Delisle : Hélie d'Orly et Guillaume Moreau :

« I. Dans la liste des baillis de Berry, dressée par La Thaumassière dans son *Histoire de Berry*, figurent, pour les seules années 1302 et 1303, trois noms : « Robert (?) « Thibout, à la Toussaints 1302. Hélie d'Orly, 1303. « Robert de Cirone (*lire :* Cicone), à l'Ascencion 1303[1]. » Mais dans la liste des comptes des baillis et des receveurs donnée par Robert Mignon dans son *Inventaire*, on lit : « Pro omnibus Sanctis Mo CCCo IIo, Guillelmus Tyboldi. « Pro Ascensione Mo CCCo IIIo, Robertus de Ciconia. Ab « omnibus Sanctis Mo CCCo IIIo, Hugo Gohaudi[2] »; Hélie d'Orly a disparu et, dans la liste si documentée qu'il a imprimée dans la préface du tome XXIV des *Historiens de France*, Léopold Delisle n'a pas cru devoir le rétablir[3]. Or, les *Journaux du Trésor* de Charles le Bel, récemment

1. La Thaumassière, *Hist. de Berry*, Bourges, 1689, in-fol., p. 46.
2. Robert Mignon, *Inventaire d'anciens comptes royaux*, n° 76, publié par Ch.-V. Langlois, Paris, 1899, in-4° (*Recueil des hist. de France, Documents financiers*, t. I).
3. Léopold Delisle, *Préface* au t. XXIV du *Recueil des hist. de France*, 1904, in-fol., p. 186.

Digitized by Google

publiés par M. Viard, viennent donner raison à La Thaumassière. Hélie d'Orly a bien été bailli de Berry en 1303, mais très peu de temps[1]. Voici quel a été le *curriculum vitae* de ce personnage.

« Originaire d'Orly, près de Paris, il succéda en 1296 à Denis d'Aubigny, futur bailli d'Amiens et de Senlis, dans la charge assez récente de clerc des arbalétriers[2]. Il eut à ce titre à s'occuper tout d'abord de la troisième campagne de Gascogne (1296) et presque aussitôt de la campagne de Flandre (1297). Il était chargé spécialement de payer la solde des mercenaires, cavaliers et fantassins que le roi faisait recruter un peu partout. Dans le compte fourni le 27 mars 1297 par Geofroy Coquatrix pour les garnisons faites pendant la guerre de Gascogne, Hélie d'Orly figure comme étant en débet de 71 l. 5 s. t.[3]. Lui-même rendit son compte « au sujet de la guerre de Gas- « cogne » le mardi après l'Assomption de l'année 1298 (19 août). D'après l'*Inventaire* de R. Mignon, qui donne deux chiffres différents, la somme totale était de 7604 l. (ou 7124 l.) 19 s. 10 d. t.[4]. Le compte de l'ost de Flandre

1. Jules Viard, *Les Journaux du Trésor de Charles IV le Bel*, Paris, 1917, in-4°, n° 2860, texte et note (*Documents inédits de l'hist. de France*).

2. Cf. R. Mignon, *op. cit.*, n°s 2377, 2445, d'où il résulte que Denis d'Aubigny s'occupa du « second ost de Gascogne en 1295 »; mais, en mars 1297, Hélie d'Orly figure déjà dans les comptes de la guerre (*ibid.*, n° 2264).

3. R. Mignon, *ibid.*, n° 2264 : « Compotus G. Coquatrix de garnisionibus ibi factis pro dicto exercitu Vasconie, factus curie jovis vigesima septima die martii M° CC° IIII^xXVI°. Debentur pro fine dicti compoti, videlicet... et magister Helyas de Orly, LXXI lib. v sol. tur., que signantur recuperari super ipsos. »

4. *Ibid.*, n° 2406 : « Compotus magistri Helie de Orliaco, clerici balistariorum, de guerra Vasconie, factus martis post Assumptionem Beate Marie M° CC° IIII^xXVIII°. Debentur ei pro fine dicti compoti VII^m VI^c IIII lib. XIX sol. X den. tur.; » — n° 2453 : « Debita que debentur per compotum magistri Helie de Orliaco, clerici balistariorum, de guerra Vasconie, factum mense augusti M° CC° IIII^xXVIII°; et eorum totalis summa VII^m VI^cIIII lib. XIX sol. X den. tur. » — On voit la différence : dans le premier texte, il y a VI^c = 600, et dans le second VI^xx = 120.

Digitized by Google

en 1297 ne fut remis à la Cour qu'en 1299 : il comprenait les gages des mercenaires et quelques autres dépenses, et se montait au total de 24043 l. 9 s. 10 d. t.; les gages des cavaliers y figuraient pour 15590 l. 6 s. 8 d., et ceux des fantassins pour 8050 l. 12 s. 10 d. t. A maître Hélie lui-même, il était dû 450 l. 4 d. t.[1], et à un poissonnier des Halles, nommé Grodet Mercier, 37 l. 10 s. t. ou 30 l. par., qui ne lui furent allouées qu'en 1324[2]. Les sommes dues aux mercenaires d'après le compte d'Hélie d'Orly leur furent payées à Amiens par Renaud Barbou en l'an 1300, à la Saint-Jean pour les fantassins et à la Toussaints pour les cavaliers; ces derniers ne reçurent qu'un acompte de 5896 l. 7 s. t.[3].

1. R. Mignon, *op. cit.*, n° 2538 : « Compotus magistri Helie de Orliaco, clerici balistariorum, pro exercitu Flandrie, anno M° CC° IIII^xXVII°, cum expensis vadiorum stipendiariorum, equitum et peditum, et aliis misiis, ratione dicti officii, in aliis rotulis traditus et redditus curie per ipsum anno M° CC° IIII^xXIX°. Debentur pro fine compoti XXIIII^m XLIII lib. IX sol. X den. tur.; videlicet stipendiariorum equitum, XV^m V^c IIII^xX lib. VI sol. VIII den., et stipendiariorum peditum, VIII^m L lib. XII sol. X den. tur.; et magistro Helie predicto IIII^c L lib. IIII den. tur., pro quibus habendis habuit cedulam ad Luparam; » — n° 2589 : « Debita que debentur stipendiariis equitibus in exercitu Flandrie M° CC° IIII^xXVII°, per compotum magistri Helie de Orliaco, factum anno M° CC° IIII^xXIX°, quorum summa est XV^m V^c IIII^xX lib. VI sol. VIII den. tur.; » — n° 2591 : « Debita que debentur servientibus peditibus in exercitu Flandrie M° CC° IIII^xXVII°, per dictum compotum magistri Helie de Orliaco, factum tunc, quorum summa est VIII^m L lib. XII sol. X den. tur. »

2. J. Viard, *op. cit.*, n° 4858 (jeudi 29 mars 1324) : « Item, super executionem regis Philippi Pulchri sic : Grodetus Mercerii, piscionarius de halis, pro denariis sibi debitis inter debita magistri Helye de Orliaco, de guerra Flandrie anni XCVII^i, in tercio rotulo, a fine dictorum debitorum computando, pro 37 l. 10 s. t., 30 l. par. »

3. R. Mignon, *ibid.*, n° 2594 : « *Solutiones facte pro guerra Flandrie* per *R. Barbou et alios.* — Stipendiariis equitibus quibus debebatur per compotum magistri Helie de Orliaco, solutis per dictum R. Ambiani ad omnes Sanctos M° CCC°; et est summa solutionis V^m VIII^c IIII^xVI lib. VII sol. tur. — Stipendiariis peditibus quibus debebatur per dictum compotum, solutis per dictum Reginaldum ibi ad Sanctum Johannem M° CCC°. »

Digitized by Google

« En 1303, Hélie d'Orly fut nommé bailli de Berry, mais il ne resta en fonctions que quatre-vingts jours[1]. A quelle date précise eut lieu ce court séjour? D'après l'*Inventaire* de Robert Mignon, le compte de la Toussaints 1302 fut rendu par le bailli Guillaume Tyboud[2] et celui de l'Ascension 1303 (16 mai) par le bailli Robert de Cegoigne (ou Ceoingne), ancien bailli de Caen[3]; à partir de la Toussaints 1303, c'est Hugue Gouaud qui est en fonctions pour dix ans au moins[4]. De Pâques à l'Ascension 1303, il n'y a pas assez de temps pour placer les quatre-vingts jours d'Hélie d'Orly; mais de l'Ascension à la Toussaints, le délai est suffisant : c'est bien dans cet intervalle qu'Hélie a remplacé Robert de Cegoigne; on le trouve en effet à Bourges comme bailli en août 1303[5]. Il fournit de sa baillie un compte, probablement tardif, que Robert Mignon a omis dans son *Inventaire* et qui ne fut liquidé que le jeudi 31 mars 1323. Ce jour-là, le *Journal du Trésor* de Charles IV porte à l'actif de « l'exécution » du roi Philippe le Bel et au passif de maître Hélie la somme de 120 l. par. de monnaie faible, valant 40 l. par. de monnaie forte[6].

1. J. Viard, *op. cit.*, n° 2860 (jeudi 31 mars 1323) : « De magistro Helya de Orliaco, quondam baillivo Bitturicensi, pro fine compoti sui dicte baillivie, ubi fuit per IIII^xx dies tantum modo, anno CCCIII°, 120 l. par. debilis monete, valent 40 l. par. fortis. »

2. Sur Guillaume Tyboud, cf. la longue notice que lui a consacrée Léopold Delisle, *loc. cit.*, p. 64-65 et 81. A l'Ascension 1303, Guillaume Tyboud avait remplacé Denis d'Aubigny comme bailli d'Amiens; en 1304, il devint bailli de Senlis.

3. Cf. R. Mignon, *op. cit.*, n° 82 : « A Paschate M° CCC° I°, Robertus de Ciconia (ballivus Cadomensis); » — n° 1447 : « *Cadomensis.* Compotus magistri Guillelmi de Gilly de financiis ratione exercitus Flandrie predicti tunc, cum Roberto de la Cegoigne, baillivo ibi, auditus M° CCC° III°. »

4. Sur Hugue Gouaud, que La Thaumassière, *loc. cit.*, a dédoublé en Hue Joham et Hugues Grandi (*lire :* Goaudi), cf. Léopold Delisle, *ibid.*, p. 186; et Ant. Thomas, *Notes sur Hugues Gouaud, bailli de Bourges*, dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, année 1917.

5. Cf. G. Picot, *Documents rel. aux États-Généraux*, Paris, 1901, p. 325, 328, 333.

6. J. Viard, *op. cit.*, n° 2860, *suprà cit.*

Digitized by Google

« A la Toussaints 1303, Hélie d'Orly était revenu auprès de Philippe le Bel, qui lui confia des missions diverses, sans qu'il eût d'autre titre, semble-t-il, que celui de « clerc du roi » (*clericus regis*[1]). Dans la semaine « avant *Letare Jerusalem* 1303 », c'est-à-dire du 1er au 8 mars 1304, il fit encore quelques recettes et paya quelques dépenses relatives à la guerre de Flandre, et fournit de ces opérations un compte à part, qui fut déposé au Temple à la Saint-Jean 1304[2]. — En 1305, Hélie d'Orly est chargé de recevoir « les forfaitures des mon- « naies » : il rendit un compte se soldant par 70 l. 8 s. 9 d. p. de monnaie faible, valant 23 l. 9 s. 7 d. de monnaie forte[3]. — En 1306, il est député, avec le Lombard Albert Fulgot, « sur l'abus des monnaies » : d'où nouveau compte se soldant par 106 l. 7 s. 7 d. ob. par. de monnaie faible, valant 35 l. 9 s. 2 d. ob. par. de monnaie forte[4]. — La même année, il procède à l'arrestation des Juifs de la baillie de Gisors[5]. En mars 1323, son compte est liquidé à la somme de 168 l. par. de monnaie faible, valant 56 l. par. de monnaie forte, laquelle somme est mise à la charge de « l'exécution » de Philippe le Bel[6] ;

1. Cf. J. Viard, *op. cit*, n° 5645, *infrà cit.*

2. R. Mignon, *op. cit.*, n° 2538 : « Alius compotus ipsius Helie de aliquibus receptis et misiis factis pro dicto exercitu, factis M° CCC° III°, in hebdomada ante *Letare Jerusalem*. Fit per Templum ad Sanctum Johannem M° CCC° IV°. »

3. J. Viard, *ibid.*, n° 2860 : « De dicto magistro Helya, pro fine compoti sui de forefacturis monetarum anno CCCV°, 70 l. 8 s. 9 d. p. debilis monete, valent 23 l. 9 s. 7 d. p. fortis. »

4. *Ibid.* : « De eodem, pro fine compoti sui super abusu monetarum, ubi fuit deputatus cum Alberto Fulgot, lombardo, anno CCCVI°, 106 l. 7 s. 7 d. ob. p. debilis monete, valent 35 l. 9 s. 2 d. ob. p. fortis. »

5. Sur le bannissement des Juifs et la saisie de leurs biens en 1306, cf. Vuitry, *Études sur le régime financier de la France avant 1789*, Paris, nouv. série, t. I (1883), in-8°, p. 94-96.

6. J. Viard, *op. cit.*, n° 2857 (jeudi 31 mars 1323) : « Item, super executionem regis Philippi Pulchri sic. Idem magister Helyas de Orlyaco, pro fine compoti sui reddIti curie de captione Judeorum in baillivia Gysorcii, anno CCCVI°, 168 l. p. debilis monete, valent 56 l. p. fortis. »

Digitized by Google

mais, sur ce même compte, 63 l. 9 s. 9 d. ob. par. sont mises à la charge d'Hélie d'Orly[1].

« En 1307, Hélie est envoyé, avec le même Albert Fulgot, dans la baillie d'Orléans pour y procéder à la capture de plusieurs malfaiteurs : le compte de cette opération est liquidé en mars 1323 à 122 l. par. de monnaie faible, valant 40 l. 13 s. 4 d. par. de monnaie forte[2]. — La même année, il retourne dans son ancienne baillie de Berry pour y arrêter des Templiers : il fournit à ce sujet un compte se soldant à 88 l. de monnaie faible, valant, d'après la cédule de la Cour, 27 l. 5 s. par. et, en réalité, 29 l. 6 s. 8 d. par. de monnaie forte[3]. — En 1308, il est envoyé, avec Jean d'Yenville, huissier d'armes, pour arrêter un Templier nommé Adam de Valaincourt. Les dépenses faites à cette occasion furent liquidées à 4 l. par. de monnaie faible, valant 26 s. 8 d. par. de monnaie forte[4]. — Le 8 octobre 1308, de nouvelles lettres de commission du roi chargent Hélie d'Orly et Jean d'Yenville de faire une enquête dans les baillies de Senlis et de Vermandois pour arriver à la répression des crimes et des violences qui s'y commettaient sur les personnes et sur les biens[5].

1. J. Viard, *op. cit.*, n° 2858 (même date) : « Et super ipsum magistrum Helyam, in debitis istius compoti, 63 l. 9 s. 1 d. ob. p. »

2. J. Viard, *ibid.*, n° 2860 : « De eodem, pro fine compoti sui de captione plurium malefactorum in baillivia Aurelianensi, ubi fuit deputatus cum dicto Alberto Fulgot, anno CCCVII°, 122 l. par. debilis monete, valent 40 l. 13 s. 4 d. par. fortis. »

3. *Ibid.* : « De eodem, pro fine compoti sui de captione Templariorum in baillivia Bituricensi, anno CCCVII°, 88 l. par. debilis monete, valent 27 l. 5 s. par. fortis, ut continetur in cedula curie; tamen videntur valere 29 l. 6 s. 8 d. par. fortis. »

4. *Ibid.* : « De eodem, pro fine compoti sui de expensis factis per eum in captione fratris Ade de Valeincourt, templarii, ubi fuit missus cum Johanne de Yenvilla, hostiario armorum, anno CCCVIII°, 4 l. par. debilis monete, valent 26 s. 8 d. par. fortis. »

5. Arch. nat., JJ 42, n° 20 (cité par J. Viard, *ibid.*, en note, sous les n°s 4858 et 9621). En 1308, était bailli de Senlis Guillaume Tyboud, et bailli de Vermandois Pierre Jumel (R. Mignon, *ibid.*, n°s 68 et 69).

Digitized by Google

« Vers 1309, Hélie d'Orly, avec quelques autres héritiers, succéda *ab intestat* à un oncle nommé Philippe Hermine. Le défunt laissait une veuve, Marguerite d'Arras, avec laquelle il avait été marié sous le régime de la communauté. Pour liquider cette communauté, Hélie d'Orly fit faire un inventaire de tous les biens communs, meubles et immeubles, en présence de la veuve. Celle-ci prêta serment de montrer et décrire fidèlement dans l'inventaire tous les effets communs et consentit expressément, devant maître Hélie et plusieurs témoins dignes de foi, à perdre tous les biens communs qu'elle n'aurait pas révélés et qui deviendraient alors la propriété des héritiers[1]. Or, une fois l'inventaire rédigé, maître Hélie s'aperçut que la digne veuve avait fait diverses dissimulations : d'où procès au Parlement. L'enquête révéla que Marguerite d'Arras avait recélé près de 650 livres tournois[2]. Par arrêt du 2 avril 1310, la Cour attribua cette somme en totalité à Hélie et à ses cohéritiers, punissant ainsi le recel effectué à leur préjudice. Le reste des biens communs fut partagé

1. *Olim*, t. III, p. 461-462, arrêt du 2 avril 1310 : « Cum inter magistrum Helyam de Orliaco, pro se et suis coheredibus, ad successionem defuncti Philippi Hermine, eorum patrui, ab intestato venientibus, et ad eam per curie nostre judicium admissis, agentes ex parte una, et Margaretam de Attrabato, relictam dicti defuncti, defendentem ex altera, questio verteretur super eo quod idem magister Helias, suo et coheredum suorum nomine, proponebat quod dicta Margareta, in inventario faciendo de bonis communibus inter eam et dictum Philippum maritum suum, tempore mortis ejus communibus, ...; que bona omnia ipsa recelasse videbatur, contra juramentum proprium, ab ea corporaliter prestitum, de bonis omnibus inter eam et dictum Philippum, sue mortis tempore, communibus, ostendendis, nominandis, et in inventario predicto fideliter redigendis; proponebat eciam quod dicta Margareta expresse convenerat seu consenserat, presente dicto magistro Helya et pluribus aliis fide dignis, se velle perdere bona omnia, tempore mortis dicti mariti sui communia, per eam non ostensa seu non expressa et per ipsam in dicto inventario non redacta, dictis magistro Helye et suis coheredibus applicanda. »

2. Pour les détails, cf. l'*arrêt* précité, trop long pour être reproduit ici.

Digitized by Google

par moitié entre les deux parties; mais, en vertu d'une donation faite par son mari, Marguerite d'Arras reçut l'usufruit de la part allouée aux héritiers de ce dernier[1]. — A ce même parlement, semble-t-il, Hélie d'Orly avait un autre procès, où cette fois il était défendeur. Il avait été attaqué en effet par une femme de Reims, nommée Sibille la Précarde, en même temps que son collègue Raoul de Jouy, tous les deux « comme commissaires « députés par le roi aux dettes et dépôts des Juifs expul- « sés du royaume » : l'arrêt qui intervint fut rendu en faveur de Sibille[2]. A quelle date? Il est difficile de le préciser, la mention insérée aux *Olim* disant simplement que l'arrêt se trouve « au milieu du rôle de *ce* parlement » (celui de 1310?) et qu'il fut communiqué par le greffier, Pierre de Bourges, à maître Jean de Dijon le « mardi fête « de l'invention de S. Étienne 1311[3] ».

« Pendant quelques années, on perd de vue maître Hélie d'Orly; mais, dès l'avènement de Philippe le Long, on le retrouve en faveur auprès du nouveau roi. Il figure en effet sur le rôle du parlement qui s'ouvrit en décembre 1316, parmi les juges laïques des affaires de la langue d'oc[4]. C'est à ce titre sans doute qu'il fut chargé, au cours de ce parlement, avec deux autres clercs du roi, maîtres Henri de Horret et Gilles de la Lande, et un bourgeois de Paris, Geofroy de Vitry, de faire une enquête au sujet d'une saisie mobilière faite par Jean de Sémilly, prévôt de Laon, sur maître Raoul de Praelles, clerc du roi, lequel

1. Pour les détails, cf. la fin de l'*arrêt* précité, *ibid.*, p. 462-463.

2. *Olim*, t. III, p. 504 (s. d.) : « Judicatum factum pro Sibilia la Precarde, de Remis, contra magistros Heliam de Horliaco et Radulphum de Joiaco, commissarios a domino rege deputatos in negotio debitorum et depositorum Judeorum de regno expulsorum, est in rotulo hujus parlamenti circa medium. »

3. *Ibid.* : « Processum tradidi mag. J. de Dyvione, die martis in festo inventionis sancti Stephani, anno trecentesimo undecimo. Postea reddidit michi, et est in sacco hujus parlamenti. »

4. Cf. E. Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, Paris, in-4°, 1867, n° 4490-B : « Lays... mestre Hélie d'Orlli » (déc. 1316).

Digitized by Google

réclamait la restitution ou la valeur des biens saisis[1]. L'enquête fut faite par Hélie d'Orly et Geofroy de Vitry, et elle amena la condamnation partielle du prévôt par arrêt du « lundi après la Nativité de S. Jean-Baptiste, « 27 juin » 1317[2]. — La même année, par lettres du 30 avril, le roi envoie maître Hélie « pour ses affaires » en Flandre et en Hainaut et lui alloue pour les dépenses de son voyage 40 s. par. par jour. Le voyage ayant duré trente jours, du 30 avril au 29 mai suivant, cela faisait 60 l. par.[3]. Sur cette somme, maître Hélie reçut du bailli

1. *Olim*, t. III, p. 1148 (arrêt du 27 juin 1317) : « Mota controversia inter magistrum Radulphum de Praellis, clericum, ex una parte, et Johannem de Semilliaco, propositum Laudunensem, ex altera, ... super eo quod dictus Radulphus petebat plura bona mobilia et dampna vel estimationem dictorum bonorum usque ad summam trium millium sexcentum sexaginta et decem librarum parisiensium, etc... » L'arrêt a cinq pages de texte! — Raoul de Praelles était alors juge à la grand'chambre du Parlement (Boutaric, *ibid.*).

2. *Olim*, t. III, p. 1152 : « Ad que exequenda et inquirenda deputavimus dilectum nostrum magistrum Helyam de Orliaco et magistrum Henricum de Horreto et Egidium de Landa, clericos, et Gaufridum de Vitriaco, quibus mandavimus et commisimus quod ipsi aut duo eorum, aliis non exspectatis, ad loca, ad que propter hoc accedendum esset, personaliter accederent. ... Qua quidem inquesta facta, per Helyam et Gaufridum commissarios predictos, et remissa per eosdem dictis gentibus nostris ad judicandum, ... per judicium curie nostre dictum fuit quod dictus prepositus reddet et restituet dicto Radulpho trecentum sexaginta et sex libras sexdecim solidos parisienses. — Lune post Nativitatem beati Joannis-Baptiste, vigesima septima die junii. »

3. J. Viard, *op. cit.*, n° 9533 : « Cepimus supra regem sic : Magister Helias de Orliaco missus per regem Philippum Magnum, pro suis negociis, ad partes Flandrie et Hanonie, per litteras regis datas ultima aprilis CCCXVII°, pro expensis suis in dicto viagio factis; videlicet : a XVII° (?) die aprilis, anno predicto, usque ad XXIX^am^ diem maii post, per XXX^a^ dies, 40 s. p. per diem, 60 l. p. » — Dans ce texte, au lieu de *xvij^a^ die aprilis*, il faut lire : *dicta die aprilis;* sinon la durée du voyage serait de cinquante-trois jours : ce qui ne correspondrait plus avec les chiffres indiqués au texte, ni avec ceux du n° 9535, *infrà cit.*

Digitized by Google

d'Amiens, Gilles Haquin, en deux fois, 54 l. par., qui furent déduites de son compte en janvier 1326[1]. — La même année encore, Hélie d'Orly fut nommé commissaire dans le duché de Normandie « sur le fait des changeurs », c'est-à-dire chargé d'informer contre les Lombards qui se livraient au trafic du change et de leur imposer un nouveau droit de 6 d. par livre sur leurs opérations ; cette expédition fiscale produisit 1126 l. 2 s. 6 d. t. de monnaie faible, valant 900 l. 18 s. par.[2].

« En 1318, Hélie d'Orly remplit diverses missions. Il est d'abord chargé, avec Guillaume Courteheuse, chevalier et conseiller du roi, d'informer sur les désordres imputés aux bourgeois de Caen, qui avaient attaqué dans sa maison messire Oudard de Chambly, doyen de Saint-Aignan d'Orléans : les bourgeois l'accusaient, lui et ses gens, d'une série de méfaits[3]. — Le 9 octobre, un mandement du roi enjoint à maître Hélie de procéder à une enquête sur le cas de Marguerite, femme de Guillaume Bernard, bourgeois de Paris, que son mari accusait de s'être livrée à la débauche depuis six ans qu'elle était mariée, et d'avoir cherché à plusieurs reprises à le faire périr ; s'il le jugeait à propos, maître Hélie pouvait faire arrêter la coupable[4]. — A la Toussaints, il paya au comte d'Évreux un acompte de 256 l. 4 s. 9 d. ob. par. sur les 1000 l. de rente perpétuelle qui lui étaient dues à cette

1. J. Viard, *op. cit.*, n° 9535 : « De magistro Helia de Orliaco, pro denariis sibi traditis per ballivum ambianensem, Egidium Haquin, anno CCCXVII°, in una parte, 40 l. p., et in alia parte, 14 l. p.; et dicto magistro Helie, in debitis istius compoti, 60 l. p., per cedulam curie et litteras facientes ad premissa. »

2. *Ibid.*, n° 2861 : « De dicto magistro Helya, pro fine compoti sui de commissione quam habuit super facto campsorum in ducatu Normannie, anno CCCXVII°, 1126 l. 2 s. 6 d. t. debilis, valent 900 l. 18 s. p. » — Cf. ordonnances du 14 février et du 9 septembre 1317 (*Ord. du Louvre*, t. I, p. 630, 650), et Vuitry, *op. cit.*, p. 106.

3. E. Boutaric, *op. cit.*, n° 5291 (mandement du 28 mars 1318, désignant Guillaume Courteheuse pour collaborer avec Hélie d'Orly).

4. *Ibid.*, n° 5568.

Digitized by Google

date[1]; et, peu après, un reliquat de 80 l. dû à Simon *Luparii*[2]. — Enfin, le 15 décembre, un nouveau mandement charge maître Hélie de poursuivre Payen de Maillé, neveu de Guy de Baucé, chevalier, et ses complices, prévenus d'avoir enlevé à main armée et de détenir malgré elle Jeanne de Boesse, fille de Mathieu de l'Etang, qui était en la garde spéciale du roi[3].

« Le 4 août 1319, un mandement analogue donne à Hélie d'Orly et à Guy Lévrier, bailli de Vermandois, commission d'informer sur les articles criminels transmis à la Cour contre Baudouin Chareuil et ses complices, de les faire arrêter, et incarcérer ensuite au Châtelet de Paris[4]. — Peu après, par lettres du 16 octobre, le roi récompensa son fidèle clerc en lui donnant : 1° une somme de 1000 l. t. une fois payée; 2° un tiers des amendes perçues par lui « sur le fait des monnaies »; 3° un reliquat de 1257 l. 5 s. 9 d. par., que Guillaume Lombard devait sur les dettes de Sens de l'an 1308; 4° enfin une rente viagère de 100 l. sur la prévôté de Melun[5]. — En 1320, Hélie d'Orly reçut une nouvelle commission « sur le fait des « changeurs dans le duché de Normandie »; cette nou-

1. J. Viard, *op. cit.*, n° 2849 : « Comes Ebroycensis...; et super terminum Omnium Sanctorum CCCXVIII°, ad hereditatem, non computatum ut suprà, de 1000 l. p., 256 l. 4 s. 9 d. ob. p. solutos ei per magistrum Helyam de Orlyaco. »

2. *Ibid.*, n° 2855 : « Symon Luparii, pro vadiis suis, de summa 160 l. p.; ... pro toto residuo, 80 l. par., per magistrum Helyam de Orlyaco. »

3. E. Boutaric, *op. cit.*, n° 5602.

4. *Ibid.*, n° 5850.

5. J. Viard, *op. cit.*, n° 2856 : « Idem magister Helyas, pro dono sibi semel facto per dictum regem Philippum Magnum, 1000 l. t., per litteras dicti regis datas XVI° octobris CCCXIX°, et cedulam curie in qua continetur quod rex dedit ei, ultra dictas 1000 l., terciam partem monetarum forefactarum, captarum per ipsum. Item, quod rex quittavit ei 1257 l. 5 s. 9 d. par. : quam summam, Guillelmus Lombardi debebat in debitis Senonensibus de anno CCCVIII°. Item quod rex dedit ei centum libras redditus in prepositura Meleduni. »

Digitized by Google

velle commission rapporta au roi 1337 l. 19 s. 2 d. t., valant 1070 l. 7 s. 4 d. par. de monnaie forte[1]. — Le 28 février 1321, on trouve un arrêt du parlement défendant à maître Hélie d'empêcher Colin de Montreuil de percevoir, au nom de son fils, âgé de six ans, 7 l. de croit de cens, payables chaque année sur une maison sise à Paris dans la grande rue Saint-Antoine, ladite maison appelée « Aux Chapons » (*ad Capones*) et comprise en la censive de Saint-Éloi[2]. — La même année, un mandement du 4 décembre charge Hélie, avec Guillaume Courteheuse, de rechercher les auteurs d'un vol commis au préjudice de Jean de Dammartin, ancien clerc du roi, à qui on avait enlevé, en brisant deux coffres, son trésor, déposé dans la maison de Denis de Savigny[3].

« En 1322, Hélie d'Orly ayant contracté avec un nommé Jean Bouceau, qui était interdit pour faiblesse d'esprit, fut poursuivi devant le prévôt de Paris par Agnès, femme, et Renaud le Bourguignon, bourgeois de Paris, curateur dudit Bouceau. Condamné à une amende, il fit appel au parlement, qui confirma la sentence du prévôt de Paris le 5 mars 1323[4]. — Quelques jours plus tard, le jeudi 31 mars, la Chambre des comptes procéda à la liquidation d'un grand nombre des comptes de maître Hélie, dont l'un, celui de son éphémère « baillie » de Bourges, remontait à 1303 et d'autres à 1305 et 1306[5] : les gens des comptes

1. J. Viard, *op. cit.*, n° 2861 : « De eodem (mag. Helya), pro fine compoti sui de altera commissione super hoc sibi data in dicto ducatu, anno CCCXX°, 1337 l. 19 s. 2 d. t., valent 1070 l. 7 s. 4 d. par. fortis; » — Bibl. nat., mss. latins 9787, fol. 77 : « De magistro Elia de Orliaco, pro denariis receptis per ipsum de emendis et financiis campsorum Rothomagi » (en 1321), cité par Léopold Delisle, *loc. cit.*, p. 186.

2. E. Boutaric, *op. cit.*, n° 6290.

3. *Ibid.*, n° 6562.

4. E. Boutaric, *ibid.*, n° 7108; — J. Viard, *op. cit.*, n° 5645 (24 juillet 1324) : « De quadam emenda adjudicata in parlamento CCCXXII° contra magistrum Helyam de Orlyaco, quondam clericum regis. »

5. Cf. J. Viard, *op. cit.*, n°s 2857 à 2861 (31 mars 1323), *suprà cit.*

Digitized by Google

du XIV^e^ siècle n'étaient pas pressés! — Entre temps, Hélie d'Orly continuait à toucher la rente viagère sur la prévôté de Melun que lui avait concédée Philippe le Long. A la Toussaints 1323, il reçut même, en trop, du fermier des contrats de Melun, Geofroy de Saint-Martin, une somme de 13 l. 21 d. par., qui sera réclamée à sa succession en janvier 1326[1]. En revanche, une somme presque égale, 13 l. 11 d. par., lui était due à la même date par le receveur de la baillie de Sens, Jean Le Fourbeur; elle lui fut payée en mai 1324[2]. — En juillet 1324, il est désigné dans les *Journaux du Trésor* par les mots *quondam clericum regis*[3]; ce qui semble indiquer qu'à cette date il était déjà décédé. Il l'était certainement en janvier 1326, époque à laquelle il est question de ses héritiers[4].

« II. Après Simon de Billy, qui était bailli de Berry en mai, juin, juillet 1324[5], La Thaumassière et Robert Mignon indiquent, comme étant en fonctions à la Toussaints de la même année, *Guillaume Morel* ou mieux *Moreau*[6]. Léopold Delisle l'a écarté, pensant qu'il n'avait été que rece-

1. Cf. J. Viard, *op. cit.*, n° 9586 (vendredi 31 janvier 1326) : « Cepimus supra heredes magistri Helie de Orliaco, pro nimis ei soluto, dum vivebat, per Gaufridum de Sancto Martino, tenentem firmam litterarum ballivie apud Meledunum, ad omnes sanctos CCCXXIII^e^, de redditu quam dictus magister Helias capiebat ex concessione regia ad vitam suam in dicta firma, 13 l. 21 d. par., per cedulam curie. »

2. *Ibid.*, n° 5023 (mercredi 9 mai 1324) : « Cepimus suprà Johannem Le Fourbeur, quondam receptorem Senonensis ballivie, in compoto suo, 69 l. 11 s. 7 d. par.; et eas reddidimus personis sequentibus, quibus idem Johannes tenebatur in dicta summa ratione dicte recepte, in debitis istius compoti; videlicet : ... et magistro Helie de Orliaco, 13 l. 11 d. p. »

3. Cf. *ibid.*, n° 5645, *suprà cit.*

4. Cf. *ibid.*, n° 9586, *suprà cit.*

5. Sur Simon de Billy, cf. J. Viard, *op. cit.*, n^os^ 5345, 5415-16, 5606, 6381, 6383, 7589, 7610, 7828, 10065, etc.

6. La Thaumassière, *loc. cit.* : « Simon de Billy, 1322 et 24. Guillaume Morel, à la Toussaints 1324; » — R. Mignon, *op. cit.*, n° 76 : « Ab Ascensione 1324, Symon de Billiaco. Ab omnibus Sanctis 1324, Guillelmus Morelli. »

Digitized by Google

veur[1]. Mais le *Journal du Trésor* de Charles le Bel oblige de le rétablir dans la série des baillis. Le jeudi 8 novembre, les gens des comptes lui rendaient, sur le compte qu'il venait de fournir, la somme de 191 l. 11 s. par.[2]. Le vendredi 21 décembre suivant, ils lui imputaient au contraire 247 l. 13 s. 5 d. t., qui avaient été touchés par son clerc[3]. Comme Hélie d'Orly, Guillaume Moreau ne fit que passer à Bourges : dès janvier 1325, il était remplacé par Jean de Foux, chevalier, juge à la Chambre des enquêtes[4]. »

M. L. Dimier, membre résidant, entretient la Société d'une visite récente qu'il a faite au palais des Papes à Avignon. Cette visite lui a permis d'étudier certains peintres peu connus du xv^e^ siècle, tels que Miralhet, qui ont droit à une place parmi nos primitifs français.

M. Deshoulières présente quelques observations.

Séance du 10 Juillet.

Présidence de M. H. Martin, président.

M. de Mély, membre résidant, communique la note suivante sur un artiste français associé en 1399 à l'œuvre du Dôme de Milan :

« Il y a quelques années, j'ai eu l'occasion, à propos

1. Léopold Delisle, *loc. cit.*, p. 187.

2. J. Viard, *op. cit.*, n° 6090 (jeudi 8 novembre 1324) : « Summa dictarum parcium, 191 l. 11 s. par.; quam summam reddidimus ballivo Bitturicensi, Guillelmo Morelli, in compoto suo. »

3. *Ibid.*, n° 6377 (vendredi 21 décembre 1324) : « De ballivo Bituricensi, Guillelmo Moriau, 247 l. 13 s. 5 d. t. cont. per clericum suum in monetis sequentibus; videlicet : in stellingis, pro 4 d. p., 142 l. 5 s. 4 d. p.; in grossis turonensibus, pro 12 d., 29 l. 13 s. p.; in obolis albis, 45 l. 15 s. p.; in duplicibus novis, 30 l. 1 d. par., super dictum ballivum, in compoto suo. »

4. Cf. La Thaumassière, *ibid.* : « Jean de Foux, bailly de Berry, 1324 et 1325, fut commis par le roi Charles le Bel, le 20 janvier 1324, pour informer des délicts et malversations commis en son bailliage, etc.; » — et J. Viard, *ibid.*, n^os^ 99, 251, 5922, 9055.

Digitized by Google

des *Très riches Heures du duc de Berry* et de Giovannino de' Grassi, de parler de Jacques Coesne, le Brugeois célèbre que Giovanni Alcherio, de passage à Paris, avait emmené à Milan, en 1399, pour travailler à l'œuvre du Dôme.

« Coesne était accompagné de deux de ses élèves français, Jean Mignot et Jean Campaniosus.

« Pour ce dernier, j'avais pensé alors à un artiste d'une famille de peintres, les Deschamps, dont un membre, Guillaume, travaillait en 1374 pour le duc de Berry.

« Dernièrement, en parcourant un ouvrage du XVIII^e^ s., peu connu, qui d'ailleurs se compose simplement de onze volumes in-4°, *Memorie Spettante alla storia di Milano* (Milano, Bianchi, s. d., in-4°), j'ai trouvé au tome XI, page 456, la trace de nos trois artistes et de leur arrivée à Milan sous la conduite d'Alcherio.

« Ce passage est très intéressant, parce qu'écrit d'après les archives du Dôme il va nous permettre de rectifier l'état civil d'un de nos deux compatriotes.

« Giulini nous apprend que Giovanni Alcherio, qui était à Paris en 1399, écrivit à Milan qu'il avait trouvé là un peintre, Jacopo Cova, qui habitait Paris avec deux élèves, un certain Giovanni Campamosia di Normandia, et un autre compagnon parisien, Giovanni Mignotto.

« Cova est Coesne, l'*n* gothique du compte original s'étant assurément transformé en *u* sous la plume du copiste; Mignotto, c'est Mignot.

« Quant au troisième, nous avions cru jusqu'ici qu'il s'appelait Campaniosus; Giulini nous apprend qu'il s'appelait Campamosus.

« Il y a quelque temps, j'ai montré, en expliquant l'*Anneau d'Ulger*, avec quelle facilité l'*m* gothique se transformait en *ni*. Nous ne pourrions cependant présenter aucune hypothèse nouvelle, si la suite, *di Normandia*, ne nous engageait à adopter la lecture de Giulini.

« En effet, dans le *Dictionnaire archéologique de l'Eure*, nous trouvons au XV^e^ siècle un petit pays, — qui d'ailleurs a disparu depuis longtemps, — dépendant de Gournay-

Digitized by Google

le-Guérin, qui s'appelait Champmousse : Campamosia paraît bien en être la traduction italienne.

« En même temps, nous apprenons que c'était un artiste normand, ce qu'on ignorait, puisqu'on le supposait de Compiègne, et nous savons quelle pépinière d'artistes furent ces environs de Rouen, où le cardinal d'Amboise trouva plus tard les habiles miniaturistes qui illustrèrent les admirables manuscrits de sa bibliothèque qui sont parvenus jusqu'à nous. »

MM. Martin et Dimier ajoutent quelques observations.

M. F. Martroye, membre résidant, entretient la Société du sens juridique du terme *asile* dans une novelle et dans des édits de Justinien, où ce terme a trait à un privilège individuel accordé à une personne déterminée afin de la mettre elle-même ainsi que ses biens à l'abri des poursuites.

M. Pallu de Lessert et Mgr Batiffol présentent quelques remarques sur cette communication.

La date de la séance de vacances est fixée au 4 septembre.

Séance du 4 Septembre.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrages offerts :

C. d'E.-A. *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e^ siècle.* T. XV : *DUH-DYE.* Évreux, 1917.

Carton (Dr L.). *La Carthage punique d'après M. St. Gsell.* Tunis, 1918.

Deshazars de Montgailhard. *Album iconographique des Avatars de Clémence Isaure.* [Toulouse], 1915, pl.

Prinet (Max). *Le reliquaire de la Sainte-Épine de Poligny.* [Besançon], s. d.

Digitized by Google

Le président offre les condoléances de la Société à M. Pallu de Lessert dont le fils aîné vient d'être tué glorieusement à la tête de la compagnie qu'il commandait.

Il annonce la mort de M. Ernest Petit, du comte Sanche de Gramont et de M. Octave Roger, associés correspondants nationaux.

Le président donne lecture d'une lettre de M. de la Véronne, associé correspondant national, signalant la destruction à Coutances de documents du XVII[e] siècle.

Il communique la proposition faite par M. H. Omont, membre résidant, de publier dans les *Mettensia* le catalogue de documents lorrains récemment entrés à la Bibliothèque nationale. Cette proposition sera renvoyée à la Commission administrative.

Le président rend compte d'une note, écrite par M. Ch. Bruston, associé correspondant national, et relative à une précédente communication que M. Bruston avait faite à la séance du 8 novembre 1911 au sujet des inscriptions trouvées dans la région du Sinaï par M. Flinders Petrie et publiées par ce dernier en 1910. Notre correspondant émettait alors l'opinion « que ces inscriptions étaient conçues en langue et en écriture cananéennes et que par conséquent l'invention de l'alphabet, que l'on plaçait généralement vers l'an 1000 avant notre ère, était beaucoup plus ancienne ». M. Bruston estime que « quelques autres documents du même genre publiés récemment par M. Gardiner dans le *Journal of Egyptian archaeology* (1916) confirment pleinement cette manière de voir ».

M. Babelon et Mgr Batiffol ajoutent quelques observations.

M. É. Michon, membre résidant, dépose sur le bureau le premier fascicule du *Bulletin* de la Société pour l'année 1917. Il offre à la Société, de la part de l'auteur, une nou-

Digitized by Google

velle brochure de M. le Dr Carton, associé correspondant national, sur *La Carthage punique d'après M. St. Gsell.*

« La publication des tomes II et III de la magistrale *Histoire de l'Afrique du Nord* de M. Gsell, parus simultanément en 1918 et consacrés l'un à l' « État carthaginois », l'autre à l' « histoire militaire de Carthage », ont forcément amené le savant historien à faire état des nombreux travaux de M. le Dr Carton sur la topographie de la Carthage punique.

« Il en accepte, disons-le de suite, beaucoup de conclusions. Mais, en un sujet aussi obscur et aussi controversé, il était difficile que, sur quelques points au moins, il n'y eût pas désaccord.

« M. le Dr Carton a tenu à répondre aux critiques ou plus exactement à apporter à l'appui de ses vues de nouveaux arguments. Il ne m'est pas naturellement loisible de descendre aux détails et je ne saurais que renvoyer à l'analyse rapide que j'ai faite, en les offrant à la Société, des publications de notre zélé correspondant. Il me suffira d'indiquer ici que, tout en défendant, et ce n'est d'ailleurs que sur des points somme toute secondaires, les opinions auxquelles l'avaient amené des observations poursuivies durant de longues années avec une rare conscience et une persévérance inlassable, il ne se refuse pas à modifier ses points de vue chaque fois que des constatations nouvelles y incitent et à reconnaître, quand le doute existe, qu'il ne s'agit au surplus que d'hypothèses. »

Digitized by Google

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 4e TRIMESTRE DE 1918.

Séance du 16 Octobre.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrages offerts :

Héron de Villefosse. *Le sphinx de Cherchel.* Paris, 1918, in-8°, pl.

Régnier (L.). *Le tombeau de Robert d'Acquigny, conseiller au Parlement de Paris, doyen de Saint-Omer, dans l'église Notre-Dame de Louviers.* Paris-Rouen, 1918, in-8°, 3 pl. (extrait de la *Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXXII, année 1917).

Le président fait part de la mort de MM. Lécureux, Bayet et Guimet, associés correspondants nationaux; il donne des nouvelles de M. le baron de Baye, membre résidant, qui a été incarcéré en Russie.

L'élection de deux membres résidants est fixée au 11 décembre.

M. H. Omont, membre résidant, fait hommage, au nom de l'auteur M. L. Régnier, associé correspondant national, d'une notice sur *Le tombeau de Robert d'Acquigny, conseiller au Parlement de Paris, doyen de Saint-Omer,*

Digitized by Google

dans l'église Notre-Dame de Louviers (Paris et Rouen, 1918) :

« Un élégant sarcophage, surmonté d'un gisant de grandeur naturelle, mais ne portant ni blason ni épitaphe, et placé dans un des bas côtés de l'église Notre-Dame de Louviers, était jusqu'ici regardé par les historiens locaux comme le tombeau d'un seigneur d'Esternay-en-Champagne, Jean Le Boursier, noyé dans l'Eure, par ordre de Louis XI, en 1465. Le style du monument, le costume du personnage décelaient cependant plutôt le début que la seconde moitié du xv^e^ siècle. M. Louis Régnier a eu la bonne fortune de résoudre cette énigme en découvrant dans les registres du Parlement, aux Archives nationales, et commentant très judicieusement le testament dans lequel Robert d'Acquigny, conseiller clerc au Parlement de Paris, né à Louviers et mort en 1403 ou 1404, élisait sa sépulture dans l'église Notre-Dame de Louviers. »

La Société charge le trésorier de souscrire au nouvel emprunt national jusqu'à concurrence d'une somme de 10000 francs.

M. V. Chapot, membre résidant, lit la communication suivante sur la question de l'éventail circulaire plissé chez les anciens :

« Le 30 janvier dernier, je me suis livré à quelques considérations touchant deux monuments, un relief de Gaule et un autre de Grande-Bretagne, garantissant l'usage, dans l'Empire romain, de l'éventail plissé circulaire. Je voudrais revenir sur le sujet pour signaler un troisième témoignage, dont je suis bien excusable de n'avoir point eu alors connaissance, car l'ouvrage où il se trouve consigné, bien que daté de 1916, n'a été que tout récemment mis en distribution : c'est un catalogue du Musée de Boston[1], consacré à une importante collection de ces vases

1. *Museum of Fine Arts, Boston. Catalogue of Arretine Pottery*, by George H. Chase, Boston et New-York, 1916, in-4°.

Digitized by Google

en terre rouge vernissée, à décor en relief, qui ont donné matière depuis quelque vingt ans à une foule de travaux. La collection de Boston offre cet intérêt de comprendre des articles de choix, fabriqués dans les ateliers d'Arezzo, qui comptaient parmi les meilleures officines en ce genre.

« La pièce dont je veux parler est en réalité, non pas un vase, mais un moule[1] dont il dut être tiré un certain nombre de poteries. Le sujet, du reste, est parmi les plus communs; il se divise en deux parties : deux attelages de centaures traînent respectivement un char où est assis, d'une part Héraclès, de l'autre Omphale. Derrière chacun d'eux marchent deux suivants, deux hommes après Omphale, deux femmes après Héraclès. De celles-ci, la première porte des deux mains un parasol dont elle ombrage le héros, la seconde tient l'objet qui nous intéresse.

« La partie du moule sur laquelle mon attention s'est fixée avait déjà été reproduite dans le *Lexikon der Mythologie* de Roscher[2], d'après un moulage du Musée de Munich; seulement, le photographe, ayant pris pour centre de son point de vue, non la figure d'Héraclès, mais tout l'attelage, la deuxième suivante n'apparaissait que très obliquement à l'extrémité du cliché, lui-même assez pâle, et en devenait indistincte. Aussi le commentateur, Sieveking, a-t-il pu écrire, par une complète méprise : *Die zweite der dem Wagen des Herkules folgenden Frauen trägt eine Blume*[3]. Ce n'est pas une fleur qui est indiquée là, et M. Chase définit parfaitement l'objet : *a fan*. Il ne se distingue en rien de ceux dont j'avais entretenu la Société; on voit nettement le manche qui se rattache à la partie centrale de l'éventail.

1. N° 9, p. 38-40, pl. VII-VIII. Le cliché que nous avons à considérer ici est celui d'en bas dans la planche VII. Un fragment de moule similaire (n° 10, p. 40) porte l'estampille du célèbre céramiste M. Perennius.

2. A l'article *Omphale*, t. III, col. 898, fig. 8.

3. *Ibid.*, col. 896.

Digitized by Google

« L'intérêt de cette troisième représentation est de nous reporter sensiblement plus haut que les deux autres. La date d'activité de ces ateliers d'Arezzo n'est pas en cause, — Perennius, en particulier, est tenu communément pour un contemporain d'Auguste; — en effet, leur répertoire est plus vieux qu'eux : il est puisé aux sources artistiques des trois derniers siècles avant notre ère. Peu importe que l'original d'où dérive cette image ait été une peinture, comme le suggérait au hasard Sieveking, ou un autre relief couvrant la panse d'un vase métallique, ce que je croirais plus volontiers, — mais toutes ces formes d'art se pillent mutuellement et réagissent l'une sur l'autre. De toutes façons, le prototype est grec et l'éventail lui-même est grec, alors que ceux d'Autun et de Carlisle pouvaient n'être que romains. Il est grec, mais grec hellénistique, c'est-à-dire à demi oriental, et si le moule de Boston n'apporte aucune confirmation précise à mon hypothèse sur l'origine de l'éventail plissé, il me semble du moins qu'il en accroît encore la vraisemblance. D'ailleurs, le style même du fragment et ses détails, y compris le parasol, ont, à mon sens, couleur asiatique. »

M. Martha ajoute quelques observations.

M. Henri Stein, membre résidant, fait la communication suivante sur le peintre Philippe de Mazerolles :

« Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la miniature au moyen âge connaissent les travaux où notre confrère M. le comte Paul Durrieu se plaît, avec une maîtrise consommée, à étudier ces œuvres délicates et brillantes que nous ont laissées l'art flamand et l'art français, et apprécient la perspicacité avec laquelle il attribue telle ou telle série de beaux manuscrits à une école ou à un artiste déterminé. De toutes les hypothèses que son érudite ingéniosité a formulées, il n'en est peut-être pas de plus heureuse que celle où, en 1903, étudiant un manuscrit de la « Conquête de la Toison d'or » qui appartient à notre Bibliothèque nationale, il prononçait le nom de Philippe de Mazerolles comme pouvant fort bien convenir.

Digitized by Google

Depuis cette date, les études se sont généralisées, et l'on peut citer un certain nombre d'œuvres dignes d'être classées comme devant provenir de cet atelier. Le dernier travail de M. le comte Durrieu : *Livre de prières peint pour Charles le Téméraire par son enlumineur en titre Philippe de Mazerolles,* paru dans les « Monuments Piot » en 1916, vient, après les savantes études de MM. S. Reinach et A. Lindner, de fixer définitivement la personnalité et la manière de ce maître inconnu encore (ou presque) il y a vingt ans.

« En 1469, Philippe de Mazerolles se fait inscrire à Bruges dans la gilde de Saint-Jean; il avait depuis peu quitté les États du roi de France pour se fixer en pays flamand, où il mourut (1480).

« M. Reinach a signalé, dans une de ses œuvres de premier ordre, le « Froissart » de la bibliothèque de Breslau, une miniature représentant l'entrée à Paris de la reine Isabeau de Bavière, avec une précieuse vue de la capitale et de quelques-uns de ses grands monuments. M. le comte Durrieu en a conclu : Philippe de Mazerolles, avant de gagner la Flandre, a eu l'occasion de se familiariser avec l'aspect de la capitale de la France et a dû séjourner à Paris; ceci jette une vague lueur sur la partie de son existence antérieure à son entrée au service du comte de Charolais en 1466.

« Veut-on me permettre d'en apporter aujourd'hui la confirmation évidente? Au milieu de quelques pages où sont signalés les cadeaux que le roi Charles VII faisait à son entourage à l'occasion des étrennes des années 1452, 1453 et 1454[1], on peut lire, à la dernière de ces dates, l'entrefilet suivant :

« A Phelippe de Mazerolles, marchant demeurant à « Paris, la somme de VII^c LVI livres V sous tournois, en « V^c escuz d'or, pour ung beau tableau d'or garny de « IX balaiz et XVIII perles, pesans V marcs VI onces et demie « ou environ, donné par ledit seigneur à madame Margue-

1. Bibl. nat., ms. fr. 10371, fol. 38.

Digitized by Google

« rite de Villequier, femme de messire Anthoine d'Au-
« buisson, chevalier, seigneur de Monteil et bailly de
« Touraine, laquelle somme luy a esté paiée par ledit
« commis par vertu dudit role. »

« Qu'il s'agisse ici du miniaturiste Philippe de Mazerolles si brillamment mis en lumière par les récentes études de M. le comte Durrieu, ce n'est pas douteux. La qualification de marchand, qui lui est donnée par le rôle des dépenses royales, si elle a empêché que ces quelques lignes attirassent jusqu'ici l'attention des historiens de l'art français, ne saurait nous surprendre. Elle viendra même au surplus donner plus de consistance aux observations suggérées par M. le comte Durrieu au sujet de cet artiste, s'il était nécessaire. Notre savant confrère écrit en effet : « Philippe de Mazerolles, tout en maniant per-
« sonnellement le pinceau, fut aussi un chef d'atelier. Les
« documents nous donnent même les noms de deux des
« élèves entrés dans son atelier. Il se présente donc à
« nous comme un artiste qui, à l'occasion, peut se faire
« aider pour le détail de l'exécution des peintures. Son
« cas est fréquent dans l'histoire de l'art du moyen âge et
« j'en ai d'ailleurs expliqué le jeu à diverses reprises.
« Néanmoins, chef d'atelier, même quand il fait appel à
« une collaboration, il reste celui qui dirige et anime les
« autres en leur imprimant comme le sceau de son esprit
« personnel, celui à qui, en définitive, doit revenir l'hon-
« neur de l'ensemble de l'œuvre, encore que sa main n'ait
« pas été seule à la réaliser. »

« C'est donc comme chef d'atelier que Philippe de Mazerolles acceptait et prenait des commandes; il les faisait exécuter par des artistes sous ses ordres et les vendait à Paris à des prix rémunérateurs, si l'on en juge par la somme qu'il reçut de Charles VII pour le tableau d'or qu'il offrit aux étrennes de 1454 à la femme d'Antoine d'Aubusson, belle-sœur de la célèbre Antoinette de Maignelais. »

M. le comte Durrieu fait remarquer l'intérêt de cette communication pour la biographie de l'artiste.

Digitized by Google

M. L. Demaison, associé correspondant national, donne des renseignements sur l'état actuel des monuments de Reims, endommagés par les bombardements.

Séance du 23 Octobre.

Présidence de M. H. Martin, président.

M. le comte Durrieu, membre résidant, entretient la Société d'un précieux petit tableau de forme ronde montrant le Christ mort déposé sur les genoux de la Vierge, qui vient d'être donné au Musée du Louvre par M. Fenaille : « C'est une délicieuse production de l'art français ou franco-flamand tel qu'il a fleuri sous le règne de Charles VI, et M. Durrieu indique qu'on peut, entre autres monuments de la même époque, le rapprocher, tout au moins jusqu'à un certain point, d'un autre petit tableau rond représentant le *Couronnement de la Vierge* qui est au Musée de Berlin et dont notre associé correspondant, M. Jean Guiffrey, a publié une excellente reproduction. »

M. Omont, membre résidant, donne lecture d'une notice sur un ancien Bréviaire du diocèse de Digne récemment entré dans les collections de la Bibliothèque nationale :

« Ce Bréviaire, qui a reçu le n° 1113 des Nouvelles acquisitions du fonds des manuscrits latins, forme un gros volume in-4°, transcrit simplement sur papier; il est en assez médiocre état de conservation et, s'il est parvenu jusqu'à nous, il le doit à la reliure en veau noir dont il a été recouvert au XVII^e^ siècle, peut-être par les soins de Pierre Gassendi, l'illustre prévôt et historien de l'église de Digne. Mais, quoique ce manuscrit n'ait pas été exécuté avec le luxe qui distingue tant d'autres livres liturgiques de la même époque, il n'en offre pas moins un double intérêt qui mérite d'être signalé.

« C'est un exemplaire du Bréviaire, réformé en 1455

Digitized by Google

par les soins de l'évêque de Digne, le dominicain Pierre Turelure (1445-1466[1]), ainsi que le constate la note suivante, consignée au fol. 84 de la 2e partie du volume :

« Quoniam compertum est institutiones Dignensis eccle-
« sie per libros multiplicatas in plerisque illarum locis et
« passibus non concordare, ymo contradictiones conti-
« nere, et in quibusdam earum articulis involutiones con-
« tineri, illasque confusas existere saltim pro Breviariis,
« in quibus propter earum prolixitates non possunt faci-
« liter inseri, volentes ita usum reformare confusum, quod
« comodius comprehendi valeat et facilius quod queritur
« inveniri.

« Nos P., Dei et appostolice sedis gracia, Dignensis
« episcopus, anno a nativitate Domini millesimo IIIIc LVto,
« quo Breviarium in formam sequentem colegimus, insti-
« tuciones ipsas seu ordinarium per rubricas distinximus
« in Breviariis inserendas, ea ut plurimum observando
« que ipsa ecclesia observat, et quedam licet pauca pro
« concordia mutando. Que rubrice tresdecim numero
« existunt de Tempore seu de Temporali hic, in principio
« Breviarii, ante Adventum situate, et relique tresdecim
« in principio Sanctoralis, ante festum sancti Andree. »

« Le copiste du Bréviaire nous a conservé aussi son nom et indiqué les dates entre lesquelles il a effectué à Digne la transcription de ce gros volume, à la fin du xve siècle, de 1494 à 1496. On lit au fol. 84 vo de la seconde partie cette première souscription : « Explicit
« officium Temporale seu Feriale Breviarii secundum usum
« ecclesie Dignensis feliciter. Scriptum Digne per me
« Petrum de Serris, concuratum predicte ecclesie, anno
« salutifere nativitatis Dominice millesimo quadringente-
« simo nonagesimo quarto, et die quarta mensis septem-

1. Voir *Gallia christiana*, t. III, col. 1129-1130; l'article consacré à Pierre Turelure (*Petrus Turturellus*) est en grande partie emprunté à la *Notitia ecclesiæ Diniensis*, authore Petro Gassendo (Parisiis, 1654, in-4°), p. 161-162, et p. 166-167 de la réimpression (Diniæ, 1844, in-12).

Digitized by Google

« bris »; — et, au fol. 217 v° de la 3e partie, cette autre souscription : « Et sic finitur Sanctorale proprium felici-« ter, millesimo IIIIc LXXXXVI, die viia mensis jullii, « per me Petrum de Serris. » — La signature du copiste se lit encore au fol. 82 de la 2e partie : « P. de Serris. »

M. L. Mirot, membre résidant, donne communication de lettres de rémission accordées par Charles VI en août 1411 à Antoine de Neve, italien né à Alba, dans le marquisat de Montferrat, et établi à Avignon : « Ce personnage avait été arrêté d'ordre du maréchal Bouciquaut sous l'inculpation d'avoir fait du commerce avec les Génois révoltés contre le roi et avec les sujets du marquis Théodore de Montferrat, en guerre avec la France. Ces lettres contiennent de curieux détails relativement à la surveillance exercée sur la correspondance et les livres des commerçants français et les factures des maisons italiennes établies dans le royaume; elles font connaître les mesures prises contre les délinquants, tant par l'incarcération des personnes que par la saisie et la mise sous séquestre de leurs biens. »

Séance du 30 Octobre.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrages offerts :

Vassel (E.). *L'épigraphie de Maxula.* I. *Fragments inédits.* Tunis, 1918.

— *Note sur dix-neuf inscriptions puniques de Carthage.* Paris, 1917.

— *Quatre silex taillés du nord de la Tunisie.* Paris, 1917.

Le président souhaite la bienvenue à M. J. Maurice, membre résidant, revenu du Nord récemment libéré.

M. Maurice donne des renseignements sur l'enlèvement des œuvres d'art et des livres précieux opéré par les Alle-

Digitized by Google

mands à Douai, Valenciennes et Cambrai. Il signale le dévouement dont a fait preuve M. Noël, sous-bibliothécaire à Douai.

La Société vote l'exclusion de Dom Germain Morin, associé correspondant national, qui a dédié un de ses ouvrages paru depuis le début de la guerre au comte de Hertling, alors chancelier de l'empire d'Allemagne.

M. M. Prinet, membre résidant, étudie une variante des armoiries du bon roi René (*écartelé en sautoir de Hongrie, de Sicile, de Jérusalem et de Bar, à l'écu d'Anjou brochant sur le tout*), dont il signale une description versifiée et une figure datée de 1466.

M. le comte Durrieu ajoute quelques observations.

M. P. Monceaux, membre résidant, communique une note de M. Ch. Bruston, associé correspondant national, doyen honoraire de la Faculté de théologie protestante de Montauban, sur une épitaphe latine qui a été récemment découverte à Mdaourouch (Algérie) et qui a été publiée dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*[1] :

« Cette épitaphe ne méritait pas d'être qualifiée de « galimatias ». Il n'y manque guère que quelques lettres au milieu des lignes 5-9, et il ne me paraît pas impossible de les rétablir avec une suffisante vraisemblance. Elle se compose de deux phrases adressées l'une et l'autre au malheureux jeune homme défunt :

Madau(riu)s H(us) (?)
Post lacrimabil(is) aetatis
vicesimum tempus, ereptumq. te a t(uo)r-
(u)m amplexibus juvenem, pendentibus inf(an-)
tum lacrimi(s pleni)s Kampis oppetentem Par-
cae dedere. Qu(ibus) signantibus vitae ter-
minum, misera(nde) puer, conplesti decre-
ta fatorum, pro(te c)ui, dum vita manebat,
Madaurius Hu(s ?) *(no)men erat.*

1. Année 1917, p. 327, n. 39.

Digitized by Google

« Avec ces restitutions et cette ponctuation, le sens de l'inscription est assez clair[1]; il est même touchant.

« *Mdaourouch* provient sans doute du nom propre *Madaurius*. »

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, fait la communication suivante :

« Depuis la fin du xv^e^ siècle, depuis l'époque où vivait Philippe de Vigneulles jusqu'à l'année 1888, date de l'achèvement de l'*Épigraphie gallo-romaine de la Moselle* par nos confrères Ch. Robert et R. Cagnat, on peut dire que presque toutes les recherches ou travaux relatifs aux antiquités messines sont dus à des Français. Les revues de langue française publiées à Metz, ainsi que les associations scientifiques de la Lorraine, notamment l'Académie de Metz, n'ont jamais cessé de prendre une part très active au mouvement scientifique de leur province. En 1913, à la veille de la guerre, le commandant Espérandieu publiait le volume V de son magistral *Recueil des bas-reliefs de la Gaule* où sont décrits et reproduits, sous les n^os^ 4284 à 4498, les monuments figurés de cette région. De son côté, la Société des Antiquaires de France, qui a eu l'honneur de compter parmi ses membres de nombreux érudits messins, s'est toujours appliquée à enregistrer ou à commenter les découvertes propres à éclairer l'histoire de la civilisation antique en Lorraine. Il suffit d'ouvrir l'excellente table de ses publications et de se reporter aux mots Metz, Betting, Cheminot, Dieulouard, Donon, Fleury, Havange, Jouy-devant-Dombasle, le Hiéraple, Longuyon, Lorquin, Merten, Saint-Avold, Thionville, le Sablon, Scarponne, Sainte-Fontaine, Tarquinpol, Teting, etc., pour se convaincre du soin avec lequel elle s'est acquittée de ce devoir.

« Il est devenu pour nous plus impérieux depuis que notre confrère Auguste Prost, dont la vie avait été vouée

1. Il en serait tout autrement avec les lectures *theatrum* (l. 3-4), *infans* (l. 4, fin) et *qui(ntem)* (l. 6).

Digitized by Google

à l'étude des questions intéressant Metz et la Lorraine, a laissé à notre Société, ainsi qu'à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, une partie de sa fortune, « afin qu'après moi, écrivait-il en 1879, l'érudition française ne perde jamais de vue ces questions, sauvegardant ainsi des intérêts qui me sont plus chers que jamais[1] ». Désireux de contribuer à remplir cette obligation sacrée, notre confrère le commandant Espérandieu vient de m'adresser le texte d'une inscription trouvée en Lorraine et qui se rattache au groupe bien connu des inscriptions de Norroy en l'honneur d'Hercule Saxan[2]. Ses occupations militaires le retiennent en ce moment loin de Paris et le privent du plaisir qu'il aurait à vous entretenir lui-même de cette découverte.

« Les inscriptions trouvées à Norroy-sous-Prény, près de Pont-à-Mousson, sont au nombre de trois. Elles forment un groupe particulier qui a été l'objet d'une étude de notre confrère Ch. Robert[3].

« La colline sur le penchant de laquelle est bâti le vil-

1. *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1896, p. 283.

2. *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 4623 à 4625. Sans parler d'autres textes relatifs à Hercule Saxan trouvés en Italie ou sur d'autres points de l'Empire romain, il convient de rapprocher du groupe de Norroy-sous-Prény l'important ensemble découvert dans la vallée de Brohl, au nord d'Andernach, *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 7697 à 7729. Les détachements de soldats envoyés à Brohl pour l'exploitation des carrières appartenaient à l'armée de la Germanie inférieure ou à la flotte germanique. Les inscriptions de Brohl montrent que les détachements étaient remplacés dans les carrières au bout d'un certain temps, sans que le centurion qui les commandait fût déplacé, même s'il avait affaire à des soldats appartenant à d'autres légions que la sienne.

3. *Inscriptions laissées dans une carrière de la Haute-Moselle par des legions romaines*, travail enrichi de dessins et inséré dans les *Mélanges Graux*, p. 329 à 340. Cf. Lamoureux aîné (docteur-médecin à Nancy), *Notice sur la ville et le comté de Scarpone* (extr. des Mémoires du P. Le Bonnetier, dernier curé du prieuré de Scarpone), dans *Mémoires de la Soc. des Antiq. de France*, t. X, p. 70-74. Sur Le Bonnetier, voir *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, p. 694, II, et notes 1 à 3.

Digitized by Google

lage de Norroy renferme d'excellentes carrières de pierre qui ont fourni les matériaux de l'aqueduc qui amenait à Metz les eaux de Gorze. On a relevé sur cette colline les traces d'un poste romain et d'une citadelle; au pied coule la Moselle, où se trouvait le port d'embarquement des pierres.

« En 1721, en remuant les décombres provenant des exploitations romaines, un carrier découvrit un autel, renversé sur une corniche antique et entouré de pierres taillées en forme de voussoirs. Il portait une dédicace en l'honneur de Jupiter et d'Hercule Saxan faite par P. Talpidius Clemens, centurion de la légion VIII Augusta, en son nom et au nom des légionnaires et auxiliaires placés sous ses ordres. Sur le côté droit était sculptée une massue de grandes dimensions, attribut d'Hercule. Le duc de Lorraine, Léopold, s'empressa de l'envoyer au roi Louis XV. Après avoir fait partie des collections de la Bibliothèque du Roi, cet autel est aujourd'hui conservé au Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

« En 1749, un jeune homme, occupé à couper du bois à peu de distance de l'endroit où le premier autel avait été découvert, en trouva un second, en pierre comme le premier. Il est daté de la fin du premier siècle, du règne de Vespasien et de Titus, Domitien n'étant que César. La dédicace à Hercule Saxan est due à M. Vibius Martialis, centurion de la légion X Gemina et au détachement qui exploitait sous sa direction les carrières de Norroy. Le roi de Pologne, Stanislas, informé de la découverte, donna l'ordre de porter l'autel à Nancy. Mais le curé de Norroy s'en empara et le fit enlever, pendant la nuit suivante, par un de ses paroissiens qui était charretier et qui le conduisit à Bruxelles chez le prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas. Lorsque les gens du roi de Pologne se présentèrent, la pierre avait déjà disparu. Cet autel resta jusqu'en 1795 dans le Cabinet des antiquités du prince Charles de Lorraine. Acheté alors par M. Liagre, il fut transporté dans son jardin, à Laeken. Depuis 1846,

Digitized by Google

il appartient au Musée de Bruxelles, auquel il a été donné par M. de By[1].

« Une troisième inscription, trouvée en 1827, avait été gravée, d'après Ch. Robert, sur la paroi d'une des anciennes carrières de Norroy[2]. La pierre est consacrée à Hercule Saxan par un détachement de la légion XXI Rapax et par les hommes de cinq cohortes auxiliaires, employés à l'exploitation de ces carrières sous la direction de L. Pompeius Secundus, centurion de la légion XXI. Le monument a été transporté au Musée de Nancy[3].

« Le commandant Espérandieu m'écrit qu'un nouvel autel à la même divinité, avec base et couronnement, mesurant 1m40 de hauteur sur 0m70 de largeur, décoré sur la face latérale droite d'un arc et d'un carquois rempli de flèches, portant sur la face latérale gauche l'image d'un pin probablement, a été mis au jour assez récemment près de Metz par des soldats du 93e régiment d'infanterie de landwehr, occupés à établir des retranchements. L'endroit précis de la découverte n'a pas été indiqué par l'éditeur. Cette omission semble intentionnelle, car la découverte ne fut pas clandestine; elle a été faite au vu et au su de plusieurs témoins[4]. Sans doute, en indiquant cette provenance, on a craint de fournir à l'ennemi, c'est-à-dire aux Français, des renseignements qu'on a pu juger précieux. Nous la connaîtrons plus tard. En attendant, l'idée qui vient de suite à l'esprit en lisant ce nouveau texte, c'est qu'il doit être rapproché des trois

1. Franz Cumont, *Musées royaux du Cinquantenaire, Catalogue des monuments lapidaires*, n. 193.

2. On lit dans le *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 4623 : *tabula marmorea aetatis opinor Flavianae.*

3. Un troisième autel, de même forme que les deux premiers, mais n'ayant reçu aucune inscription, fut rencontré dans la carrière, couché et garanti par des moellons rangés en dos d'âne, au pied même du plan d'arrachement sur lequel la dédicace de la légion XXIe Rapax était tracée. Ch. Robert en a donné l'image, *Melanges Graux*, p. 336.

4. Keune, *Römisch-germ. Korrespondanzblatt*, t. IX, 1916, p. 38.

Digitized by Google

inscriptions de Norroy. Ce quatrième autel est probablement sorti des flancs de la même colline.

« La face antérieure porte l'inscription suivante :

I · O · M
ET · HERCVLI ·
SAXSETANO
VEXSILLARI ·
LEG·XIIII·GEM·MAR·VIC
QVI · ERANT · SVB ·
CVRA · C · APPI · CAP
ITONIS·>·LEG·EIVSDEM
V · S · L · L · M ·

J(ovi) O(ptimo) M(aximo) et Herculi Saxsetano vexsillari(i) leg(ionis) XIIII Gem(inae) Mar(tiae) Vic(tricis) qui erant sub cura C. Appi(i) Capitonis c(enturionis) leg(ionis) eiusdem. V(otum) s(olverunt) l(aeti) l(ibentes) m(erito).

« La légion XIIII ayant reçu les noms de *Martia Victrix* à la suite de ses succès en Bretagne, en l'an 62, le texte est certainement postérieur à cette date. Les caractères sont, dit-on, du premier siècle, ce qui s'accorde parfaitement avec ce qu'on sait du séjour de cette légion dans la Germanie supérieure.

« La parenté de cette inscription avec celles de Norroy-sous-Prény est frappante. Ce sont les mêmes formules; les dédicants appartiennent aussi à des détachements légionnaires placés sous la direction d'un centurion.

« Le surnom du dieu, *Saxsetanus*, est nouveau et mérite assurément d'être noté. Toutefois, sur la grande voie qui desservait la côte méridionale de la province de Bétique, l'*Itinéraire d'Antonin* indique, à l'est de Malacca, une station appelée *Saxetanum*[1]. Mais, d'après une inscription trouvée en 1883 aux environs d'Illiberis, dans un domaine du duc de Wellington, il semble bien que cette indication

1. Ed. Parthey et Pinder, n. 405.

Digitized by Google

doit être corrigée en *Sexitanum*, qui désignerait la ville antique de Sexi, aujourd'hui Almunecar[1]. Il est assez vraisemblable qu'il faut lire dans l'Itinéraire *Sexsitanum* [*municipium*]. Saxetanus ne diffère évidemment pas de Saxanus, fourni par les autres monuments de la même famille.

« Plusieurs savants se sont donné beaucoup de peine pour identifier l'Hercule Saxan avec un dieu germain de la guerre, notamment avec le dieu *Donar;* je crois qu'ils ont perdu leur temps. Le culte de ce dieu est purement romain. Le nom du dieu des carrières de pierres, *Saxanus*, dérive du mot latin *saxum*, comme celui du dieu des bois, *Silvanus*, dérive de *silva*. »

M. le comte Durrieu et Mgr Batiffol ajoutent quelques observations.

Séance du 6 Novembre.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrages offerts :

Chénon (É.). *L'hérésie à la Charité-sur-Loire et les débuts de l'inquisition monastique dans le nord de la France au XIII^e siècle*. Paris, 1917, in-8°.

Durrieu (P.). *Un barbier de nom français, membre de la corporation des libraires et enlumineurs de Bruges en 1472*. Paris, 1917, in-8°.

Seyssel (M. de). *Fouilles archéologiques de Saint-Champ en 1909*. Belley, 1910, in-8°, 2 pl.

Le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Dieudonné, associé correspondant national, pose sa candidature à une place de membre résidant devenue

1. *Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 5495. Cette inscription renferme l'ethnique SEXSITANVS.

Digitized by Google

vacante par l'élection de Mgr Duchesne à l'un des sièges de membre honoraire.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, offre à la Société, au nom du comte de Seyssel, une brochure intitulée *Fouilles archéologiques à Saint-Champ en 1909*[1].

« Saint-Champ appartient au canton de Belley. La commune, située dans le voisinage du joli lac de Barterand, se compose en réalité de deux hameaux, Saint-Champ et Chatonod. La mairie et le groupe scolaire, près duquel ont eu lieu les fouilles, ont été élevés dans un endroit inhabité à égale distance de ces deux agglomérations. M. de Seyssel s'est appliqué à exposer les résultats de ses recherches avec une minutieuse exactitude. Le texte est accompagné de deux planches : l'une offre le plan de l'habitation romaine dans laquelle fut recueilli un tuyau de plomb portant le nom du plombier *Marcellus*, dont j'ai entretenu le Comité d'archéologie en 1910, l'autre présente le fac-similé de cette marque et celui d'une estampille qui se lit sur un poids de terre cuite trouvé à Vieu-en-Valromey. »

M. Paul Vitry, membre résidant, chargé par le Ministère de dresser la liste des œuvres d'art à revendiquer de l'Allemagne lors du traité de paix, demande le concours des membres de la Société. Dans cette liste doivent figurer non seulement les objets provenant de collections publiques, mais encore ceux appartenant à des particuliers.

M. R. Cagnat, membre résidant, lit la note suivante :

« Un érudit anglais, qui veut bien nous tenir au courant des découvertes et des publications faites en Angleterre, M. J. Offord, m'a envoyé cet été copie, estampage et moulage d'une de ces tessères dites gladiatorales ou

1. Extrait de la revue intitulée *Le Bugey*, organe d'une association scientifique de Belley, dont la guerre a interrompu la publication.

Digitized by Google

consulaires. On sait que ces petits monuments sont des bâtonnets quadrangulaires, munis à leur extrémité d'une anse. Sur chacun des côtés est gravée une ligne. On y lit le nom du titulaire, généralement un esclave ou un affranchi, le nom de son patron, puis le mot *spectavit*, ou *spectat*, ou SP et enfin une date consulaire. On sait aussi que leur usage n'a pas encore été établi d'une façon certaine; on en fait, avec Mommsen des diplômes remis aux gladiateurs émérites, ou avec Fröhner des certificats donnés à des hommes qui étaient venus dormir dans quelque temple d'Esculape et y avaient vu le dieu en songe. En tout cas, leur rédaction est toujours la même dans le détail comme dans l'ensemble[1].

« Il n'en est pas ainsi du nouveau document que M. Offord a bien voulu me communiquer. On y lit, en effet :

C · SVLPICIVS ·
AERANIA ·
SP · ID · APRI ·
POBLICIA

« Le bâtonnet est en ivoire et offre, assure-t-on, toutes les apparences d'antiquité.

« L'aspect des lettres n'est pas, non plus, décourageant. Seul l'E d'Aerania n'est point conforme aux habitudes de l'écriture épigraphique romaine : les trois barres ne sont pas égales, celle du milieu étant à peine amorcée; les P ne sont pas non plus excellents; mais on ne saurait exiger de petits monuments de cette espèce la correction graphique des inscriptions lapidaires.

« Ce qui est plus grave, c'est le contenu même du texte. Le titulaire n'a pas de surnom, particularité inadmissible pour un affranchi, à moins qu'il ne faille voir dans *Aerania* l'abréviation étrange d'*Aeranianus*. J'ajouterai que ce mot est aussi inconnu que *Afranianus* est connu. En tout cas, le nom du patron n'est pas mentionné. Sur la troi-

1. Cf. mon *Manuel d'épigraphie*, 4e éd., p. 367.

Digitized by Google

sième face, l'abréviation APRI est contraire aux usages abréviatifs. Enfin, sur la quatrième, *Poblicia* remplace le nom des consuls.

« En présence de ces singularités, j'ai demandé où avait été trouvé le bâtonnet et si l'on savait quelque chose de son histoire. On m'a répondu : « Unfortunately nothing is known of its provenance or its history. Consequently one can only regard it with some suspicion. » Je crois qu'en effet il doit être rangé parmi les *spurii*. »

M. Héron de Villefosse donne son adhésion à cette conclusion. MM. Babelon et Monceaux présentent quelques observations.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, présente à la Société un miroir de bronze de l'époque romaine qui lui a été envoyé par notre confrère M. Georges Goury, associé correspondant national.

« M. Goury, depuis la guerre, habite Valence (Drôme) : l'objet en question provient probablement de la région voisine ou tout au moins de la vallée du Rhône; il lui a été impossible d'obtenir un renseignement positif sur son origine. On le lui avait présenté comme un marchepied de char (?)[1]. La pièce est en effet assez forte; son épaisseur pourrait la rendre propre à un service de ce genre, mais son ornementation ne justifie pas une telle supposition. M. Goury a reconnu que cette hypothèse était inacceptable. C'est certainement un miroir, ainsi qu'on peut s'en convaincre en jetant les yeux sur le dessin joint à cette note.

« Dans son état actuel, il mesure 0m18 de hauteur. Le manche, en os ou en bois, qui recouvrait primitivement l'appendice en forme de clou, a disparu; le dessinateur en a indiqué la place à l'aide d'un pointillé, mais il lui a donné une forme un peu fantaisiste : il est probable que le manche était droit et n'offrait pas ce profil ondulé; il

1. On a fait parfois des confusions étranges au sujet de ces miroirs. Caylus, *Recueil*, t. V, pl. LXIV, 5, a publié un petit miroir qu'il a pris pour un accessoire du jeu de petite balle.

Digitized by Google

ajoutait trois ou quatre centimètres à la longueur de l'objet. Dépouillé de ce manche, le miroir se compose d'un disque de bronze dont le diamètre (sans les boules)

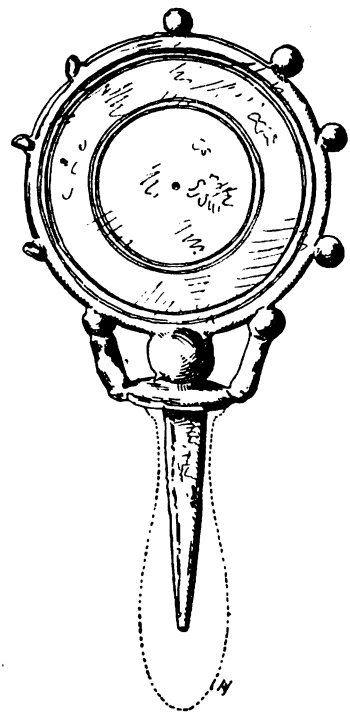

Miroir antique en bronze.
Collection Goury.

est de 0^{m}09. Il est garni sur son pourtour de dix boules saillantes et régulièrement espacées, dont neuf étaient d'une dimension uniforme; du côté gauche, trois sont devenues plus petites, elles sont usées par un frottement prolongé. La dixième, plus grosse que les autres, reçoit le disque à sa partie supérieure, tandis que sa partie infé-

Digitized by Google

rieure repose sur une collerette au-dessous de laquelle sort un jet de bronze ressemblant à un gros clou pointu et destiné à entrer dans le manche pour en assurer l'adhérence. Le travail est très sommaire et l'ornementation des plus simples. En dehors des boules, elle se compose de quatre cercles concentriques en creux, tracés sur une des faces de miroir, deux à deux, de manière à former deux groupes, le premier près du bord, le second plus près du point central.

« Les dimensions de ce petit miroir permettent de croire qu'il pouvait convenir à une jeune fille. Son poids est de 335 grammes.

« Le disque avec son entourage de petites boules a été fondu à part. La grosse boule, la collerette et l'appendice en pointe forment une autre pièce réunie à la première. Les deux petits supports ont été ajoutés ensuite afin de maintenir le disque plus solidement. L'aspect de cette poignée fait penser aux éphèbes qui servent de poignées aux miroirs grecs, soutenant de leurs deux bras le disque placé sur leurs têtes. C'est comme une ombre lointaine et fugitive de ces figures bien connues.

« D'ailleurs, à l'époque romaine, l'usage des poignées formées par des figures humaines n'est pas perdu. On en voit des exemples sur des miroirs découverts à Pompéi[1] et en Syrie[2]. A cette époque, les scènes gravées sur les disques ont disparu; généralement, les miroirs usuels ne portent plus comme décoration que des cercles concentriques. C'est le pourtour qui reçoit un décor soit de petites boules, soit de découpures en forme de croissant telles qu'on les trouve précédemment sur les peintures de vases exécutées dans l'Italie méridionale et sur les fresques

1. *Museo borbonico*, t. IX, pl. XIV; Babelon-Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, n. 1358. Cf. de Ridder, au mot SPECVLVM, dans le *Dictionnaire des antiquités* de Saglio.

2. Voir ma note sur le miroir trouvé à Alise-Sainte-Reine, dans *Pro Alesia*, II, p. 129-135, pl. XIX. Cf. *Bull. des Antiq. de France*, 1907, p. 202-205, et le *Trésor de Boscoreale*, p. 186 à 194.

Digitized by Google

de Pompéi. Les extrémités de ces croissants sont tantôt mousses ou arrondies, tantôt terminées par une double volute, tantôt munies d'une petite pointe entre les deux volutes. On conserve au Musée de Nîmes et au Musée d'Avignon des miroirs en bronze entourés de nombreux trous, régulièrement disposés autour du disque et destinés sans doute au placement des épingles en os dont la femme avait besoin pour assujettir sa chevelure.

« On gravait des miroirs sur les tombes des femmes auprès de l'épitaphe; on déposait même souvent auprès de la défunte le miroir dont elle s'était servie pendant sa vie. La plupart des miroirs que nous connaissons ont été recueillis dans des tombeaux; il est très probable que celui dont je signale l'existence provient également d'une sépulture. »

MM. le comte Durrieu et Monceaux ajoutent quelques remarques.

Séance du 13 Novembre.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrages offerts :

Charbonneau-Lassay (L.). *Ganelon et Ripus. Notes d'archéologie.* [Fontenay-le-Comte, 1918], in-8°.

— *Sceaux poitevins du moyen âge.* Fontenay-le-Comte, 1918, in-8°.

Le président exprime dans les termes suivants la joie qu'éprouve la Société en cette première réunion qui suit la date désormais historique du 11 novembre :

« Mes chers confrères,

« Cette journée que, le cœur plein de confiance, nous attendions depuis de longs mois, cette journée de la victoire de nos armes, nous l'avons vue enfin. Le 11 novembre

Digitized by Google

1918 sera pour nos successeurs l'une des plus glorieuses dates de l'histoire de notre pays.

« Je n'ai pas vu qu'on ait remarqué encore que ce grand fait historique s'est produit précisément le jour de la fête de saint Martin, patron de la vieille France, comme pour nous rappeler qu'aux époques lointaines nos premiers rois, dans les combats, portaient la chape du saint évêque comme un palladium.

« Réjouissons-nous, mes chers confrères; le cauchemar qui depuis quarante-huit ans pesait sur nous s'est dissipé dans l'éclat lumineux d'une revanche sans pareille.

« Jamais sans doute nous ne pourrons nous acquitter envers les artisans glorieux de la victoire : ceux qui ont le bonheur d'être encore sains et saufs face à l'ennemi, ceux qui gisent et souffrent dans nos hôpitaux, ceux surtout qui sont tombés et n'ont pas eu cette suprême joie de voir luire la radieuse journée.

« Enfin, Messieurs, à cette heure solennelle de notre histoire, dans cet instant inoubliable où Metz et Strasbourg redeviennent françaises, je vous demande de donner un souvenir à notre ancien confrère Auguste Prost, qui, messin, n'a pas douté une minute que la grande injustice de 1871 dût être un jour réparée. »

Ces paroles sont accueillies par les plus vifs applaudissements et, sur la proposition de M. le comte Durrieu, la Société décide qu'elles seront consignées au procès-verbal.

Le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Deshoulières, associé correspondant national, pose sa candidature au siège de membre résidant laissé vacant par la promotion à l'honorariat de M. le vicomte de Rougé.

M. le comte P. Durrieu, membre résidant, communique des renseignements sur le Musée que les Allemands avaient constitué à Maubeuge dans les anciens magasins ayant pour enseigne *Au Pauvre Diable*, et où ils avaient transporté notamment les pastels de Latour du Musée de

Digitized by Google

Saint-Quentin et différents meubles d'art enlevés par eux chez des particuliers.

M. P. Vitry, membre résidant, présente à la Société un exemplaire de l'*Almanach de la Gazette des Ardennes* pour l'année 1918, qui contient un article intitulé *Asiles d'art*, au sujet des dépôts créés par les Allemands à Valenciennes, Maubeuge, Charleville et Metz. Il lit également une lettre du conservateur du Musée de Valenciennes, qui établit que ce dépôt a été évacué sur Bruxelles.

M. Dieudonné, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Les poids monétaires sont des poids destinés à peser les monnaies. Les monnaies ne sont généralement pas équilibrées dans la balance par le multiple exact ou le sous-multiple d'une unité pondérale du système en usage. Par exemple, notre pièce de 1 franc en argent pèse bien 5 grammes et la pièce de 5 francs 25 grammes, mais la pièce d'or de 20 francs pèse 6 gr. 4516. Aussi, tandis que la pièce d'argent peut être pesée avec les poids de grammes ordinaires, on appellerait poids monétaire, s'il en était besoin aujourd'hui, le poids de 6 gr. 4516, créé spécialement pour équilibrer dans la balance la pièce de 20 francs.

« De tels poids ont été usités au moyen âge. On les reconnaît à ce qu'ils présentent sur une de leurs faces le type ou un schéma du type de la monnaie visée, un écu pour l'Écu d'or, le roi assis pour les monnaies au type de majesté, etc...

« Cela posé, il existe une série de poids, petits disques ronds, dont l'un des côtés est lisse, dont l'autre représente la tête couronnée de face des Gros et des Deniers esterlins anglais, ou bien le revers de ces monnaies esterlin, c'est-à-dire la croix longue anglaise cantonnée de douze besants par groupes de trois. Pour que nul n'en ignore, ces images sont accompagnées de la légende P' DЄSTЄRLIN, P DЄ ЄTTЄLI', etc... Ces petits monuments remontent aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles.

Digitized by Google

« Je n'ai jamais rencontré de poids de Gros dans ce genre; ceux-ci sont des poids de Deniers; ils pèsent, dans la collection du Cabinet des médailles, 1 gr. 47; 1 gr. 38; 1 gr. 35; 1 gr. 30; 1 gr. 11.

« D'après ce qui vient d'être dit, on pensera que c'étaient là des poids monétaires faits pour peser le Denier esterlin anglais, ou Penny. Mais j'estime qu'il n'en est rien, et pour plusieurs raisons :

« 1° A l'époque où apparaissent les poids monétaires, c'est-à-dire vraisemblablement sous Philippe VI, le Denier esterlin anglais avait presque perdu la valeur de monnaie internationale qu'il avait eue sous Philippe-Auguste et sous saint Louis; on ne se serait pas donné la peine, après 1330, de lui créer des poids monétaires en France. Or, ces poids d'esterlin sont en majorité de fabrique française; on en a trouvé un grand nombre dans la Seine, près du Pont-au-Change[1]. Le Cabinet des médailles possède, à côté des poids de denier, des poids de maille ou demi-esterlin, de felin ou quart d'esterlin; quelle apparence que le commerce ait attribué la moindre valeur d'échange hors de leur pays d'origine à ces minimes divisions! Il y a d'ailleurs un de ces poids de felin qui porte FL en lettres romaines, c'est-à-dire en lettres postérieures à l'époque gothique; et qui soutiendra que le felin, au temps d'Henri VIII, était une valeur internationale?

« 2° Le poids des Deniers esterlins monnaie, depuis le XIV^e^ siècle, est inférieur à celui de nos petits monuments. De 1 gr. 40 sous Édouard I^er^, il était descendu à 1 gr. environ sous Édouard III; il était notablement au-dessous de 1 gr. quand il disparut, sous Henri VIII[2]. Il n'y a pas concordance avec nos poids, dont l'un atteint 1 gr. 47, dont la moyenne est 1 gr. 30 ou 1 gr. 35.

« Ces poids ne sont donc pas des poids monétaires; ce sont des poids proprement dits, divisions du marc anglais

1. J. Rouyer, *Rev. num.*, 1886, p. 277.
2. Voir H. Grueber, *Handbook*.

Digitized by Google

esterlin ou de la Rochelle qui étaient usitées en France dans certains cas. S'ils portent le type et le nom de la monnaie, c'est que celle-ci, à l'origine, avait pesé justement le 160e du marc de la Rochelle, 1 gr. 4397, et que le nom de *denier esterlin* était resté commun au Denier monnaie diminué de poids, et au poids, demeuré identique à lui-même en tant que division du marc.

« Cette explication est d'autant plus plausible qu'il existait des poids de deniers français, 1 gr. 2747, conformes au 24e de l'once (192e de notre marc); ils n'étaient pas faits le moins du monde pour peser les Deniers monnaie, petites pièces divisionnaires tombées beaucoup au-dessous de 1 gr. 2747, leur poids originaire, et dont personne ne songeait à vérifier le poids dans le commerce.

« Il est vrai que les uns et les autres, poids de deniers esterlins et poids de deniers, se rencontrent parmi les poids monétaires dans les boîtes de changeurs; mais c'est parce qu'ils leur servaient, entre autres usages, à faire l'appoint. En particulier, on avait recours aux poids d'esterlin pour apprécier le poids des monnaies au-dessus ou au-dessous du remède[1]; si la monnaie était mise dans un plateau, le poids monétaire dans l'autre, et que celui-ci l'emportât, le poids de denier ou de felin compensait plus ou moins la différence et apprenait à l'observateur de combien la monnaie restait en deçà ou allait au delà de la tolérance permise.

« Seulement, les poids de deniers du marc de Paris n'ont pas d'image; ils portent la mention I D par exemple. Au contraire, nos poids d'esterlin retiennent l'image de l'ancien Denier, qui était aussi celle du nouveau, leur contemporain.

« C'est là-dessus que je me permets d'attirer l'attention

1. Voir par exemple Ordonnance de François Ier du 19 mars 1541 (n. st.). — Les remèdes concédés par la Cour aux maîtres balanciers de Limoges pour la fabrication de leurs poids (10 avril 1565, n. st.) sont exprimés en demi-esterlins et felins (Arch. nat., Z1b 15, fol. 48-50).

Digitized by Google

de la Société; c'est ce point de vue archéologique, plutôt que monétaire, qui motive ma communication.

« Notre langage moderne donne trop d'exemples de survivances de termes et d'expressions verbales pour que nous soyons surpris de ce genre de phénomène; mais la survivance d'une image à son objet nous paraît chose moins naturelle. Or, dans les temps anciens, l'image allait de pair avec le mot; la tête de face couronnée, la croix longue cantonnée de besants sont pris dans un sens métaphorique, exactement comme la légende *Poids d'esterlin.* C'est une redite à l'usage du public, qui comprenait mieux les images que les inscriptions. On voulait spécifier qu'il s'agissait d'une division du marc anglais. Cette division avait été en concordance avec le Denier esterlin, monnaie réelle; elle s'en était dissociée, mais le souvenir de cette ancienne monnaie était resté, et, pour désigner sans erreur possible ladite division pondérale, on trouvait commode, ingénieux, pittoresque, et enfin clair pour tout le monde, de lui donner l'image traditionnelle, bien que dans le même temps cette image s'appliquât à l'héritier de l'ancien Denier, au nouveau Denier monnaie esterlin de poids réduit[1]. »

MM. Babelon et Prou présentent diverses observations.

1. La question est plus complexe, semble-t-il. Le poids de 1 gr. 47, l'un de nos numéros, qui dépasse le poids normal de l'ancien denier esterlin, 1 gr. 4397, me fait penser qu'on avait en vue, non pas cet étalon, mais l'étalon pondéral dérivé, de 1 gr. 5297, beaucoup plus usité que l'autre en France au moyen âge. Le premier était le 160e du marc de la Rochelle, le 170e du marc de Paris, mais, le plus souvent, on appelait denier esterlin, par analogie, le 160e de notre marc; le marc de Paris se divisait en 192 deniers (8 onces de 24 deniers) ou 160 esterlins (8 onces de 20 deniers). C'était une façon de conserver, à côté de la division duodécimale de l'once en 24 deniers, l'ancienne division décimale en 20 deniers qui avait subsisté en Angleterre. Si donc l'orfèvre pesait des bijoux avec des poids esterlins, il savait d'avance que toute estimation de ces bijoux en sous représentait autant de livres à l'once, puisque le sou était le 20e de la livre, comme l'esterlin était le 20e de l'once, et cela simplifiait ses calculs.

Digitized by Google

Séance du 20 Novembre.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrages offerts :

Baldwin Smith (E.). *Early christian iconography and a school of ivory carvers in Provence.* Princeton-London-Oxford, 1918, in-8°, pl.

Batiffol (P.). *Études de liturgie et d'archéologie chrétienne.* Paris, 1919, in-8°.

Deshoulières. *Les églises détruites.* Paris, 1918, in-8°.

Joulin (L.). *Les découvertes archéologiques de Toulouse.* Toulouse, 1917, in-8°, pl.

Le président annonce la nomination de M. Héron de Villefosse à la dignité de « Directeur honoraire des Musées nationaux ». Cette communication est accueillie par des applaudissements répétés.

Le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. A. Boinet, associé correspondant national, pose sa candidature à un siège de membre résidant laissé vacant par l'élection à l'honorariat de M. le vicomte de Rougé.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, offre à la Société de la part de M. Léon Joulin, associé correspondant national, un mémoire intitulé *Les découvertes archéologiques de Toulouse*, 1917 :

« Vieille-Toulouse occupe l'emplacement d'un très ancien oppidum à cinq kilomètres au sud de la ville actuelle. Depuis des siècles, on y recueille des débris d'amphores et des monnaies gauloises dites à la croix. Dans toute la région au sud, à l'ouest et à l'est de Toulouse, il existe d'autres points qui fournissent des documents analogues. Grâce aux investigations de M. Joulin, on possède maintenant des données certaines sur les civilisations qui se

Digitized by Google

sont succédé dans cette région au cours des six derniers siècles de la période protohistorique. L'étude des collections du Bas-Languedoc et de la région de l'Adour, l'examen des travaux publiés sur l'Espagne primitive lui ont permis d'agrandir le cadre de ces recherches, d'apporter de nouvelles contributions à la question de la venue des Celtes et des conditions dans lesquelles ils ont pu s'établir dans ces contrées. La domination de certains peuples et les entreprises commerciales ont évidemment apporté des changements à ces civilisations primitives. Trois surtout, les Grecs, les Celtes et les Romains, y ont travaillé. Tel est le thème développé dans la première partie.

« Dans la seconde, M. Joulin rappelle les découvertes intéressant l'époque romaine dans la région toulousaine, en particulier celle de la villa de Chiragan, dont il a achevé l'exploration d'une manière si brillante et dont les importantes sculptures enrichissent le Musée de Toulouse. »

M. Deshoulières, associé correspondant national, étudie les chapiteaux à images des églises romanes du Berry :

« Ces chapiteaux peuvent se classer en trois groupes.

« Le premier, décoré de sculpture d'une facture très archaïque, est orné de représentations schématiques dont les personnages, réduits à l'état de simples silhouettes, sont dépourvus de modelé, mais remplis de vie et de mouvement. Tels sont les chapiteaux de Thaumiers, de Saint-Pierre-les-Étieux, de Chalivoye-Milon, de Blet, etc., représentant les Vendanges, la Résurrection de Lazare, la Cène.

« Un autre groupe s'est fortement inspiré des traditions poitevines caractérisées par la mollesse de la sculpture et le souci de l'harmonie décorative. On peut y placer le Daniel dans la fosse aux lions de Neuilly-en-Dun, le forgeron d'Ineuil, les supplices de l'enfer de Lignières.

« Enfin, toute une autre classe de chapiteaux se rattache plus particulièrement à la manière bourguignonne dont on retrouve la vigueur en même temps que le souffle dramatique. Ce sont les chapiteaux des damnés de l'an-

Digitized by Google

cienne église de Montiermoyen de Bourges, les têtes d'une expression si énergique de La Celle-Bruère, les harpies de Châteaumeillant et de Choudey, le sacrifice d'Abraham et la tradition des clés à Saint-Pierre de Bommiers, plusieurs chapiteaux de Gargilesse, la chute des mauvais anges de Pleinpied, etc.

« Ces différents exemples suffisent à prouver qu'il existait en Berry des artistes capables, sinon de créer une école spéciale, tout au moins d'exécuter d'intéressantes sculptures en s'inspirant d'influences venues d'ailleurs pour se rencontrer dans cette région du Centre. »

M. Lefèvre-Pontalis présente quelques observations et suggère que l'influence de la Touraine pourrait également être mentionnée.

Séance du 27 Novembre.

Présidence de M. H. Martin, président.

Le président annonce à la Société le décès de M. J. Guiffrey, membre honoraire, et invite les membres de la Compagnie à assister aux obsèques qui auront lieu le 29 en l'église Saint-Eugène.

Mgr P. Batiffol, membre résidant, donne communication d'un mémoire inédit daté de 1663, par lequel le chapitre de Notre-Dame de Paris proteste contre l'aliénation des « îles Notre-Dame » qui allaient être transformées en terrain à bâtir et devenir l'île Saint-Louis.

MM. le comte Durrieu et Martha présentent quelques observations.

M. F. Martroye, membre résidant, lit un travail sur « L'asile et la législation impériale du IVe au VIe siècle ».

Digitized by Google

Séance du 4 Décembre.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrages offerts :

Bordeaux (P.). *Renseignements complémentaires sur le monnayage de Cambrai et du Cambrésis.* Paris, 1918, in-8°.

Prou (M.). *Compte de la maison de l'Aumône de Saint-Pierre de Rome (juin 1285-mai 1286).* Paris, 1918, in-8°.

Le président rend compte des obsèques de M. J. Guiffrey, membre honoraire, et se fait l'interprète des regrets de la Société.

Il est procédé au renouvellement du bureau et des commissions pour l'année 1919.

M. Paul Monceaux s'excuse, étant donné l'état de sa santé, de ne pouvoir remplir les fonctions de président auxquelles la Compagnie se proposait de l'appeler.

Sont élus :

Président : M. H. Stein.
1er Vice-président : M. Cl. Pallu de Lessert.
2e Vice-président : M. F. de Mély.
Secrétaire : Mgr P. Batiffol.
Secrétaire-adjoint : M. P. Vitry.
Trésorier : M. M. Roy.
Bibliothécaire-archiviste : M. G. Espinas.

Membres de la Commission des impressions : MM. Héron de Villefosse, H. Omont, M. Prou, É. Michon et Ph. Lauer.

Digitized by Google

Membres de la Commission des *Mettensia* : MM. E. Babelon, H. Omont, R. Cagnat, A. Blanchet.

Membres de la Commission des fonds : MM. C. Enlart, E. Lefèvre-Pontalis et H. Martin.

Séance du 11 Décembre.

Présidence de M. H. Martin, président.

Le président offre à M. É. Mâle, membre résidant, les félicitations de la Société à l'occasion de son élection comme membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

MM. A. Dieudonné et F. Deshoulières sont élus membres résidants.

M. le comte P. Durrieu, membre résidant, signale que parmi les objets de la collection Jules Charles-Roux qui ont passé en vente à l'hôtel Drouot, le 7 décembre 1918, se trouvait une pièce, le n° 276 du catalogue, dont il importe de ne pas perdre le souvenir. C'est une tapisserie, d'assez petite dimension (0m90 de hauteur sur 1m85 de largeur), représentant une *Pietà*. D'après le style des figures, on est autorisé à dire que cette tapisserie dérive d'une composition du peintre ferrarais Cosimo Tura (xve siècle). Le Musée du Louvre possède une œuvre de ce peintre, consacrée à un sujet analogue.

M. P. Vitry, membre résidant, attire l'attention de la Société sur les mesures prises par le gouvernement pour assurer la sauvegarde des œuvres d'art que les armées ennemies ont arrachées aux collections publiques et privées ainsi qu'aux édifices religieux et civils.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, fait la com-

Digitized by Google

munication suivante sur un sarcophage antique qui se trouve à Lavours (Ain) :

« Le *Corpus inscriptionum latinarum*[1] a enregistré une inscription funéraire gravée sur la face antérieure d'un grand sarcophage, aujourd'hui conservé à Lavours, près de Culoz (Ain)[2]. Ce sarcophage, dont je présente à la Société une photographie, exécutée par M. Bégule, que je dois à l'amicale obligeance du comte de Seyssel, président de la Société du Bugey, fut transporté à Lavours en 1794. Auparavant, on pouvait le voir sur le côté droit du chemin de Rochefort à Belley, c'est-à-dire au bord de la grande route actuelle de Seyssel à Belley, en un endroit qu'on appelle encore, dans la région et depuis un temps immémorial, « le Lit au Roi[3] ». C'est une petite plateforme, taillée dans le rocher, à droite de la route en venant de Rochefort.

« La dénomination qui sert à désigner aujourd'hui le lieu d'où provient le monument s'appliquait primitivement, comme le dit Guichenon, au sarcophage lui-même, à propos duquel l'historien Aymar du Rivail raconte une histoire qui circulait de son temps (XVI^e^ siècle) :

« A peu près à moitié chemin [de Rochefort à Pierre-
« Châtel], près d'une forest, est une pierre haute et large
« sur laquelle est creusé un lit pour deux personnes et
« qu'on appelle vulgairement le *Lit du Roy*. Il y a une ins-
« cription, mais très effacée, et qui ne permet pas de déci-
« der de qui cette pierre était le tombeau ou le lit. En reve-
« nant de Genève à Vienne par ce pays, nous essayâmes
« inutilement d'en lire l'inscription. Peut-être ce lit de
« pierre fut-il élevé par Gondebaud, roi de Bourgogne,
« qui, vaincu par un de ses frères, se cacha dans ces loca-

1. Vol. XIII, n. 2522.

2. Il est placé derrière l'ancienne grange aux dîmes, dans la cour d'une maison particulière où il sert de réservoir au-dessous d'une pompe.

3. Cet endroit, où il n'y a aucune trace d'habitation, est indiqué sous ce nom sur la carte de l'État-major.

Digitized by Google

« lités et y resta quelques jours, en souvenir de l'asile « qu'il y avait trouvé[1]. »

« Certains érudits locaux pensent que cette dénomination se rattacherait plutôt à une légende relative au transport du corps de Charles le Chauve en France.

« Quoi qu'il en soit, la plus ancienne copie que nous possédions du texte gravé sur le sarcophage remonte à la fin du XVI^e^ siècle; elle se trouve dans un manuscrit du baron de Pingon, conservé à Turin. Philibert de Pingon (1525 à 1582), baron de Cusy, référendaire d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie, tire son nom du hameau de Pingon, situé sur la commune de La Motte-Servolex, près de Chambéry. Au cours de ses voyages, il a relevé bon nombre d'inscriptions avec exactitude; ses copies et ses informations méritent confiance[2]. Le *Corpus* reproduit ainsi le renseignement qu'il a donné sur l'endroit où il vit le sarcophage :

« *Subtus Ecruviacum* (= Cressin) *pagum, qua itur Bellicia Cessellum, vulgo lectus Regius dicitur.*

« *Ecruviacum* ne désigne pas Cressin, comme l'avance le *Corpus*, probablement d'après le témoignage d'Allmer; il ne s'agit pas davantage de la ferme de Cressieu, commune de Chazey-Bons, indiquée par S(aint-Didier)[3] et Sirand comme le lieu d'où proviendrait le sarcophage. *Ecruviacum* veut dire Ecrivieu; *subtus Ecruviacum* signifie « au-dessous d'Ecrivieu ». Le hameau des Ecrivieux, composé du Grand-Ecrivieu et du Petit-Ecrivieu, commune de Massignieu de Rives, est situé sur le flanc d'une colline qui domine « le Lit au Roi » et lui fait face. On y

1. Aymari Rivallii delphinatis *de Allobrogibus libri novem*, éd. Alfred de Terrebasse, 1844, p. 163. J'emprunte cette citation à la traduction française d'Antonin Macé, 1852, p. 284. Cf. Bossi, *Statistique du département de l'Ain*, 1808, p. 353; Aug. Allmer, *Inscr. antiques de Vienne*, t. III, n. 723, p. 412.

2. Sur les manuscrits épigraphiques de Pingon, cf. *Corp. inscr. lat.*, t. V, p. 772, n. VIII; t. XII, p. 305, 1; t. XIII, p. 378, 1.

3. Dans l'album de son *Itinéraire pittoresque du Bugey*, il a donné un dessin du sarcophage sur la pl. XLVIII.

Digitized by Google

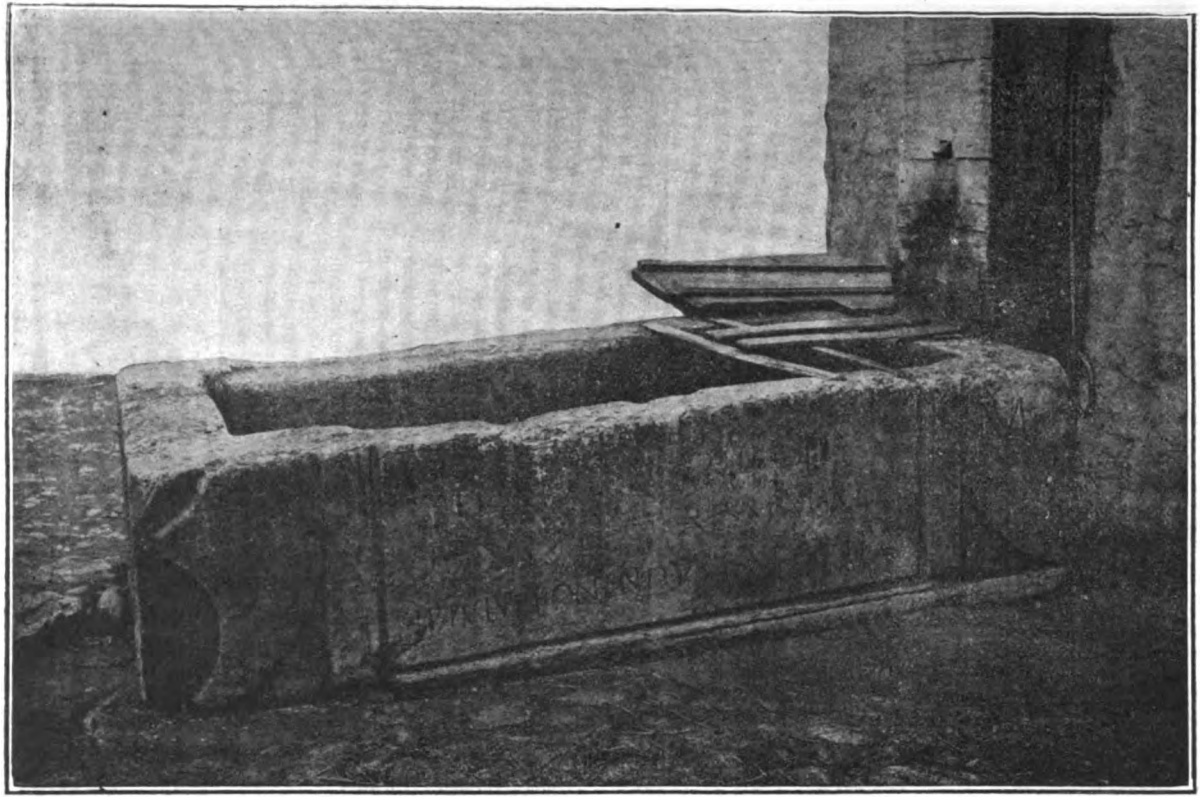

Sarcophage antique de Lavours (Ain).

Digitized by Google

accède par un chemin, débouchant sur la route de Belley, précisément vis-à-vis de l'ancien emplacement du sarcophage. Ce chemin a remplacé la voie romaine au bord de laquelle, dans l'antiquité, avait été placé le monument funéraire. La voie arrivait d'Ecrivieu, après avoir traversé Massignieu et gravi la côte assez rude au pied de laquelle se trouve le port de Rives. Il existe à Rives un passage très fréquenté, établi depuis une époque reculée et qui permet de traverser le Rhône pour se rendre à Lucey, sur la rive opposée. De Lucey, la voie montait vers le col du Mont-du-Chat[1] et redescendait ensuite dans la direction de *Lemincum*[2].

« Je n'ai pas autre chose à dire du sarcophage. Quant à l'inscription, elle exige une observation. Il est certain qu'avant le gentilice SILANIVS, à la seconde ligne, il y avait un prénom qui, par suite de l'usure, a disparu et

1. Au sommet du Mont-du-Chat existait un temple en l'honneur de Mercure, d'où proviennent plusieurs textes votifs, *Corp. inscr. lat.*, t. XII, 2435, 2436, 2437. Cf. *Académie de Savoie*, t. VIII, p. 87; t. XXVII, p. IX et XI.

2. Sur cette localité, voir Ernest Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 391. Là aussi se trouvait un temple de Mercure important. On a, en effet, découvert sur les hauteurs de Lémenc, au chevet de la vieille église, des fragments provenant d'une statue colossale en bronze. Ce sont : 1° trois doigts de la main gauche; le petit doigt est replié; la statue devait avoir 3m50 de haut; 2° un grand et magnifique caducée ailé, également en bronze, coulé d'un seul jet et ciselé avec le plus grand soin; il est formé de deux serpents qui s'enroulent en laissant libres les deux ailes; à la partie supérieure, les têtes des serpents sont séparées l'une de l'autre par une boule. Malheureusement, les objets n'ont pas été réunis dans le même Musée; le caducée est au Musée de peinture, les doigts sont au Musée de l'archevêché. Cf. le *Journal de Savoie*, du 26 avril 1822; général comte de Loche, *Notice sur un caducée de bronze trouvé à Lemenc*, dans *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 1re série, t. II, p. 327 (planche à la fin du volume, fig. 4), et t. X. On conserve aussi, au Musée de l'archevêché, l'aile d'un grand caducée de bronze, trouvée à Gilly, près d'Albertville et donnée par le marquis Albert Costa avec une bourse de bronze de 0m16 de longueur, provenant du même endroit. La bourse est entourée d'une lanière en relief, nouée à la partie supérieure et simulant la lanière de cuir servant pour la fermeture.

Digitized by Google

n'a jamais été reconnu d'une manière positive; il est non moins certain pour moi qu'il ne manque aucune lettre entre VIV et PONENDVM, à la quatrième ligne. Au mois d'août dernier, le jour où je me rendis à Lavours, en compagnie de mon ami le comte de Seyssel, membre de l'Académie de Savoie, la lumière était éclatante, les rayons du soleil éclairaient admirablement l'inscription : en la mouillant, je vis réapparaître immédiatement les traces du prénom indiqué par un C. Je rétablis donc ainsi le texte :

D C O *nn i* A E A N T I Q V A E
C · S I L A N I V S L V C I O L V S
C O N V G I C A R I S S I M A E E T
S I B I V I V P O N E N D V M C V R A V I T M

« L'encadrement est complété à droite et à gauche par deux boucliers d'amazones (*peltae*), à l'intérieur desquels sont gravées les lettres D et M. La partie arrondie de ces boucliers tient à l'encadrement, les échancrures touchent aux angles de la cuve.

« Le gentilice porté par la défunte « Connia » n'est pas très répandu; il se retrouve au sud et à l'est de Lyon, à Vienne, à Sainte-Colombe, Seyssel, Nîmes, Biord et Genève[1]. Le surnom du mari « Luciolus » était en usage dans la région; on le remarque sous sa forme féminine « Luciola », dans deux inscriptions d'Anglefort[2]. »

Séance du 18 Décembre.

Présidence de M. H. Martin, président.

Ouvrages offerts :

Lafaye (G.). *Un griffonnement du cabinet de Peiresc.* Paris, 1918, in-8°.

1. *Bull. des Antiq. de France*, 1885, p. 87-88, 190?, p. 143; cf. une inscription de Bourg, où se cache peut-être le même gentilice sous une lecture inexacte, *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, 2578.
2. *Ibid.*, 2553 et 2555.

Digitized by Google

Marshall (L.-B.). *L'horticulture antique et le poème de Columelle*. Paris, s. d., in-8°.

Mély (F. de). *Signatures de primitifs. Le retable de Roger van der Weyden au Louvre et l'inscription du turban de la Madeleine*. Paris, 1918, in-8°, pl.

M. F. Martroye, membre résidant, continue la lecture d'un mémoire sur l'asile et la législation impériale du IVe au VIe siècle.

M. Monceaux présente quelques observations.

M. J. Toutain, membre résidant, lit la note suivante de M. F. de Mély au sujet du peintre désigné sous le nom de « Maître de Flémalle » :

« Des Primitifs anonymes qui ont été baptisés par les critiques d'art d'après l'endroit où furent trouvées les premières œuvres qui leur sont attribuées, le *Maître de Flémalle* est certainement un des plus célèbres.

« C'est un artiste admirable, dont tous les historiens d'art se sont occupés, depuis que M. de Tschudi lui a donné ce nom : « nom absurde », a dit naguère Weale, je ne sais trop pourquoi, car à cette date il ne pouvait supposer que M. E. Firmenich-Richart croirait pouvoir annoncer en 1913, que les panneaux de Francfort venaient non de Flémalle, près Liège, mais de Falin, près Sedan.

« Le précieux *Retable Mérode*, qu'on croit devoir attribuer au Maître de Flémalle, aurait été exécuté vers 1430. On a voulu identifier son auteur avec les plus grands maîtres connus : un des frères Limbourg, ces présumés miniaturistes des *Très riches Heures du duc de Berry*, de Chantilly, quoique plusieurs des plus belles pages de ce précieux manuscrit soient signées H. R., H. B., comme le *Martyre de saint Denis* du Louvre, si certainement dû à la collaboration de Malouel, d'Herman de Cologne (probablement le neveu de Malouel) et d'Henri Bellechose[1]. Quelques écrivains ont pensé y découvrir la main des Van Eyck, mais Hubert est mort en 1427, c'est bien tôt. D'autres

1. F. de Mély, dans le *Cousin Pons*, 1er novembre 1919.

Digitized by Google

veulent y reconnaître la facture de Roger van der Weyden, jeune († 1467), par conséquent vers 1425. On parle aussi de Daret († vers 1460), de Campin († vers 1444), dont d'ailleurs on sait bien peu de chose, de Conrad Witz († vers 1447) mieux connu, puisque nous avons des tableaux portant sa signature, de Nabur Martin ou Nabuchodonosor († 1453), l'auteur des peintures de la boucherie de Gand, qui fut naguère, à propos d'Ugo de Vosor, de l'*Histoire du bon roi Alexandre*, le sujet d'une vive polémique, de Colin de Coster († après 1488); je ne nomme que les principaux! La marge est grande, puisque nous voyons la critique se mouvoir ainsi entre 1415 et 1488. On n'est donc pas très fixé ni sur la manière, ni sur la technique, ni sur l'école, ni sur l'époque où vécut cet énigmatique artiste.

« On pourrait presque croire que chaque critique n'a étudié vraiment qu'un seul des tableaux attribués à ce maître inconnu dont les œuvres cataloguées, se montant à une cinquantaine de tableaux, se trouvent indiquées dans Wurzbach au nom de Daret.

« Encore une fois, laissant de côté toutes les hypothèses si intéressantes, si séduisantes soient-elles, je me plais à le reconnaître, j'ai demandé à mon appareil photographique, le plus impartial des enquêteurs, le résultat de ses impressions.

« Les clichés m'ont rapidement confirmé le sentiment déjà ancien et qui d'ailleurs ne se borne pas au Maître de Flémalle, que cet artiste, aux formes si protéïques qu'on peut, sans invraisemblance, le comparer aux Limbourg de 1415 et à Colin de Coster de 1488, en passant par tous les maîtres connus, est en réalité une véritable raison sociale d'artistes, que des points de contact indiscutables permettent de rapprocher, mais sans qu'on puisse cependant jusqu'ici faire exactement la part de chacun.

« Or, voici ce que donnent les plaques photographiques :

« L'*Histoire de la Vierge* du Prado, attribuée au Maître de Flémalle, présente sur les galons du vêtement du

Digitized by Google

Grand-Prêtre, dans le *Mariage de la Vierge* : WIYdEN. Cette inscription est absolument identique à celle du chapeau de la Madeleine du célèbre retable du Louvre, si certainement de Roger van der Weyden, que j'ai publiée dernièrement. Il ne saurait donc y avoir d'hésitation : l'auteur du retable de Prado, attribué au Maître de Flémalle, est certainement Weyden. J'ai expliqué dans la *Revue archéologique*[1] cette forme Wiyden, du nom du célèbre peintre.

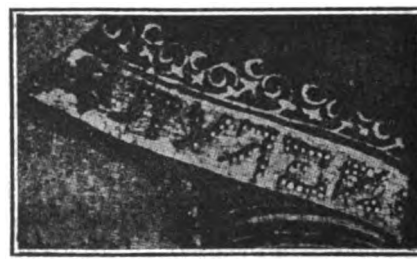

WIYdEN·

Signature de Roger van der Weyden dans le Retable du Prado.

« La *Crucifixion* de Berlin, attribuée également au Maître de Flémalle, porte cette inscription : « *Fili, dignare* « *me attrahere et crucis in pedem manus figere : Ber-* « *nhardus.* » Elle sort de la bouche de la Vierge de douleur, effondrée au pied de la croix. « Mon fils, daigne « m'attirer et fixer mes mains au pied de la croix : Ber- « nhard. » Cette inscription n'a aucune espèce de rapport avec celles qui indiquent les donateurs; c'est la Vierge qui parle, prononçant une prière. Le nom de Bernhard n'en fait pas partie : il en est séparé par deux points. Si, d'ailleurs, c'était le donateur, il devrait y avoir *Bernhardum* ou *Bernhardi*.

1. 1918, t. VII, p. 92.

Digitized by Google

« Le précieux *Répertoire des peintures du moyen âge*, de M. S. Reinach[1], montre bien ce qu'il en est. Précisément, en face de la *Crucifixion* de Berlin, dont il relève l'inscription sans aucun commentaire, il publie la *Crucifixion* de Klosterneubourg. Nous y voyons, au pied de la croix, un clerc agenouillé. Son nom isolé, *Stephanus presbyter*, est tracé derrière lui : dans sa main, il tient un rouleau, sur lequel on lit : *Miserere mei Deus*. Là, aucune hésitation : c'est la formule de donation. Étienne, prêtre, implore, pour lui-même, dont le nom est tracé à côté de lui, la miséricorde du divin Crucifié. Bernhard, au contraire, place son nom à la fin d'une inscription qui ne lui est nullement personnelle : il signe.

« Et ce tableau porte en lui-même, en quelque sorte, un certificat d'origine : le *Titre de la Croix*. C'est un chapitre des plus complexes de l'archéologie religieuse que celui du *Titre de la Croix* dans les écoles d'art différentes du moyen âge : il y a là une foule de questions, dont une des plus importantes fait partie de l'histoire des reliques des Croisades. Pour parler ici des Flandres seulement, on peut préciser que les Van Eyck et leur école mettent *toujours* au sommet de la Croix un titre avec au moins une ligne d'hébreu, — *de véritable hébreu*, — et presque toujours en trois langues, hébreu, latin, grec. Ce titre, nous l'avons à Lubeck, à Paris dans le *Retable du Parlement* de Cazembrot (1453), chez Thierry Bouts († 1490), chez Gérard David († 1523), tandis qu'en Allemagne ce sont simplement quatre lettres gothiques, J. N. R. J., — *Jesus Nazarenus Rex Judeorum*, — que nous voyons. Il y a donc presque certitude, en dehors de toute question artistique, que l'auteur de la *Crucifixion* de Berlin, où il n'y a que quatre lettres gothiques au haut de la croix, n'est pas un Flamand; très probablement c'est un Allemand.

« A cette date, nous trouvons dans nos listes d'artistes ponentais plusieurs Bernhard, Allemands du Sud, Suisses-Allemands. Nous ne saurions, par exemple, faire un

1. T. II, p. 432-433.

Digitized by Google

choix : mais on doit remarquer que dans la robe d'une des saintes femmes court une inscription hébraïque, malheureusement impossible à agrandir maintenant. Mais, quand les circonstances le permettront, nous y trouverons peut-être la clé du problème, comme dans l'inscription arabe de la robe de l'Amour du *Cœur épris* de Vienne, que j'ai publiée dans la *Revue archéologique*[1], qui nous donne en caractères neskis la date du manuscrit : « Le deuxième jour « du mois de moharrem, l'an de l'hégire 815 » (4 janvier 1421).

« Enfin, bien que je prétende faire seulement de l'objectivisme, si on me permettait une petite incursion dans le domaine purement artistique, il faudrait tout particulièrement remarquer que la merveilleuse figure de la Vierge de douleur qui est au pied de la croix, d'un réalisme si impressionnant dans son charme élégant, ne saurait être sortie du pinceau d'un des maîtres de la première moitié du xv^e^ siècle qui, jusqu'à Memling inclus, demeurent toujours sous l'influence du hiératisme du moyen âge.

« S'il est dans l'œuvre attribuée au peintre un tableau qu'il faille examiner scrupuleusement, c'est certainement l'*Annonciation Mérode*, qui a donné son nom au Maître de Mérode ou de Flémalle. Scrutons-en donc à la loupe les moindres détails. Dans les galons des vêtements, rien. Mais, dans le fond du tableau, que nous donne donc le vase? Car déjà deux vases, dans les mêmes conditions, nous ont ainsi livré deux noms d'artistes : celui tenu par la Madeleine de la *Déposition de croix* de Saint-Germain-des-Prés, qui porte NICOL · PION, nom d'une famille de peintres du Berry dont nous connaissons, par la signature d'une miniature, un autre membre, Jean Pion, et celui de l'*Annonciation* d'Aix-en-Provence, qui porte ROPIL, nom picard, sur lequel, par exemple, nous n'avons aucun renseignement, mais qui n'a, en tous cas, aucun rapport avec Nicolas Froment, auquel on veut attribuer cette *Annonciation*. Et je cherche un cryptogramme. Pourtant, qu'il est

1. 1918, t. VII, pl. I.

Digitized by Google

facile d'y lire, aussitôt averti, KUhN LUL! Je sais bien qu'on va m'objecter immédiatement que ce nom est tout à fait inconnu; mais combien en connaissons-nous des

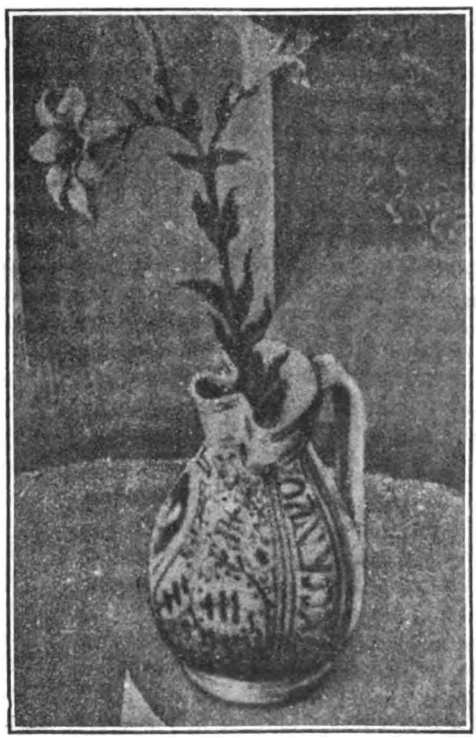

Signature de Kuhn suivie de LUL, dans le vase du fond de l' « Annonciation Mérode ».

185 maîtres flamands, ignorés aujourd'hui, illustres au XVe siècle, cités par Vasari? en quoi ce nom *nouveau* est-il plus surprenant que ceux d'Henri Bellechose, de Chugoineau, de Nicolas Froment, de Rubeus, lorsqu'ils furent

Digitized by Google

prononcés il y a quelques quinze ans pour la première fois. Kuhn est-il plus étrange que Kotn, qui signe la *Mort de Marie* de Bruxelles, que Knuts Gillis, que Gherts de Cnuets, qui travaille en 1447, que Knodde, qui œuvre en 1463; ceux-là, qui songe cependant à les récuser? D'ailleurs, Kuhn est bien un nom, qui signifie Hardy, et dans l'*Histoire de l'art* il a plusieurs homonymes : deux Kuhn sont peintres en Suisse allemande au XVIII^e^ siècle et, en 1866, le conservateur du Musée de Nuremberg ne s'appelait-il pas Kuhn?

« Et pourquoi le nier ici? Est-ce un changement de nom que je propose? Le Maître de Flémalle s'est-il jamais appelé Flémalle autrement que pour la commodité des critiques d'art? Pourquoi dès lors ne s'appellerait-il pas de son nom réel Kuhn, que nous lisons ici? Mais ce sont des hypothèses que je discute; voyons si documentairement il ne serait pas possible d'avoir quelques certitudes.

« M. Heins, étudiant le fond de l'*Annonciation*, voit, par la fenêtre de l'atelier où saint Joseph fait ses souricières, le Wannekens Aerd de Gand et, au second plan, le clocher de Sainte-Pharaïlde, si caractéristique qu'on ne peut s'y tromper. C'est donc comme une des miniatures du *Bréviaire Grimani*, qui porte, sur le dossier d'une chaise : GAND. Or, c'est là que le peintre Jean de Stoevere avait, en 1438, quand il fut nommé échevin, son atelier. Voilà qui est déjà fort curieux et nous engage à feuilleter le matricule des peintres de Gand. Et tout de suite nous y trouvons un Pieter Hunne, maître en 1425, juré en 1444, doyen en 1466.

« Celui qui, comme moi, vient de vivre pendant cinquante mois avec des Flamands, ne peut manquer de faire une identification presque indiscutable : le flamand remplace continuellement le C, le G et le K par l'H gutturale rauque; il est en herre (guerre), il est hultivateur (cultivateur) : Hunne est donc la phonétique de Kuhn (Kunne). Il ne faut que se rappeler pour cela que les greffiers écrivaient les noms propres, quand ils ne les déformaient pas complètement, suivant la prononciation : Lecouvreur sous

Digitized by Google

leur plume devient Loquvers; Keus, Cayeux; Saquerel, Sucrier; van Balos, Fonboles; au XVIII[e] siècle, dans les *Procès-verbaux* de l'Académie, nous trouvons la présence de M. Coiveau, c'est Coysevox et, dernièrement, j'ai entendu un petit garçon qui parlait du Père Singe en lisant le nom du général Pershing. Il semble donc que Hunne et Kuhn (Kunne) peuvent sans hésitation être identifiés. Et je me demande en plus si, dans les maîtres flamands, célébrés par Vasari, ce Pieter Hunne, Kuhn, ne serait pas ce Piero Coeck, « fiammengo che ha avuto « molta invenzione nelle storie », bien ignoré certainement de tous les critiques, absolument comme Fouquet qui était devenu, sous la plume de l'historien italien, Foccora, identifié il y a quelque quarante ans par Montaiglon (là *ou* devient également *öc*), comme Cousin devenu Cuggini.

« Il semble difficile d'apporter un faisceau de preuves plus complet; il peut se résumer en quelques mots : un nom qu'on lit dans le tableau, *Kuhn;* dans le fond, une place de Gand avec l'atelier du peintre Lievin de Stoevere, échevin en 1438; enfin le nom lu dans le tableau, inscrit dans le registre matricule des peintres de Gand de 1425 à 1466. On peut donc presque assurer que l'auteur de l'*Annonciation Mérode* s'appelait Kuhn (Kunne), qui pourrait peut-être l'avoir exécuté en 1438 en mettant dans le fond, pour lui faire honneur, l'atelier du peintre qui cette année-là était élu échevin.

« Il reste un point à élucider : la question qu'on me pose toujours : « Il faudrait expliquer les lettres qui « suivent le nom proposé. »

« Naguère, trouvant au frontispice du manuscrit français 138 de la Bibliothèque nationale, l'*Histoire de la Toison d'or*, le nom de PAVO, qui est celui du peintre brugeois bien connu, DE PAUW (en flamand paon), avec la date M° 447, suivi de BEV·, j'ai cru pouvoir, sans grand effort d'imagination, lire BEV[INDET] = INV[ENIT]. Et ce B, quelque temps après, je le retrouvais, placé de même, dans une miniature de l'*Histoire du bon roi*

Digitized by Google

Alexandre, du Musée Dutuit, attribuée au maître de la Toison d'or (du manuscrit français 331 de la Bibliothèque nationale), mais, cette fois, à la suite du nom de BARA, autre peintre connu, qui travaillait à Bruges avec Guillaume Vreland. Son nom était là, par exemple, précédé de FE', soit *Fecit :* il était très simple de voir alors dans ce

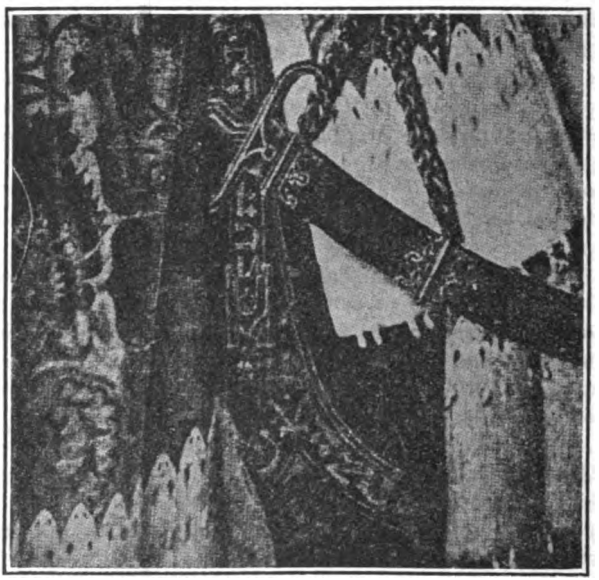

Le W de Weyden suivi de LUC dans l' « Adoration des Mages » de Munich.

B encore *invenit*, qui complète la formule si connue, *invenit et pinxit.*

« Or, pour LUC, en reparcourant la liste de mes inscriptions, je ne tardai pas à découvrir qu'un des plus célèbres tableaux de Roger van der Weyden, l'*Adoration des Mages* de la Pinacothèque de Munich, portait, à la suite de l'initiale W (le double W en forme du *ts'* hébraïque,

Digitized by Google

si caractéristique de la signature de Weyden), la même terminaison LUD : L U entiers, D coupé en biais; il me parut que ce devait être une formule d'atelier, peut-être comme BEV. Et je me souvins alors de l'inscription de l'*Agneau* des Van Eyck, dans laquelle Jean, *suscepit opus*, « prend charge de l'œuvre » laissée inachevée par Hubert. Le mot *Lude*, imparfait de *Laden*, « se charger de », me vint aussitôt à l'esprit. Et ce serait, peut-être alors, une formule de tradition eyckienne, comme *Bev* pourrait être de tradition dans l'atelier des Pauw.

« Enfin, en terminant, si nous rapprochons les Vierges des tableaux attribués au Maître de Flémalle, dont nous venons de parler, celles du Prado, de Berlin, de Bruxelles, en y juxtaposant celle de la *Descente de croix* de Liverpool, qui n'est pas signée, il me paraît vraiment bien difficile qu'aucun critique se croie autorisé à attribuer à la même époque, à la même conception, au même idéal, au même pinceau, des figures de techniques aussi différentes : n'appelons l'attention spécialement que sur l'exquise silhouette de la Vierge de Berlin, si fine, si distinguée, et sur l'aspect commun et quasi-barbare de la Vierge de Liverpool[1].

« Le Maître de Flémalle se trouverait donc ainsi aujourd'hui déjà déquadruplé : Roger van der Weyden, Bernhard, Kuhn et l'anonyme de Liverpool. Nul doute que dans un avenir prochain, maintenant que nous sommes sur la piste, nous ne découvrions d'autres collaborateurs, probablement aussi inconnus que les deux derniers que nous venons de citer, qui attendent, pour recevoir l'auréole de la célébrité, simplement que nous prenions la peine de lire leur nom, inscrit en clair dans leur œuvre. »

MM. le comte Durrieu et Monceaux ajoutent quelques remarques.

1. Toutes ces figures sont reproduites dans une étude parue dans *le Cousin Pons*, le 1er avril 1919.

Digitized by Google

LISTE DES PÉRIODIQUES

REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ

EN 1918[1].

FRANCE.

ALPES (HAUTES-). — *Société d'études des Hautes-Alpes. Bulletin*, année 1918. Gap, 1918.

AVEYRON. — *Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. Procès-verbaux des séances de la Société*, t. XXVI, années 1916-1917. Rodez, 1917.

BELFORT. — *Société belfortaine d'émulation. Bulletin*, n° 34, 1915-1916. Belfort, 1916.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — *Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix. Séance publique de l'Académie, 14 juin 1917*. Aix, 1917. — *Rapport sur le fonctionnement du Musée Arbaud (exercice 1917-1918)*, par M. M. Raimbault, conservateur. Aix, 1918.

Annales de la Faculté de droit d'Aix, t. VI, nos 3-4, 1912; t. VII, 1913; t. VIII, 1914; t. IX, 1915; t. X, nos 1-2, 1916. Paris-Marseille. — Nouv. série, nos 1 et 2. Marseille, 1918.

CALVADOS. — *Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Mémoires*, 1916-1917. Caen.

1. Le format des publications n'est indiqué que s'il est différent de l'in-8°.

Digitized by Google

CHARENTE-INFÉRIEURE. — *Société des archives historiques. Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin*, t. XXXVII, nos 7 et 8; t. XXXVIII, nos 1 et 2, 1918. Saintes, 1918.

CHER. — *Société historique, littéraire et scientifique du Cher. Mémoires*, 1917. Bourges-Paris.

CORRÈZE. — *Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. Bulletin*, t. XL, nos 1 et 2, janvier-juin 1918. Brive.

CÔTE-D'OR. — *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune. Mémoires*, année 1916. Beaune, 1917.

Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or. Mémoires, t. XVII, n° 2, 1914-1915. Dijon, in-4°.

CREUSE. — *Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. Mémoires*, t. XX, n° 3. Limoges, 1918.

DORDOGNE. — *Société historique et archéologique du Périgord. Bulletin*, t. XLV. Périgueux, 1918.

DRÔME. — *Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. Bulletin*, 1918. Valence.

EURE. — *Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. Recueil des travaux*, 1917. Évreux, 1918.

GARD. — *Académie de Nîmes. Mémoires*, années 1916 et 1917. Nîmes.

GARONNE (HAUTE-). — *Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. Mémoires*, 11e série, t. VI. Toulouse, 1918.

HÉRAULT. — *Académie des sciences et belles-lettres de Montpellier. Bulletin*, 1917, août-décembre, nos 8-12. Montpellier, 1917.

ILLE-ET-VILAINE. — *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. Bulletin et Mémoires*, t. XLVI, 1re partie. Rennes, 1918.

Digitized by Google

Isère. — *Académie delphinale. Bulletin*, 1914-1917. Grenoble, 1917.

Loir-et-Cher. — *Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. Bulletin*, t. LIV, LV et LVI, 1915, 1916, 1917. Vendôme, 1916, 1917, 1918.

Loiret. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin*, t. XVIII, n° 213, 3e-4e trim., 1917. Orléans-Paris, 1918.

Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. Mémoires, 5e série, t. XIV, 1914, janvier-juillet. Orléans, 1918.

Maine-et-Loire. — *Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Mémoires*, 1918. Angers, 1918.

Marne. — *Académie nationale de Reims. Annexe. Année 1914-1915. Séance tenue à Paris le 10 décembre 1915.* Reims, 1915. — *Annexe. Année 1915-1916. Séance tenue à Paris le 2 juin 1916.* Reims, 1916.

Marne (Haute-). — *Société historique et archéologique de Langres. Bulletin*, t. VII, 1918. Langres.

Nièvre. — *Société nivernaise des lettres, sciences et arts. Bulletin*, t. XXV, n° 4. Nevers-Paris, 1918.

Saône-et-Loire. — *Académie de Mâcon. Annales*, 3e série, t. XIX. Mâcon, 1914-1915.

Savoie (Haute-). — *Société florimontane d'Annecy. Revue savoisienne*, 1918. Annecy, 1918.

Seine. — *Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1917. Bulletins* de juillet-décembre. Paris, 1917; 1918, janvier-juin. Paris, 1918.

Association pour l'encouragement des études grecques, t. XXX, n° 139, juillet-septembre, 1917. Paris.

Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques

Digitized by Google

publiques de France. Université de Paris et universités des départements. Paris, 1918.

La Cité, 1918. Paris.

Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin archéologique, 1917. Paris, 1917. — *Bulletin de géographie historique et descriptive*, t. XXXII, 1917. Paris, 1918.

Documents inédits de l'Histoire de France. Viard (J.). *Les journaux du Trésor de Charles IV le Bel.* Paris, 1917, in-4°.

Journal des Savants, 1918. Paris, in-4°.

Pro Alesia, 1917. Paris.

Société d'anthropologie de Paris. Bulletins et Mémoires, 1916, nos 3-4, 5-6. Paris, 1917.

Société de l'Histoire de France. — Mémoires authentiques du maréchal de Richelieu (1727-1757), publiés par A. de Boislisle. Paris, 1918. — *Journal de Jean Vallier, maître d'hôtel du Roi.* T. IV : *1er août 1652-31 décembre 1653*, publié par H. Courteault. Paris, 1918.

La vie et les arts liturgiques. Notes d'art et d'archéologie, nos de janvier, février, mars, mai, juin, juillet, septembre, novembre et décembre 1918. N° spécial consacré à l'*Arche*, 25 octobre 1918. Paris.

Somme. — *Académie d'Amiens*, t. LXI, 1914-1915. Amiens, 1917.

Tarn-et-Garonne. — *Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin*, t. XLV, 1917. Montauban, 1918.

Var. — *Bulletin de l'Académie du Var*, 1915-1917. Toulon, 1917.

Vaucluse. — *Académie de Vaucluse. Mémoires*, 1918. Avignon, 1918.

Digitized by Google

VENDÉE. — *Revue du Bas-Poitou*, 31e année. Fontenay-le-Comte, 1918.

VIENNE. — *Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin*, 1917, nos 3-4; 1918, no 1. Poitiers.

VIENNE (HAUTE-). — *Société historique et archéologique du Limousin. Bulletin*, t. LXVI, no 2. Limoges, 1918.

YONNE. — *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Bulletin*, 1916, 2e semestre. Auxerre, 1917; 1917, 1er semestre. Auxerre, 1918.

ALGÉRIE. — *Revue africaine*, 1918. Alger, 1918. — *Société de géographie et d'archéologie d'Oran. Bulletin*, 1917, nos 3-4. Oran, 1918.

TUNISIE. — *Institut de Carthage. Revue tunisienne*, 1918, janvier-juillet. Tunis, 1918.

ESPAGNE.

MADRID. — *Boletin de la Real Academia de la Historia*, t. LXXII-LXXIII, 1918. Madrid, 1918.

Boletin de la Sociedad española de excursiones, t. XXV, no 4, 1917.

Revista de archivos, bibliotecas y museos, t. XXII, 1918.

VALLADOLID. — *Boletin de la Sociedad castellana de excursiones*, t. XVI, 1918, nos 182-185, 188-192.

ÉTATS-UNIS.

BALTIMORE. — *John Hopkins University Studies*, series 35, nos 2 et 3. Baltimore, 1917; series 36, nos 1, 2 et 3. 1918.

PHILADELPHIE. — *American philosophical Society Proceedings*, t. LVI, 1917, nos 1 à 7. Philadelphie, 1917; t. LVII, 1918, no 1. 1918. — *The list of the A. P. S.*

Digitized by Google

Meeting held at Philadelphia for promoting useful Knowledge, 1917.

WASHINGTON. — *United States national Museum. Report on the progress and condition of the U. S. N. M. for the year ending June 30, 1916.* Washington, 1917. — *Report... for the year ending June 30, 1917.* Washington, 1918. — *Smithsonian report for 1916. Publications* 2466 à 2470. 1917. — *Bureau of American Ethnology. Bulletin* 60, 1918; 63, 1917; 66, 1918.

WORCESTER. — *Proceedings of the American Antiquarian Society at the semi-annual Meeting held in Boston*, april 11, 1917, vol. XXVII. New Series, part I. Worcester, 1917. — *Proceedings... in Worcester*, octobre 17, 1917, vol. XXVII. New Series, part II. 1917.

GRANDE-BRETAGNE.

DUBLIN. — *Proceedings of the Royal Irish Academy*, t. XXXII, section C, nos 13 et 17, 1914; t. XXXIII, nos 2 et 12, 1916 et 1917; t. XXXIV, no 3, 1917.

ÉDIMBOURG. — *Royal Society of Edinburgh. Proceedings.* Session 1916-1917, vol. XXXVII, part IV, 1918. Session 1917-1918, vol. XXXVIII, parts I et II, 1918. — *Transactions.* Session 1917-1918, vol. LII, part I, 1918, in-4°.

Society of Antiquaries of Scotland. Proceedings. Session 1916-1917, t. L, 5e série, vol. III, 1917.

JERSEY. — *Société jersiaise. Actes des États de l'île de Jersey, janvier 1799 à fin 1800*, 1917, in-4°. — *43e bulletin annuel*, 1918, in-4°.

LONDRES. — *Society of Antiquaries of London. Proceedings*, 23 novembre 1916 to 28 juin 1917. Sec. Series, vol. XXIX. — *Archaeologia*, vol. LXVIII. Oxford, 1917, in-4°.

Digitized by Google

ITALIE.

FAENZA. — *Faenza*, t. VI, 1918, in-4°.

FLORENCE. — *Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle publicazioni italiane ricevute per diritto di stampa*, n^os 205, 207 à 209, 1918. Firenze, 1918. — *Indice alfabetica*, 1918. Firenze, 1919.

PORTUGAL.

LISBONNE. — *Academia real das sciencias da Lisboa. Boletim da segunda classe*, t. IX, 1914-1915. — *Boletim bibliografico*, 1ª serie, t. I. Coimbra, 1910-1914. — *Jornal de sciencias matematicas fisicas e naturais*, t^ra serie, t. I : n° 1, janvier 1917; n° 2, avril 1917. Lisboa, 1917. — Carnaxide (V. de), *As superstições e o crime*, in-4° (*Memoria apresentada a Academia*). — Ribeiro (V.), *Privilegios de Estrangeiros im Portugal*. Coimbra, 1917, in-4°. — Id., *Actas das assembleias gerais*, t. III (1911-1912), 1916.

SUISSE.

ZURICH. — *Anzeiger für schweizerische Altertumskunde. Indicateur d'antiquités suisses*, Neue Folge, 19 Band, 1917, 4 Heft; 20 Band, 1918, 1 et 2 Heft. Zurich, 1918.

Digitized by Google

ERRATA.

P. 8, l. 8, *au lieu de :* Dumont-Guiffrey, *lisez :* Dumont-de Vogüé.

P. 95, l. 33, *au lieu de :* Saint-Benoît-sur-Loir, *lisez :* Saint-Benoît-sur-Loire.

P. 183, l. 30, *au lieu de :* Bizeau, *lisez :* Bizot.

Digitized by Google

TABLES

DU

BULLETIN DE 1918.

I.

Index par noms d'auteurs.

Pages

ALLARD (Paul), A. C. N. Son éloge funèbre . . . 75

BABELON (E.), M. R. Intaille byzantine représentant le Baiser de Judas 189
— Élu membre de la Commission des *Mettensia*. . 244
— Observations. . . 95, 171, 181, 182, 211, 231, 239
BATIFFOL (Mgr P.), M. R. Origine de l'amict . . . 136
— Le mot « praefatio » dans la liturgie 181
— Protestation du chapitre de Paris contre l'aliénation des « îles Notre-Dame » 242
— Hommage d'un travail de M. le comte Durrieu . 151
— Élu secrétaire 243
— Observations. 85, 122, 150, 182, 194, 210, 211, 228
BAYET (C.), A. C. N. Sa mort. 213
BLANCHET (A.), M. R. Offre à la Société une médaille de La Tour d'Auvergne. 137
— Elu membre de la Commission des *Mettensia*. . 244
BIZOT (E.), A. C. N. Sa mort. 183
BOUTRY (Léon), A. C. N. Son éloge funèbre . . . 76
BRUSTON (C.), A. C. N. Remarques au sujet d'inscriptions cananéennes 211
— Explication d'une épitaphe de Mdaourouch, Algérie. 222

Digitized by Google

Cagnat (R.), M. R. Signalement de recrues d'après un papyrus d'Oxyrhincus 123
— Tessère gladiatorale fausse, dans une collection anglaise 229
— Lit une note de M. Châtelain, A. C. N., sur les fouilles de Rabat, Maroc 156
— Élu membre de la Commission des *Mettensia*. . 244
Caix de Saint-Aymour (comte de), A. C. N. Hommage d'un ouvrage 135
Carton (Dr), A. C. N. Hommage de brochures . 99, 211
Chapot (V.), M. R. L'éventail circulaire plissé dans l'antiquité 101, 214
— Observations. 181
Châtelain (L.), A. C. N. Fouilles et inscriptions à Rabat 156
— Fouilles et mosaïque de Volubilis 161
Chénon (E.), M. R. Fragments d'un cartulaire de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers 107
— La mort de Jean des Marès 131
— Statuette gallo-romaine de Châteaumeillant . . 150
— Notice sur Pierre du Bourg-Dieu 183
— Hély d'Orly et Guillaume Moreau, baillis de Berry 195
— Rapport sur la situation financière de la Société. 86
— Observations. 155, 182
Colin (J.), A. C. N. 125
Collignon (Maxime), M. R. Son éloge funèbre . . 68

Delaborde (comte H.-F.), M. R. Observations. . 135, 188
Delattre (R. P.), A. C. N. Plombs et sceaux trouvés à Carthage 118, 129, 157
— Pierre gnostique trouvée à Carthage 143
Demaison (L.), A. C. N. Clef de voûte de l'église de Chaudardes, Aisne 95
— Le rôle de l'archevêque Aubry de Humbert dans la reconstruction de la cathédrale de Reims . . 126
— Vases antiques trouvés à Reims. 138
— Renseignements sur l'état des monuments de Reims 219

Digitized by Google

Deshoulières (F.), A. C. N. Arcs appareillés avec fourrure au mortier 95
— Tympan de Saint-Pierre-le-Puellier à Bourges . 148
— Lecture d'un travail de M. Levé, A. C. N., sur le château de Domfront 152
— Sculpture des chapiteaux romans en Berry . . 241
— Élu membre résidant 244
— Observations. 140, 150, 171, 208
Dieudonné (A.), A. C. N. Le sens du mot « florin ». 94
— Les « poids monétaires » 236
— Élu membre résidant 244
Dimier (L.), M. R. Le château des papes à Avignon et le peintre Miralhet 208
— Élu membre résidant 181
— Observations. 182
Duchesne (Mgr). Élu membre honoraire 156
Durrieu (comte P.), M. R. Bas-relief de bois représentant l'église du Saint-Sépulcre 125
— Miniature symbolisant un projet d'alliance entre la France et l'Angleterre 130
— Hommage d'un travail sur un tableau représentant la messe de Saint-Gilles 151
— Note sur un tableau « pietà » récemment entré au Musée du Louvre. 219
— Le Musée allemand de Maubeuge 235
— « Pietà » en tapisserie inspirée du peintre Cosimo Tura 244
— Observations. 218, 222, 228, 234, 242
Duval (L.), A. C. N. Son éloge funèbre 73

Enlart (C. M.), M. R. Discours prononcé en quittant la présidence. 65
— Remplacement du mot « gothique » par le terme « art français » 171
— Élu membre de la Commission des fonds . . . 244
— Observations. 131, 171
Espérandieu (commandant), M. R. Inscription trouvée près de Metz. 223

Digitized by Google

Espinas (G.), M. R. Élu bibliothécaire 243

Fage (R.), A. C. N. Clochers-murs dans le centre et le midi de la France 121
— Clochers-murs en Bretagne 138
Formigé (J.), A. C. N. La navigation utriculaire sur le Rhône 149

Germain de Maidy (L.), A. C. N. Hommage de brochures 151
— Note sur une enseigne de Nancy 155
Gramont (comte Sanche de), A. C. N. Sa mort . . 211
Guiffrey (J.), M. H. Son décès et ses obsèques . 242, 243
Guimet, A. C. N. Sa mort. 213

Héron de Villefosse (A.), M. H. Inscription antique à Septèmes, Bouches-du-Rhône 119
— Inscription antique trouvée en Lorraine . . . 223
— Miroir de bronze de la collection Goury . . . 231
— Sarcophage antique de Lavours, Ain 245
— Lit une note de M. Châtelain, A. C. N., sur les fouilles de Volubilis. 161
— Lit une note du R. P. Delattre, A. C. N., sur une pierre gnostique 173
— Lit une note de M. J. Formigé, A. C. N., sur la navigation utriculaire 121
— Présente un travail de M. de Laigue 108
— Présente une brochure de M. le comte de Seyssel. 229
— Présente un ouvrage de M. L. Joulin, A. C. N. 240
— Nommé directeur honoraire des Musées nationaux, reçoit les félicitations de la Société . . . 240
— Élu membre de la Commission des impressions . 243
— Observations. 124, 131, 231, 259

Jadart (H.), A. C. N. Églises, hôtels et maisons historiques de Reims incendiés 174
— Hommage d'une brochure 173
Join-Lambert (A.), A. C. N. Son éloge funèbre . . 76

Digitized by Google

Joulin, A. C. N. Hommage d'un travail sur les découvertes archéologiques dans la région de Toulouse. 240
Joüon des Longrais, A. C. N. Sa mort. 94

Lafaye (G.), M. R. Dessin d'un bas-relief aujourd'hui perdu, trouvé près d'Hyères 149
Laigue (M. de). Hommage d'une brochure . . . 108
Lantier (R.), A. C. N. 144
Lauer (P.), M. R. Élu membre de la Commission des impressions 243
La Véronne (G. de), A. C. N. Destruction des documents anciens à Coutances. 211
Lécureux (L.), A. C. N. Sa mort. 213
Leprieur (P.), A. C. N. Sa mort. 173
Lefèvre-Pontalis (E.), M. R. Hommage d'un ouvrage de M. de Caix de Saint-Aymour 125
— Élu membre de la Commission des fonds . . . 244
Levé (A.), A. C. N. Notice sur le château de Domfront 152
— Observations. 96, 150, 242

Mâle (É.), M. R. Reçoit les félicitations de la Société 181, 244
Mareuse (E.), A. C. N. Observations 94, 171
Marquet de Vasselot (J.-J.), M. R. L'émailleur *Monvaerni*. 160
Martha (J.), M. R. Remarques au sujet du mot « praefatio » dans la liturgie catholique . . . 182
— Observations. 124, 150, 181, 242
Martin (H.), M. R. Allocution à l'occasion de l'armistice. 234
— Reçoit les félicitations de la Société 182
— Élu membre de la Commission des fonds . . . 244
— Observations. 150, 159, 181
Martroye (F.), M. R. Procédure en revendication d'objets volés, d'après saint Augustin 108
— Les plaidoiries devant la juridiction épiscopale au IVe siècle 136

Digitized by Google

— Les origines du droit d'asile 143
— Identification du *Saltus Paratianensis* en Numidie. 165
— Sens juridique du terme asile 210
— Lit un mémoire sur l'asile et la législation impériale du IVe au VIe siècle 242
— Élu membre résidant 107
Maurice (J.), M. R. Reçoit la bienvenue de la Société à son retour des pays envahis 221
— Donne des renseignements sur les enlèvements d'œuvres d'art par les Allemands 221
Mély (F. de), M. R. Jean Mignot et Jean « Campaniosus », Français travaillant au Dôme de Milan. 208
— Le maître de Flémalle 250
— Élu 2e vice-président 243
Michon (É.), M. R. Dépose sur le bureau les fascicules du *Bulletin* 148, 211
— Présentation de brochures du Dr Carton, A. C. N. 99, 211
— Élu membre de la Commission des impressions . 243
— Observations 94, 124, 171
Mirot (L.), A. C. N. L'hôtel du connétable de Montmorency à Paris 88
— Ouverture de la porte du Chaume à Paris . . 140
— Lettres de rémission à des marchands italiens en 1411 221
— Élu membre résidant 107
Monceaux (P.), M. R. Lit des notes du R. P. Delattre sur des plombs et sceaux trouvés à Carthage 118, 129, 143, 159
— Lit une note de M. Bruston, A. C. N. . . . 222
— Décline la présidence 243
— Observations. 85, 150, 161, 194, 231, 234, 250, 259
Montille (L. de), A. C. N. Son éloge funèbre . . 72
Muller (chanoine), A. C. N. Son éloge funèbre . . 72

Omont (H.), M. R. Proposition de publication dans les *Mettensia* d'un catalogue de documents lorrains 211

Digitized by Google

— Présentation d'un travail de M. L. Régnier, A. C. N. 213
— Note sur un bréviaire de Digne 219
— Élu membre de la Commission des impressions et de la Commission des *Mettensia* 243

Pallu de Lessert (C.), M. R. Reçoit les condoléances de la Société 211
— Élu 1er vice-président 243
— Observations. 124, 150, 182, 210
Petit (E.), A. C. N. Sa mort 211
Pierpont-Barnard (F.). Élu associé correspondant étranger 82
Prinet (M.), M. R. Sceau de Thibaut de Neuchâtel . 125
— Tombeau d'Antoine de Neufchâtel à Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie 164
— La bretèche de l'hôtel de Bourbon 167
— Tapisserie exécutée pour Pierre II de Bourbon . 180
— Variante dans les armoiries du roi René . . . 222
— Observations. 135, 171
Prou (M.), M. R. Hommage de brochures de M. Germain de Maidy, A. C. N. 151
— Lit une note de M. Germain de Maidy, A. C. N. 155
— Observations. 239

Ravaisson-Mollien (C.). Élu membre honoraire . . 86
Régnier (L.), A. C. N. Hommage d'un travail sur le tombeau de Robert d'Acquigny à Louviers . . 213
Requin (chanoine), A. C. N. Son éloge funèbre . . 79
Roger (O.), A. C. N. Sa mort 211
Rougé (vicomte de). Élu membre honoraire . . . 182
Roy (M.), M. R. Note sur la famille de Jean Bullant. 125
— Élu trésorier. 243

Saint-Venant (J.), A. C. N. Polissoir néolithique de Tripleville. 120
Serbat (L.), M. R. Vestiges antiques et mosaïques en Palestine 85
Seyssel (comte de). Hommage d'une brochure sur les fouilles de Saint-Champ 229

Digitized by Google

Stein (H.), M. R. Commande de statues funéraires à André Pilon 94
— Notes pour la biographie de Philippe de Mazerolles 216
— Élu président 243

Teil (baron du), A. C. N. Sa mort 94
Toutain (J.), M. R. Lit une communication de M. de Mély 249
— Observations. 159

Vauvillé (O.), A. C. N. Son éloge funèbre . . . 77
Villenoisy (F.), A. C. N. Observations 94
Vitry (P.), M. R. Œuvres d'art à réclamer à l'Allemagne 229
— Renseignements sur les dépôts d'objets d'art constitués par les Allemands en pays occupé . . 244
— Élu secrétaire adjoint 243

Zeiller (J.), A. C. N. Basilique à Teurnia en Carinthie 144

II.

Index géographique.

Ain-Barbar, 166.
Aix (Bouches-du-Rhône), 120.
Alise-Sainte-Reine, 233.
Almunecar (Espagne), 228.
Amiens, 125.
Anglefort (Ain), 249.
Autun, 216.
Avignon, *Musée*, 234.

Batz (Finistère), 149.
Beaume-les-Messieurs, 95.
Belley, 245.
Berlin, *Musée*, 252.
Blet (Cher), 241.
Boston, *Musée*, 214.
Bourg (Ain), 249.
Bourges, *Saint-Pierre-le-Puellier*, 148; *Montier-moyen*, 242.
Broualan (Ille-et-Vilaine), 149.

Digitized by Google

Bruxelles, *Musée*, 149, 226.

Caen, *Trinité*, 95 ; *Saint-Nicolas*, 95.
Cambrai, 222.
Carlisle (Angleterre), 102, 216.
Carthage, 118, 129, 143, 159, 173, 212.
Chalivoye-Milon (Cher), 241.
Charleville (Ardennes), 236.
Champmousse (Eure), 209.
Château-Landon, 95.
Châteaumeillant (Cher), 95, 150, 242.
Châtel-Censoir (Yonne), 95.
Chaudardes (Aisne), 95.
Chella (Maroc), 159.
Chiragan (Haute-Garonne), 240.
Choudey (Cher), 241.
Cirta, 166.
Clisson (Loire-Inférieure), 149.
Courcôme (Charente), 95.
Coutances, 211.

Decize (Nièvre), 95.
Déols (Indre), 183.
Digne, 219.
Domfront, 152.
Douai, 222.

Ébreuil (Allier), 95.
Écrivieux (Ain), 245.

Folgoët (Finistère), 149.
Gand (Belgique), 256.
Gargilesse (Indre), 242.
Gassicourt (Seine-et-Oise), 95.
Genève, 249.
Gilly (Savoie), 248.

Hyères, 149.

Illiberis, 227.
Ineuil (Cher), 241.

Juziers (Seine-et-Oise), 50, 95.

Klosterneuburg (Autriche), 253.

La Celle-Bruère (Cher), 242.
L'Almanarre (Var), 149.
Lancerf (Finistère), 149.
Lanloup (Côtes-du-Nord), 149.
Lavours (Ain), 245.
Le Mans, *Cathédrale*, 95.
Lemenc (Savoie), 248.
Léré (Cher), 95.
Lesterps (Charente), 95.
Lézardrieux (Côtes-du-Nord), 150.
Lignières (Cher), 241.
Liverpool (Angleterre), 259.
Locquénolé (Finistère), 150.
Louviers, 213.
Lubeck (Allemagne), 253.

Madrid, *Musée*, 251.
Magnat-l'Étrange (Creuse), 140.
Massignieu (Ain), 248.
Maubeuge, 235.
Mdaourouch (Algérie), 222.

Digitized by Google

Méolans (Hautes-Alpes), 139.
Metz, 236.
Monclaris (Gironde), 139.
Monnières (Loire-Inférieure), 149.
Mont-Saint-Michel, 95.
Malacca (Bétique), 228.

Nancy, 156, 226.
Néris (Nièvre), 95.
Neuchâtel (Jura), 125.
Neuchâtel (Suisse), 125.
Neuilly-en-Dun (Cher), 241.
Neuvy-Saint-Sépulcre, 95.
Nevers, *Cathédrale*, 95.
Nîmes, 234, 249.
Noricum mediterraneum, 145.
Norroy-sous-Prény (Meurthe-et-Moselle), 224.
Notre-Dame du Murier (Loire-Inférieure), 149.
Numidie, 165.

Oxyrhincus, 123.

Palisse (Corrèze), 139.
Paratianensis (saltus) (Algérie), 166.
Paris, *Bibliothèque nationale*, 192; *Célestins*, 130; *Églises Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie*, 164; *Saint-Germain-des-Prés*, 254; *Hôtels de Bourbon*, 167, 181; *de Montmorency*, 88; *Ile Saint-Louis*, 242; *Palais*, 254; *porte du Chaume*, 140; *Prieuré de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers*, 107, 135.
Penmarch (Finistère), 150.
Pléhérel (Côtes-du-Nord), 149.
Pleinpied (Cher), 242.
Pleubian (Côtes-du-Nord), 150.
Plouézoc'h (Finistère), 150.
Pompéi, 233.
Provins, 135.

Quimper, *Locmaria*, 95.

Rabat (Maroc), 156.
Ravenne, 192.
Reims, 138, 175, 219; *Cathédrale*, 126; *Hôtel de ville*, 176; *Maisons anciennes*, 177; *Musée*, 176.
Rimons (Gironde), 139.
Rives (Ain), 248.
Rochefort (Ain), 245.

Sala (Maroc), 159.
Saint-Benoît-sur-Loire, 95.
Saint-Champ (Ain), 229.
Saint-Denis, 130.
Saint-Désiré (Allier), 95.
Sainte-Colombe (Ain), 249.
Saint-Fiacre (Morbihan), 150.
Saint-Germain, *Musée*, 102.
Saint-Girons (Ariège), 139.
Saint-Hérem (Puy-de-Dôme), 140.
Saint-Jean-de-Locquéran (Finistère), 149.
Saint-Oustrille de Graçay (Cher), 95.
Saint-Pierre-de-Bommiers (Cher), 242.
Saint-Pierre-les-Étieux (Cher), 241.

Digitized by Google

Saint-Quentin (Creuse), 139.
Sanct-Peter-im-Holz (Carinthie), 144.
Secqueville (Calvados), 95.
Sens, *Saint-Savinien*, 95.
Septèmes (Bouches-du-Rhône), 119.
Sexi (Espagne), 228.
Seyssel (Ain), 249.
Shellal (Palestine), 85.
Sinaï, 211.
Syrie, 233.

Teurnia (Carinthie), 144.
Thaumiers (Cher), 241.
Toulouse, *Musée*, 241.
Tripleville (Loir-et-Cher), 120.
Turin, *Bibliothèque*, 245.

Valence (Drôme), 231.
Valenciennes, 222, 236.
Vieille-Toulouse, 240.
Vienne (Isère), 249.
Vienne (Autriche), 254.
Vieu-en-Valromey, 229.
Volubilis (Maroc), 161.

III.

Index des illustrations.

1. Inscription sur mosaïque à Shellal (Palestine) . 85
2. Intaille byzantine représentant le Baiser de Judas. 189
3. Miroir de bronze de la collection Goury . . . 232
4. Sarcophage antique de Lavours (Ain) 247
5. Signature de Roger van der Weyden sur le retable du Prado 252
6. Signature de Kuhn dans l' « Annonciation Mérode » 255
7. Le *W* de Weyden dans l'Adoration des mages de Munich. 258

IV.

Renseignements généraux.

Bureau de la Société pour 1918. 5
Membres honoraires 7
Correspondants étrangers honoraires 9

Digitized by Google

Membres résidants 10
Associés correspondants nationaux classés par départements 16
Associés correspondants nationaux résidant à l'étranger 39
Associés correspondants étrangers 40
Associés correspondants nationaux et étrangers, classés par ordre alphabétique 45
Sociétés savantes avec lesquelles la Société est en correspondance 55
Bibliothèques recevant les publications de la Société. 64
Discours du président sortant 65
Rapport sur la situation financière de la Société . 86
Subvention accordée par le ministère à la Société. 108, 120
Fixation au 1er mai de l'élection d'un membre honoraire et d'un membre résidant 135
Subvention adressée par la Société au préfet de Meurthe-et-Moselle pour les œuvres lorraines . 183
Fixation au 11 décembre de l'élection de deux membres résidants 213
Souscription de la Société à l'emprunt 214
Allocution du président à l'occasion de la signature de l'armistice 234
Renouvellement du bureau et des commissions pour l'année 1919 243
Liste des périodiques reçus par la Société . . . 260
Errata 267
Index par noms d'auteurs 268
Index géographique 275
Index des illustrations 278
Renseignements généraux 278

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

3e ET 4e TRIMESTRES 1918

(Publication trimestrielle)

PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

Digitized by Google

AVIS.

—

La Commission des impressions croit devoir rappeler aux lecteurs que la Société ne prend pas la responsabilité des doctrines émises par les auteurs.

Digitized by Google

MEMBRES

DE LA COMMISSION DES IMPRESSIONS

(Art. 18 des Statuts).

MM.

H. OMONT.
M. PROU.
É. MICHON.
H. MARTIN.
L. SERBAT.

L'imprimeur-gérant : P. DAUPELEY.

Digitized by Google

PUBLICATIONS

En vente à la Librairie *C. Klincksieck*, 11, rue de Lille, *à Paris*.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

5 vol. in-8°, avec planches. Paris, 1807-1812. (Pour qu'un exemplaire soit complet, il faut joindre les 128 pages du VI° volume, seules publiées, à la suite du tome V.) *Épuisés*.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES

publiés par la Société nationale des Antiquaires de France.

1re série, 10 vol. in-8°. Années 1817-1834, — ou t. I à X.
2e série, 10 vol. in-8°. Années 1835-1850, — ou t. XI à XX.
3e série, 10 vol. in-8°. Années 1852-1868, — ou t. XXI à XXX.
4e série, 10 vol. in-8°. Années 1869-1879, — ou t. XXXI à XL.
5e série, 10 vol. in-8°. Années 1880-1889, — ou t. XLI à L.
6e série, 10 vol. in-8°. Années 1890-1899, — ou t. LI à LX.
7e série, 10 vol. in-8°. Années 1900-1910, — ou t. LXI à LXX.
8e série, 5 vol. in-8°. Années 1911-1918, — ou t. LXXI à LXXV.

Les tomes I à XIX, XXVI et XXVII sont *épuisés*. Chaque exemplaire des tomes XXII à XXV, XXVIII à XLI, à 4 francs; XLII à XLV, à 12 francs; XLVI à LXXIII, à 8 francs.

BULLETINS.

De 1857 à 1884, 3 francs chaque année. Les années 1863, 1865, 1866, 1869, 1870, 1872 et 1882 ne se vendent qu'avec les volumes correspondants des *Mémoires* de la Société. — Les *Bulletins* peuvent être réunis aux *Mémoires;* ceux de 1868 et de 1871 doivent être reliés à part. — 1885 à 1916, 8 francs chaque année.

Paris, *8 fr.* — Départements, *9 fr.* — Union postale, *10 fr.*

ANNUAIRES.

1848 à 1855, 8 volumes in-12, à 1 fr. 50 chaque, sauf 1848 et 1850 qui sont *épuisés*.

CARTE DE LA GAULE ANTIQUE. Réduction aux 2/3 de la partie de la Carte de Peutinger qui concerne la Gaule. Prix : 1 franc.

LE COSTUME DE GUERRE ET D'APPARAT d'après les sceaux du moyen âge, par G. DEMAY. In-8°, 56 p. et 26 pl., 5 fr.; Chine, 10 fr.

METTENSIA.

Mémoires et Documents. — Fondation Auguste PROST.

I (1897). AUGUSTE PROST, sa vie, ses œuvres, ses collections (1817-1896). In-8°, 167 pages, avec portrait, **8 fr.**

II (1898 à 1901). CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE GORZE, publié par A. D'HERBOMEZ. In-8° de 673 pages, avec fac-similé et carte, **10 fr.**

III (1902). REMARQUES CHRONOLOGIQUES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE CARTULAIRE DE GORZE, par Paul MARICHAL. In-8° de 105 p., **2 fr.**

IV-V (1903-1908). CARTULAIRE DE L'ÉVÊCHÉ DE METZ, publié par Paul MARICHAL. In-8°, 2 volumes de XI-583 et CXXII-293 pages. Le tome I est *épuisé;* t. II, **10 fr.**

VI (1909-1912). CHRONIQUE ET CHARTES DE L'ABBAYE DE SAINT-MIHIEL, publiées par André LESORT. In-8° de LXIX-510 pages, avec fac-similé et carte, **10 fr.**

TABLE ALPHABÉTIQUE

des publications de l'Académie Celtique et de la Société nationale des Antiquaires de France (1807 à 1889)

Rédigée, sous la direction de M. R. DE LASTEYRIE, par M. PROU. Volume in-8° de XXXII et 676 pages, **10 fr.**

CENTENAIRE (1804-1904).

Recueil de mémoires. In-4°, 1904, XVIII-495 p. et 25 pl., **20 fr.**
Compte-rendu de la journée du 11 avril 1904. In-4°, 51 p., **1 fr.**

Nogent-le-Rotrou, l'imprimeur-gérant : DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 082135010

Digitized by Google